



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 16 avril 2014**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

10.004 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 5 mars 2014

10.005 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 12 mars 2014

10.006 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 19 mars 2014

10.007 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 24 mars 2014

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1142621002

Accorder un contrat à Multi Recyclage S. D. Inc. pour la réception, le tri et la mise en marché de 25 500 tonnes de bois, pour une période de 27 mois, pour une somme maximale de 438 313,44 \$, taxes incluses (7 soumissionnaires) / Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour la récupération et le transport de 7 500 tonnes de copeaux de bois à partir du CESM, pour une période de 27 mois, pour une somme maximale de 99 079,71 \$, taxes incluses - Dépense totale de 537 393,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13348 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement - 1145281003

Conclure avec Perfection inc. une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture de chemises d'uniforme pour le personnel du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 13-13221 (5 soumissionnaires) (montant estimé: 344 752,54 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Eau , Direction de l'eau potable - 1146277001

Accorder un contrat à Métropolitain Aqueducs inc., pour la fourniture et la livraison de 8 vannes à guillotine, pour une somme maximale de 106 365,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13285 (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Eau , Direction de l'eau potable - 1146277002

Conclure avec Contrôles Laurentide Ltée une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture et la livraison de 51 vannes papillon pour une somme maximale de 407 256,40\$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13316 (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Eau , Direction de l'eau potable - 1130423002

Approuver le projet d'addenda no1 afin de modifier le contrat d'approvisionnement et les conditions de paiement à Air Liquide Canada inc. pour la fourniture d'oxygène liquide aux 3 usines de production d'eau potable (Atwater, Charles-J.-Des Baillets et Pierrefonds) ainsi que pour la fourniture d'azote liquide aux 2 usines (Atwater et Charles-J.-Des Baillets)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Technologies de l'information , Direction - 1146075003

Accorder le contrat à la firme Société Conseil Groupe LGS pour la fourniture des services techniques pour l'installation de Windows 7 sur postes de travail, pour une somme maximale de 365 068,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13461 (10 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1143438002

Accorder un contrat à la firme Netzsch Canada inc. pour la fourniture de 2 pompes à boues de marque Netzsch à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 85 718,46 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur exclusif)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Technologies de l'information , Direction - 1145035004

Autoriser une dépense additionnelle de 210 696, 98 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), afin d'acquérir et installer, à la suite d'une demande de changement, des accessoires pour les radios mobiles du SIM et de corriger l'erreur dans le bordereau de soumission du lot 4, dans le cadre du projet SÉRAM, majorant ainsi le montant total du contrat de 31 459 067 \$ à 31 669 763,98 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1143447001

Conclure avec les firmes Lange Patenaude Équipement ltée (Kubota Montréal) et Les produits Turf Care ltée, deux (2) ententes-cadres d'une durée de quatre (4) ans, pour la fourniture sur demande de tondeuses automotrices diverses, de marque Kubota et Toro avec équipements et accessoires - Appel d'offres public 14-13357 - (3 soumissionnaires) (montant total estimé des ententes: 932 939,91 \$ et 118 208,87 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.010 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1145983004

Conclure avec la firme Camions Inter-Anjou inc., une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois avec option de deux prolongations de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de pièces authentiques de marque International dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 14-13404 (2 soumissionnaires, 1 conforme) (montant estimé de l'entente 395 973,90 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.011 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1145983003

Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 28 mois, avec la firme Équipements Plannord ltée pour la fourniture de pièces authentiques de marque Prinoth dans le cadre de l'entretien et de la réparation des véhicules utilitaires à chenilles du parc motorisé de la Ville de Montréal (montant estimé de l'entente 1 482 809,58 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.012 Contrat de construction

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1131029005

Accorder un contrat à Hulix Construction pour l'aménagement des ateliers de menuiserie et agrandissement du garage des Carrières (0113) - Dépense totale de 7 395 786,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5645 (7 soumissionnaires)

20.013 Contrat de construction

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1130541011

Accorder un contrat à Entrepreneurs de Construction Concordia Inc. pour les travaux de réfection (projet 11-02) du pont d'étagement du boulevard Maurice-Duplessis et du pont ferroviaire du CN au-dessus de l'avenue Armand-Chaput (structures 81-5216 A et B, 81-5217 A et B) dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 1 122 718,68 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 1 062 833,95 \$ + incidences: 59 884,73 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 07-11021 (7 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.014 Contrat de construction

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1144822019

Accorder un contrat à Les Pavages Dorval inc., pour la reconstruction de trottoirs, de saillies et de mails centraux, de chaussée mixte en chaussée flexible, mise aux normes et installation de feux de circulation, là où requis, dans le chemin de la Côte-des-Neiges, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 4 016 160,25 \$ (contrat: 3 362 160,25 \$ + incidences: 654 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 233606 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.015 Contrat de construction

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1144822015

Accorder un contrat à Entreprises C.& R. Ménard Inc., pour la reconstruction de l'égout unitaire, des conduites d'eau secondaires, de la chaussée, des trottoirs, du mail central et de l'éclairage dans le boulevard Saint-Joseph, la rue Saint-Urbain, la rue Resther et la rue Bibaud, dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal (P.R.R. 2013 - Réseau artériel) - Dépense totale de 9 519 424,02 \$ (contrat: 8 204 924,02 \$ + incidences: 1 314 500,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 223102 (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.016 Contrat de construction

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1144822022

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour le réaménagement géométrique incluant la reconstruction de chaussée, de trottoirs, de bordures, d'îlots et d'éclairage dans la 1^{ière} avenue, de la rue Victoria à la voie de service de l'autoroute 20, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 2 622 478,27 \$ (contrat: 2 329 978,27 \$ + incidences: 292 500,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 280701 (8 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.017 Contrat de construction

CM Verdun , Direction du développement du territoire des études techniques et des services aux entreprises - 1142183005

Autoriser une dépense additionnelle de 998 442,90 \$, taxes incluses, pour des travaux de décontamination, dans le cadre du contrat octroyé à Les Pavages Chenail inc. (CM13 0808) pour la reconstruction du boulevard LaSalle entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 799 275,19 \$ à 5 797 718,09 \$, taxes incluses

20.018 Contrat de construction

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1146708001

Accorder un contrat à Groupe Hexagone, s.e.c. pour la réalisation de travaux de voirie dans le boulevard Décarie, entre l'avenue Crowley et le boulevard De Maisonneuve (lot 6D), dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 1 838 629,82 \$ (contrat: 1 714 342,96 \$ + incidences: 124 286,86 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 235409 - (3 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.019 Contrat de construction

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1133484003

Accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec inc., pour l'aménagement de paysage et la construction d'un jardin de pluie sur le boulevard Décarie de la rue Saint-Jacques à la rue Crowley (lot 6B) dans l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 327 817,10 \$ (contrat: 307 817,10 \$ + incidences: 20 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 235408 (4 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.020 Contrat de construction

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1144822010

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour la reconstruction d'un égout combiné (unitaire) et la construction d'une conduite d'eau secondaire, d'une chambre de vanne de 900 mm et de raccords de 300 mm dans le chemin de la Côte-Saint-Antoine, du boulevard Décarie à l'avenue Northcliffe, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 1 560 455,35 \$ (contrat: 1 388 455,35 \$ + incidences: 172 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 220702 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.021 Contrat de construction

CG Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1143334012

Accorder un contrat à Hydro-Québec pour les travaux d'alimentation électrique de la station de pompage Saint-Paul, au montant total de 191 105,99 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur unique)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.022 Contrat de construction

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1141035002

Accorder un contrat à la firme Quadrax & Associés EG pour la réalisation de travaux de reconstruction de la caserne de pompiers no 75, incluant la conservation et la restauration de la tour à boyaux, située au 40, avenue Saint-Just dans l'arrondissement Outremont - Dépense totale de 7 415 067,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5699 (10 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.023 Contrat de construction

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1141035003

Autoriser le transfert d'une somme de 172 462,50 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents dans le cadre des travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63 (3015) située au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval dans le cadre du contrat accordé à Construction Anjinnov Inc. (CG13 0178) majorant ainsi le montant total du contrat de 3 839 172,25 \$ à 4 011 634,75 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.024 Contrat de construction

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1140541006

Accorder un contrat à Les Grands Travaux Soter inc. pour la réalisation de travaux de réparation (projet 14-03) à diverses structures 2014 - Lot 2 (ponts, tunnels, murs anti-bruit, etc.), pour une somme maximale de 192 985,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 07-14031 (2 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.025 Contrat de construction

CG Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1141246002

Accorder un contrat à Super Excavations inc. pour le réaménagement du secteur ouest de la Clairière (Phase 2 du lac aux Castors) dans le parc du Mont-Royal - Site patrimonial du Mont-Royal - Dépense totale de 8 876 425,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 13-6550a (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

20.026 Contrat de construction

CG Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1143334013

Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour les travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 15, 17, 18, 19 et 20 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 1 146 531, 68 \$ taxes incluses - Appel d'offres 1538-AE (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.027 Contrat de construction

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1144822027

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour la reconstruction de chaussée rigide, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal. FA-01 (Réseau artériel - Fissures actives) - Dépense totale de 693 139,01 \$ (contrat: 634 639,01 \$ + incidences: 58 500,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 287802 (5 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.028 Contrat de construction

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1141009002

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour la reconstruction d'un égout collecteur, d'une conduite d'eau principale et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue William, de la rue Dalhousie à la rue Duke. Lots 17 et 18 - Projet Bonaventure. Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest - Dépense totale de 5 231 100,00 \$, taxes incluses (contrat : 4 581 000,00 \$ + incidences : 650 100,00 \$) - Appel d'offres public 214708 (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.008

20.029 Contrat de construction

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1144822011

Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc., pour la reconstruction des conduites d'eau secondaire et principale. Réaménagement géométrique incluant la reconstruction de la chaussée, construction de trottoirs architecturaux avec bordures de granit et fosse de plantation munies de grilles en fonte par endroits, fourniture et installation de signalisation lumineuse, de mobilier d'éclairage et de mobilier urbains dans la rue Ontario, de la rue D'Iberville à la rue Lespérance. Projet de développement Pôle Frontenac, phase 1. Arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 12 378 372,11 \$ (contrat: 10 831 872,11 \$ + incidences: 1 546 500,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 256902 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.009

20.030 Contrat de construction

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1145965002

Accorder un contrat à Maçonnerie Rainville et frères inc., pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment et le remplacement de la chaudière de l'édifice Gaston-Miron, situé au 1210 Sherbrooke Est - Dépense totale de 2 976 487,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5694 (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.031 Contrat de construction

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1144822024

Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie et d'éclairage dans l'avenue Papineau, de la rue Ontario Est à l'avenue du Mont-Royal Est, dans les arrondissements Ville-Marie et Le Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 13 267 723,85 \$, taxes incluses (contrat: 11 982 223,85 \$ + incidences: 1 285 500,00 \$) - Appel d'offres public 262002 (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.010

20.032 Contrat de services professionnels

CE Technologies de l'information , Direction - 1144794001

Approuver l'Addendum 1 de la convention de transaction et quittance sans soulte, entre la Ville et TELUS, modifiant le livrable D de l'Annexe A, afin de recevoir de TELUS des fichiers d'extraction et de mise à jour requis pour alimenter le nouveau système d'inventaire (CMDB) corporatif associé au projet de gestion des services TI (GSTI) de la Ville, dans le cadre des contrats de téléphonie filaire et de transmission de données

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.033 Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1140185003

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Beaupré Michaud et Associés, Architectes pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour la restauration des bâtiments du Jardin de Chine du Jardin botanique # Projet : JAR-2013-08 pour une somme maximale de 141 516,40 \$ (incluant les taxes et les contingences) - Appel d'offres public #13-12330 (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

20.034 Contrat de services professionnels

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1125950001

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Régis Côté et associés, SDK et associés inc. Bouthillette Parizeau et Vinci Consultants pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et accompagnement LEED pour le projet de rénovation majeure de la cour de services Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, site Dickson - Dépense totale de 1 902 502,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12809 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.011

20.035 Entente

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1144501002

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde un délai supplémentaire à la compagnie 2749-0150 Québec inc. et par lequel M. Luc Bédard s'engage solidairement avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. à remplir l'obligation de couler les fondations avant le 1er novembre 2014 dans le cadre du projet de construction de la rue Bourgeoys, le tout sujet aux termes et conditions stipulés audit projet d'acte

20.036 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.037 Immeuble - Aliénation

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1134501008

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à madame Laura Lynn Pritchett, à des fins d'assemblage résidentiel, un terrain vague situé à l'arrière du 7325-7327, avenue Chester, d'une superficie de 15,7 m², dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 1 875 \$, plus les taxes applicables

20.038 Immeuble - Aliénation

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1143496002

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Carré Lausanne inc., aux fins d'assemblage résidentiel, un résidu de terrain et une partie de ruelle situés du côté nord du boulevard Henri-Bourassa, à l'ouest de l'avenue Lausanne, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, d'une superficie de 388,2, m², pour le prix de 167 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 2 181 411 du cadastre du Québec

20.039 Immeuble - Aliénation

CM Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1146678001

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation Le Courant du quartier, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague situé du côté ouest du boulevard Rodolphe-Forget, au nord de l'avenue Louis-Dessaulles, dans l'arrondissement Rivières-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles, pour la somme de 675 004,65 \$, plus les taxes applicables

20.040 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.041 Immeuble - Location

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1134069009

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à l'Université du Québec à Montréal, pour une période additionnelle de 7 ans, à compter du 1er octobre 2013, un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 1301, rue Sherbrooke Est d'une superficie d'environ 452,69 m², à des fins de garderie et un espace extérieur d'une superficie de 414,27 m², à des fins d'aire de jeu, le tout pour un loyer total de 673 652,53 \$, excluant les taxes

20.042 Immeuble - Servitude

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1134313003

Approuver le projet d'acte par lequel M.Denis Charron consent à la Ville de Montréal une servitude de non-construction de bâtiment résidentiel, assorti d'une obligation de démolition des deux bâtisses résidentielles existantes, sises aux 8118 et 8124-26, boulevard Broadway Nord à Montréal-Est, en considération du paiement de 390 915 \$, taxes incluses, requise aux fins de l'implantation d'un centre de biométhanisation et d'un centre pilote de prétraitement sur le terrain Demix à Montréal-Est

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.043 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1143381001

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 245 000 \$ à 7 organismes pour l'année 2014 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.044 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1140302001

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 565 000 \$ à 10 organismes pour l'année 2014 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.045 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1140026001

Accorder un soutien financier non récurrent de 420 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (Tourisme Montréal), pour une période de deux ans (2014 et 2015) afin de contribuer à la mise en oeuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal MCC-Ville de Montréal 2012-2015 / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est l'accueil des touristes effectué dans l'agglomération

20.046 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1144251001

Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire, pour l'année 2014, pour la réalisation du projet « Roule, grimpe et amuse-toi au TAZ », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.047 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1143381002

Accorder un soutien financier non récurrent de 18 810 \$ à Le Centre jeunesse de Montréal, pour l'année 2014, pour réaliser le projet « Formation d'intervenants agissant en prévention de la violence sexuelle associée aux gangs de rue », dans le cadre de l'entente entre le ministre de la Sécurité publique du Québec et la Ville de Montréal relative à la participation de la Ville au « Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011 - 2014 » / Approuver un projet de convention à cet effet

20.048 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.049 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1140706002

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, pour l'année 2014, à Table de concertation des aîné-e-s de l'Île de Montréal, pour la réalisation du projet « Projet 65 + Montréal » / Approuver un projet de convention à cet effet

20.050 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1145917001

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 207 992 \$, soit 120 892 \$ en 2014 et 87 100 \$ en 2015, au Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.), pour réaliser le projet « Revitalisons Gouin Ouest », secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Cartierville, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1134815005

Adopter le Programme des équipements sportifs supra locaux

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Eau , Direction - 1141158001

Approuver la programmation no 1 des travaux sur les réseaux secondaires d'égout de la Ville de Montréal admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Conduites (PIQM-Conduites) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1141658003

Adhérer aux principes directeurs de la « Charte internationale de Toronto pour l'activité physique : un appel mondial à l'action »

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

Mention spéciale : Ce document sera déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1144251003

Approuver l'ajout du projet de redéploiement de Maison d'Haïti, dont les besoins sont estimés à 2 M\$ pour la période 2014 - 2017, et son inscription à la programmation partielle des projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$

Compétence d'agglomération : Programmation ainsi que toute modification à celle-ci selon l'entente avec le MAMROT

30.005 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Direction du greffe - 1140843005

Ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 25 et 26 février 2014 à Ottawa (Ontario), afin d'assister au Caucus des maires des grandes villes (CMGV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Montant : 219,98 \$

30.006 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Direction du greffe - 1140843006

Ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 3 et 4 mars 2014, à Chicoutimi, dans le cadre de la tournée des régions du Québec - Montant : 135,67 \$

30.007 Administration - Nomination de membres

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1145213001

Prolonger le mandat de Jacques Lachapelle à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal, du 1er mai 2014 au 30 avril 2017

Mention spéciale : Cet article devra être adopté au conseil municipal à une majorité de 2/3 des voix des membres du conseil, en vertu de l'article 83 de la Charte de la Ville de Montréal

30.008 Administration - Nomination de membres

CM Conseil des Montréalaises , Direction - 1144233002

Approuver la nomination de mesdames Kim O'Bomsawin, Hajiba Akartit et Marie-Louise Mumbu comme membres du Conseil des Montréalaises pour un mandat de trois ans se terminant en avril 2017 / Approuver la nomination de madame Melissa Cerros pour un mandat de trois ans à partir du 11 juin 2014 et se terminant en juin 2017

Mention spéciale : Cet article devra être adopté au conseil municipal à une majorité de 2/3 des voix des membres du conseil, en vertu de l'article 83 de la Charte de la Ville de Montréal

30.009 Approbation des recommandations des comités et commissions

CM Direction générale , Direction du greffe - 1132714014

Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports portant sur le retour à la vocation institutionnelle du 1420, boulevard Mont-Royal

30.010 Approbation des recommandations des comités et commissions

CG Direction générale , Direction du greffe - 1132714012

Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration portant sur l'étude publique du budget de fonctionnement 2013 et de ses amendements, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du PTI 2013-2015 et du budget 2013 de la Société de transport de Montréal (STM)

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

30.011 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics - 1144939001

Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception d'une contribution financière de 50 376,30 \$, taxes incluses, en provenance de Pipelines Enbridge inc., relativement à la fourniture et la plantation de 29 arbres et de mobilier urbain

30.012 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Anjou , Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1140556004

Modifier le budget de la Ville pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la charte de la ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception d'une contribution financière de 6 750 \$ en provenance de l'organisme Avenir d'enfants pour l'activité « L'heure du conte pour les 0 à 2 ans », tenue au cours de la période du 1er janvier 2014 au 30 juin 2015 dans les bibliothèques de l'arrondissement

30.013 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1140810001

Autoriser un virement budgétaire additionnel de 1 310 000 \$ du Programme triennal d'immobilisation 2014-2016 de la Direction de la culture et du patrimoine vers le budget de l'arrondissement de Lachine pour l'agrandissement de la bibliothèque Saul-Bellow

30.014 Budget - Virement / Annulation de crédits

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1140776002

Autoriser une appropriation de 960 000\$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables et la mise aux normes des feux de circulation

30.015 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Technologies de l'information , Direction - 1145952001

Autoriser des virements budgétaires de 5 585 000 \$, entre projets de compétences différentes, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 du Service des technologies de l'information, pour permettre l'atteinte des objectifs des projets, avec impact nul sur l'enveloppe allouée

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.016 Nomination / Désignation d'élus

CE Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens -
1143489010

Nommer Mme Lucie Cardyn, conseillère d'arrondissement, à titre de membre du Comité de gestion du régime des employés de la Ville d'Outremont et de membre au Comité de gestion du régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont

30.017 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130387004

Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 632 000 \$ afin de financer les travaux de construction, d'infrastructures et d'aménagement, sur les immeubles appartenant à la Ville de Montréal, aux fins du projet d'expansion du musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière, soit la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal »

40.002 Règlement - Avis de motion

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130387005

Adopter un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 350 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière »

40.003 Règlement - Avis de motion

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1133496013

Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest du boulevard Saint-Michel et au nord-ouest de la rue Sauriol Est, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains »

40.004 Règlement - Avis de motion

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1134386002

Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 13e Avenue entre la rue Parent et la rue De La Gauchetière, aux fins de transfert aux propriétaires riverains dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles »

40.005 Règlement - Avis de motion

CM Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission - 1146659002

Adopter un règlement modifiant le « Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) » afin d'y ajouter les secteurs du boulevard Henri-Bourassa Est et de la rue Saint-Patrick

40.006 Règlement - Avis de motion

CM Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1140498002

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) », aux fins d'y ajouter un tarif visant les demandes de subventions présentées en vertu du Règlement sur la subvention à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés

40.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

40.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

50 – Ressources humaines

50.001 Convention collective / Contrat de travail

CE *Capital humain et des communications , Rémunération globale et systèmes d'information R.H.*
- 1140314001

Entériner la terminaison du Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle au 31 décembre 2013

50.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

50.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

50.004 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

50.005 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

50.006 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

50.007 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

50.008 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

50.009 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

50.010 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

50.011 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

50.012 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CM Finances , Direction Informations financières et contrôles internes - 1143592003

Dépôt à l'assemblée du conseil municipal du 28 avril 2014 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013 tel que produit sur les formules prescrites par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

60.002 Dépôt

CG Finances , Direction Informations financières et contrôles internes - 1143592004

Dépôt à l'assemblée du conseil d'agglomération du 1er mai 2014 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013 tel que produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Compétence d'agglomération : Acte mixte

60.003 Dépôt

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1140280001

Prendre connaissance des orientations pour la gestion du Fonds du patrimoine culturel du Québec, pour la restauration des biens patrimoniaux appartenant à la Ville de Montréal ou aux villes liées, dans le cadre de l'Entente de développement culturel de Montréal (2012-2015) convenue avec le ministère de la Culture et des Communications

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

60.004 Dépôt

CG Eau , Direction de la gestion durable de l'eau des mesures corporatives et d'urgences - 1145075001

Dépôt du bilan annuel consolidé 2013 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

60.005 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1143624009

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa troisième année d'activité

60.006 Dépôt

CM Conseil des Montréalaises , Direction - 1144233001

Dépôt pour information et reddition de compte par le Conseil des Montréalaises au conseil municipal du rapport d'activité 2013 « Montréalément femmes : vivre en ville, gouverner et travailler à la Ville »

60.007 Dépôt

CM Commission de la fonction publique de Montréal , Direction - 1140119001

Dépôt du Rapport annuel 2013 de la Commission de la fonction publique de Montréal

60.008 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1143624010

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE141009002 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville, inc., pour la reconstruction d'un égout collecteur, d'une conduite d'eau principale et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue William, de la rue Dalhousie à la rue Duke (Lots 17 et 18) - Projet Bonaventure dans les arrondissements Ville-Marie et Le Sud-Ouest - Dépense totale de 5 231 100,00 \$, taxes incluses (contrat : 4 581 000,00 \$ + incidences : 650 100,00 \$) - Appel d'offres public 214708 - (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.028

60.009 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1143624011

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144822011 - Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc., pour la reconstruction des conduites d'eau secondaire et principale. Réaménagement géométrique incluant la reconstruction de la chaussée, construction de trottoirs architecturaux avec bordures de granit et fosse de plantation munies de grilles en fonte par endroits, fourniture et installation de signalisation lumineuse, de mobilier d'éclairage et de mobilier urbains dans la rue Ontario, de la rue D'Iberville à la rue Lespérance, projet de développement Pôle Frontenac, phase 1, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 12 378 372,11 \$ (contrat: 10 831 872,11 \$ + incidences: 1 546 500,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 256902 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.029

60.010 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1143624012

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144822024 - Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie et d'éclairage dans l'avenue Papineau, de la rue Ontario Est à l'avenue du Mont-Royal Est, dans les arrondissements Ville-Marie et Le Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 13 267 723,85 \$ (contrat: 11 982 223,85 \$ + incidences: 1 285 500,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 262002 (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.031

60.011 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1143624013

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE125950001 - Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Régis Côté et associés, SDK et associés inc. Bouthillette Parizeau et Vinci Consultants pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et accompagnement LEED pour le projet de rénovation majeure de la cour de services Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, site Dickson - Dépense totale de 1 902 502,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (13-12809) (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.034

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	48
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	30
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	28

CE : 10.002

2014/04/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003

2014/04/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 5 mars 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division, soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
Mme Mary Deros, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 0280

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 5 mars 2014 en y retirant les articles 12.001 à 12.004, 20.008, 40.001 et 40.002 et en y ajoutant l'article 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0281

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition et l'installation de 100 caméras motorisées pour le Centre de la Gestion de la mobilité urbaine (CGMU).

Adopté à l'unanimité.

20.001 1135309014

CE14 0282

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 825 797,11 \$, taxes incluses, pour la prolongation des contrats octroyés (CG11 0119) à GSI Environnement inc. pour le traitement, par compostage, de 20 000 tonnes par année de résidus verts et à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement, par compostage, de 15 000 tonnes par année de résidus mélangés, soit verts et alimentaires, du 14 avril 2014 au 13 avril 2015, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10-11491, majorant ainsi le montant total des contrats de 8 841 094,80\$ à 11 666 891,91\$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1142621001

CE14 0283

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements pour la réparation du réseau principal d'aqueduc en cas de nécessité ;
- 2- d'accorder aux Entreprises C. R. Ménard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10137 ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1146257001

CE14 0284

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 350 405 \$, taxes incluses, pour le remplacement des toiles du pavillon de la terrasse et les travaux connexes à l'hôtel de ville situé au 275, rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction D.L.T. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 318 550 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5702;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1145965001

CE14 0285

Vu la résolution CA14 10 038 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en date du 10 février 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 720 587,74 \$, taxes incluses, représentant 84,7 % du coût total du contrat, pour la reconstruction d'une conduite d'égout unitaire (combiné), d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée et des trottoirs, là où requis, dans l'avenue de Belleville, de la rue Monselet au boulevard Gouin, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 912 942,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 906 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1134383017

CE14 0286

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Divex Marine inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'enlèvement de quatre batardeaux temporaires à l'aide de plongeurs, à l'usine de production d'eau potable Atwater, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 61 813,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 2013-33 ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1145879001

CE14 0287

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 81 632,25 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du Consortium Cardin Ramirez Julien & Aedifica, SNC-Lavalin, Dupras-Ledoux;
- 2- d'approuver le projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et le Consortium Cardin Ramirez Julien & Aedifica, SNC-Lavalin, Dupras-Ledoux (CM09 0509), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 485 096,74 \$ à 4 566 728,99 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1136606001

CE14 0288

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Acertys inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la mise en oeuvre d'une démarche d'interaction avec le public dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 266 569,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 13-13242 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1146676001

CE14 0289

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Experts GéoConseils inc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville des services professionnels de gestion de la santé et sécurité au travail pour les travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen (lot 8C), pour une somme maximale de 264 902,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13080 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1134123007

CE14 0290

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet de convention de cession du contrat de BGL (Jasmin Bilodeau, Sébastien Giguère, Nicolas Laverdière) (CM13 0959) en faveur de BGL 3D inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions. L'autorisation de cession s'inscrit dans le cadre de la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public qui sera intégré au projet du carrefour Pie-IX–Henri-Bourassa.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1141146001

CE14 0291

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'une contribution financière de 100 000 \$ de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal aux fins de réaliser les travaux reconnus admissibles décrits au projet de convention et devant être complétés avant le 30 juillet 2014, soit la construction d'une grande pergola sur le site des Jardins-jeunes au Jardin botanique de Montréal ;
- 2- d'approuver un projet de convention entre cet organisme et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution ;
- 3- de mandater le Service de la Qualité de vie, Espace pour la vie, pour gérer la mise en œuvre de ce programme.
- 5- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels au montant de 100 000 \$;

6- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1133815003

CE14 0292

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter de fournir à l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge, pour les quatre premiers mois de 2014, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1141020001

CE14 0293

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de fermer et de retirer du registre du domaine public le lot 5 349 016 du cadastre du Québec;
- 2- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Placements Laugab inc./Laugab Holdings inc., aux fins d'assemblage industriel, un terrain d'une superficie de 187 mètres carrés, situé en front sur la rue Masson, dans le prolongement du la rue Fullum, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constitué du lot 5 349 016 du cadastre du Québec, pour la somme de 26 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1131233006

CE14 0294

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 28 250 \$ à l'Institut de développement de l'industrie de la fourrure canadienne pour la promotion du salon annuel StyleLab-Montréal, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal, qui aura lieu du 15 au 17 mars 2014 au Palais des congrès;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1143931001

CE14 0295

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 115 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers la Direction de la culture et du patrimoine du Service de la qualité de vie pour soutenir le Festival Montréal en lumière 2014 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

de recommander au conseil municipal :

- 2- d'accorder un soutien financier non récurrent d'une valeur maximale de 115 000 \$ dans le cadre du quinzième anniversaire du Festival Montréal en lumière, qui s'est tenu au Quartier des spectacles du 20 février au 2 mars 2014;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1140018001

CE14 0296

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 231 758,33 \$, taxes incluses, pour l'achat des inventaires de produits chimiques provenant de la Cité de Dorval et de la Ville de Pointe-Claire;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1140431001

CE14 0297

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 24 000 € Euros (±35 933 \$ CAN) à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF) pour l'année 2014;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1143994001

CE14 0298

Vu la résolution CA14 10 053 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en date du 10 février 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration de Centre local de développement (CLD) de Montréal-Nord à compter du 10 février 2014 jusqu'au renouvellement des mandats à l'assemblée générale du CLD/CDEC en juin 2014 :

Collège municipal:

M. Gilles Deguire, maire de l'arrondissement de Montréal-Nord, en remplacement de M. Jean-Marc Gibeau;

Collège affaires/commerce:

M. Jean-Marc Poirier, président et associé de SPRINTMEDIA, en remplacement de Mme Gaetana Colella.

Membres non-votants:

M. Michel Brunet, directeur du Centre local d'emploi du territoire de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1146304002

CE14 0299

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer, pour le secteur Centre, Mme Jessika Brosseau, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, et ce, pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'au 31 mars 2017, en remplacement de Mme Jessy Thermil;
- 2- de nommer, pour le secteur Ouest, M. Pascal Rousseau, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, et ce, pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'au 31 mars 2017, en remplacement de M. Michael Wiseman;
- 3- de nommer, pour le secteur Centre, Mme Denise Felsztyna, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, et ce, pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'au 30 avril 2017, en remplacement de Mme Christina Lazarova;
- 4- de désigner M. Mountagha Sow à titre du président du Conseil jeunesse de Montréal, pour un mandat de 9 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2014, en remplacement de M. Michael Wiseman;
- 5- de désigner Mme Chahinaze Fala à titre de vice-présidente du Conseil jeunesse de Montréal, pour un mandat de 9 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2014, en remplacement de Mme Jessy Thermil.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1145179001

CE14 0300

Il est

RÉSOLU :

de remplacer les personnes suivantes aux différents comités de retraite mentionnés ci-dessous :

Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal :

- M. Normand Lefebvre qui a pris sa retraite par M. Martin Charron, conseiller en relations de travail au Service du capital humain et des communications, pour un mandat de 3 ans;

Comité de gestion du régime de retraite des syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal :

- M. Claude Plante qui a pris sa retraite par M. Victor Aldo Mendez, chef de division ressources financières, matérielles et informationnelles à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un mandat de 3 ans

Adopté à l'unanimité.

30.004 1145885001

CE14 0301

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la programmation d'événements publics 2014 - 2^e partie;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1140577001

CE14 0302

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 100 337,64 \$ afin de rembourser la Ville de Mont-Royal pour les dépenses capitalisables effectuées en 2013 à la caserne 74, située au 10, avenue Roosevelt ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1144565001

CE14 0303

Vu la résolution CA14 08 0021 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 7 janvier 2014 ;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter la demande d'indemnisation évaluée approximativement à 115 926,17 \$ (toutes taxes incluses) à même le fonds d'auto assurance de la Ville de Montréal à la suite d'un incendie dans la nuit du 24 au 25 août 2013 au chalet du parc Poirier ;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 108 919,64 \$ (net de ristournes) en provenance du budget corporatif de dépenses contingentes vers celui de l'arrondissement pour la réalisation des travaux ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1135369007

Adopté à l'unanimité.

CE14 0304

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser une appropriation de 600 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables

Adopté à l'unanimité.

30.008 1140776001

CE14 0305

Il est

RÉSOLU :

de résilier le contrat de travail du directeur principal – Service du capital humain et des communications et mandater le directeur général pour donner l'avis écrit de cessation d'emploi.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1143570003

CE14 0306

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de la reddition de compte annuelle datée du 9 mai 2013 préparée par Mme Danielle Ambrosio, liquidatrice testamentaire dans le cadre du règlement de la succession d'Antoine Laurent Fabre.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1146249001

Levée de la séance à 10 h 30.

70.001

Les résolutions CE14 0280 à CE14 0306 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 12 mars 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Denis Coderre, Maire

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 0307

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 12 mars 2014 en y retirant les articles 20.008, 20.013, 20.024, 20.025, 20.028 et 30.010 et en y ajoutant l'article 40.006.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0308

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 mars 2014,

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 0309

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 mars 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE14 0310

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Groupe de sécurité Garda senc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 36 mois, le contrat pour la fourniture d'un service de sécurité au Biodôme de Montréal et au Planétarium Rio Tinto Alcan, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 035 871,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13340, et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1145034001

CE14 0311

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la prolongation des ententes-cadres conclues avec Produits Sany inc. et Corporate Express Canada inc. (Staples Advantage Canada) (CE12 0708) pour la fourniture de produits d'entretien sanitaire et de papiers hygiéniques, pour une période de douze mois, du 17 mai 2014 au 16 mai 2015, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11844;
- 2- d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1136134003

CE14 0312

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 858 402,78 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un transformateur de puissance à l'huile de 40 MVA et l'assistance technique, dans le cadre de la réfection des équipements de l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Surplec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une période de 42 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 801 175,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12983;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1146019002

CE14 0313

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 638 269,67 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique du poste temporaire 12 kV et l'assistance technique, dans le cadre de la réfection des équipements de l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à MVA Puissance inc. le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 617 680,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12973;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1146019004

CE14 0314

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 746 363,34 \$, taxes incluses, pour la fourniture de cinq transformateurs de puissance à sec et l'assistance technique, dans le cadre de la réfection des équipements de l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à MVA Puissance inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 678 512,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12951;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1146019003

CE14 0315

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la deuxième prolongation, pour une période de douze mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec Équipements de sécurité Universel inc. (CG09 0287), pour la fourniture de bottes de sécurité à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, conformément aux documents de l'appel d'offres public 09-11013;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1145281002

CE14 0316

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 107 105,50 \$, taxes incluses, pour la prolongation pour une période de 12 mois, du contrat conclu avec Croisières Navark inc. pour la fourniture et l'opération d'un service de bateau-passeur, entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et le quai de l'Île-Charron du parc national des Îles-de-Boucherville (CG13 0122), majorant ainsi le montant total du contrat de 106 133,42 \$ à 213 238,92 \$, taxes incluses ;
- 2- d'approuver à cette fin le projet de prolongation du contrat entre la Ville de Montréal et Croisières Navark inc, selon les termes et conditions y stipulés ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1145054001

CE14 0317

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure cinq ententes-cadres d'une durée de trente-six mois avec option de deux prolongations de douze mois chacune, pour la fourniture sur demande de lubrifiants, graisses, antigels et la récupération des huiles usées dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville ;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après, plus bas soumissionnaires conformes pour les groupes mentionnés, en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12269 et au tableau de prix reçus et joint au rapport du directeur ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Firme	Groupe d'article / article
9215-7767 Québec inc. (Centre de pièces Gagnon)	1, 4 – articles 64
Les lubrifiants Sentinel Corp.	3, 4 – articles 63 et 65
Safety-Kleen Canada Inc.	5

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec option de deux prolongations de douze mois chacune, pour la fourniture sur demande de lubrifiants dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville ;
- 2- d'accorder à Safety-Kleen Canada Inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 2, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12269 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1145983002

CE14 0318

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 290 402,65 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Cassidian communications corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 42 633 310,80 \$ à 42 923 713,45 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1145035002

CE14 0319

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de pierre concassée nette et prémélangée de divers types;
- 2 - d'accorder à Lafarge Canada inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13219 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1135331007

CE14 0320

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, à compter de la date de son émission, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de remblai sans retrait;
- 2 - d'accorder à Lafarge Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13224 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler;

de recommander au conseil municipal :

- 4 - de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, à compter de la date de son émission, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé;
- 5 - d'accorder à Demix Béton, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13224 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 6 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1135331010

CE14 0321

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre collective, d'une durée de cinq ans avec une option de prolongation d'un an, pour l'acquisition sur demande de classeurs et d'armoires en métal;
- 2- d'accorder à Groupe Lincora inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12652 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1135085004

CE14 0322

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 960 882,25 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, de bordures, d'îlots, de systèmes d'éclairage et de feux de circulation, des travaux de planage et de revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard Henri-Bourassa, de la rue Wilfrid-Saint-Louis au boulevard Saint-Vital, dans l'arrondissement de Montréal-Nord (P.R.R. - Réseau artériel), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe Hexagone s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 837 882,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 257705;

- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1144822005

CE14 0323

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 901 722,30 \$, taxes incluses, pour le planage et le revêtement de la rue Notre-Dame Ouest, du boulevard Saint-Joseph à l'avenue Saint-Pierre, le planage de l'avenue Saint-Pierre, de la rue Camille à la rue Saint-Jacques et le planage de la voie de service de l'Autoroute 20 Ouest, de l'avenue Gowans à l'avenue Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe Hexagone s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 764 722,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 264412;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1144822007

CE14 0324

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 405 190,48 \$, taxes incluses, pour le réaménagement géométrique; la reconstruction des bases et conduits électriques, des puisards, du mail central, des trottoirs, de la chaussée flexible du revêtement bitumineux; construction de bordures de béton, de dalle de béton armé, de dalle pour abribus; installation de nouveaux luminaires, mise à jour des systèmes de feux de circulation, là où requis, dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste entre le boulevard René-Lévesque et la rue Forsyth, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 650 130,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 263201;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1144822006

CE14 0325

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 489 254,49 \$, taxes incluses, pour la construction et la reconstruction de trottoirs, de saillies, de bordures et d'îlots, là où requis, dans le boulevard des Trinitaires aux intersections du boulevard De La Vérendrye, de la rue Lacroix, de l'avenue De Monts et de l'avenue Irwin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Les Entreprises de Construction Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 443 254,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 263304 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1134822075

CE14 0326

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat à Les Constructions RRN inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des systèmes électromécaniques de contrôle de débit de structures de régulation des intercepteurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 995 266,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1265-AE;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1143334006

CE14 0327

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 944 584,49 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de chaussée flexible, de trottoirs, de bordures, de mails centraux, de bases, de conduits souterrains et des travaux de mise aux normes de feux de circulation, dans le boulevard Lacordaire, de la rue Saint-Zotique à la rue Bélanger et du tablier du viaduc de l'Autoroute 40 à la rue Jarry, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, de même que la reconstruction de conduites d'eau, de chaussée, de trottoirs, de mails centraux, de bordures, d'îlots, d'éclairage de rue et de feux de circulation, là où requis, à l'intersection des avenues Papineau et Lecocq, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 657 584,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258004;

- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1144822016

CE14 0328

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 8 984 619,88 \$, taxes incluses, pour le contrat UX14296 pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable sur diverses rues de la Ville de Montréal comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 851 619,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10136 et en fonction du calendrier modifié des travaux et des ajustements apportés en pièces jointes au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1144551002

CE14 0329

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 7 445 607,65 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout et de conduite d'eau dans le boulevard Pie-IX, de la rue Bélanger à la rue Beaubien Est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises de Construction Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 626 607,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 225904;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1144822004

CE14 0330

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 284 799,24 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire et d'une conduite d'égout unitaire dans la rue De Contrecoeur, de la rue Notre-Dame à l'avenue Dubuisson, et dans la rue Sainte-Claire, de la rue Liébert à la rue Saint-Donat, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 994 253,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 267801;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1144822008

CE14 0331

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la firme Artificiel inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation et la production du spectacle multimédia du Planétarium Rio Tinto Alcan, provisoirement intitulé Vertiges, pour une somme maximale de 408 161,25 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 23 janvier 2014 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1140461002

CE14 0332

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 255 244,50 \$, taxes incluses, pour couvrir les honoraires professionnels additionnels reliés à la surveillance des travaux dans le cadre du programme de protection et de mise aux normes de bâtiments industriels et corporatifs;
- 2- d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal, Héloïse Thibodeau inc. et Cima + S.E.N.C. (CG12 0263), majorant ainsi le montant total du contrat de 959 254,56 \$ à 1 214 499,06 \$, taxes incluses;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1131029006

CE14 0333

Il est

RÉSOLU :

- 1- de fermer et retirer du domaine public le lot 1 092 812 du cadastre du Québec;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Corporation FCHT Holdings (Québec) inc., à des fins d'assemblage commerciales, une ruelle constituée du lot 1 092 812 du cadastre du Québec, d'une superficie de 117,06 mètres carrés, située à l'est de la 9^e Avenue et au nord de la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour un montant de 11 970 \$, plus les taxes applicables, laquelle vente comportera une servitude réelle et perpétuelle de non-construction aux fins d'utilités publiques, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1134386001

CE14 0334

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative de Solidarité La Familiale, un terrain vacant, d'une superficie de 966 mètres carrés, situé à l'angle sud-ouest des rues Villeneuve Est et Drolet, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, constitué du lot 5 198 061 du cadastre du Québec, pour la somme de 184 508,48 \$ plus les taxes applicables;
- 2- d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que la Coopérative de Solidarité La Familiale démontre qu'elle a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1130521001

CE14 0335

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Gestion Gerard de Cola inc., pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} mars 2014, un espace d'une superficie de 423,19 mètres carrés, situé au 8200, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant une dépense totale de 554 226,02 \$, incluant les taxes, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1135840003

CE14 0336

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal:

- 1 - d'accorder un soutien financier annuel de 95 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale afin de maintenir le partenariat entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal relativement au financement des activités de l'Institut de recherche en biologie végétale, pour l'année 2014;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1142912001

CE14 0337

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 777 000 \$ à 38 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2014 :

Volet 1 - Festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$

Alchimies, Créations et Cultures / 15 ^e Festival du Monde Arabe de Montréal	30 000 \$
Art Souterrain / 6 ^e Festival Art Souterrain	30 000 \$
Association pour la création et la recherche électro-acoustiques du Québec/	25 000 \$
Biennale internationale d'art numérique (BIAN) – 2 ^e édition	
Association pour la création et la recherche électro-acoustiques du Québec/	30 000 \$
15 ^e Festival Elektra	
Coup de cœur francophone – 28 ^e édition	40 000 \$
Créations Etc... / Festival Vue sur la relève – 19 ^e édition	15 000 \$
Festi Blues – 17 ^e édition	5 000 \$
Festival de musique de chambre de Montréal – 19 ^e édition	25 000 \$

Festival Fantasia – 18 ^e Festival international de films Fantasia	32 500 \$
Festival international de la littérature (FIL) – 20 ^e édition	25 000 \$
Festival international de musique Pop Montréal – 13 ^e édition	40 000 \$
Festival international de théâtre Jeune public (1992) inc. / 13 ^e Coups de théâtre	25 000 \$
Festival international du film pour enfants de Montréal / FIFEM – 16 ^e édition	20 000 \$
Fondation Métropolis Bleu / 16 ^e Festival littéraire international Métropolis Bleu	25 000 \$
Le MEG : Le Montréal Électronique Groove inc. / 16 ^e Festival MEG Montréal	15 000 \$
Mutek – 15 ^e édition	40 000 \$
Petits Bonheurs diffusion culturelle / Petits bonheurs, le rendez-vous des tout-petits - 10 ^e édition	15 000 \$
Productions Nuits d'Afrique / 28 ^e Festival Nuits d'Afrique	40 000 \$
Rencontres internationales du documentaire de Montréal – 17 ^e édition	35 000 \$
Terres en vues, société pour la diffusion de la culture autochtone /	40 000 \$
Présence autochtone – 24 ^e édition	
Vues d'Afrique / Festival international de cinéma Vues d'Afrique – 30 ^e édition	30 000 \$

Volet 2 - Festivals et événements artistiques, budget inférieur à 500 000 \$

Bach Académie / Festival Bach de Montréal – 8 ^e édition	10 000 \$
Casteliers / Les trois jours de Casteliers – 9 ^e édition	12 000 \$
Centre de production et d'exposition Eastern Bloc / Festival Son et Vue – 6 ^e édition	5 000 \$
Diffusions gaies et lesbiennes du Québec / Image + Nation : 27 ^e Festival international cinéma LGBT Montréal	12 500 \$
Festival BD de Montréal – 3 ^e édition	3 000 \$
Festival de théâtre de rue de Lachine – 7 ^e édition	10 000 \$
Festival du Jamais Lu – 13 ^e édition	12 500 \$
L'OFF Festival de jazz de Montréal – 15 ^e édition	13 500 \$
Les Escales Improbables de Montréal – 11 ^e édition	15 000 \$
Les Filles Électriques / 3 ^e Festival Phénoména	13 500 \$
Maison de la poésie / 15 ^e Festival de la poésie	12 500 \$
Montréal Baroque inc. / 12 ^e Festival Montréal Baroque	15 000 \$
OFFTA (Le) / OFFTA – 8 ^e édition	7 500 \$
Société des Arts Libres et Actuels / 14 ^e Festival Suoni Per Il Popol	15 000 \$
Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise /	10 000 \$
La Grande Rencontre – 22 ^e édition	
Théâtre MainLine / 24 ^e Festival St-Ambroise Fringe Montréal	15 000 \$
Usine C / 9 ^e Festival international Temps d'images/Montréal	12 500 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1141197001

CE14 0338

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 130 000 \$ à la Biennale de Montréal et au Festival international du film sur l'art dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2014 :

Volet 1- Festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$

Biennale de Montréal / BNL MTL 2014	70 000 \$
Festival international du film sur l'art / 32 ^e FIFA	60 000 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1141197002

CE14 0339

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 205 438 \$, aux 36 organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme Montréal Interculturel (PMI) 2014 :

Organismes	Montant
À deux mains	7 485 \$
Alchimies, créations et cultures	7 500 \$
Alliance Familles-École	5 163 \$
Alliance socioculturelle et aide pédagogique (ASAP)	5 850 \$
Amis du monde	7 400 \$
Association chrétienne des jeunes femmes de Montréal	5 919 \$
Carrefour jeunesse-emploi Centre-Nord	5 713 \$
CARI St-Laurent	7 500 \$
Centre africain de développement et d'entraide inc.	4 338 \$
Centre d'aide aux familles latino américaines	4 063 \$
Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville	7 500 \$
Centre de services et d'intégration des minorités culturelles (C.S.I.M.C.)	4 888 \$
Communauté Sépharade Unifiée du Québec	7 500 \$
Congrès national des Italo-canadiens, Région Québec	5 025 \$
Solidarités Villeray	7 000 \$
Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges	2 700 \$
Destination travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc.	4 200 \$
Feejad (Famille pour l'Entraide et d'Éducation des jeunes et Adultes)	7 431 \$
Fondation jeunes étoiles	7 500 \$
Fondation LatinArte	5 575 \$
Himalaya Séniors du Québec	3 000 \$
HIPPY-Québec	4 200 \$
Institut du film ciné-asie	5 575 \$
Jeunesse en action Communauté Penuel	7 500 \$
La Ligue des Noirs du Québec	7 500 \$
La Maison des jeunes "par la grand'porte"	5 438 \$
Le Centre communautaire iraquien	2 000 \$
L'Organisation des jeunes de Parc Extension Inc	3 925 \$
Programme action réfugiés Montréal	7 500 \$
Projet Refuge	5 850 \$
PROMIS (promotion - intégration - société nouvelle)	7 500 \$
Regroupement général des Sénégalais du Canada (RGSC)	3 925 \$
Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée	7 500 \$
Trans-Art 2000	5 300 \$
Unis pour l'Afrique	4 475 \$
Un itinéraire pour tous	4 000 \$
TOTAL	205 438 \$

- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1140340001

CE14 0340

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier annuel de 35 000 \$, pendant 4 ans, soit du 1^{er} mars 2014 au 31 décembre 2017, à la Conférence régionale des élus de Montréal pour la réalisation des éditions 2014 à 2017 du Festival Eurêka! dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1136352002

CE14 0341

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'attribuer une bourse de 42 000 \$ à la Corporation de développement de l'Est à la suite de l'appel de projets 2013 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette bourse;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1146352002

CE14 0342

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'attribuer quatre bourses totalisant la somme de 250 363 \$, conformément à l'appel de projets 2013 du PRAM-Est dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal, aux organismes ci-après désignés pour le montant indiqué en fonction de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Montant
Corporation de développement économique communautaire Saint-Léonard	Gestion des matières résiduelles de la zone industrielle Saint-Léonard, Plan d'action 2014.	74 423 \$
Comité musique Maisonneuve	Montréal côté cours.	65 000 \$

Société Château Dufresne inc.	Promotion touristique à l'échelle canadienne et américaine du nouveau complexe muséal Château Dufresne / Studio Nincheri.	60 000 \$
S.E.R.I.C. Coopérative de solidarité	Forum de développement durable, Est de Montréal.	50 940 \$

- 2- d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces bourses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1146352001

CE14 0343

Il est

RÉSOLU :

d'adopter, tel que soumis, le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1134815004

CE14 0344

Vu la résolution CA14 08 0063 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 20 janvier 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser l'émission d'une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q-2)* pour les travaux de construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout dans la rue Wilfrid-Reid du projet résidentiel Bois-Franc, phase 4.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1133231034

CE14 0345

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) à acquérir le lot 4 499 009 du cadastre du Québec (lot C-1b), pour la somme maximale de 3,32 M\$, en vue du développement d'un projet social, abordable et d'économie sociale dans les Bassins du Nouveau Havre et à revendre les nouveaux lots à être créés pour chaque partie du projet aux coopératives d'habitation et organismes d'économie sociale ayant obtenu leurs subventions.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1143710001

CE14 0346

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- que M. Raoul Cyr, directeur de la Direction des informations financières et des contrôles internes du Service des finances (ci-après le «représentant») soit, et il est par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Montréal les documents requis pour l'inscription aux services électroniques Clic Revenu et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin, en remplacement de M. Robert Lamontagne;
- 2- que le ministre soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription aux services Clic Revenu.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1133843005

CE14 0347

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Denis Coderre, maire de Montréal, Lionel Perez, membre du comité exécutif, et de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, à Québec, du 20 au 21 mars 2014, afin d'assister au Sommet municipal de l'Union des municipalités (UMQ) - Montant estimé à 1 122,85 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1140942003

CE14 0348

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense relative au déplacement, à Sherbrooke, les 10 et 11 février 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre de la tournée des régions du Québec - Montant : 163,26 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1140843003

CE14 0349

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier la dépense de 125,53 \$ relative au déplacement du maire de Montréal, M. Denis Coderre, à Québec les 11 et 12 février 2014, dans le cadre d'une conférence de presse au cours de laquelle le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre des Transports a présenté les grandes lignes du projet de loi 73 concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1140843004

CE14 0350

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser une appropriation de crédits de 4 396 631 \$ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet d'infrastructures et de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest afin de réaliser des études, des expertises et l'avant projet préliminaire en vue d'obtenir l'autorisation de passer en phase plans et devis pour le projet qui sera imputable au PTI, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1146428001

CE14 0351

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser une dépense de 59 908 \$ afin de rembourser les arrondissements ayant effectué le déchiquetage et la collecte des branches en régie dans le cadre du Plan d'action montréalais de lutte à l'agrire du frêne, le tout selon les dispositions prévues au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1144631002

CE14 0352

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 7 323,49 \$, relative au déplacement, du 12 au 15 mars 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, de M. Gilles Deguire, maire de Montréal-Nord, de Mmes Monica Ricourt et Nathalie Pierre-Antoine, conseillères d'arrondissement, afin de prendre part à une mission en Haïti ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1144834001

CE14 0353

Vu la résolution CA14 090028 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville en date du 10 février 2014;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du deuxième étage du bâtiment situé sur le lot 1 998 084 du cadastre du Québec à des fins d'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1130449011

CE14 0354

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2014) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1141361002

CE14 0355

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de gaz », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1131238003

CE14 0356

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au programme de Transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1130865001

CE14 0357

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eau usées admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1140865001

CE14 0358

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) » afin d'y ajouter, dans son annexe A, l'inspecteur général à titre de fonctionnaire de niveau A.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1142923001

RCE14-002

CE14 0359

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet de protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services avec remboursement de monsieur Robert Laplante, conseiller en planification pour occuper un poste de directeur général au sein de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC), pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015;
- 2 - d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1131539001

CE14 0360

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu la résolution CA13 240568 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 2 octobre 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet de protocole d'entente renouvelant le prêt de M. Alain Côté au Centre d'études Desjardins en gestion des coopératives de services financiers des Hautes Études Commerciales de Montréal (HEC), pour une durée de 36 mois, commençant le 1^{er} mai 2014 et se terminant le 30 avril 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1130519024

CE14 0361

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte des rapports et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration et de la Commission de la sécurité publique ayant pour objet l'étude du budget 2014 de la Ville de Montréal, des budgets 2014 de certaines sociétés paramunicipales et organismes ainsi que du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 et du budget 2014 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1141159001

CE14 0362

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport d'activité 2013 du Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1146467001

CE14 0363

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le bilan des cinq années (2009, 2010, 2011, 2012 et 2013) de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal.
- 2 - d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie de Montréal à acheminer le bilan des activités de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie au ministre de la Sécurité publique.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1141887001

Levée de la séance à 10 h 50.

70.001

Les résolutions CE14 0307 à CE14 0363 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 19 mars 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 0364

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 19 mars 2014 en y retirant les articles 20.001 et 30.018 et en y ajoutant les articles 20.032, 20.033 et 20.034.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0365

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 mars 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 0366

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 mars 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE14 0367

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre avec R.M. Leduc et cie inc. pour une période additionnelle de 12 mois, soit jusqu'au 28 juin 2014, pour les services sur demande de reliure de documents pour les bibliothèques de Montréal, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 12-12979 (CE12 1066);
- 2 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil municipal :

- 3 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre avec Les Reliures Caron et Létourneau Ltée pour une période de 12 mois, soit jusqu'au 28 juin 2014, pour les services sur demande de reliure de documents pour les bibliothèques de Montréal, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 12-12979 (CE12 1066);
- 4 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1135085003

CE14 0368

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans avec les options de prolongation, pour la fourniture sur demande d'équipements d'impression multifonctions neufs (achat, location, et service d'entretien);
- 2- d'accorder à Sharp Électronique du Canada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 1, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-11816 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.
- 4- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans avec les options de prolongation, pour les services sur demande d'un contrat d'entretien pour les équipements d'impression multifonctions Sharp acquis par la Ville de Montréal seulement;
- 5- d'accorder au seul soumissionnaire Sharp Électronique du Canada Ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour le groupe 2, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-11816 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 6- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1135085002

CE14 0369

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la prolongation des contrats octroyés à Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour les services d'entretien et de réfection des terrains sportifs pour une somme d'au plus 140 147,63 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 116 638,69 \$ à 256 786,32 \$, taxes incluses, et à « À la main verte » pour les services de tonte de gazon, de verdissement et d'entretien courant pour une somme d'au plus de 81 632,25 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 68 985 \$ à 150 617,25 \$, taxes incluses, le tout pour l'entretien extérieur du Complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin, pour une période de douze mois à compter du 1^{er} avril 2014 jusqu'au 31 mars 2015;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1144670001

CE14 0370

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Techno Feu inc. (Emergency One), fournisseur unique, pour la fourniture de deux véhicules d'élévation de 137 pieds (42 m) chacun, pour usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 511 743,33 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1131887004

CE14 0371

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure des ententes-cadres collectives d'une durée approximative de 12 mois à compter de leur émission, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et le transport, sur demande, d'enrobés bitumineux chauds;
- 2 - d'accorder à Simard-Beaudry Construction inc., La compagnie Meloche inc., Bau-Val inc., Routek Construction inc. et Demix Construcion, une division de Holcim (Canada) inc. les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13220 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur, le tout conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler;

de recommander au conseil municipal:

- 4 - de conclure une entente-cadre collective d'une durée approximative de 12 mois à compter de son émission, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et le transport, sur demande, d'enrobés bitumineux chauds;
- 5 - d'accorder à Construction DJL inc. le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13220 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur, le tout conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;
- 6 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1135331008

CE14 0372

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, (fournisseur exclusif), pour une période maximale d'un an, pour l'acquisition des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 680 685,11 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 24 janvier 2014 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1142414001

CE14 0373

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 555 377,26 \$, taxes incluses, pour la construction et la reconstruction de trottoirs, de mails centraux, de chaussée, de feux de circulation et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Lacordaire, entre le boulevard Couture et un point situé au sud du viaduc du Canadien National (Réalisation du train de l'est), dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 458 877,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 231501;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1134822065

CE14 0374

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 499 007,57 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de construction d'une conduite d'eau de 400 mm dans les rues Lily-Simon, Saint-Jacques Ouest, dans le boulevard Sainte-Anne-de-Bellevue et divers travaux sur conduites d'eau secondaires, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Construction S. Forget inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 349 081,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10140;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1143759002

CE14 0375

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 5 418 685,64 \$, taxes incluses, pour la construction et reconstruction de trottoirs, de mail central, de bordures, de clôtures ornementales, d'une conduite d'eau principale, de planage de chaussée d'asphalte et revêtement bitumineux de fourniture et d'installation d'un système d'éclairage et de feux de circulation pour la sécurisation et l'aménagement d'une piste cyclable, là où requis, dans le boulevard Saint-Laurent et la rue Arcade, dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Groupe Hexagone, s.e.c. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 834 685,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 222503;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1144822014

CE14 0376

Vu la résolution CA14 240081 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 11 mars 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal:

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 2 887 739,06 \$, taxes incluses, représentant 89,6 % du coût total du contrat, pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Beaudry, du boulevard René-Lévesque à la rue Sainte-Catherine et la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire sur la rue Fullum, entre les rues Sherbrooke et de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Claude Chagnon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 3 084 846,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-14-004;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1146441001

CE14 0377

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) s'engage à réaliser les travaux pour la mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout, suite au doublement de la voie ferrée dans le cadre de la mise en service du Train de l'Est, pour une somme maximale de 2 908 867,50 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1144933001

CE14 0378

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 22 177 694,42 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de construction de conduites d'eau de 750 mm et de 200 mm dans le boulevard Édouard-Montpetit, entre le chemin de la Côte-des-Neiges et le réservoir Vincent-d'Indy, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au Groupe Hexagone s.e.c. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 20 534 902,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10103;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1143759001

CE14 0379

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 17 925 353,29 \$, taxes incluses, pour la construction d'un bassin de rétention et d'une chambre de vannes sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Construction Demathieu et Bard (CDB) inc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 16 775 603,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5017-EC-117-13;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1143334005

CE14 0380

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 14 457 641,57 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés, et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, De Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 960 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 214707;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1141009001

CE14 0381

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 10 008 610,82 \$ taxes incluses, pour le réaménagement de la place du Canada, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 267 232,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-6548;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1143751002

CE14 0382

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels entre la Ville et Ethnoscop Inc pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord, relativement à la durée des travaux (CG12 0632).

Adopté à l'unanimité.

20.017 1143501001

CE14 0383

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel ICO Technologies inc. seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis, d'une durée de 5 ans avec deux années optionnelles de prolongation, pour l'acquisition et la paramétrisation d'un logiciel en informatique de gestion de l'information et des mesures d'urgences pour l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 489 793,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12685 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1133980002

CE14 0384

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Bouthillette Parizeau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour la réfection du réseau d'urgence et le remplacement des groupes électrogènes de Jardin botanique, projet JAR-2012-12, pour une somme maximale de 174 532,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13288 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1140185002

CE14 0385

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1,26 M\$, taxes incluses, pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) des conduites et des regards du réseau secondaire de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet d'addenda no 2 modifiant la convention intervenue entre la Ville et Aquaréhab Eaux Usées inc. (CM11 0480), majorant ainsi pour une seconde fois le contrat initial de 20 %, soit de 7,56 M\$ à 8,82 M\$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1144551004

CE14 0386

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 98 598,35 \$, taxes incluses, pour des services professionnels supplémentaires à Les Consultants S.M. inc., dans le cadre du projet du site Outremont;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et Les Consultants S.M. inc. (CE12 0045), majorant ainsi le montant total du contrat de 498 802,85 \$ à 597 401,20 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1133246001

CE14 0387

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet d'Addenda no 1 modifiant l'Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont intervenue le 23 mars 2011 entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (CM11 0128);

- 2 - de désigner le directeur de la Direction des stratégies et transactions immobilières comme représentant de la Ville, comme énoncé à l'article 3.6 de l'Addenda 1, afin d'approuver les conditions de la servitude à intervenir entre la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique et l'Université de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1130890006

CE14 0388

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'entente d'occupation par laquelle la Ville de Montréal loue de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, pour les besoins de la caserne de pompiers n° 61 du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal, un local d'une superficie de 1 068,61 mètres carrés de l'immeuble situé au 10, rue Sunnydale, pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2014, moyennant un remboursement des frais d'exploitation réels annuel d'environ 115 020 \$. La dépense totale des frais d'exploitation pour le terme représente approximativement 1 150 200 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1144565002

CE14 0389

Vu la résolution CA14 13 0054 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard en date du 3 mars 2014;

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal réduit l'assiette d'une servitude à des fins d'utilités publiques créée dans l'acte de servitude de passage publié à Montréal sous le numéro 3 877 603, servitude grevant une partie du lot 3 558 707 du cadastre du Québec, le tout aux termes et conditions prévus au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1133022020

CE14 0390

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de résilier le contrat octroyé à Précision 2000 inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Timothée, du boulevard René-Levesque à la rue Sainte-Catherine suite à l'appel d'offres public 1176 (CG11 0318);

- 2 - de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés de 1 090 793,12\$, net de ristournes.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1145249001

CE14 0391

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier spécial non récurrent de 1 500\$ au Comité d'adaptation de la main d'œuvre pour personnes handicapées (CAMO-PH) afin de contribuer au projet de reconnaissance des compétences des personnes handicapées au travail. Lors de la Soirée de reconnaissance, les entreprises et organismes participants, dont la Ville de Montréal, souligneront le parcours remarquable d'un employé handicapé au sein de nos organisations;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1130859001

CE14 0392

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder une contribution financière non récurrente de 35 000 \$ à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) pour la tenue de son 46^e congrès annuel qui aura lieu du 17 au 20 mai 2014 à Montréal;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1140741001

CE14 0393

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ et de verser cette contribution au compte « Groupe Haïti école Mark Bourque » de la Caisse Desjardins du réseau municipal pour l'agrandissement de l'école Mark Bourque située à Debussy en Haïti qui sera réalisé par une équipe de pompiers de Montréal en mission humanitaire du 9 au 30 avril 2014;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1140741002

CE14 0394

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 175 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 75 000 \$ pour l'année 2014 à la Fédération de soccer du Québec dans le cadre de l'organisation à Montréal de la Coupe du monde féminine U20 de la FIFA, Canada 2014;
- 2- d'accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 100 000 \$ pour l'année 2015 à la Fédération de soccer du Québec dans le cadre de l'organisation à Montréal de la Coupe du monde féminine de la FIFA, Canada 2015;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération de Montréal et la Ville de Montréal n'assumera aucun déficit.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1135848002

CE14 0395

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 2 415 \$ à Projet Jeunesse de l'Ouest de l'Île pour la réalisation du projet « Heures de devoirs » dans la ville liée de Pointe-Claire, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville - MESS 2013 - 2015);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1135066008

CE14 0396

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Robotique FIRST Québec pour la réalisation du Festival de robotique FIRST Québec, du 20 au 22 mars 2014, au Stade Uniprix, dans le cadre du protocole d'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1146352003

CE14 0397

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Sreit (Central no.3) LTD, pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} mai 2014, un espace d'entrepôt situé au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 9701, rue Colbert, d'une superficie d'environ 77 679 pieds carrés (7 216,62 mètres carrés), à des fins de centre de distribution, moyennant un loyer total de 6 978 371,03 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au bail, et d'imputer cette dépense, après avoir opéré en 2014 un virement de crédits de 427 130,10 \$ en provenance du budget corporatif des dépenses générales d'administration et d'avoir ajusté la base budgétaire de la Direction de l'approvisionnement de 2015 à 2023, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser une dépense maximale de 51 738,75 \$, taxes incluses, payable en 2014 à la compagnie Sreit (Central no.3) LTD, représentant la dépense liée aux changements au plan d'aménagement initial;
- 3 - autoriser une dépense maximale de 799 076,25 \$, taxes incluses, pour le déménagement, l'acquisition de mobilier et l'aménagement du centre de distribution aux nouveaux locaux;
- 4 - d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.032 1144069002

CE14 0398

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc., pour une période de 7 ans, à compter du 1^{er} mai 2014, des locaux d'une superficie de 882,58 mètres carrés, au 12^e étage de l'immeuble situé au 1550, rue Metcalfe, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 1 998 913,39 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser une dépense de 379 417,50 \$, taxes incluses, pour les coûts d'aménagement et contingences, payable en 2014, à la compagnie les Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc.;
- 3 - d'autoriser une dépense de 149 467,50 \$, taxes incluses, pour le mobilier et les incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1144069004

CE14 0399

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier spécial non récurrent de 7 500 \$, en provenance du budget de fonctionnement, à Open North Inc. / Nord Ouvert Inc. afin de soutenir l'organisation du Tournoi hackaton des données ouvertes qui aura lieu les 22, 23 et 29 mars 2014;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1140149001

CE14 0400

Vu la résolution CA14 08 0108 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 4 février 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser l'émission d'une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q-2)* afin de permettre le branchement au réseau municipal de l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 6000, route Transcanadienne, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1144152001

CE14 0401

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville de Montréal et chef de division de la Division de la géomatique du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, à agir pour et au nom de la Ville dans les procédures de bornage à l'amiable, à signer le consentement au bornage ainsi que le procès-verbal de bornage, impliquant les limites de propriété communes des lots 2 872 476 et 2 872 477 avec le lot 1 284 395 étant une partie de la rue Wolfe, le lot 1 284 399 étant une partie du boulevard René-Lévesque Est et le lot 1 284 594 étant une partie de l'avenue Papineau, tous du cadastre du Québec dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1140455001

CE14 0402

Il est

RÉSOLU :

d'accepter la licence accordée à la Ville de Montréal par l'organisme Le TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire pour l'utilisation des noms et marques « TAZ », « Le TAZ », « TAZ Roulodôme », « TAZ Skatepark », « TAZ, Roulodôme et Skatepark » et « Roulodôme et Skatepark » en association avec l'immeuble situé au 8931 avenue Papineau et pour toutes activités qui pourraient y avoir lieu.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1141658001

CE14 0403

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de créer la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal;
- 2- de modifier les résolutions CG13 0362, CG13 0363 et CG13 0364 afin de remplacer le nom de la commission mandatée pour la tenue de l'assemblée de consultation publique sur les projets de règlement P-RCG 13-016, P-RCG 13-017 et P-RCG 13-018 modifiant le schéma d'aménagement par celui de la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1142622004

CE14 0404

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le programme d'activités 2014 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après:

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Sujet(s) à déterminer pour consultation publique;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Accroissement des vols directs internationaux à l'aéroport Montréal-Trudeau (mandat prévu dans la résolution CM14 0198);
- Électrification des transports (retombées économiques);

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Révision du financement du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem);
- Étude des impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain;

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) / chauffage au bois (mandat prévu dans la résolution CM13 0867);

Commission sur l'examen des contrats

- Étude de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal (mandat prévu dans la résolution CM13 0078);
- Étude de l'opportunité et des conséquences du changement d'approche recommandé par la Commission quant aux processus d'appels d'offres et aux pratiques d'affaires de la Ville dans la gestion de cette entente-cadre et, plus globalement, la gestion de toutes les ententes-cadres (mandat SMCE13125309007-2 du comité exécutif);

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 ;
- Programme triennal d'immobilisations 2015-2017;
- Prévisions budgétaires 2015 et budgets des sociétés paramunicipales

Commission de la présidence du conseil

- Solutions visant à rétablir la confiance entre les élus et la population montréalaise (mandat prévu dans la résolution CM12 0960);
- Octroi des allocations de transition (mandat prévu dans la résolution CM13 0859);
- Élaboration d'un mécanisme en vertu duquel un rapport annuel sur les actions mises en œuvre en lien avec les motions soit déposé au conseil (mandat prévu dans la résolution CM13 1026);
- Gestion des élections municipales et des scrutins référendaires simultanés (mandat prévu dans la résolution CM13 1160);
- Propositions de modification au Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (CM14 0181);
- Comment soutenir et encourager la participation des communautés culturelles aux différentes instances de la Ville;

Commission sur le transport et les travaux publics

- Moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi et, de façon plus générale, le service de transport par taxi (mandat prévu dans la résolution CG14 0028);
- Politique municipale intégrée sur l'autopartage et les véhicules en libre-service (VLS) (mandat prévu dans la résolution CM14 0049)

de plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1143430004

CE14 0405

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le programme d'activités 2014 des commissions permanentes ci-après :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Sujet(s) à déterminer pour consultation publique;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Accroissement des vols directs internationaux à l'aéroport Montréal-Trudeau (mandat prévu dans la résolution CM14 0198);
- Électrification des transports (retombées économiques);

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Révision du financement du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem);
- Étude des impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain;

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) / chauffage au bois (mandat prévu dans la résolution CM13 0867);

Commission sur l'examen des contrats

- Étude de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal (mandat prévu dans la résolution CM13 0078);
- Étude de l'opportunité et des conséquences du changement d'approche recommandé par la Commission quant aux processus d'appels d'offres et aux pratiques d'affaires de la Ville dans la gestion de cette entente-cadre et, plus globalement, la gestion de toutes les ententes-cadres (mandat SMCE13125309007-2 du comité exécutif);

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013;
- Programme triennal d'immobilisations 2015-2017;
- Prévisions budgétaires 2015 et budgets des sociétés paramunicipales;

Commission sur le transport et les travaux publics

- Moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi et, de façon plus générale, le service de transport par taxi (mandat prévu dans la résolution CG14 0028);
- Politique municipale intégrée sur l'autopartage et les véhicules en libre-service (VLS) (mandat prévu dans la résolution CM14 0049);

Commission de la sécurité publique

- Rapport d'activités du Service de sécurité incendie de Montréal;
- Bilan annuel du Service de police de la Ville de Montréal;

de plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1143430005

CE14 0406

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Jean-Robert Choquet et Mme Manon Gauthier à titre d'administrateurs au sein du conseil d'administration de la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, pour un mandat de deux ans à compter du 27 mars 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1144784001

CE14 0407

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer les personnes suivantes au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal :

- M. Jan-Fryderyk Pleszczynski à titre de président, actuellement vice-président;
- Mme Madeleine Féquière à titre de vice-présidente pour un premier mandat;
- M. Philippe Baylaucq à titre de vice-président, actuellement membre;
- Mme Johanne Turbide à titre de membre pour un premier mandat;
- M. Hughes Sweeney à titre de membre pour un premier mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1144320001

CE14 0408

Il est

RÉSOLU :

d'ajuster le PTI 2014 - 2016 des unités corporatives afin de refléter le remboursement par le Gouvernement du Québec de 62,8 % de la TVQ payée sur l'acquisition de biens et services, permettant ainsi la récupération de 89,443 M \$ (au net) pour réaffectation ultérieure, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1142662001

CE14 0409

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser les virements budgétaires entre projets au Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1145337003

CE14 0410

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de créer les projets suivants :
 - « Reconstruction de la cour de voirie Mercier–Hochelaga-Maisonneuve »;
 - « Reconstruction de la cour de voirie Ahuntsic–Cartierville »;
- 2 - d'allouer les budgets à chacun des projets et d'effectuer les virements budgétaires requis, selon les aspects financiers présentés dans le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1145337001

CE14 0411

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de créer les projets suivants :
 - « Renouvellement des équipements respiratoires »;
 - « Réalisation pour le raccordement Cavendish / Cavendish (Phase 1) »;
 - « Sainte-Catherine - Phase 1 »;
 - « Recouvrement de l'autoroute Ville-Marie »;
- 2 - d'allouer les budgets à chacun des projets et d'effectuer les virements budgétaires requis, selon les aspects financiers présentés dans le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1145337002

CE14 0412

Vu la résolution CA14 090014 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 10 février 2014 ;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 84 000 \$, du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) et du programme Municipalité amie des aînés (MADA) vers le PTI de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre de l'octroi d'un contrat pour le réaménagement de l'aire de jeux de palets (shuffleboard) au parc Saint-Alphonse, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1136074005

CE14 0413

Vu la résolution CA14 25 0083 du conseil d'arrondissement du Plateau Mont-Royal en date du 3 mars 2014;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'effectuer un virement de crédit au montant de 30 380 \$ à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'acquisition de mobilier urbain au parc Lahaie, dans le cadre du Programme Municipalités Amis Des Aînés (MADA);
- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1131262006

CE14 0414

Il est

RÉSOLU :

de désigner, auprès de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, monsieur Aref Salem, membre du comité exécutif, pour agir au nom de la Ville de Montréal à titre d'administrateur au sein du conseil d'Administration de ACCESUM inc., commandité de la Société en commandite Stationnement de Montréal, en remplacement de monsieur Claude Carette.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1141637001

CE14 0415

Vu la résolution CA14 170042 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 10 février 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer madame Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges, à titre de représentante de l'arrondissement au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour une période de 12 mois.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1145265008

CE14 0416

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Direction des affaires civiles à présenter à la Cour suprême du Canada une demande d'autorisation de pourvoi en regard de l'arrêt rendu le 28 janvier 2014 par la Cour d'appel du Québec dans le dossier portant le numéro 500-09-022557-128.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1144184001

CE14 0417

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1146185001

CE14 0418

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le règlement R-144 de la Société de transport de Montréal intitulé « Règlement autorisant un emprunt de dix sept millions sept cent vingt-sept mille six cent cinquante-sept dollars (17 727 657 \$) pour financer le projet « Migration Windows & Office », conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.002 1136213003

CE14 0419

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le règlement R-146 de la Société de transport de Montréal intitulé « Règlement autorisant un emprunt de vingt-quatre millions cent dix-huit mille huit cent trente et un dollars (24 118 831 \$) pour financer le programme d'entretien périodique des technologies de l'information (PEPTI 2014), conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.003 1146213001

CE14 0420

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le renouvellement du protocole d'entente déterminant les modalités d'affectation de Mme Monique Martin, de la Société de transport de Montréal à la Ville de Montréal, pour une période de trois ans, aux fins d'exercer un rôle conseil dans les dossiers d'indemnisation en matière d'accidents du travail;
- 2 - d'autoriser M. Danny Boudreault, directeur principal par intérim du Service du capital humain et des communications à signer ladite entente au nom de la Ville de Montréal;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1141633001

CE14 0421

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal l'avis du Conseil interculturel de Montréal sur le plan de développement de Montréal et les relations interculturelles : pour une gestion de la diversité ethnoculturelle et religieuse.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1136467002

CE14 0422

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le rapport annuel d'activités du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

Adopté à l'unanimité.

60.002 1141711001

CE14 0423

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE131887004 - Accorder un contrat gré à gré à Techno Feu inc. (Emergency One), pour la fourniture de deux véhicules d'élévation de 137 pieds (42 mètres carrés) chacun, pour usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 2 511 743,33 \$, taxes incluses (Fournisseur unique).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1143624008

CE14 0424

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143759001 - Accorder un contrat au Groupe Hexagone s.e.c. pour la construction de conduites d'eau de 750 mm et de 200 mm sur le boulevard Édouard-Montpetit, entre le chemin de la Côte-des-Neiges et le réservoir Vincent-d'Indy, dans les arrondissements Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont – Dépense totale de 22 177 694,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10103.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1143624007

CE14 0425

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143334005 - Accorder à Construction Demathieu et Bard (CDB) inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final, le contrat pour la construction d'un bassin de rétention et d'une chambre de vannes sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin, pour une somme maximale de 16 775 603,29 \$, taxes incluses - Dépense totale de 17 925 353,29 \$,taxes incluses - Appel d'offres 5017-EC-117-13.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1143624006

CE14 0426

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE141009001 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 (Projet Bonaventure), dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 14 457 641,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 214707.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1143624005

Levée de la séance à 10 h 10.

70.001

Les résolutions CE14 0364 à CE14 0426 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le lundi 24 mars 2014 à 11 h 15
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance extraordinaire du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE14 0427

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 24 mars 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0428

Il est

RÉSOLU :

- 1- de recommander à BIXI Montréal de nommer M^e Marie Elaine Farley, vice-présidente des Affaires juridiques et corporatives et Secrétaire à la Chambre de la sécurité financière, à titre de présidente du conseil d'administration de BIXI Montréal;
- 2- de nommer M. Claude Carette, actuellement directeur à la Direction des transports de la Ville, à titre d'observateur aux réunions du conseil d'administration de BIXI Montréal.

de recommander au conseil municipal:

- 1- d'approuver le projet d'entente avec BIXI Montréal, organisme à but non lucratif, afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de Montréal et autoriser une dépense de 4 984 166 \$ à cet effet, le tout étant toutefois conditionnel à l'acquisition par la Ville des actifs nécessaires au fonctionnement du système de vélo en libre-service;
- 2- d'autoriser, à cet effet, la greffière adjointe de la Ville à signer une entente substantiellement conforme à l'entente de gestion jointe à l'intervention du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière au présent sommaire décisionnel, et ce, de l'avis de ce dernier service;
- 3- d'approuver le projet de convention de prêt entre la Ville de Montréal et BIXI Montréal qui établit les modalités et les conditions de déboursement et de remboursement d'un prêt de 460 000 \$ par la Ville à BIXI Montréal et d'approuver le projet de convention d'hypothèque mobilière garantissant le remboursement de ce prêt, le tout étant toutefois conditionnel à l'acquisition par la Ville des actifs nécessaires au fonctionnement du système de vélo en libre-service;
- 4- d'autoriser, à cet effet, la greffière adjointe de la Ville à signer des conventions de prêt et d'hypothèque substantiellement conformes aux projets de conventions jointes à l'intervention du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière au présent sommaire décisionnel, et ce, de l'avis de ce dernier service;
- 5- alternativement à l'acquisition par la Ville, aux termes d'une ordonnance à être obtenue du tribunal en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* des actifs de SVLS relativement à ses opérations montréalaises conformément à la résolution CM14 0175, d'approuver la prise en paiement de tous les actifs de SVLS et de ratifier toutes les actions déjà entreprises à cet effet;
- 6- d'approuver, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel, toute transaction pouvant être conclue entre la Société de vélo en libre-service et le soumissionnaire retenu pour l'achat des actifs internationaux dans le cadre de l'appel d'offres ferme sous l'égide de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et qui devra être approuvé par le tribunal ou, alternativement, d'approuver, conformément aux mêmes informations inscrites au dossier décisionnel, toute transaction pouvant être conclue entre la Ville et le soumissionnaire retenu pour l'achat des actifs internationaux suite à l'exercice par la Ville de son recours hypothécaire de prise en paiement, le cas échéant;
- 7- d'autoriser, à cet effet, la greffière adjointe de la Ville à signer tout acte de vente de ces actifs internationaux substantiellement conforme à ces informations de l'avis du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière;
- 8- d'approuver le projet de convention de subvention en faveur de BIXI Montréal et d'autoriser une dépense de 165 000 \$ à cet effet;
- 9- d'autoriser, à cet effet, la greffière adjointe de la Ville, à signer une convention de subvention substantiellement conforme à la convention jointe à l'intervention du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière au présent sommaire décisionnel, et ce, de l'avis de ce dernier service;
- 10- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 11- d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

Levée de la séance à 11 h 27.

70.001

Les résolutions CE14 0427 et CE14 0428 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville



Dossier # : 1142621002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division planification et opérations - Gestion matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Multi Recyclage S. D. Inc. pour la réception, le tri et la mise en marché de 25 500 tonnes de bois, pour une période de 27 mois, pour une somme maximale de 438 313,44 \$, taxes incluses (7 soum.) / Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour la récupération et le transport de 7 500 tonnes de copeaux de bois à partir du CESM, pour une période de 27 mois, pour une somme maximale de 99 079,71 \$, taxes incluses (4 soum.) Dépense totale de 537 393,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13348

Il est recommandé :

1. d'accorder à Multi Recyclage S. D. Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 27 mois, le service de réception, tri et mise en marché de 25 500 tonnes de bois pour les secteurs Est et Ouest de l'agglomération, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 438 313,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13348 et au tableau de prix reçus ;
2. d'accorder à 142975 Canada Ltée (Mironor), plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 27 mois, le service de récupération et transport de 7 500 tonnes de copeaux, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 99 079,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13348 et au tableau de prix reçus ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Roger LACHANCE **Le** 2014-04-09 09:19

Signataire :

Roger LACHANCE

Directeur

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1142621002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division planification et opérations - Gestion matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Multi Recyclage S. D. Inc. pour la réception, le tri et la mise en marché de 25 500 tonnes de bois, pour une période de 27 mois, pour une somme maximale de 438 313,44 \$, taxes incluses (7 soum.) / Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour la récupération et le transport de 7 500 tonnes de copeaux de bois à partir du CESM, pour une période de 27 mois, pour une somme maximale de 99 079,71 \$, taxes incluses (4 soum.) Dépense totale de 537 393,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13348

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RRLQ, chapitre E- 20. 001), la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. Cette compétence est exercée par la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles de la Direction de l'environnement. En conséquence, les services de collecte et de transport des matières résiduelles sont de compétence des arrondissements et des villes liées sur leur territoire respectif. L'agglomération a la responsabilité du traitement du bois. À cet effet, l'agglomération a eu une entente avec l'entreprise Boralex d'une durée de quinze ans, soit du 1er juillet 1998 jusqu'au 30 juin 2013, pour la réception et la mise en copeaux du bois des activités d'élagage et d'abattage dans les territoires ainsi que le bois en provenance des écocentres. À partir du 1er juillet 2013, des contrats d'une durée de 36 mois ont été accordés pour ces mêmes matières suite à l'appel d'offres public no. 13-12790 lancé en mars 2013. Ces contrats permettent aux territoires et aux écocentres de transporter leur bois en un lieu où il est transformé en copeaux, puis valorisé.

Pour ce service habituel, voici les principales raisons qui expliquent un nouvel appel d'offres public :

- lors de l'appel d'offres public no. 13-12790, les quantités nécessaires aux trois années de

contrat, estimées à partir des quantités annuelles des territoires, ont été dans certains cas dépassées en quelques mois, principalement en raison de l'augmentation de l'abattage de frêne (troncs et grosses branches non déchiquetés) et de la tempête de vent de juillet 2013;

- une hausse générale des quantités traitées en 2013 par rapport à la moyenne des trois années précédentes, soit une augmentation moyenne de 9,4 % pour l'ensemble de l'agglomération.

Ainsi, dans le nouvel appel d'offres public 14-13348, les tonnages totaux des contrats actuels des territoires, susceptibles d'être atteints rapidement, ont été regroupés à l'intérieur de deux contrats, soit un contrat pour les territoires du secteur Est et un contrat pour les territoires du secteur ouest de l'île.

En 2012 et 2013, les copeaux de bois, soit du bois déjà déchiqueté, ont été utilisés dans les opérations de compostage au CESM. L'octroi d'un nouveau contrat pour les copeaux de bois à valoriser a été rendu nécessaire par les quantités grandissantes de copeaux issus des mesures prises pour contrer la présence de l'agrile du frêne. Ces copeaux de bois proviennent du contrat de collecte et déchiquetage en bordure de rue accordé par le Service de concertation des arrondissements et des ressources matérielles ainsi que par les activités d'élagage et d'abattage des territoires de l'agglomération. Les copeaux sont déchiquetés selon les normes dictées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

L'appel d'offres 14-13348 a été lancé le 22 janvier 2014 et les soumissions ont été déposées le 10 février 2014. L'appel d'offres a été publié dans le SEAO ainsi que le journal La Presse et les soumissionnaires ont eu trois semaines moins deux jours pour préparer leur dossier. Les soumissions ont un délai de validité de 120 jours calendrier.

Un addenda a été émis au cours de l'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0849 - 12 juin 2013 : Accorder 21 contrats à la firme Émondage Allard, 10 contrats aux Entreprises environnementales Pierrefonds, 6 contrats au Centre de tri Mélimax et 3 contrats à Écoservices Tria pour la réception, le tri et la mise en marché de bois qui provient des cours de voirie des 34 territoires et des 7 écocentres de l'agglomération pour une durée de 36 mois avec deux années d'option. Dépense totale 2 519 068,68 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 13-12790 - 8 soumissionnaires.

CE07 1056 - 27 juin 2007 : Approuver un virement budgétaire de 395 000 \$, taxes nettes, provenant des dépenses générales d'administration – agglomération vers la Division de la gestion des matières résiduelles, Direction de l'environnement et du développement durable du Service des infrastructures, transport et environnement (SITE) afin de respecter le contrat avec Copeaux de bois Sécure inc.(Boralex) pour l'année 2006-2007 dans le cadre de ses activités de récupération et de valorisation des résidus de bois pour l'agglomération au site du Complexe environnemental Saint-Michel (CM05 0443).

CE06 1069 - 28 juin 2006 : Autorisation de la dépense additionnelles de 439 700\$ pour la récupération et valorisation du bois, Contrat Copeaux de bois Sécure inc.

CE06 0519 - 19 mai 2006 : Approuver et procéder aux virements de crédits en provenance des budgets 2006 prévus aux dépenses contingentes et aux dépenses générales d'administration, en provenance des surplus de l'année 2005 et à la suite de ces transferts.

CM05 0443 - 20 juin 2005 : Approbation d'une convention de modification au bail de location du 1er juillet 1998 du terrain à la compagnie Copeaux de Bois Sécure inc. au Complexe environnemental Saint-Michel et Approbation d'une convention de modification à la convention d'exploitation du 7 juillet 1998 des activités de traitement et de disposition des résidus de bois.

C098 01351 - 29 juin 1998 : Approbation d'un projet de convention d'exploitation entre la Ville et Copeaux de Bois Sécure inc. pour les activités de traitement et de disposition de résidus de bois au site du Complexe et Approbation de la location à Copeaux de Bois Sécure inc. d'une partie de terrain d'une superficie de 150 000 pi² au Complexe environnemental Saint-Michel, pour une période de 5 ans, à compter du 1er juillet 1998, moyennant un loyer annuel de 39 000 \$.

DESCRIPTION

Bois

Les contrats de réception et déchiquetage du bois pour les secteurs « Est » et « Ouest » prévoient la réception du bois livré par les territoires et les écocentres de l'agglomération, la transformation en copeaux ainsi que le transport vers des entreprises où la matière sera valorisée principalement dans des usines de production d'énergie ou de production de panneaux de particules.

Un prix à la tonne a été demandé pour la réception et le déchiquetage de bois. L'analyse des soumissions indique que l'entreprise Multi Recyclage S. D. Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme pour les deux contrats des secteurs Est et Ouest (contrats 1 et 2).

Copeaux de bois

Deux options ont été offertes dans l'appel d'offres pour les copeaux de bois à valoriser issus des mesures prises pour contrer la présence de l'agrile du frêne :

- deux contrats de valorisation des copeaux, dans un lieu fourni par l'entreprise, pour les secteurs « Est » et « Ouest » (contrats 3 et 4)

OU

- un contrat de ramassage des copeaux, sur le lieu de transbordement des résidus verts au CESM en conformité avec le Ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs (MDDEFP), et de valorisation des copeaux.

Un prix à la tonne a été demandé pour chacune des options. L'analyse des soumissions pour les deux options indique que l'entreprise 142975 Canada Ltée (Mironor) est le plus bas soumissionnaire conforme pour le contrat de récupération des copeaux acheminés au CESM (contrat 5). Le contrat prévoit le chargement de la matière, livrée par les territoires de l'agglomération au CESM, et le transport vers le site de traitement.

Les contrats sont d'une durée d'environ 27 mois, soit de l'octroi des contrats jusqu'au 30 juin 2016, date de fin des contrats octroyés lors de l'appel d'offres public no. 13-12790.

Les secteurs Est et Ouest utilisés pour l'appel d'offres sont les secteurs de collecte des matières organiques identifiés dans le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal (voir « Carte_secteurs_E-O.pdf » en pièce jointe).

JUSTIFICATION

Tel que prévu au devis technique de l'appel d'offres, la Ville exerce son droit de regrouper les contrats de réception et déchiquetage du bois pour les secteurs Est et Ouest (contrats 1 et 2), remportés par le même soumissionnaire, pour constituer un seul contrat. L'octroi d'un contrat pour la réception et le déchiquetage de 25 500 tonnes de bois permettra de répondre aux activités grandissantes d'élagage et d'abattage des frênes.

L'octroi d'un contrat pour le ramassage de 7 500 tonnes de copeaux de bois au CESM permettra de valoriser les quantités supérieures aux années passées et qui ne peuvent être entreposées.

À noter qu'il y a eu 16 preneurs de cahier de charges et de ce nombre 8 entreprises ont déposé une soumission sur au moins un contrat, soit 50 % des preneurs de cahiers de charges. Les 8 autres preneurs n'ont pas été contactés par la Direction de l'approvisionnement pour connaître la raison de l'absence de dépôt de soumission. Aucune soumission n'a été rejetée pour non conformité.

Voici le tableau des plus bas soumissionnaires conformes.

Soumissions conformes - Contrat 1 - Bois Secteur Est	Montant octroyé	Majoration du prix - Coûts de transport	Total
Multi-Recyclage SDN Inc.	240 643 \$	378 010 \$	618 653 \$
9281-8863 Québec Inc (GEA)	402 091 \$	326 614 \$	728 705 \$
Recyclage Notre-Dame Inc	772 632 \$	421 117 \$	1 193 749 \$
Koncas Recyclage Inc.	804 825 \$	457 591 \$	1 262 416 \$
Centre de tri Melinax Inc.	273 158 \$	1 056 107 \$	1 329 265 \$
Écoservices Tria Inc.	724 343 \$	910 209 \$	1 634 551 \$
Estimation des professionnels internes (\$) (1)	450 702 \$	591 608 \$	1 042 310 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	536 282 \$	591 608 \$	1 127 890 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)	123%	81%	82%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)	564 182 \$	729 493 \$	1 015 898 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	234%	223%	164%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels (\$) (la plus basse conforme - estimation)	(210 059) \$	(264 994) \$	(423 657) \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels (%) (((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	-46,61%	-44,79%	-40,65%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	32 515 \$	51 396 \$	110 052 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	14%	16%	18%

Soumissions conformes - Contrat 2 - Bois secteur ouest	Montant octroyé	Majoration du prix -	Total

		Coûts de transport	
Multi-Recyclage SDN Inc.	197 671 \$	641 445 \$	839 116 \$
Les Entreprises Environnementales Pierrefonds Inc.	687 551 \$	212 453 \$	900 004 \$
Centre de tri Melinax Inc.	250 824 \$	708 177 \$	959 001 \$
9281-8863 Québec Inc (GEA)	264 178 \$	799 423 \$	1 063 601 \$
Écoservices Tria Inc.	594 996 \$	892 031 \$	1 487 026 \$
Koncas Recyclage Inc.	661 106 \$	936 973 \$	1 598 079 \$
Estimation des professionnels internes (\$) (1)	548 718 \$	698 417 \$	1 247 135 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	442 721 \$	698 417 \$	1 141 138 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)	124%	229%	36%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)	489 880 \$	724 520 \$	758 963 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	248%	341%	90%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels (\$) (la plus basse conforme - estimation)	(351 047) \$	(485 964) \$	(408 019) \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels (%) (((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	-63,98%	-69,58%	-32,72%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	53 153 \$	428 992 \$	60 888 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	27%	202%	7%
Note 1: Pour la majoration du prix du contrat, il s'agit d'un coût moyen calculé à partir de coûts de transport des soumissionnaires conformes en fonction de la distance.			
Soumissions conformes		Contrat 5 Copeaux au CESM*	
142975 Canada Ltée (Mironor)			99 080 \$
Écoservices Tria Inc.			172 463 \$
9281-8863 Québec Inc (GEA)			213 422 \$
Recyclage Notre-Dame Inc			301 809 \$
Estimation des professionnels internes (\$) (Indiquer s'il s'agit d'une estimation faite par des professionnels interne ou externe)			172 463 \$

Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	196 693 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)	99%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)	202 730 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	205%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels (\$) (la plus basse conforme - estimation)	(73 383) \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	-42,55%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	73 383 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	74%

*Les contrats 3 et 4 n'ont pas été retenus en raison de l'octroi du contrat 5.

Les estimations de prix des contrats ont été faites par les professionnels de l'interne et établies en tenant compte des contrats actuels.

Le soumissionnaire le plus bas conforme pour les contrats des secteur Est et Ouest (contrats 1 et 2), qui n'avait pas soumissionné en 2013 lors de l'appel d'offres 13-12790, a soumissionné à 14,95 \$ la tonne alors que la moyenne des contrats actuels est de 25,75 \$ la tonne. Cette compagnie oeuvre dans le domaine depuis plusieurs années.

Depuis 2009, la DGMR a pour objectif de réduire au maximum les distances que parcourent les camions pour des raisons de coûts de transport et de pollution atmosphérique. Une clause du devis technique permet de majorer le prix soumis par les entreprises en fonction de la distance qui les sépare du lieu d'origine des matières. En d'autres mots, plus la distance est grande entre le lieu d'origine des matières et le lieu de livraison, plus le prix soumissionné est majoré à la hausse. La DGMR cherche ainsi à optimiser les transports à partir du lieu d'origine des matières jusqu'à leur destination finale. Précisons que le prix majoré ne sert uniquement qu'à déterminer le plus bas soumissionnaire. Au terme de l'octroi des contrats, la portion majoration du prix en fonction du kilométrage est soustraite du prix global qui a servi à l'évaluation des soumissions. Le prix soumissionné à la tonne, avant majoration, est le prix d'octroi des contrats.

L'impact de cette baisse de prix pour le traitement entraînera cependant des coûts additionnels pour les arrondissements et villes concernés, responsables du transport, qui doivent acheminer le bois au lieu de traitement à Laval. En incluant les trois écocentres concernés, l'estimé des coûts totaux moyens additionnels pour le transport est de 500 000 \$ pour 27 mois, soit une moyenne de 22 000 \$ par territoire et écocentre.

Pour le contrat de copeaux au CESM, peu de données permettaient d'estimer un prix. Les soumissionnaires œuvrant dans le domaine du traitement de bois ont soumissionné à des prix supérieurs à l'estimation de 20\$ la tonne, soit une moyenne de 26,60 \$ la tonne. Le plus bas soumissionnaire conforme, qui utilisera les copeaux comme agent structurant pour le compostage de ses matières, a soumissionné à 11,49 \$ la tonne.

En ce qui concerne le choix entre les deux options pour les copeaux de bois décrites à la rubrique *Description* (contrats 3 et 4 OU contrat 5), voici l'explication. Les soumissions les plus basses conformes pour les contrats 3 (9,98 \$ la tonne) et 4 (42,00 la tonne) donnent une moyenne de 25,99 \$ la tonne alors que le prix soumissionné pour le contrat 5 est de 11,49 \$ la tonne. Cette deuxième option est donc à l'avantage de l'agglomération.

Les deux entreprises n'ont pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ces contrats, non visés par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. Par ailleurs, les deux entreprises ne détiennent pas une telle autorisation obtenue dans le cadre d'un autre contrat public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue et sera imputée au budget de fonctionnement de la Direction de l'environnement à la Division de la planification et opération - Gestion des matières résiduelles, au poste budgétaire services techniques pour le traitement des matériaux secs. Le contrat est d'une durée de 27 mois. Cette dépense sera répartie comme suit:

Sommissionnaires conformes	2014	2015	2016	Total - taxes incluses
Multi-recyclage SDN - contrat 1	31 283,55 \$	57 754,24 \$	151 604,89 \$	240 642,68 \$
Multi-recyclage SDN - contrat 2	25 697,20 \$	47 440,98 \$	124 532,58 \$	197 670,77 \$
Sous-total Contrat 1 & 2	56 980,75 \$	105 195,23 \$	276 137,47 \$	438 313,44 \$
142975 Canada Ltée (Mironor) - contrat 5	39 631,88 \$	39 631,88 \$	19 815,94 \$	99 079,71 \$
Total annuel	96 612,63 \$	144 827,11 \$	295 953,41 \$	537 393,15 \$

Pour plus de détails voir la pièce jointe.

Les crédits pour l'année 2014 seront quant à eux priorisés à même le budget de fonctionnement de la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération car elle concerne l'élimination et la valorisation des matières résiduelles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La valorisation du bois et des copeaux répond aux objectifs du développement durable (DD) et fait partie intégrante de l'objectif *Récupérer 80% des matières recyclables et organiques, des RDD (résidus domestiques dangereux), des résidus de CRD (construction, rénovation, démolition) et des encombrants d'ici 2019*, inscrit au Plan d'action du Plan de développement durable de la communauté montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'octroyer ces contrats, certains territoires de l'agglomération et certains écocentres se retrouveront sans lieu pour traiter leur bois lorsque le tonnage total du précédent contrat sera atteint.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats : 23 avril 2014

Début des contrats: dès que le tonnage maximum des précédents contrats est atteint

Fin des contrats : 30 juin 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Sonia BEDDER)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Raymond VALADE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois LESAGE
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-28

Pierre GRAVEL
Chef de division planification et operations
(gest mat residuelles)



Dossier # : 1145281003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Perfection inc. une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture de chemises d'uniforme pour le personnel du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 13-13221 (5 soum.) (montant estimé: 344 752,54 \$)

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture de chemises d'uniforme pour le personnel du Service de sécurité incendie de Montréal;
2. d'accorder à Perfection inc. le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13221 et au tableau de prix reçus joint au dossier;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

Signé par Serge OUELLETTE **Le** 2014-03-31 10:06

Signataire : Serge OUELLETTE

Directeur par intérim
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1145281003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Perfection inc. une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture de chemises d'uniforme pour le personnel du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 13-13221 (5 soum.) (montant estimé: 344 752,54 \$)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de chemises d'uniforme pour le personnel du Service de sécurité incendie de Montréal. Il s'agit d'une entente d'une durée de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois supplémentaires.

Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 13-13221 comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes pour toute la durée du contrat, des délais de livraison requis ainsi que les différents éléments propres à la spécification des produits.

Ces articles sont requis afin de pouvoir répondre aux besoins opérationnels du personnel du SIM, et ce, conformément aux conventions collectives en vigueur.

La Direction de l'approvisionnement met à la disposition des unités d'affaires des ententes cadre pour ce type de bien depuis plusieurs années. Cependant, les changements organisationnels entourant les fusions, l'équipement informatique disponible, ainsi que les données historiques accessibles, ne permettent pas de retracer le moment où ces ententes ont débuté.

L'appel d'offres a été annoncé le 4 novembre 2013 dans le quotidien La Presse et sur le site web SÉAO. Les documents de l'appel d'offres étaient disponibles sur ce site web également. La fermeture de l'appel d'offres et l'ouverture des soumissions ont eu lieu le 27 novembre 2013. Il y a donc eu un délai de 22 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires.

Le délai de validité des soumissions était de cent-vingt (120) jours calendrier à compter de l'ouverture des soumissions, le 27 novembre dernier. Pour des raisons administratives, le délai a été prolongé au 30 avril 2014, et ce délai a été accepté par les soumissionnaires.

Il y a un (1) addenda, en date du 13 novembre 2014. Cet addenda était en réponse à des questions reçues par les détenteurs des documents d'appels d'offres, concernant l'emplacement d'étiquettes dans la chemise, l'entoilage et les fils utilisés, ainsi qu'une question concernant l'utilisation d'un chariot élévateur pour les livraisons.

L'entente précédente avait été octroyée au fournisseur La Chemise Perfection (2007) Inc. le 23 juin 2010, suite à un appel d'offres paru du 22 mars au 7 avril 2010. Le montant estimé de l'entente était de 370 303,37\$. Une prolongation a été octroyée le 25 avril 2013, pour une période de 12 mois supplémentaires. Le montant estimé de la prolongation était de 160 965,00\$, pour un total de 531 268,37\$. La consommation finale était de 460 414,34\$, soit 86,66%.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0119 du 25 avril 2013 - Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec La Chemise Perfection (2007) Inc. (CE10 0996) pour une période additionnelle de 12 mois, pour la fourniture de chemises d'uniforme pour les pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). (Montant estimé pour cette prolongation 160 965\$.)

CE10 0996 du 23 juin 2010 – Conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois, avec La Chemise Perfection (2007) inc. pour la fourniture de chemises d'uniformes pour le personnel du Service de sécurité incendie de Montréal, suite à l'appel d'offres public 10-11273 (4 soum.) (Montant estimé de l'entente : 370 303,37 \$).

DESCRIPTION

Cette entente – cadre porte sur la fourniture de chemises d'uniformes pour le personnel du Service de sécurité incendie de Montréal (pompiers, chefs, agents de prévention, agents du centre de communication, etc.), le tout selon les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 13-13221.

La production des chemises est faite au Québec.

À la suite de l'adoption de la résolution, l'entente entrera en vigueur pour une période de vingt-quatre (24) mois. Une entente de cette durée permet au SIM de réévaluer son besoin au niveau des changements de matières premières offertes sur le marché.

JUSTIFICATION

**Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles -
Direction de l'approvisionnement
Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)**

Appel d'offres public no : 13-13221

Titre : SIM – CHEMISES D'UNIFORME

Description et usage : Fourniture de chemises d'uniforme pour le personnel du Service de sécurité incendie de Montréal

Date de lancement : 4 novembre 2013

Date d'ouverture : 27 novembre 2013

Nombre de jours francs (excluant date de lancement et date d'ouverture): 22

Preneurs du cahier des charges : (8)

3495019 Canada inc.
Chemise Empire Itée
Chemise L.L. Lessard inc.
Doubletex
Équipement de Sécurité Universel inc.
Les Distributeurs R. Nicholls inc.
M.D. Charlton Co. Ltd
Perfection inc. (9283-1106 Québec inc.)

Soumissionnaires : (5)

Chemise Empire Itée
Chemise L.L. Lessard inc.
Équipement de Sécurité Universel inc.
Les Distributeurs R. Nicholls inc.
Perfection inc. (9283-1106 Québec inc.)

Soumissions conformes	Coût de base - Total
Perfection inc.	344 752,54 \$
Chemise L.L. Lessard inc.	369 957,93 \$
Équipement de sécurité Universel inc.	384 131,48 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	325 875,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (<i>total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions</i>)	366 280,65 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (<i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>)	6,24 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (<i>la plus haute conforme - la plus basse conforme</i>)	39 378,94 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (<i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>)	11,42 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (<i>la plus basse conforme - estimation</i>)	18 877,54 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (<i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>)	5,79 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (<i>la deuxième plus basse - la plus basse</i>)	25 205,39 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (<i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>)	7,31 %

Les prix unitaires de l'entente précédente variaient de 31 \$ à 50 \$ (prix soumis en 2010). Les prix pour l'entente à octroyer varient de 35 \$ à 50 \$. Cette augmentation, 4 ans plus tard, s'explique par la hausse du coût des matières premières, et également par une hausse des coûts de main-d'oeuvre outremer et un intérêt général du marché pour le retour à la production canadienne. Notons que ces chemises sont fabriquées au Québec.

Analyse des soumissions

Tel que stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué en entier au plus bas soumissionnaire conforme. Les offres de Les Distributeurs R. Nicholls inc. et de Chemise Empire ltée ne sont pas considérées conformes, car les échantillons remis ne correspondent pas aux exigences techniques des vêtements requis à l'appel d'offres. L'offre de la firme **Perfection inc.** est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire.

L'entreprise n'a pas à obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le Service de sécurité incendie de Montréal, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Montant estimé pour le contrat (quantité estimée de 7790 chemises sur vingt-quatre (24) mois) :

$299\,850,00 \$ + 14\,992,50 \$ \text{ TPS (5\%)} + 29\,910,04 \$ \text{ TVQ (9.975\%)} = 344\,752,54 \$$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Respecter les conventions collectives en vigueur pour le personnel du Service de sécurité incendie de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi et entente.

Commandes et livraisons pour les besoins ponctuels.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Direction (Nadine GIRARD)

Avis favorable :

Sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Pascale GAMACHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Krystel DOUCET
AGENTE D'APPROVISIONNEMENT NIVEAU II

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-18

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles



Dossier # : 1146277001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Diagnostic et conception réseau primaire
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Métropolitain Aqueducs inc., pour la fourniture et la livraison de 8 vannes à guillotine, pour une somme maximale de 106 365,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13285 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1 - d'accorder à Métropolitain Aqueducs inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 8 vannes guillotine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 106 365,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13285 ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2014-04-01 13:22

Signataire : Michel SÉGUIN

DIRECTEUR DE LA DIRECTION DE LA GESTION DURABLE DE L'EAU ET DU
SOUTIEN à L'EXPLOITATION
Eau , Direction de la gestion durable de l'eau_des mesures corporatives et
d'urgences

IDENTIFICATION

Dossier # :1146277001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Diagnostic et conception réseau primaire
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Métropolitain Aqueducs inc., pour la fourniture et la livraison de 8 vannes à guillotine, pour une somme maximale de 106 365,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13285 - 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le réseau d'aqueduc principal de Montréal est vieillissant et possède un nombre important de conduites posées dans la première moitié du siècle passé. Depuis plusieurs années, la Direction de l'eau potable (DEP) réalise des projets de construction qui permettent de mettre à niveau le réseau existant pour rencontrer les besoins en eau potable actuels et futurs de l'agglomération de Montréal.

La fabrication et la livraison des vannes pour les conduites d'aqueduc principales peuvent nécessiter un délai de quatre (4) à cinq (5) mois, ce qui représente un délai important considérant que leur non disponibilité peut nuire à la réalisation des projets dans les échéances prévues.

De plus, avec l'achat d'une quantité importante de vannes à l'intérieur d'un même contrat, la Ville bénéficie de prix préférentiels qui contribuent à la réalisation d'une économie substantielle.

Pour ces raisons, la DEP procède périodiquement, comme ce fut le cas en 2001, 2007, 2008 et 2011 à la préparation et au lancement de contrats d'acquisition de vannes afin de disposer d'un inventaire qui répond aux besoins de la Ville.

L'objectif visé par ce contrat d'achat de vannes est donc de disposer d'un inventaire prédéfini de vannes pour la réalisation des projets de construction de la section " conduites principales".

L'appel d'offres public a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et

dans le journal La Presse le 22 janvier 2014. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 17 février 2014.

Deux (2) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres (voir le calendrier ci-dessous) afin d'apporter certaines précisions sur le projet.

Calendrier d'émission des addenda	
1. 6 février 2014	Précision apportée concernant l'expérience requise pour la réalisation de ce contrat. L'exigence d'expérience concerne le manufacturier et non le distributeur.
2. 10 février 2013	Modification apportée afin d'indiquer que la garantie de soumission est exigée du soumissionnaire et non de l'adjudicataire tel qu'inscrit dans les documents d'appel d'offres du 22 janvier 2014.

La durée de validité des offres est de 180 jours civils à compter de l'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0432 - 22 décembre 2011- Accorder un contrat à Les Contrôles Provan Associés inc. pour la fourniture de 76 vannes papillons, pour un montant total approximatif de 548 815,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11805 (2 soum.)

CG08 0638 - 18 décembre 2008 - Octroi d'un contrat à Les Contrôles Provan Associés inc. pour la fourniture et la livraison de vannes papillon et guillotine, au montant total approximatif de 574 073,77 \$.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à Métropolitain Aqueducs inc. pour la fourniture et la livraison de vannes guillotine pour des conduites d'aqueduc ayant des diamètres variant entre 400 mm et 750 mm (conduites principales). Les nouveaux équipements serviront lors de la réalisation des travaux de construction de conduites d'aqueduc prévus par l'équipe des projets majeurs, et ce, pour le PTI 2014-2016.

Le contrat d'achat de biens s'étendra de l'octroi de contrat jusqu'à la réception des vannes (commande unique) en plus d'inclure une période de garantie variant de 1 à 2 ans.

Aucune dépense contingente ou incidente n'est prévue.

L'appel d'offres pour l'achat des vannes à guillotine est distinct de celui pour l'achat des vannes papillon (appel d'offre public 14-13316) puisqu'une étude de marché a permis d'identifier que le jumelage de ces deux types de vannes en un seul contrat pouvait être restrictif pour certains soumissionnaires potentiels. Cette mesure vise donc à accroître la concurrence.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 14-13285, il y a eu onze (11) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO (voir intervention de l'approvisionnement) et six (6) d'entre eux ont déposé une soumission.

L'analyse administrative a été réalisée par la Direction de l'approvisionnement alors que l'analyse technique a été réalisée par la DEP.

Après l'analyse des soumissions, il s'avère que les six (6) soumissionnaires sont conformes et que la proposition qui obtient le prix le plus bas provient du fournisseur Métropolitain

Aqueducs inc.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (Taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (Taxes incluses)
Métropolitain Aqueduc inc.	106 365,13 \$	-	106 365,13 \$
D.M. Valve et contrôles inc.	185 891,58 \$	-	185 891,58 \$
Wolseley Canada inc.	194 250,26 \$	-	194 250,26 \$
Distribution Brunet inc.	200 631,38 \$	-	200 631,38 \$
Les contrôles Provan associés inc.	201 653,35 \$	-	201 653,35 \$
Albert Viau Division Emco Corporation	288 766,61 \$	-	288 766,61 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	232 193,74 \$	-	232 193,74 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			196 259,72 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			84,52 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			182 401,48 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			171,49 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			- 125 828,61 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			- 54,19 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			79 526,45 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			74,77 %

L'écart important observé entre la soumission la plus basse et la dernière estimation réalisée s'explique par le fait que l'estimation se base, entre autres, sur des listes de prix budgétaires de fournisseurs potentiels. Il s'agit d'un domaine à forte concurrence et les prix budgétaires fournis par les fournisseurs potentiels ne sont pas toujours les prix de soumission, mais bien des prix de listes.

Trois prix ont été fournis, soit un pour chaque diamètre de vannes demandé. L'écart observé est similaire pour ces trois prix; il varie entre 49% et 61%. L'écart observé entre le montant total de l'estimation et celui de la soumission (54.19%) est donc répartie sur l'ensemble des articles au bordereau.

L'adjudicataire recommandé n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles (RENA).

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)* .

L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat. L'entreprise ne détient par un telle autorisation obtenue dans le cadre d'un autre contrat public

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 106 365,13 \$ (taxes incluses) pour l'achat et la livraison de huit (8) vannes à guillotine.

La dépense de 106 365,13 \$ taxes incluses, soit un coût net de 95 944,35 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	96
Réserve de l'eau de l'agglomération	96
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents d'appel d'offres demandent aux soumissionnaires de décrire leur politique environnementale. Métropolitain Aqueducs inc. s'efforce d'utiliser des produits non nocifs pour l'environnement et recycle ses produits. Toutefois, elle n'a aucune politique formelle en environnement,

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de disposer de ces vannes en inventaire permet de répondre aux besoins d'investissement des différents projets inscrits au PTI 2014-2016. Étant donné les très longs délais de fabrication de ces dernières, leur non disponibilité compromet directement les échéanciers et la réalisation de multiples projets.

Advenant le cas où l'octroi de contrat est retardé, la réalisation des projets de construction de conduites principales pour les saisons printemps / été / automne 2014 pourrait être compromise par l'absence des vannes nécessaires à ces projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : avril 2014
Approbation des dessins d'atelier : juin 2014
Réception des vannes : août 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'eau potable (Leilatou DANKASSOUA)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Véronique ROUSSIN)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Denis RAYMOND)

Avis favorable :
Eau , Direction de l'eau potable (Chantal HOOPER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique DORVAL
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Le : 2014-03-19



Dossier # : 1146277002

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Diagnostic et conception réseau primaire
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Contrôles Laurentide ltée une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture et la livraison de 51 vannes papillon pour une somme maximale de 407 256,40\$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13316 - 7 soumissionnaires conformes

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois (3) ans, pour la fourniture sur demande de cinquante et une (51) vannes papillon, pour une somme maximale de 407 256,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13316;
2. d'accorder à Contrôles Laurentides ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13316;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2014-04-01 13:21

Signataire : Michel SÉGUIN

DIRECTEUR DE LA DIRECTION DE LA GESTION DURABLE DE L'EAU ET DU
SOUTIEN à L'EXPLOITATION
Eau , Direction de la gestion durable de l'eau_des mesures corporatives et
d'urgences

IDENTIFICATION

Dossier # :1146277002

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Diagnostic et conception réseau primaire
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Contrôles Laurentide Ltée une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture et la livraison de 51 vannes papillon pour une somme maximale de 407 256,40\$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13316 - 7 soumissionnaires conformes

CONTENU

CONTEXTE

Le réseau d'aqueduc principal de Montréal est vieillissant et possède un nombre important de conduites posées dans la première moitié du siècle passé. Depuis plusieurs années, la Direction de l'eau potable (DEP) réalise des projets de construction qui permettent de mettre à niveau le réseau existant pour rencontrer les besoins en eau potable actuels et futurs de l'agglomération de Montréal.

La fabrication et la livraison des vannes pour les conduites d'aqueduc principales peuvent nécessiter un délai de quatre (4) à cinq (5) mois, ce qui représente un délai important considérant que leur non disponibilité peut nuire à la réalisation des projets dans les échéances prévues.

De plus, avec l'achat d'une quantité importante de vannes à l'intérieur d'un même contrat, la Ville bénéficie de prix préférentiels qui contribuent à la réalisation d'une économie substantielle.

Pour ces raisons, la DEP procède périodiquement, comme ce fut le cas en 2001, 2007, 2008 et 2011 à la préparation et au lancement de contrats d'acquisition de vannes afin de disposer d'un inventaire qui répond aux besoins de la Ville.

L'objectif visé par ce contrat d'achat de vannes est donc de disposer d'un inventaire prédéfini de vannes pour la réalisation des projets de construction de la section "conduites principales".

L'appel d'offres public a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et

dans le journal La Presse le 22 janvier 2014. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 3 mars 2014.

Cinq (5) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres (voir le calendrier ci-dessous) afin d'apporter certaines précisions sur le projet.

Calendrier d'émission des addenda	
#1. 6 février 2014	1) Précision apportée concernant l'expérience requise pour la réalisation de ce contrat l'exigence d'expérience concerne le manufacturier et non le distributeur; 2) Réponse à 3 questions posées lors de la soumission; 3) Modification des quantités au bordereau de soumission.
#2. 10 février 2014	1) Report de l'ouverture de l'appel d'offres au 17 février 2014 (report de 5 jours ouvrables) à la demande de soumissionnaires; 2) Modification apportée afin d'indiquer que la garantie de soumission est exigée du soumissionnaire et non de l'adjudicataire.
#3. 13 février 2014	1) Report de l'ouverture de l'appel d'offres au 24 février 2014 (report de 5 jours ouvrables) en raison de la modification des quantités au bordereau; 2) Modification des quantités au bordereau de soumission.
#4. 21 février 2014	1) Report de l'ouverture de l'appel d'offres au 3 mars 2014 (report de 5 jours ouvrables) afin d'avoir un délai raisonnable pour émettre l'addenda #5 (les informations disponibles en date du 21 février ne permettaient pas d'émettre l'addenda technique sur la peinture protectrice);
#5. 24 février 2013	1) Précision des exigences techniques concernant la peinture protectrice des vannes.

La durée de validité des offres est de 180 jours civils à compter de l'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0432 - 22 décembre 2011- Accorder un contrat à Les Contrôles Provan Associés inc. pour la fourniture de 76 vannes papillons, pour un montant total approximatif de 548 815,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11805 (2 soum.)

CG08 0638 - 18 décembre 2008 - Octroi d'un contrat à Les Contrôles Provan Associés inc. pour la fourniture et la livraison de vannes papillon et guillotine, au montant total approximatif de 574 073,77 \$.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à Contrôles Laurentide Inc. pour la fourniture de vannes papillon pour des conduites d'aqueduc ayant des diamètres variant entre 400 mm et 1350 mm (conduites principales). Les nouveaux équipements serviront lors de la réalisation des travaux de construction de conduites d'aqueduc prévues par l'équipe des projets majeurs, et ce, pour le PTI 2014-2016.

Le contrat d'achat de biens prend la forme d'une entente cadre d'une durée de trois (3) ans. L'entente-cadre permet d'éviter l'accumulation d'un nombre important de vannes dans les locaux de la Ville. Ainsi, les commandes seront effectuées selon les besoins, lors de la durée de l'entente.

Le contrat s'étendra donc de l'octroi de contrat jusqu'à la réception des vannes de la dernière commande qui sera faite à la fin de l'entente-cadre en plus d'inclure une période de garantie variant de 1 à 2 ans.

Aucune dépense contingente ou incidente n'est prévue.

L'appel d'offres pour l'achat des vannes papillon est distinct de celui pour l'achat des vannes à guillotine (appel d'offres public 14-13285) puisqu'une étude de marché a permis d'identifier que le jumelage de ces deux types de vannes en un seul contrat pouvait être restrictif pour certains soumissionnaires potentiels. Cette mesure vise donc à accroître la concurrence.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 14-13316, il y a eu onze (11) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO (voir intervention de l'approvisionnement) et sept (7) d'entre eux ont déposé une soumission.

L'analyse administrative a été réalisée par la Direction de l'approvisionnement alors que l'analyse technique a été réalisée par la Direction de l'eau potable.

Après analyse des soumissions, il s'avère que les sept (7) soumissionnaires sont conformes et que la proposition qui obtient le prix le plus bas provient du fournisseur Contrôles Laurentide ltée. Ce dernier respecte les spécifications techniques du cahier des charges.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base (Taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (Taxes incluses)
Contrôles Laurentide ltée	407 256,40 \$	-	407 256,40 \$
Les contrôles Provan associés Inc.	536 923,73 \$	-	536 923,73 \$
Woseley Canada Inc.	663 057,38 \$	-	663 057,38 \$
St-Germain Égouts et Aqueducs Inc.	678 415,74 \$	-	678 415,74 \$
Réal Huot Inc.	684 193,03 \$	-	684 193,03 \$
Distribution Brunet Inc.	680 561,17 \$	-	680 561,17 \$
Métropolitain Aqueducs Inc.	806 264,45 \$	-	806 264,45 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	481 023,13 \$	-	481 023,13 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			636 667,22 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			56,33 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			399 006,27 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			97,97 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			- 73 766,73 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			- 15,34 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			129 667,33 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			31,84 %

L'écart observé entre la soumission la plus basse et la dernière estimation réalisée s'explique par le fait que l'estimation se base, entre autres, sur des listes de prix budgétaire de fournisseurs potentiels. Il s'agit d'un domaine à forte concurrence et les prix budgétaires fournis par les fournisseurs potentiels ne sont pas toujours les prix de soumission, mais bien des prix de listes.

L'adjudicataire recommandé n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles (RENA).

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*

L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat. L'entreprise ne détient par une telle autorisation obtenue dans le cadre d'un autre contrat public

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 407 256,40 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et la livraison de 51 vannes papillon.

La dépense de 407 256,40 \$, taxes incluses, soit un coût net de 367 356,78 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau pour les portions de dépense de 2014 à 2016. La dépense associée à l'année 2017 sera priorisée au PTI 2015-2017 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	367
Réserve de l'eau de l'agglomération	367
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait d'acheter ces vannes par le biais d'une entente-cadre permet de répondre aux besoins d'investissement des différents projets inscrits au PTI 2014-2016. Étant donné les très longs délais de fabrication de ces dernières, leur non disponibilité compromet directement les échéanciers et la réalisation de multiples projets.

Advenant le cas où l'octroi de contrat est retardé, la réalisation des projets de construction de conduites principales pour les saisons, printemps / été / automne 2014 pourrait être compromise par l'absence des vannes nécessaires à ces projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : avril 2014

Livraison : avril 2014 à mars 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'eau potable (Leilatou DANKASSOUA)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Véronique ROUSSIN)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Denis RAYMOND)

Avis favorable :

Eau , Direction de l'eau potable (Chantal HOOPER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique DORVAL
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-20

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable



Dossier # : 1130423002

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver le projet d'addenda n°1 afin de modifier le contrat d'approvisionnement et les conditions de paiement à Air Liquide Canada inc. pour la fourniture d'oxygène liquide aux 3 usines de production d'eau potable (Atwater, Charles-J.-Des Baillets et Pierrefonds) ainsi que pour la fourniture d'azote liquide aux 2 usines (Atwater et Charles-J.-Des Baillets)

Il est recommandé :
d'approuver le projet d'addenda n°1 afin de modifier le contrat d'approvisionnement et les conditions de paiement à Air Liquide Canada inc. pour la fourniture d'oxygène liquide aux 3 usines de production d'eau potable (Atwater, Charles-J.-Des Baillets et Pierrefonds) ainsi que pour la fourniture d'azote liquide aux 2 usines (Atwater et Charles-J.-Des Baillets) (CG12 0358).

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2014-04-02 09:01

Signataire : Michel SÉGUIN

DIRECTEUR DE LA DIRECTION DE LA GESTION DURABLE DE L'EAU ET DU
SOUTIEN à L'EXPLOITATION
Eau , Direction de la gestion durable de l'eau_des mesures corporatives et
d'urgences

IDENTIFICATION

Dossier # :1130423002

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver le projet d'addenda n°1 afin de modifier le contrat d'approvisionnement et les conditions de paiement à Air Liquide Canada inc. pour la fourniture d'oxygène liquide aux 3 usines de production d'eau potable (Atwater, Charles-J.-Des Baillets et Pierrefonds) ainsi que pour la fourniture d'azote liquide aux 2 usines (Atwater et Charles-J.-Des Baillets)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de mise aux normes des usines (MNU) de production d'eau potable Atwater (AT), Charles-J.-Des Baillets (DB) et Pierrefonds (PF) plusieurs modifications, ajouts et améliorations sont apportés aux installations. Une étape de désinfection à l'ozone (ozonation) a été ajoutée pour l'usine Atwater. De plus, d'importantes mises à niveau ont été réalisées sur le système d'ozonation existant de l'usine Charles-J.-Des Baillets et celui de l'usine Pierrefonds. Les nouveaux systèmes d'ozonation retenus requièrent de l'oxygène et de l'azote pour produire de l'ozone contrairement aux anciens systèmes qui fonctionnaient avec de l'air, un procédé qui était moins performant. L'achat d'oxygène et d'azote liquides (gaz comprimés en liquides) est requis pour alimenter les systèmes d'ozonation des usines AT et DB. L'achat d'oxygène liquide est également requis pour l'usine de PF, par contre, l'usine possède les équipements qui permettent de répondre à ses besoins en azote.

Le 27 septembre 2012, la Ville a octroyé un contrat d'approvisionnement à Air Liquide Canada inc. pour une période de 8 ans, pour la fourniture d'oxygène liquide pour les usines Atwater, Charles-J.-Des Baillets et Pierrefonds ainsi que pour la fourniture d'azote liquide pour les usines Atwater et Charles-J.-Des Baillets, incluant les frais de base mensuels pour l'utilisation des équipements de stockage des gaz comprimés et d'évaporation des gaz.

Le contrat initial prévoyait que l'achat d'oxygène pour l'usine Pierrefonds débute en janvier 2013, pour l'usine Charles-J.-Des Baillets en février 2013 et pour l'usine Atwater en mars 2013. Suite à des retards dans l'exécution de divers lots de la mise aux normes des usines

de production d'eaux potables (MNU) et dans la mise en service des systèmes d'ozonation des usines Atwater, Charles-J.-Des Baillets et Pierrefonds, ces délais n'ont pu être respectés par la Ville.

Afin de permettre à Air Liquide de livrer les quantités globales minimales annoncées et d'éviter ainsi toutes poursuites que cette dernière aurait pu tenter contre la Ville à la suite des retards à mettre en service les procédés d'ozonation, des négociations ont été menées avec le fournisseur Air Liquide Canada inc., lesquelles sont reflétées dans l'addenda no 1.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0358 - 27 septembre 2012 - Conclure avec Air Liquide Canada inc. un contrat d'approvisionnement pour une période de 8 ans, pour la fourniture d'oxygène liquide pour 3 usines de production d'eau potable (Atwater, Charles-J. Des Baillets et Pierrefonds) ainsi que pour la fourniture d'azote liquide pour 2 usines de production d'eau potable (Atwater et Charles-J.-Des Baillets), incluant les frais de base mensuels pour l'utilisation des équipements de stockage des gaz comprimés et d'évaporation des gaz. Montant estimé : 10 701 559,52 \$.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à modifier le contrat de biens et services octroyé à Air Liquide Canada inc. pour la fourniture de gaz liquide aux trois usines de production d'eau potable. Les quantités inscrites au bordereau de soumission étaient basées sur la prévision des besoins moyens en oxygène et en azote pour les huit (8) prochaines années. Elles étaient fournies à titre indicatif aux soumissionnaires afin de leur donner un ordre de grandeur des besoins de la Ville pour ces produits et pouvoir établir le montant de la dépense maximale du contrat.

Le projet d'addenda négocié entre le fournisseur Air Liquide Canada inc. et la Ville comporte les principaux points suivants :

- versement du loyer mensuel pour l'utilisation des équipements de stockage des gaz comprimés et d'évaporation des gaz à compter des dates initiales de livraison, soit celles indiquées à l'article 2.1 de l'addenda, et ce, jusqu'à la terminaison du contrat, au plus tard le 31 décembre 2022;
- versement d'une compensation mensuelle (cf. art. 2.2 de l'addenda) rétroactivement à compter des dates indiquées à l'article 2.1 de l'addenda, calculée en fonction de l'écart entre la quantité de gaz livré et le volume minimal mensuel annoncé au contrat;
- arrêt du versement de la compensation mensuelle, quand la consommation d'oxygène ou d'azote d'une usine atteint ou excède le volume minimal mensuel prévu au contrat;
- récupération des frais compensatoires dans l'éventualité où la somme des quantités mensuelles livrées soit supérieure à la somme des quantités minimales annoncées (cf. art. 2.3 et 2.5 de l'addenda).

En conséquence, il est recommandé de prolonger la durée du contrat jusqu'au 31 décembre 2022 ou jusqu'à l'épuisement des crédits, selon la première de ces éventualités.

Il est important de noter que cet addenda n'entraîne aucun dépassement des crédits votés, mais un réaménagement de certaines dépenses. En effet, la Ville versera des montants

compensatoires rétroactivement pour la quantité de produits qui n'ont pas été consommés aux dates annoncées. Cependant, cette somme pourrait être remise à la Ville sous forme de crédits, si les quantités de produits livrés atteignent les quantités minimales globales prévues dans le contrat initial (cf. addenda, art. 2.3 et. 2.5).

JUSTIFICATION

Les retards encourus dans l'exécution de divers lots de la mise aux normes des usines de production d'eau potable (MNU) et les retards dans la mise en service des systèmes d'ozonation des usines Atwater, Charles-J.-Des Baillets et Pierrefonds, pourraient faire en sorte que Air Liquide Canada inc. n'ait pas, à moins de changements tels que prévus à l'addenda no 1, la possibilité de livrer les quantités minimales globales annoncées. Le projet d'addenda, accepté par Air Liquide, permettra à la Ville d'éviter des poursuites que pourrait intenter Air Liquide Canada inc. (résiliation, dommages, etc.).

Dans le cadre du présent dossier, le contrat d'approvisionnement en biens n'est pas assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'entreprise Air Liquide Canada inc. ne détient pas une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Si le projet d'addenda est approuvé, la répartition de la dépense estimée serait maintenant la suivante :

Usine Atwater : 1030.0010000.103080.04101.56506.015097

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
20 160	447 163	557 247	571 311	585 376	599 441	613 507	627 574	641 640	669 769
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$

La dépense estimée prend en compte l'indexation des prix, ce qui porte le montant total à 5 333 187,59 \$, nette des ristournes fédérale et provinciale pour l'usine Atwater.

Usine Charles- J.-Des Baillets : 1030.0010000.103079.04101.56506.015097

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
28 049	306 464	381 911	391 550	401 190	410 831	420 466	430 109	439 749	459 029
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$

La dépense estimée prend en compte l'indexation des prix, ce qui porte le montant total à 3 669 347,46 \$, nette des ristournes fédérale et provinciale pour l'usine Charles- J.-Des Baillets.

Usine de Pierrefonds / Roxboro : 1030.0010000.103082.04101.56506.015097

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
0 \$	54 986	68 521 \$	70 252	71 980 \$	73 711 \$	75 441 \$	77 170 \$	78 900 \$	82 359 \$
	\$		\$						

La dépense estimée prend en compte l'indexation des prix, ce qui porte le montant total à 653 320,13 \$, nette des ristournes fédérale et provinciale pour l'usine de Pierrefonds.

Selon les dépenses estimées pour les usines d'Atwater, Charles-J.-Des Baillets et de

Pierrefonds, le montant total s'élève toujours à 10 701 559,52 \$, taxes incluses, soit le même montant initialement prévu au contrat.

Aux fins du présent dossier, nous estimons que les taxes de vente fédérale et provinciale se maintiendront à 5 % pour la TPS et 9,5 % pour la TVQ. De plus, les chiffres sont arrondis au dollar près, un fichier détaillé est inclus en pièces jointes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de la mise aux normes des usines vise à assurer la production fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux-être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'addenda n'était pas approuvé, Air Liquide pourrait réclamer des dommages à la Ville et possiblement demander la résiliation du contrat.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prévision du début de la fourniture aux fins de production d'ozone :
à l'usine AT: Automne 2014
à l'usine DB: Printemps 2014
à l'usine PF: Printemps 2015
Fin de la fourniture: 31 décembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'eau potable (Sylvie L GOUPIL)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Bernard TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Christian MARCOUX
Chef de section

Babak HERISCHI
Directeur de la production de l'eau potable



Dossier # : 1146075003

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder le contrat à la firme Société Conseil Groupe LGS pour la fourniture des services techniques pour l'installation de Windows 7 sur postes de travail pour une somme maximale de 365 068,62 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13461 - 10 soumissions

Il est recommandé :

1- d'accorder à la firme Société conseil Groupe LGS, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de services techniques pour l'installation de Windows 7 sur postes de travail, pour une période de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 365 068,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13461;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 53,10% par l'agglomération, pour un montant de 185 421,28 \$.

Signé par Michel ARCHAMBAULT **Le** 2014-04-09 13:42

Signataire :

Michel ARCHAMBAULT

Directeur
Technologies de l'information , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1146075003

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder le contrat à la firme Société Conseil Groupe LGS pour la fourniture des services techniques pour l'installation de Windows 7 sur postes de travail pour une somme maximale de 365 068,62 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13461 - 10 soumissions

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal incluant le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) utilisent un grand nombre de logiciels corporatifs et commerciaux, sous l'environnement d'exploitation Windows XP. La diversité de ces logiciels rend complexe et coûteux le soutien et l'entretien de ces derniers. De plus, les nouveaux postes de travail arrivent avec le système d'exploitation Windows 7, et ne peuvent plus être rétrogradés à Windows XP, ce qui contribue à la croissance des coûts d'exploitation des postes. Un projet pour rehausser le système d'exploitation des postes de travail du parc de la Ville, comprenant un volet de normalisation et rationalisation des applications, a donc été lancé.

Le Comité Sectoriel des Technologies de l'Information a approuvé le dossier de projet de Rehaussement des « OS » des postes de travail (# 74400) en décembre 2012, la planification détaillée étant approuvée quant à elle en mai 2013 et la projet a débuté la réalisation en juin 2013. Un budget, pour la phase de réalisation, de 3.314 M \$ a été accordé pour 2013 et un budget de 3.4 M \$ a été accordé pour 2014. Un budget de 475 K \$ avait été réservé pour le dossier courant dans notre planification pour 2014.

Actuellement le projet se situe en phase de réalisation. Cela implique, outre la mise à niveau vers Windows 7, la mise à jour d'outils d'infrastructure et la révision de méthodes de travail, des tests applicatifs suivis d'une certification, des recherches de solution pour rendre compatibles certaines applications et logiciels au nouveau système d'exploitation, la normalisation et la rationalisation des logiciels commerciaux ainsi que la formation des intervenants et des utilisateurs.

Les préparations sont presque complétées, tel que la preuve de concept technique, les tests d'applications des premiers groupes cible et la normalisation des logiciels. Ensuite, nous devons commencer, à partir d'avril 2014 jusqu'à la fin de l'année, à migrer tous les postes sous Windows XP à Windows 7, ce qui concerne tous les postes de travail et applications à la Ville incluant le SPVM, soit 14 000 postes de travail, 750 applications maison dont 50 progiciels, 75 technologies, 16 000 versions de logiciels commerciaux, plusieurs versions de fureteurs. Le projet va aussi effectuer, sous sa responsabilité, le programme de désuétude

des postes de travail, un remplacement d'environ 3 000 postes.

Nous devons maintenant nous assurer d'avoir le personnel technique nécessaire à cette réalisation, qui s'échelonne d'avril à décembre 2014. La responsabilité principale des techniciens requis par cette demande consiste à s'assurer de la réalisation du livrable le plus visible du projet : l'installation concrète de Windows 7 sur les postes de travail, selon le calendrier et les méthodes établis par l'équipe du projet.

Puisque c'est un mandat avec une durée temporaire (12 mois), nous allons chercher ces services techniques externes pour réaliser ces mandats.

Pour cette raison, l'appel d'offres public (14-13461) a été lancé par la Direction de l'approvisionnement le 20 février 2014 et a pris fin le 10 mars 2014. L'appel d'offres a été publié dans le système électronique d'appel d'offre (SÉAO.ca) et dans le journal La Presse. Dix soumissions ont été reçues et huit jugées conformes, dont la firme Société Conseil Groupe LGS est le plus bas soumissionnaire pour une somme de 365 068,62 \$ taxes incluses.

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat avec le fournisseur Société Conseil Groupe LGS pour l'acquisition de services techniques pour le déploiement de Windows 7 sur postes de travail pour le projet Rehaussement des OS des postes de travail (# 74400).

Par ailleurs, le dossier décisionnel suivant est en cours (1146075004). Il demande d'autoriser un virement budgétaire de 286 720,68 \$ pour 2014, en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service des technologies de l'information et accorder un contrat à Microsoft afin de prolonger le support du système d'exploitation Windows XP pour les douze (12) prochains mois et autoriser une dépense maximale de 317 862,18 \$, taxes incluses, c'est un fournisseur unique - contrat de gré à gré.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

La responsabilité principale des techniciens requis par cette demande consiste à assurer la réalisation du déploiement de la migration des postes de travail vers Windows 7 selon le calendrier établi par l'équipe du projet.

Selon le plan de projet, la réalisation du mandat est estimée à environ 1470 heures par ressource sur une période de douze mois pour huit ressources soit un total de 11 760 heures. Le contrat en entier est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme basé sur le taux horaire.

JUSTIFICATION

En fonction de politiques et d'objectifs généraux, le rôle de techniciens consiste à effectuer de divers travaux requérant l'analyse de problèmes, présentant des erreurs qui auraient des impacts potentiels et seraient difficilement décelées dans le futur.

Ces travaux sont reliés à l'analyse, au développement et à l'entretien des systèmes d'information, à l'étude des méthodes et procédés de travail et à l'utilisation rationnelle des ressources retrouvées généralement dans un environnement bureautique.

À cette fin, plusieurs rôles seront assignés à ces techniciens pour le déploiement des postes sous Windows 7 :

- Préparation pré-déploiement des logiciels spécifiques par utilisateur et surveillance de la migration automatisée;
- Présence physique à chaque bâtiment où des utilisateurs sont migrés pour le soutien post-déploiement et l'installation de nouveaux postes pour ceux qui ont un poste désuet;

Soutien téléphonique de premier et deuxième niveau pendant la période de soutien assurée par le projet.

Sur cet appel d'offres, il y a eu 16 preneurs de cahier des charges et 10 entreprises ont déposé leur soumission, ce qui représentent 63% des preneurs, dont 8 soumissions sont jugées conformes et la soumission de la firme LGS est retenue comme la plus basse soumission avec le montant de 365 068,62 \$.

Voici le tableau d'analyse des résultats de l'AO 14-13461

Soumissions conformes	Coût de base avant taxes \$	nombre d'heures	Total taxes incluses \$
Société Conseil Groupe LGS	27,00	11 760	365 068,62
SERTI Informatique inc.	35,00	11 760	473 237,10
COSIOR Inc.	36,75	11 760	496 898,96
Société TELUS Communications	38,28	11 760	517 586,18
CPU Design inc.	38,50	11 760	520 560,81
Bell Canada	39,05	11 760	527 997,39
Systematix Technologies de l'information Inc.	49,95	11 760	675 376,95
Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc.	56,54	11 760	764 480,27
Dernière estimation réalisée	35,00	11 760	473 237,10
Coût moyen des soumissions conformes reçues			542 650,79
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			49 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			399 411,65
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			109 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-108 168,48
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-23%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			-108 168,48
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			-23%

L'estimation a été faite à l'interne basée sur le prix de technicien bureautique sur le marché. Le prix le plus bas soumissionné nous donne 23% de diminution par rapport au prix estimé, selon nous, la raison d'avoir un prix plus avantageux est à cause des compétitions fortes sur le marché actuel et le volume des heures prévues tellement grand et important qui ramène un profit assez satisfaisant au fournisseur.

L'intervention de la Direction de l'approvisionnement apporte des informations supplémentaires avec plus de détails sur ce volet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 365 068,62 \$ taxes incluses pour l'acquisition de services techniques sera imputée à même le PTI 2014-2016 du Service des technologies de l'information (STI), Division Réalisation des projets TI, pour le projet 74400 – Rehaussement des OS des postes de travail. Cette dépense est assumée à 53,1% par l'agglomération soit 185 421,28 \$ selon le taux de répartition appliqué aux activités mixtes d'administration générale. Il n'y a aucune dépense récurrente d'entretien.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où il y aurait impossibilité d'embaucher ces techniciens via cet appel d'offres, ceci engendrerait des délais et des coûts additionnels importants dans le déploiement de Windows 7.

L'apport des techniciens exploitation ferait que les demandes et problèmes courants auraient des délais de résolution plus grands.

Aussi, comme les nouveaux postes disponibles doivent de toute façon être déployés en Windows 7 (les postes neufs ne peuvent plus être rétrogradés vers Windows XP, impossibilité légale et technique), si le projet n'est pas en mesure de contrôler ces installations, de nombreuses applications pourraient ne pas être fonctionnelles et plusieurs problèmes techniques pourraient être engendrés sans que le personnel d'exploitation n'ait de solution rapide et conforme à implanter.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat : 2014-04-16
- Émission du bon de commande : 2014-04-21
- Sélection des candidats : 2014-04-22
- Début des travaux : 2014-04-28

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
(Bernard BOUCHER)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gilles BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis FECTEAU
Conseiller(ere) en systemes de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-25

Alain TONTHAT
C/d realisation des projets ti



Dossier # : 1143438002

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Entretien
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Netzsch Canada inc. pour la fourniture de 2 pompes à boues de marque Netzsch à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 85 718,46 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Fournisseur exclusif

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Netzsch Canada inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture et la livraison de deux (2) pompes de marque Netzsch au prix de sa soumission, soit une somme maximale de 85 718,46 \$, taxes incluses, conformément à la soumission de cette firme datée du 24 mars 2014;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2014-04-02 09:07

Signataire : Michel SÉGUIN

Directeur
Eau , Direction de la gestion durable de l'eau_des mesures corporatives et d'urgences

IDENTIFICATION

Dossier # :1143438002

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Entretien
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Netzsch Canada inc. pour la fourniture de 2 pompes à boues de marque Netzsch à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 85 718,46 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Fournisseur exclusif

CONTENU

CONTEXTE

Les décanteurs, au nombre de 21, sont d'énormes bassins qui récupèrent les eaux usées provenant des dessableurs. Les eaux usées y restent environ deux heures pour permettre aux matières en suspension et aux floccs formés à l'aide de produits chimiques de se déposer au fond. Des ponts racleurs grattent les boues déposées au fond du bassin et les écumes qui flottent en surface. Les boues et les écumes sont ensuite pompées vers le bâtiment des boues pour y être déshydratées et incinérées.

Le système de pompage des boues pour quatorze (14) des vingt et un (21) décanteurs est composé de seize (16) pompes à cavité progressive, dont quatorze (14) sont de marque Netzsch et deux (2) de marque Moyno. L'expertise acquise dans l'entretien des pompes Netzsch a démontré que nous devons remplacer en moyenne deux pompes par année afin d'assurer la fiabilité du système de pompage des boues.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12- 0709 - 16 mai 2012 - D'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme Netzsch Canada Inc., fournisseur unique, pour l'achat de deux pompes à boues de marque Netzsch, pour une somme maximale de 85 718,46\$, taxes incluses, conformément à l'offre de services de cette firme en date du 11 avril 2012;

Bon de commande 768075 -

CE10 0186 - 24 février 2010 - Octroyer un contrat à la firme PFE Pumps inc. de 80 220,26 \$ pour la fourniture de deux pompes à boues de marque Netzsch à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Fournisseur unique).

CE05 2188 - 2 novembre 2005 - Octroyer un contrat, à la firme Parts KM Plus Inc., pour la fourniture et la livraison d'une pompe à boues de marque Netzsch Némio et d'autoriser une dépense maximale de 41 382,54 \$, toutes les taxes applicables incluses, conformément au cahier des charges de l'appel d'offres sur invitation # P05-088-AE. (Distributeur exclusif pour le Québec et l'Ontario)

CE04 2066 - 3 novembre 2004 - Autoriser l'octroi d'un contrat à la firme Parts KM Plus Inc., pour la fourniture de deux pompes à boues de marque Netzsch Nemo, pour un montant total maximum de 69 592,00 \$, plus les taxes applicables. (Distributeur exclusif de ces pompes pour le Québec et l'Ontario)

DESCRIPTION

Le présent contrat a pour but l'achat et la livraison de deux pompes à boues Netzsch Nemo 4NE100A-CDQ-Z. Ces pompes à déplacement positif de type hélicoïdal, communément appelées "queue de cochon" servent à retirer les boues des trémies des décanteurs no 15 à 28. Ce sont des pompes de 75 hp à vitesse fixe, utilisées à la Station d'épuration depuis 1987. Chaque unité mesure 3,8 mètres et pèse 527 kg.

JUSTIFICATION

Une installation complète comprend le moteur, la boîte d'engrenage (réducteur de vitesse) et la pompe elle-même, le tout monté sur une base en acier qui est encastrée dans une base de béton. Le moteur et le réducteur de vitesse ont une vie utile relativement longue et seule la pompe doit être remplacée régulièrement.

Au cours des derniers mois, nous avons dû remplacer, à même notre inventaire, deux pompes défectueuses dont la durée de vie utile avait été atteinte.

Afin de renflouer notre inventaire, la compagnie Netzsch Canada inc. distributeur exclusif des pompes Netzsch pour le Canada, nous a fait parvenir le 24 mars 2014 une proposition au montant de 85 718,46 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de deux nouvelles pompes.

Considérant que :

- il n'existe pas de pompe équivalente qui nous permette d'aller facilement d'un manufacturier à l'autre,
- tout autre modèle de pompe, nous obligerait à faire des modifications substantielles aux installations existantes. Ceci engendrerait des délais et des coûts importants pour réaliser ces travaux. Par la suite, la même problématique se poserait puisqu'il n'existe aucune standardisation parmi les manufacturiers,
- les caractéristiques d'une pompe sont la longueur, la hauteur, le nombre et la position des supports de montage, la dimension et le type d'accouplement au réducteur, le sens de rotation et surtout la position de l'entrée et de la sortie de la pompe. Le remplacement d'un modèle de pompe par un autre s'avère donc une tâche complexe,
- l'acquisition de pompes de la même marque nous permet une interchangeabilité entre les pompes des décanteurs no 15 à 28,
- la compagnie Netzsch est le manufacturier et le distributeur exclusif pour ce produit,
- la pompe Netzsch est compatible avec le réducteur de vitesse et le moteur déjà en place,
- les pompes Netzsch répondent actuellement à nos besoins opérationnels et sont conformes à nos exigences techniques, malgré une durée de vie moins longue qu'à l'origine.

Il est recommandé d'octroyer un contrat de gré à gré à la compagnie Netzsch Canada inc. au montant de sa soumission, soit 85 718,46 \$, toutes taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement 2014 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 85 718,46 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 77 320,47 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale (3 727,70 \$) et provinciale (4 670,29 \$).

Cette dépense sera imputée comme suit :

Division : Support à l'exploitation

Objet de dépenses : Biens non durables / pièces et accessoires -matériel roulant, équipements et infrastructures

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Intercepter et traiter les eaux usées de la Ville de Montréal afin d'assurer une protection accrue de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Actuellement, nous n'avons plus aucune pompe en inventaire. Un bris imprévu ou la mise hors service d'une pompe dont la durée de vie est atteinte réduirait notre capacité de traitement des boues qui s'accumuleraient au fond des décanteurs et cela nous obligerait à en fermer un ou plusieurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du bon de commande : 21 avril 2014

Réception des deux pompes : 9 septembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Francis REID)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-26

Richard FONTAINE
Directeur



Dossier # : 1145035004

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 210 696, 98 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 459 067 \$ à 31 669 763,98 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 210 696, 98 \$, taxes incluses, pour tenir compte de la demande de changement DDC 17 et de l'erreur dans le bordereau de la soumission du lot 4, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 459 067 \$ à 31 669 763,98 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 94.26 % par l'agglomération, pour un montant de 198 605,17 \$.

Signé par Michel ARCHAMBAULT **Le** 2014-04-07 11:08

Signataire :

Michel ARCHAMBAULT

Directeur (CIO)
Technologies de l'information , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1145035004

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 210 696, 98 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 459 067 \$ à 31 669 763,98 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (dénommée ci-après «*SÉRAM* ») vise à remplacer les différents systèmes de radiocommunication vocale (opérés par les différents services au sein de l'agglomération de Montréal) par un système unique et commun à tous. Il pourra donc pourvoir aux besoins de radiocommunication vocale des différents services de sécurité publique qui œuvrent sur le territoire de l'agglomération de Montréal, à savoir le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et, accessoirement, les municipalités liées. Le *SÉRAM* est composé de trois (3) phases :

- **Phase # 1** : Elle consiste en l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un réseau de surface composé d'antennes, d'émetteurs et de récepteurs dispersés sur le territoire de l'agglomération de Montréal; de systèmes d'enregistrement (radio et téléphonique), de serveurs (gestion, chiffrement et de télésurveillance) et de consoles radio.
- **Phase # 2** : Elle consiste en l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateur (TDU) consistant en des radios mobiles; des radios portatives; des postes fixes; et des accessoires.
- **Phase # 3** : Réseau souterrain composé de points d'émission et de réception distribués sur l'ensemble du réseau du métro de Montréal.

Voici l'énumération pour chacune des phases mentionnées ci-dessus, les étapes autorisées par les instances de la Ville, les étapes à autoriser dans le présent dossier et les étapes à venir ultérieurement :

Étapes déjà autorisées :

Étapes terminées	Date de début	Date de fin
Phase # 1 :	Août 2012	Novembre 2028
• Accorder un contrat à CASSIDIAN communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73\$ taxes incluses.	Août 2013	Mars 2014
• Autoriser une dépense additionnelle de 86 029,07\$, taxes incluses, pour deux (2) demandes de changement dans le cadre du contrat accordé à la firme Cassidian communications corp.		
	Juin 2013	Avril 2024
Phase # 2 :		
• Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses.	Juin 2013	Mai 2023
Phase # 3 :		
• Autorisation de la convention entre la Société de Transport de Montréal (STM) et Ville de Montréal pour l'utilisation de la capacité d'expansion du réseau de la STM dans le cadre du Projet SÉRAM.		

Étapes à autoriser dans le présent dossier :

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Phase # 1 : • Autoriser une dépense additionnelle de 210 696.98 \$, taxes incluses, dans le	2014	2014

cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc.. (CG13 0239), majorant ainsi le montant du contrat de 31 459 067 \$ à 31 669 763,98 \$, taxes incluses.		

Bien que le projet *SÉRAM* se compose de trois (03) phases distinctes, le présent sommaire décisionnel est en lien avec la phase # 2 (Volet terminaux d'utilisateurs (TDU)) et concerne spécifiquement le contrat (CG13 0239) octroyé à Motorola Solutions Canada inc. (ci-après «Motorola»). En effet, par le présent sommaire décisionnel, le Service des technologies de l'information (STI) désire obtenir :

- l'autorisation d'une dépense maximale pouvant aller jusqu'à 198 605,17 \$ (taxes incluses) augmentant ledit contrat en raison de la demande de changement (DDC) # 17; et
- l'autorisation pour majorer ledit contrat d'un montant de 12 091,81 \$ (taxes incluses) en raison de l'erreur dans le bordereau de soumission du lot # 4.

Tenant compte des deux (2) éléments mentionnés ci-dessus, le contrat (CG13 0239) octroyé à Motorola doit être majoré au total de 210 696,98 \$ (taxes incluses).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0313 - 29 août 2013 - Autoriser une dépense additionnelle de 86 029,07\$, taxes incluses, pour deux (2) demandes de changement dans le cadre du contrat accordé à la firme Cassidian communications corp. (CG12 0208) majorant ainsi le montant total du contrat de 42 547 281,73\$ à 42 633 310,80\$, taxes incluses.

CG13 0239 - 20 juin 2013 - Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses (Appel d'offres public 12-12217 – 1 soum.)

CG13 0221 - 20 juin 2013 - Approuver la convention de collaboration entre la Société de Transport de Montréal (STM) et Ville de Montréal pour l'utilisation de la capacité d'expansion du réseau de la STM dans le cadre du Projet *SÉRAM*. Autoriser un virement budgétaire de 100 000,00 \$ pour 2013, en provenance des dépenses générales d'administration et approuver un budget maximum de 300 000,00 \$ qui sera dépensé en 2014, prévu dans les autres postes budgétaires relevant de la compétence d'agglomération.

CG12 0208 - 21 juin 2012 - Accorder un contrat à CASSIDIAN communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (*SÉRAM*), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73\$, taxes incluses - Appel d'offres public (# 11-11630) - (2 soumissionnaires)

CG12 0025 - 26 janvier 2012 - Règlement autorisant un emprunt de 87 000 000 \$ pour le financement du système de radiocommunication vocale de l'agglomération de Montréal (*SÉRAM*)

DESCRIPTION

DDC # 17 : Acquisition et installation d'accessoires pour les radios mobiles du SIM

La DDC # 17 a été soumise au Comité directeur du Projet *SÉRAM* qui recommande aux

instances de la Ville son approbation. Pour faciliter la compréhension, nous allons en faire sa description et, par la suite, énumérer l'ensemble des éléments qui la compose :

Dans le cahier des charges techniques (CCT) de la phase # 2 du projet SERAM (acquisition, installation et maintenance des terminaux d'utilisateurs) à l'automne 2012, des installations «type» des radios mobiles (RM) pour les besoins du SIM ont été définies, le tout supporté par des photos pour plusieurs catégories de RM. Les sections «6.3 Configurations et accessoires des radios mobiles» et «10.3 installations des radios mobiles» comprennent les spécifications demandées et approuvées par les répondants du SIM. Lors de l'appel d'offres public # 12-12217, Motorola a remis, entre autres, une proposition de prix correspondante à ces spécifications dans leur soumission.

Lors des préparatifs aux travaux du déploiement des RM en février 2014, des écarts ont été identifiés entre les spécifications demandées au CCT et celles constatées sur plus de 200 des 306 véhicules prévus.

Le projet SERAM en collaboration avec les répondants du SIM ont identifié les nouvelles spécifications. Une demande a été faite à Motorola afin d'analyser les modifications demandées et de présenter des solutions incluant une évaluation budgétaire. Lesdites solutions se composent des accessoires suivants :

- Support pivotant;
- Haut-parleurs externes;
- Prise de casque d'écoute;
- Radios mobiles intégrées;
- Cartouche micro pour les véhicules 700;
- Supports muraux pour les chargeurs multiples;
- Chargeurs doubles.

Le montant de la soumission transmise par Motorola est de 172 737,70 \$ (avant taxes). Pour plus de détails, veuillez vous référer à l'annexe du présent sommaire décisionnel.

Compte tenu des délais de réalisation et du calendrier de transition, il est requis de faire autoriser cette demande de changement pour pouvoir reprendre le déploiement des radios mobiles au SIM. Toutefois, on demeure à la recherche de solutions moins coûteuses. D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle le présent sommaire décisionnel indique une dépense maximale pouvant aller jusqu'à 172 737,70 \$ (avant taxes).

Bordereau de soumission du lot # 4 comprenant les radios portatives des arrondissements et services centraux : Appel d'offres public # 12-12217

Une erreur s'est glissée dans la version électronique (Excel) du bordereau de soumission du lot # 4 remise par la Direction de l'approvisionnement aux preneurs de cahier des charges. En effet, la dernière ligne contenant l'article 8.1.3.4 des équipements de réserve. a été ignoré dans le sous total, et par conséquent, dans le coût global du bordereau relatif au lot # 4.

JUSTIFICATION

DDC # 17 : Acquisition et installation d'accessoires pour les radios mobiles du SIM

Nous allons énumérer les justifications pour chacun des items qui compose la DDC # 17 :

- **Support pivotant :**

La demande d'installer un support pivotant est en lien avec le besoin que «La tête de contrôle devra systématiquement être installée de manière à ce que l'écran d'affichage soit clairement visible et accessible au conducteur et au passager». Ce besoin découle d'une

entente convenue avec le Comité paritaire (CP) et l'équipe Santé et sécurité du travail (SST) afin de permettre à l'officier et au conducteur d'un véhicule d'urgence d'accéder aisément aux contrôles et au microphone de la radio mobile afin de communiquer lors des déplacements du véhicule, ainsi que lors des opérations. Le support pivotant est déjà installé sur plusieurs véhicules du SIM avec les radios existantes. Cette demande permet de standardiser les installations.

- **Haut-parleurs externes :**

Le SIM requiert d'avoir un moyen de communication radio pour le conducteur lorsqu'il est à sa position de conduite, et pour l'opérateur du véhicule lorsqu'il se trouve à sa position d'opération. Au CCT, le besoin devait être répondu par l'acquisition et l'installation des radios mobiles avec deux têtes de contrôle. Avant le démarrage des travaux préparatifs au déploiement, une problématique technique d'installation a été anticipée par le SIM. Une des solutions envisagées fut de changer la catégorie de radios mobiles et d'ajouter des haut parleurs à l'externe du véhicule au lieu de la 2e tête de contrôle munie d'un microphone et d'un haut parleur externe. L'équipe SÉRAM en collaboration avec Motorola et répondants du SIM demeurent à la recherche de solutions pour répondre aux besoins du SIM. Toutefois, nous demandons d'autoriser cette dépense.

- **Prise de casque d'écoute :**

La majorité de la flotte d'autopompes du SIM est munie de casques d'écoute au panneau d'opérateur afin de répondre aux exigences en lien avec la santé et la sécurité des employés du SIM. Lors des ateliers de définition des besoins en 2012, le besoin de changer ou de modifier l'interface en fonction des nouveaux équipements acquis pour les casques d'écoute n'a pas été soulevé par le comité de travail. Le besoin de maintenir ces accessoires fonctionnels avec les nouvelles radios est essentiel.

- **Radios mobiles intégrées :**

La solution proposée par le fournisseur installateur (sous traitant de Motorola) pour régler le problème d'installation des radios (SIM-m-2) est la conversion d'une tête déportée en une tête intégrée.

- **Cartouche micro pour les véhicules 700 :**

Les quatre (4) véhicules 700 (camions-nacelle) actuellement en service ont été acquis après les ateliers de définition des besoins en 2012. La demande de changement constitue l'adaptation nécessaire sur ces nouveaux véhicules afin de répondre au besoin opérationnel soit d'avoir un moyen de communication radio pour le conducteur lorsqu'il est à sa position de conduite et pour l'opérateur du véhicule lorsqu'il se trouve à sa position d'opération.

- **Supports muraux pour les chargeurs multiples :**

Les structures actuelles d'accueil des batteries du SIM ne permettant pas l'installation des chargeurs multiples acquis par la solution proposée à la soumission de Motorola, il est requis d'acquérir de nouveaux supports muraux.

- **Chargeurs doubles :**

Deux (2) chargeurs NNTN7593 sont requis afin de charger et d'analyser plus qu'une pile simultanément sans avoir besoin du chargeur multiple à six (06) alvéoles prévu au CCT.

Bordereau de soumission du lot # 4 comprenant les radios portatives des arrondissements et services centraux : Appel d'offres public # 12-12217

Comme mentionné précédemment, l'erreur sur le bordereau de soumission du lot # 4 a un

impact sur l'entente contractuelle # 887030. Une correction sera faite sur ladite entente dès l'approbation du présent sommaire par les instances.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense additionnelle au contrat qui est de **210 696,98 \$ (taxes incluses)**, sera assumée, par le PTI 2014-2016 du Projet SÉRAM (# Investi : 68008) et sera répartie comme suit :

- La dépense de **198 605,17 \$ (taxes incluses)** de la DDC # 17 du SIM sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la sécurité publique qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.
- La dépense de **12 091,81 \$ (taxes incluses)** en lien avec le bordereau de soumission du lot # 4 qui concerne les radios portatives des arrondissements et services centraux qui sera assumée par un budget mixte.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans l'objectif d'atteindre de bonnes pratiques de développement durable, le STI a mis en place des procédures facilitant la récupération, le recyclage et/ou la disposition d'équipement tombé en désuétude ou en fin de vie utile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les conséquences à ne pas autoriser la DDC # 17 se résument à l'Incapacité d'assurer la continuité des opérations d'urgence du SIM en respectant les obligations légales en santé et sécurité du travail. Plus spécifiquement, pour chacun des éléments de la DDC, les impacts d'un refus se résument comme suit :

- **Support pivotant :**

Un risque additionnel d'accident et de manquer des communications opérationnelles si le conducteur ou l'officier ne peuvent pas accéder aisément aux contrôles et au microphone de la radio mobile; et l'incapacité de respecter l'entente convenue avec le comité paritaire (CP) et la Santé et sécurité du travail (SST). L'Association des pompiers de Montréal (APM) pourrait déposer une plainte devant la CSST.

- **Haut-parleurs externes :**

Le SIM maintient le besoin d'avoir un moyen de communication radio pour le conducteur lorsqu'il est à sa position de conduite, et pour l'opérateur du véhicule lorsqu'il se trouve à sa position d'opération, tel que décrit au CCT.

Advenant le cas où le fournisseur est incapable de réaliser l'installation tel que prévu au CCT et qu'aucune solution alternative viable n'est pas acceptée, l'opérateur du camion-échelle risque de manquer des communications opérationnelles et possiblement des communications critiques (exemple : pompier en détresse), car c'est l'opérateur d'échelle qui doit assurer le lien de communication tactique/commandement sur les lieux des interventions et ce, jusqu'à l'établissement complet de la structure de commandement.

- **Prises de casque d'écoute :**

Sans casque d'écoute, lorsque l'autopompe est en marche sur les lieux d'un incendie, l'opérateur risque de manquer des communications opérationnelles critiques dû au niveau de bruit ambiant élevé. Cela est un risque qui pourrait mettre en péril la vie des pompiers ainsi que celle des citoyens. De plus, les casques d'écoute protègent l'opérateur contre des

lésions auditives (pertes d'audition) potentielles dû au niveau de bruit ambiant élevé directement devant le panneau de pompe.

- **Radios mobiles intégrées :**

Une augmentation de la complexité d'installation de radios mobiles sur certains véhicules.

- **Véhicule 700 :**

Sans moyen de communication radio pour le conducteur lorsqu'il est à sa position de conduite, et pour l'opérateur du véhicule lorsqu'il se trouve à sa position d'opération, l'opérateur risque de manquer des communications opérationnelles critiques dû au niveau de bruit ambiant élevé. Cela est un risque qui pourrait mettre en péril la vie des pompiers ainsi que celle des citoyens.

- **Supports muraux pour chargeurs multiples :**

Un risque de dommages aux chargeurs est présent s'ils ne sont pas installés adéquatement sur le mur dans un endroit sécuritaire qui est déjà prévu à cette fin, causant une incapacité de maintenir des piles à plein rendement pour les radios portatives.

Les radios portatives sont des équipements de protection essentielle exigée par la CSST et doivent donc être en condition opérationnelle optimale en tout temps.

- **Chargeurs doubles :**

Le chargeur alternatif qui se trouve au catalogue de produits du contrat ne répond pas au besoin et plus dispendieux sans être nécessaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication auprès des futurs utilisateurs accompagnera le déroulement du projet et se poursuivra tout au long des différentes étapes de réalisation, et ce, jusqu'à la mise en service et l'exploitation du nouveau système évolué de radiocommunication vocale (*SÉRAM*)

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Concernant l'erreur qui s'est glissée dans le bordereau de soumission du lot # 4 comprenant les radios portatives des arrondissements et services centraux, la Direction de l'approvisionnement se chargera de faire le réajustement de l'entente contractuelle numéro # 887030 une fois le présent sommaire approuvé par les instances décisionnelles.

À propos de la DDC # 17, ci-joint un calendrier sommaire :

- Autorisation du présent sommaire par les instances de la Ville : 1 mai 2014
- Virement des crédits et ouverture du bon de commande pour Motorola : 9 mai 2014
- Commande des accessoires de la DDC # 17 auprès de Motorola : 13 mai 2014
- Livraison, programmation et installation des accessoires par Motorola : Fin juin 2014
- Réception de la facture et autorisation du paiement : Début juillet 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gilles BOUCHARD)

Avis favorable :

Sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Richard LIEBMANN)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Robert NORMANDEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelhak BABASACI
Contrôleur de projets

ENDOSSÉ PAR

Daniel TÊTU
Directeur du projet SÉRAM

Le : 2014-03-26



Dossier # : 1143447001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Lange Patenaude Équipement Itée (Kubota Montréal) et Les produits Turf Care Itée, deux (2) ententes-cadres d'une durée de quatre (4) ans, pour la fourniture sur demande de tondeuses automotrices diverses, de marque Kubota et Toro avec équipements et accessoires - Appel d'offres public 14-13357 - (3 soumissionnaires) (montant total estimé des ententes: 932 939,91 \$ et 118 208,87 \$, taxes incluses.)

Il est recommandé au comité exécutif :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de quatre ans, pour la fourniture sur demande, de diverses tondeuses automotrices avec équipements et accessoires;
2. d'accorder à Les produits Turf Care Itée, plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 3, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13357 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de quatre ans, pour la fourniture sur demande, de diverses tondeuses automotrices avec équipements et accessoires;
2. d'accorder à Lange Patenaude Équipement Itée (Kubota Montréal), plus bas soumissionnaire conforme pour les groupes 1 et 2, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13357 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Serge OUELLETTE **Le** 2014-04-07 10:56

Signataire :

Serge OUELLETTE

Directeur par intérim
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143447001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Lange Patenaude Équipement Itée (Kubota Montréal) et Les produits Turf Care Itée, deux (2) ententes-cadres d'une durée de quatre (4) ans, pour la fourniture sur demande de tondeuses automotrices diverses, de marque Kubota et Toro avec équipements et accessoires - Appel d'offres public 14-13357 - (3 soumissionnaires) (montant total estimé des ententes: 932 939,91 \$ et 118 208,87 \$, taxes incluses.)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion de deux ententes-cadres d'une durée de quatre (4) ans, visant à combler les besoins des différents arrondissements et des services centraux, pour la fourniture sur demande de tondeuses automotrices diverses. L'achat de ces équipements permettra l'entretien des surfaces gazonnées de la Ville.

Il y a eu une publication dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) tel que prescrit par la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) et dans le journal « La Presse ». Le délai de réception des soumissions a été de 27 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions qui étaient du 5 février 2014 au 3 mars 2014.

La période de validité des soumissions est de cent cinquante (150) jours calendrier suivant la date fixée à l'ouverture des soumissions.

Durant la période de sollicitation, un addenda a été produit :

- Addenda n° 1, émis le 27 février 2014 par SÉAO - Afin de favoriser la compétition entre les soumissionnaires, la méthode qui prévoyait l'adjudication en entier au même adjudicataire a été remplacée par un octroi par groupe d'articles ou ensemble de groupes au plus bas soumissionnaire conforme. Afin de refléter ces changements, nous devons aussi remplacer la page sommaire et le bordereau de soumission. De plus, des modifications ont été effectuées dans deux devis techniques.

Un des mandats de la Direction de l'approvisionnement est de maximiser la portée de l'utilisation des deniers publics et de générer des économies. Depuis 2007, la Direction de l'approvisionnement a pris la décision de normaliser l'acquisition des tondeuses

automotrices afin de réduire le coût des appels d'offres à répétition et de rationaliser les coûts d'exploitation des unités d'affaires.

Lors de l'appel d'offres précédent, les dates de publication et d'ouverture des soumissions étaient du 2 au 23 avril 2007, et la firme ayant obtenu le contrat était Lavaltrac Équipement inc. pour un montant estimé 1 046 852,67\$ \$. Sur l'entente-cadre antérieure, il s'est acquis 31 tondeuses automotrices de divers modèles avec équipements et accessoires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG07 0297 - 30 août 2007 - Conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, avec Lavaltrac Équipement inc. pour la fourniture de diverses tondeuses automotrices 4X4 de marque John Deere (Montant estimé de l'entente 1 046 852,67\$)

DESCRIPTION

Le lancement de l'appel d'offres pour la conclusion d'une entente à long terme a été retardé pour s'assurer de la disponibilité de plusieurs marques et modèles ayant des caractéristiques similaires et pour donner le temps au processus de consultation interne d'être complété.

Pour s'assurer d'obtenir une concurrence entre concessionnaires et manufacturiers, trois marques et modèles ont été retenus: Kubota, Toro et John Deere. Le choix des modèles était le résultat de l'analyse du marché et de consultations des arrondissements à la Table de consultation/comité experts matériel roulant, et d'un groupe de travail permanent regroupant l'approvisionnement et le matériel roulant. Les besoins qualitatifs et prévisionnels correspondent aux attentes exprimées par les utilisateurs experts lors de ces rencontres.

Nous nous sommes assurés que les produits des trois marques pouvaient correspondre aux spécifications énumérées. Nous avons ainsi obtenu une excellente concurrence parmi les soumissionnaires.

Les quantités exprimées au bordereau sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions en vue de la conclusion d'une entente contractuelle. Ces quantités ont été établies à partir des prévisions de remplacement des tondeuses suite à l'analyse de la flotte de véhicules à la Ville et des besoins exprimés.

La demande d'une protection par cautionnement d'exécution n'est pas requise dans le cadre de ce contrat. Lors d'acquisition d'un bien manufacturé, celui-ci est protégé par les garanties usuelles du manufacturier contre les malfaçons, les vices de construction et autres.

Depuis quelques années, le terme de quatre ans est le terme le plus utilisé dans les entente-cadre de matériel roulant. Ce terme nous permet de suivre les modifications des produits, et l'évolution du marché.

De plus, une période plus courte pourrait nuire aux escomptes de quantité. Un terme plus court nuirait aussi aux gains réalisés en termes de formation des conducteurs, des mécaniciens et du stock d'inventaire de pièces.

La présente entente vise l'acquisition d'environ 50 tondeuses avec équipements et accessoires, dont (10) pouvant recevoir un plateau de coupe avant à trois lames d'une largeur de 60 pouces, (32) pouvant recevoir un plateau avant à trois lames d'une largeur de 72 pouces, (4) à rayon de braquage 360 degrés à plateau ventral d'une largeur de 60 pouces et (4) à rayon de braquage 360 degrés à plateau ventral d'une largeur de 72

pouces. Ces acquisitions représentent des commandes de type "inventaire" chez le concessionnaire ou à fabriquer par le manufacturier.

De plus, des outils portés tels que souffleuse à neige frontale, chasse-neige frontal, balai rotatif ainsi que cabine rigide peuvent être installés sur les appareils. En pièces jointes se retrouve le tableau de prix comportant, entre autres, les prix unitaires de chacun des articles.

JUSTIFICATION

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles - Direction de l'approvisionnement

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no 14-13357

Titre: FOURNITURE DE TONDEUSES AUTOMOTRICES DIVERSES, DE MARQUE JOHN DEERE, KUBOTA OU TORO AVEC ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES – ENTENTE D'APPROVISIONNEMENT 4 ANS

Date de lancement : 5 février 2014

Date d'ouverture : 3 mars 2014

Preneurs du cahier des charges (3) :

Centre Agricole J.L.D. inc. (Lavaltrac Équipement, John Deere)

Lange Patenaude Équipement
Itée (Kubota Montréal)
Les Produits Turf Care Itée
(Toro)

Soumissionnaires (3):

Centre Agricole J.L.D. inc. (Lavaltrac Équipement)

Lange Patenaude Équipement
Itée (Kubota Montréal)
Les Produits Turf Care Itée

Analyse des soumissions :

Cet appel d'offres incluait les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Lors des vérifications administratives des soumissions reçues, nous constatons que les propositions des firmes Lange Patenaude Équipement Itée (Kubota Montréal) et Les Produits Turf care Itée ne se trouvent pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA, ni sur celle du DGEQ, et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que les actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant êtres déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle. Ces vérifications ont été effectuées le 5 mars 2014.

Le prix de la soumission de la firme Les Produits Turf Care Itée a été corrigé. La différence entre les prix inscrits sur la soumission et ceux inscrits au tableau des prix est due à une erreur de calcul.

Les propositions qui ont franchi avec succès la conformité administrative ont été transmises pour la vérification de la conformité technique en fonction des critères de spécifications techniques selon le principe de l'analyse de la soumission la plus basse. La conformité technique a été effectuée par Direction du matériel roulant et des ateliers.

Analyse de conformité : Voir intervention au dossier

Tableau des prix reçus : Voir les pièces jointes au dossier

Montant estimé des ententes:

Lange Patenaude Équipement Itée (Kubota Montréal)

Groupe d'articles 1 et 2 : 811 428,49 \$ + TPS (5 %) 40 571,42 \$ + TVQ (9,975 %) 80 939,99 \$ = **932 939,91 \$**

Les Produits Turf Care Itée

Groupe d'articles 3 : 102 808,32 \$ + TPS (5 %) 5 140,42 \$ + TVQ (9,975 %) 10 255,13 \$ = **118 203,87 \$**

Adjudicataire recommandé :

Conclure avec les firmes Lange Patenaude Équipement (Kubota Montréal) et Les Produits Turf Care Itée, des ententes-cadres collectives d'une durée de quatre ans, au montant approximatif de **1 051 143,78 \$, incluant les taxes**, pour la fourniture sur demande de tondeuses automotrices diverses de marque Kubota et Toro, avec équipements et accessoires, le tout conformément à l'appel d'offres public no 14-13357.

Groupe d'article 1 et 2 - Tondeuses frontales

Soumissions conformes	Total taxes incluses
Lange Patenaude Équipement Itée (Kubota Montréal)	932 939,91 \$
Les produits Turf Care Itée	982 106,60 \$
Centre Agricole J.L.D. inc. – Lavaltrac Équipement	1 032 174,27 \$
Dernière estimation réalisée	1 073 291,63 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	982 406,93 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100	5,3 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	99 234,36 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	10,6 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	- 140 351,72 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	- 13,1 %
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	49 166,69 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	5,3 %

Groupe d'article 3 - Tondeuses à rayon de braquage 360 degrés

Soumissions conformes	Total taxes incluses
Les produits Turf Care Itée	118 203,87 \$
Lange Patenaude Équipement Itée (Kubota Montréal)	139 284,53 \$
Centre Agricole J.L.D. inc – Lavaltrac Équipement	163 627,82 \$
Dernière estimation réalisée	170 163,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	140 372,07 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	18,8 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	45 423,95 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	38,4 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	- 51 959,13 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	- 30,5 %
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	21 080,66 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	17,8 %

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes la Direction de l'approvisionnement, en collaboration avec la Direction du matériel roulant et des ateliers, a effectué une estimation totale de 1 243 454,63 \$ incluant les taxes, pour la période de l'entente (4 ans). Cette estimation a été réalisée au moyen des quantités prévisionnelles inscrites au bordereau de soumission et des derniers prix payés par la Ville ou selon les estimations budgétaires recueillies lors de la préparation de l'appel d'offres. Les écarts globaux entre les soumissions les plus basses et les dernières estimations réalisées sont de - 13,3 % pour les groupes 1 et 2 et de - 30,5 % pour le groupe 3.

Le présent contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. Les adjudicataires recommandés n'ont pas à obtenir une attestation de l'AMF et ne détiennent pas une telle autorisation obtenue dans le cadre d'un autre contrat public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins. Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets des unités requérantes.

Le prix unitaire net soumis pour chaque appareil ou équipement comprend le prix de détail suggéré par le manufacturier, en dollar canadien, au concessionnaire pour un équipement répondant au devis proposé, le pourcentage de rabais du manufacturier, le pourcentage de rabais gouvernemental, ainsi que la prise de profit fixe du concessionnaire.

Des clauses d'indexation des prix sont prévues au contrat et applicables à tous les (12) douze mois subséquents. Pour les tondeuses et les équipements inscrits dans la liste de prix du manufacturier, les changements seront autorisés en fonction de la variation du PDSF et s'il y a lieu du taux de change. L'adjudicataire doit nous transmettre tous les documents justificatifs à cet effet.

Pour les options locales, l'installation, le transport et la préparation, l'indexation se fera selon le taux de variation sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par Statistique Canada dans la dernière édition disponible à la date anniversaire sous la référence tableau N° 12 «L'indice d'ensemble des prix à la consommation par centre urbain, Montréal, V41692876.

Comparativement à l'entente précédente, pour des tondeuses identiques à celles demandées, selon les structures de prix exigés dans chacun des appels d'offres, les montants sont à la baisse. À titre comparatif, voici les prix obtenus :

	Contrat se terminant le 31 août 2012	Variation du prix	Prix soumis AO 14-13357
Groupe 1 - Tondeuse frontale et plateau de coupe 60 po	20 638,24 \$	- 12 %	18 067,61 \$
Groupe 2 - Tondeuse frontale et plateau de coupe 72 po	22 779,47 \$	- 16 %	18 928,39 \$
Groupe 3 - Nouveau produit			

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-conclusion des nouvelles ententes-cadres collectives alourdirait le processus d'approvisionnement quant à la demande des biens en obligeant des appels d'offres répétitifs en plus de faire perdre à la Ville des économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication « Info-achats » sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités convenues. De plus, ces ententes seront visibles via le moteur de recherche du site Intranet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement II

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC
Chef de section

Le : 2014-03-27



Dossier # : 1145983004

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Camions Inter-Anjou inc., une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois avec option de deux prolongations de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de pièces authentiques de marque International dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville – Appel d'offres public 14-13404 (2 soumissionnaires, une seule soumission conforme) (montant estimé de l'entente 395 973,90 \$ incluant les taxes)

Il est recommandé :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois avec option de deux prolongations de douze (12) mois chacune à compter de son émission, pour la fourniture de pièces authentiques de marques International dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville;

2- d'accorder au seul soumissionnaire Camions Inter-Anjou inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13404 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Serge OUELLETTE **Le** 2014-04-07 17:43

Signataire : Serge OUELLETTE

Directeur par intérim
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1145983004

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Camions Inter-Anjou inc., une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois avec option de deux prolongations de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de pièces authentiques de marque International dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville – Appel d'offres public 14-13404 (2 soumissionnaires, une seule soumission conforme) (montant estimé de l'entente 395 973,90 \$ incluant les taxes)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente-cadre pour la fourniture de pièces authentiques de marque International. Ces pièces sont requises dans le cadre de l'entretien des véhicules lourds du parc motorisé de la Ville par ses ateliers mécaniques et sont offertes uniquement par le biais des concessionnaires associés à la marque de fabrication.

Tel que prescrit par la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1), une publication a été réalisée au moyen du système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et du journal « La Presse ».

Le délai de réception des soumissions a été de 20 jours incluant les dates de publication et d'ouverture.

La période de validité des soumissions indiquée à la demande de soumissions publiques est de cent quatre-vingts (180) jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Aucun addenda n'a été produit dans le cadre de cet appel d'offres.

Pour le dernier contrat, la valeur monétaire des bons de commande qui ont été liées aux ententes contractuelle et permanente a été de 104 223,00 \$ incluant les taxes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE10 0375 – 24 mars 2010 - Conclure avec la firme Camions Inter-Anjou inc., une entente-cadre d'une durée de deux (2) ans pour la fourniture sur demande de diverses pièces de

camions authentiques de marque International pour l'entretien du parc de véhicules municipaux suite à l'appel d'offres public 09-11106 (2 soum.) (montant estimé de l'entente 197 531,25 \$)

CE04 1459 - 4 août 2004 – Octroyer huit (8) contrats pour la fourniture de pièces authentiques de marques Bombardier/Hino/Freighliner/International Navistar/Johnson/Vanguard/New Holland/Sterling/Trackless à: Équipement Plannord Ltée, Les Pièces de Camion U.T.R. inc., Globocam (Anjou) inc., Métro International St-Laurent, Équipement JKL inc., Longus Équipement inc., P.E. Boisvert Auto Ltée, R.P.M. Tech inc., pour une période de 5 ans - Soumission publique 04-8071 (9 soumissionnaires) - Autoriser une dépense approximative de 11,1 M\$ (Pour Métro International St-Laurent seulement, le montant estimé de l'entente est de 1 725 375 \$ pour une période de cinq (5) ans)

DESCRIPTION

Conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de pièces authentiques de marque International. Cette entente sera valide pour une période de trente-six (36) mois à partir de la date de son entrée en vigueur. Toutefois, à la fin de sa période de validité et suite à l'accord des deux parties, la Ville pourra exercer une option de prolongation, aux mêmes termes et conditions, pour une période supplémentaire de douze (12) mois et pour un maximum de deux prolongations. La période de validité de l'entente et les options de prolongation ont été établies afin de ne pas avoir à retourner constamment en processus d'appel d'offres, avoir une stabilité d'approvisionnement avec un fournisseur et conserver une ouverture potentielle sur le marché à moyen terme.

Les montants d'achats prévisionnels mentionnés au bordereau de soumission reflètent les historiques de consommation de la Ville ainsi que des prévisions de consommation.

La présente entente vise l'acquisition possible d'un nombre approximatif de 257 000 pièces dont les prix de vente unitaires varient de 0.03 ¢ à 44 021 \$ (moteur).

La base des prix est établie par le manufacturier de la marque tandis que le taux d'escompte est accordé par le concessionnaire.

Les prix de vente sont établis selon les prix indiqués dans la liste de prix " International Parts Pricing " à la colonne " Major fleet " moins le taux d'escompte accordé par l'adjudicataire. Le taux d'escompte de 18 % accordé est le même pour tous les achats de la marque. L'adjudicataire, qui est un concessionnaire, sera en mesure de fournir la gamme complète de pièces pour cette marque.

L'entente sera basée sur les prix unitaires des articles, calculés en fonction du taux d'escompte accordé.

Les clauses de l'appel d'offres précisent que la Ville se réserve le droit de faire des audits sans préavis pour des fins de vérification des prix au système informatique de l'adjudicataire afin de valider le taux d'escompte et les prix de vente obtenus. La Ville pourra exiger des pièces justificatives (factures payables ou tout autre document), sur demande, afin de s'assurer que les prix facturés à la Ville correspondent bien aux conditions de l'entente-cadre.

Le suivi de la validité des prix payés, selon les termes et conditions du contrat, sera assuré par l'extraction périodique des données d'achat pour une comparaison par échantillonnage avec les prix « Major Fleet » de la liste de prix corporative moins le taux d'escompte accordé par l'adjudicataire. Cette liste de prix sera fournie par l'adjudicataire en format PDF. Cette dernière est produite par la corporation Navistar.

Les 19 arrondissements de Montréal et tous les services corporatifs pourront bénéficier des prix et conditions obtenus dans le présent appel d'offres.

JUSTIFICATION

Conclure une entente-cadre pour la fourniture de pièces authentiques de marque International pour une période de trente-six (36) mois suite à l'appel d'offres public 14-13404. La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes d'achat économiques et profitables.

Article 1 – International	
Firme soumissionnaire	Total
Camions Inter-Anjou inc.	395 973,90 \$
Dernière estimation réalisée	405 631,80 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme – estimation))</i>	- 9 657,90 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	- 2,38 %

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 405 631,80 \$ taxes incluses. Cet estimé a été établi selon le montant prévisionnel inscrit au scénario d'octroi moins le taux d'escompte estimé selon des résultats obtenus dans le cadre d'un autre appel d'offres pour le même type de pièces. L'écart entre la dernière estimation réalisée et la plus basse soumission conforme est de -2,38 %.

Le taux d'escompte de 18 % accordé à la Ville à titre de " Major fleet " est équivalent au précédent contrat octroyé.

La stratégie utilisée par la Direction de l'approvisionnement dans cet appel d'offres a été d'effectuer une analyse par consultation, recherche, information auprès des fournisseurs potentiels autorisés à vendre cette marque et qui sont situés sur l'île de Montréal ou en périphérie. L'action d'informer les soumissionnaires potentiels de la présence de l'appel d'offres sur le marché devait contribuer à obtenir un maximum d'offres concurrentielles et profitable pour la Ville.

Le présent contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. Les adjudicataires recommandés n'ont pas à obtenir une attestation de l'AMF et ne détiennent pas une telle autorisation obtenue dans le cadre d'un autre contrat public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins. Chaque bon de commande émis devra faire l'objet d'une appropriation de crédit sur l'entente. Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets des unités requérantes.

Cette entente pourrait encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-renouvellement de cette entente alourdirait le processus d'approvisionnement quant à la demande des biens en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise par le bulletin Info-Achats aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités convenues. De plus, cette entente sera visible par le moteur de recherche du site Intranet de la Ville ainsi que dans les rapports des ententes valides du système informatique SIMON.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la présente résolution

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles -
Direction de l'approvisionnement**

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no. 14-13404

Titre: ENTENTE D'APPROVISIONNEMENT 3 ANS - FOURNITURE DE PIÈCES DE CAMIONS AUTHENTIQUES DE MARQUE INTERNATIONAL

Date de lancement : 5 février 2014

Date d'ouverture : 24 février 2014

Preneurs du cahier des charges (2) :

- Camions Inter-Anjou inc.
- International Rive-Nord

Soumissionnaires (2) :

- Camions Inter-Anjou inc.
- Camions International West-Island

Voici la liste des fournisseurs potentiels à proximité et les raisons du non-dépôt d'une soumission ou de la non-sollicitation :

- **Autobus Leeds Transit** : Aucune réponse à nos courriels de sollicitation de pré lancement de l'appel d'offres ni de raison du non-dépôt de soumission. La firme a été sollicitée lors du lancement de l'appel d'offres.
- **Centre du camion Ste-Martine** : À la sollicitation pré lancement, le fournisseur répond qu'il n'a pas avantage à déposer une soumission en raison de son éloignement de l'île de Montréal.
- **Garage Lague Ltée** : Suite à l'ouverture, le fournisseur me répond que la distance est la

raison pour laquelle il n'a pas déposé une soumission.

- **International Rive-Nord inc.** : Non sollicitée, la firme est le premier actionnaire majoritaire de **Camion International West-Island**. Cette dernière a déposé une soumission.

- **Inter-Boucherville inc.** : Non sollicité, figure au NEQ le nom d'un actionnaire commun à la firme **Camions Inter-Anjou inc.** qui a déposé une soumission.

Analyse des soumissions :

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, la Ville s'assure de la conformité de la soumission et octroie le contrat en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

Contrairement à ce qui est exigé aux documents d'appel d'offres, le soumissionnaire **Camions International West-Island** ne s'est pas procuré lui-même les documents d'appel d'offres sur le site SÉAO. Sa soumission a donc été rejetée. L'action de rendre non conforme la soumission de cette firme n'a pas eu d'influence sur l'ordre d'adjudication puisque cette firme n'était pas le plus bas soumissionnaire.

La plus basse soumission reçue a été analysée et jugée recevable.

Tableau de prix : voir les pièces jointes

Montant estimé de l'entente (36 mois) :

344 400.00 \$ + TPS (5 %) 17 220.00 \$ + TVQ (9,975 %) 34 353.90 \$ = 395 973.90 \$

Adjudicataire recommandé:

Conclure avec la firme **Camions Inter-Anjou inc.**, une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, au montant approximatif de **395 973,90 \$** incluant les taxes, à compter de sa date d'émission et suite à l'adoption de la présente résolution pour la fourniture, sur demande de pièces authentiques de marque International, suite à l'appel d'offres public 14-13404.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Serge BRANCONNIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc TROTTIER
AG.APPRO.NIV.2

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC
C/S APP.STRAT.EN BIENS

Le : 2014-03-28



Dossier # : 1145983003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 28 mois, avec la firme Équipements Plannord Itée, fournisseur unique, pour la fourniture de pièces authentiques de marque Prinoth – Dossier gré à gré 13-13215 (montant estimé de l'entente 1 482 809.58 \$ incluant les taxes)

Il est recommandé :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de vingt-huit (28) mois à compter de son émission, pour la fourniture de pièces authentiques de marque Prinoth dans le cadre de l'entretien et la réparation des véhicules utilitaires à chenilles du parc motorisé de la Ville;
- 2- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, à Équipements Plannord Itée, un contrat de gré à gré, aux prix unitaires de sa soumission, conformément à son offre de service en date du 7 mars 2014 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Serge OUELLETTE **Le** 2014-04-09 17:44

Signataire : Serge OUELLETTE

Directeur par intérim
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1145983003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 28 mois, avec la firme Équipements Plannord ltée, fournisseur unique, pour la fourniture de pièces authentiques de marque Prinoth – Dossier gré à gré 13-13215 (montant estimé de l'entente 1 482 809.58 \$ incluant les taxes)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente-cadre pour la fourniture de pièces authentiques de marque Prinoth (anciennement Bombardier et Camoplast). Ces pièces sont requises, dans le cadre de l'entretien et la réparation des véhicules utilitaires à chenilles du parc motorisé de la Ville de Montréal par ses ateliers mécaniques.

La Direction de l'approvisionnement met à la disposition des unités d'affaires une entente-cadre d'approvisionnement pour ce type de bien depuis plus de dix (10) ans.

Considérant que le fournisseur Équipements Plannord ltée est le distributeur exclusif des pièces de marque Prinoth pour la province de Québec, une négociation de gré à gré a été entreprise.

Un nombre approximatif de cent soixante-dix (170) véhicules utilitaires à chenilles composent le parc motorisé de la Ville. Une entente d'achat pour l'acquisition de ces véhicules est présentement valide, et ce, jusqu'au 23 août 2015.

Pour le dernier contrat, la valeur monétaire des lignes de bon de commande qui ont été liées aux ententes contractuelle et permanente a été de 812 351,07 \$ incluant les taxes.

Le délai entre la fin de la validité de la dernière entente et le présent contrat est dû aux délais administratifs (Ville et fournisseur) et à la période de planification du renouvellement. Pour le futur, la Ville se doit de préparer ce type de dossier pour un octroi au printemps.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0498 – 17 décembre 2009 - Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 3 ans avec Équipements Plannord ltée pour la fourniture de pièces authentiques de remplacement pour les véhicules de marque Prinoth (Fournisseur unique)(montant estimé de l'entente 592 593,75 \$)

CM04 0534 - 23 août 2004 – Octroyer huit (8) contrats pour la fourniture de pièces authentiques de marques Bombardier/Hino/Freighliner/International Navistar/Johnson/Vanguard/New Holland/Sterling/Trackless à: Équipement Plannord Itée, Les Pièces de Camion U.T.R. inc., Globocam (Anjou) inc., Métro International St-Laurent, Équipement JKL inc., Longus Équipement inc., P.E. Boisvert Auto Itée, R.P.M. Tech inc., pour une période de 5 ans - Soumission publique 04-8071 (9 soumissionnaires) - Autoriser une dépense approximative de 11,1 M\$ (montant estimé du contrat adjugé à Équipement Plannord Itée : 460 100,00 \$)

DESCRIPTION

Conclure une entente-cadre pour la fourniture de pièces authentiques de marque Prinoth. Cette entente sera valide pour une période de vingt-huit (28) mois à partir de son entrée en vigueur. Aucune option de prolongation n'est prévue dans le cadre de ce contrat. La période de validité de l'entente a été établie afin de retourner en processus de négociation de gré à gré et conclure un futur contrat en dehors de la période hivernale.

Les vérifications sérieuses et documentées exigées par la loi afin de confirmer l'unicité de la firme Équipements Plannord Itée ont été effectuées. La firme Équipements Plannord Itée est le distributeur exclusif des pièces de remplacement authentiques de marque Prinoth. Une lettre officielle produite par le manufacturier est incluse dans les pièces jointes. Ces pièces authentiques "OEM" pour la majorité, sont offertes uniquement par le biais du distributeur exclusif et sont indispensables à l'entretien et la réparation des véhicules de cette marque.

Une clause prévoit que la Ville pourra mettre fin au contrat entre les 2 parties, advenant l'invalidité de l'entente d'exclusivité de distribution des pièces Prinoth par la firme Équipement Plannord Itée.

Les montants d'achat prévisionnels mentionnés au bordereau de soumission reflètent les historiques de consommation de la Ville ainsi que des prévisions basées sur la variation anticipée du nombre de ce type de véhicule composant le parc automobile de la Ville.

La présente entente vise l'acquisition possible d'un nombre approximatif de 4 900 pièces dont les prix de liste unitaires varient de 0,03 ¢ à 4 629,16 \$.

La base des prix est établi par le manufacturier de la marque tandis que le taux d'escompte est accordé par le distributeur.

Les prix de vente sont établis selon le prix de détail suggéré du manufacturier inscrit à la liste de prix moins le taux d'escompte accordé.

L'entente sera basée sur les prix unitaires des articles calculés en fonction du taux d'escompte accordé, et ce, sans limitation quant aux quantités ou valeurs financières exprimées.

La Ville se réserve le droit de faire des audits sans préavis pour des fins de vérification des prix au système informatique du fournisseur afin de valider le taux d'escompte et les prix de vente obtenus. La Ville pourra exiger des pièces justificatives, sur demande, afin de s'assurer que les prix facturés à la Ville correspondent bien aux conditions de l'entente-cadre.

Le suivi de la validité des prix, selon les termes et conditions du contrat, sera assuré par l'extraction périodique des données d'achats pour une comparaison par échantillonnage avec les prix de détail suggérés par le fabricant moins le taux d'escompte accordé par l'adjudicataire.

Les 19 arrondissements de Montréal et tous les services corporatifs pourront bénéficier des prix et conditions obtenus dans le présent appel d'offres.

JUSTIFICATION

Conclure une entente-cadre pour la fourniture de pièces authentiques de marque Prinoth, sur demande, pour une période de vingt-huit (28) mois, suite à la négociation du dossier gré à gré 13-13215. La conclusion d'entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes d'achat économiques et profitables.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 1 482 809.58 \$ taxes incluses. Cet estimé a été établi selon le montant prévisionnel inscrit au scénario d'octroi moins le taux d'escompte accordé au contrat précédent.

Le taux d'escompte initialement soumis était de 0 % pour les commandes régulières, de 2 % pour les commandes hâtives (placé entre le 1 et 30 mai pour une livraison à une adresse unique, au mois de septembre de la même année) dont la valeur est entre 20 000 \$ et 100 000 \$ et de 4 % pour les commandes hâtives de plus de 100 000 \$.

Suite à une négociation, le soumissionnaire consent à accorder un taux d'escompte 2 % pour les commandes régulières, 4 % pour les commandes hâtives dont la valeur est entre 20 000 \$ et 100 000 \$ et 6 % pour les commandes hâtives de plus de 100 000 \$. Tous les frais de transport seront payés par le fournisseur, peu importe la valeur de la commande. Nous nous retrouvons donc avec une entente équivalente, en terme d'escompte, avec l'ancien contrat.

Le présent contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF et ne détient pas une telle autorisation obtenue dans le cadre d'un autre contrat public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins. Chaque bon de commande émis devra faire l'objet d'une appropriation de crédit sur l'entente. Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets des unités requérantes.

Cette entente pourrait encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-renouvellement de cette entente alourdirait le processus d'approvisionnement quant à la demande des biens en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise par le bulletin Info-Achats aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités convenues. De plus, cette entente sera visible par le moteur de recherche du site Intranet de la Ville ainsi que dans les rapports des ententes valides du système informatique SIMON.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la présente résolution

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Affaires corporatives - Direction de l'approvisionnement

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Dossier gré à gré 13-13215

Titre : ENTENTE D'APPROVISIONNEMENT - FOURNITURE DE PIÈCES AUTHENTIQUES DE MARQUE PRINOTH (CAMOPLAST / BOMBARDIER)

Tableau de prix : voir les pièces jointes

Montant estimé des ententes (28 mois) :

1 289 680 \$ + TPS (5 %) 64 484 \$ + TVQ (9,975 %) 128 645,58 \$ = **1 482 809,58 \$**

Adjudicataire recommandé :

Conclure avec la firme Équipements Plannord Itée, une entente-cadre d'une durée de vingt-huit (28) mois, au montant approximatif de **1 482 809,58 \$** incluant les taxes, à compter de sa date d'émission suite à l'adoption de la présente résolution, pour la fourniture, sur demande, de pièces authentiques de marque PrinOTH, suite à la négociation du dossier de gré à gré 13-13215.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Serge BRANCONNIER)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc TROTTIER
Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC
C/S APP.STRAT.EN BIENS

Le : 2014-04-01



Dossier # : 1131029005

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Hulix Construction pour l'aménagement des ateliers de menuiserie et agrandissement du garage des Carrières (0113) - Dépense totale de 7 395 786,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5645 - 7 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 7 395 786,36 \$, taxes incluses, pour l'aménagement des ateliers de menuiserie et agrandissement au garage des Carrières, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Hulix Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 074 230,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 5645;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-03-25 16:57

Signataire : Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1131029005

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Hulix Construction pour l'aménagement des ateliers de menuiserie et agrandissement du garage des Carrières (0113) - Dépense totale de 7 395 786,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5645 - 7 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

L'objectif premier de ce projet est de reloger les activités de menuiserie situées actuellement au 200, Bellechasse (0025) dans une partie du garage des Carrières (0113). Rappelons que ces deux activités sont sous la responsabilité de la même direction, soit celle du matériel roulant et ateliers (MRA).

L'édifice du 200 Bellechasse, construit en 1929, est occupé principalement par le MRA et le Service des incendies de Montréal (SIM). Actuellement un périmètre de sécurité a dû être établi autour de l'édifice à cause de nombreux problèmes d'enveloppe qui nécessiteraient de gros investissements pour en assurer la conformité et la sécurité.

Les ateliers de menuiserie fabriquent, assemblent et réparent le mobilier urbain pour les besoins de l'agglomération de Montréal. On y recense outre des machines-outils, un dépoussiéreur, un atelier de peinture ainsi qu'un atelier de rembourrage. Ce dernier sert principalement à la réparation des sièges des véhicules du SPVM, du SIM et pour le mobilier de l'hôtel de ville.

Quant au garage des Carrières, il sert à l'entretien et à la réparation des véhicules lourds et légers. Il est aussi utilisé pour entretenir et réparer les équipements de la Division des parcs et dessert principalement les arrondissements situés au centre et au nord de l'agglomération.

L'indice de vétusté d'environ 73 % (rapport entre le déficit d'entretien et la valeur de remplacement du bâtiment) ne permet pas d'envisager le statu quo et l'analyse financière démontre qu'il est plus rentable pour la Ville de regrouper ses activités (consolidation des espaces) en une seule adresse que de louer des locaux. Ce faisant, des transformations majeures sont requises étant donné l'incompatibilité des activités de menuiserie et de mécanique. De plus, les espaces disponibles au garage des Carrières ne permettent pas d'intégrer toutes les activités de menuiserie, il faut agrandir le garage pour la réception des matières premières, et ce, bien que les espaces aient été réduits d'un tiers passant de 5 300 m² à 3 511 m².

À noter que le projet inclut le remplacement de trois équipements désuets non récupérables : l'atelier de peinture, le dépoussiéreur et la moulurière utilisée pour façonner le bois et la matière recyclée servant à la fabrication des bancs et des tables à pique-nique.

Les plans et devis ont été réalisés par les firmes d'architecte Héloïse Thibodeau Inc. et d'ingénieurs CIMA avec lesquelles la Ville détient un contrat-cadre.

L'appel d'offres public s'est déroulé du 2 octobre au 25 novembre 2013, date d'ouverture des soumissions. Les soumissions sont valides pour une période de 120 jours à partir de la date de dépôt, soit à compter du 25 novembre 2013. Une prolongation de la validité de la soumission a été demandée en date du 13 mars 2014 pour la reporter de 45 jours additionnels, soit jusqu'au 12 mai 2014 : voir documents "prolongation acceptée" et "prolongation assurance" en pièces jointes.

Liste des addendas émis :

Addenda	Date d'émission	Description / impact
1	5 novembre 2013	Réponses à des questions générales en architecture, civil, structure, mécanique et électrique.
2	8 novembre 2013	Précisions concernant les formulaires à remplir, la ventilation des coûts et les vérins hydrauliques (aucun impact sur le projet).
3	11 novembre 2013	Report de la date d'ouverture des soumissions au 25 novembre 2013.
4	15 novembre 2013	Précisions concernant le formulaire de soumission en génie civil.
5	15 novembre 2013	Notification de modification des plinthes des locaux ayant un fini à l'époxy (impact négligeable sur le coût des travaux).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0625 20 août 2012 Autoriser une dépense de 999 254,56 \$, taxes incluses, pour la réalisation de projets industriels et corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant et approuver un projet de convention par lequel Cima+ et Héloïse Thibodeau Inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 959 254,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12022 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Pour faciliter la compréhension du projet, les travaux ont été répartis en 4 zones :

- Zone 1 : Agrandissement : construction d'un entrepôt d'expédition requis pour l'entreposage de la matière première avec quai de déchargement.
- Zone 2 : Secteurs Est, Centre et Ouest : aménagement des ateliers de menuiserie comprenant les machines-outils, le dépoussiéreur, l'atelier de peinture, l'atelier de rembourrage et la moulurière. Mise aux normes des ateliers en protection incendie et en électromécanique.
- Zone 3 : Démolition des chevalets d'estivation, travaux connexes en génie civil et installation de prises de courant pour les camions vidanges dans l'aire de remisage face au garage.
- Zone 4 : Travaux pour chevalets d'estivation dans la cour de voirie Rosemont-La Petite-Patrie située à proximité du garage.

À noter qu'une conduite d'égout en brique située sous l'agrandissement sera chemisée pour éviter tout risque d'éboulement lors des travaux d'excavation.

Les travaux contingents ont été évalués à 10 % par les professionnels pour couvrir les imprévus et les risques.

Un montant de 5 % est réservé aux travaux incidents pour la gestion des sols contaminés, le contrôle qualité en structure (remblai, compactage, béton) ainsi que pour couvrir les diverses interventions de la Division de la sécurité (quincaillerie, contrôle d'accès, alarme incendie, alarme intrusion, etc.).

À la suite de l'appel d'offres public 5645, vingt (20) firmes se sont procurées le cahier des charges, sept d'entre elles ont déposé une soumission dont deux se sont avérées non conformes.

Les preneurs de cahier des charges sont :

Liste des preneurs de cahier des charges	Dépôt de soumission	Remarque
AGL Construction inc.	Non	Envergure du projet
Anjalec Construction inc.	Oui	Dérogation mineure
Armatures Bois-Francs inc (ABF)	Non	Sous-traitant
Candev Construction inc.	Oui	Conforme
Celeb Construction Ltée	Non	Surcharge de projets
Charex inc.	Non	Spécialisé en génie civil
Construction CPB inc.	Non	
Construction Genfor Ltée	Non	
Cosoltec inc.	Oui	Conforme
Dorbec Construction inc.	Non	Défaut de cautionnement
EJ Électriques Ltée	Non	Sous-traitant
Gilles & Fils Électrique inc.	Non	Sous-traitant
Hulix Construction	Oui	Dérogation mineure
Insituform technologies Limitée	Non	Firme spécialisée
MGB Associés Inc.	Oui	Non conforme
Lambert Somec inc.	Non	
Procova inc.	Oui	Dérogation mineure
Norgéreq Ltée	Oui	Non conforme
Gastier M.P. inc.	Non	
Association Patronale des Entreprises en Construction (APECQ)	Non	Firme de services aux entreprises

Voir la lettre de recommandation en pièces jointes pour plus d'informations.

JUSTIFICATION

En excluant les firmes de services spécialisés et les sous-traitants, on dénombre quinze entrepreneurs généraux qui se sont procurés le cahier des charges. Sept d'entre eux ont déposé une soumission (47 %) et huit n'ont pas déposé de soumission (53 %).

Notons qu'a priori la prolongation du délai de soumission n'a peut-être pas été favorable à tous les entrepreneurs généraux, car ces derniers soumissionnent sur plusieurs projets à la fois et le temps qui leur est imparti ne leur permet pas toujours de s'attarder sur une soumission par rapport à une autre, néanmoins cela permet à plus de firmes de soumissionner gage d'une meilleure compétitivité pour la Ville.

Les dérogations mineures ont attiré à des items marqués « inclus » au lieu de prix ventilés mais n'entraîne pas le rejet de leur soumission en vertu de la directive 2 du formulaire de soumission.

Pour les soumissions « non conformes », on relève l'attestation manquante de Revenu Québec pour MGB Associés Inc. et l'absence de licence de la Régie du bâtiment pour Norgéreq Ltée.

Soumissions déposées	Coût de base (taxes incluses)	Contingences (10 %) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Hulix Construction	6 431 118,58 \$	643 111,86 \$	7 074 230,44 \$
Procova inc.	6 438 600,00 \$	643 860,00 \$	7 082 460,00 \$
Candev Construction inc.	7 115 802,75 \$	711 580,28 \$	7 827 383,03 \$
Cosoltec inc.	7 345 465,47 \$	734 546,55 \$	8 080 012,02 \$
Anjalec Construction inc.	7 428 000,04 \$	742 800,00 \$	8 170 800,04 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe (\$)	7 662 529,67 \$	766 252,97 \$	8 428 782,64 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues			7 646 977,10 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			8,10 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			1 096 569,61\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			15,50 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			- 1 354 553,66 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-16,07 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			8 229,56 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			0,12 %

La dernière estimation réalisée par les professionnels externes était de 8 428 782,64 \$, soit un peu plus de 16 % supérieure à la plus basse soumission conforme ou en dérogation mineure.

L'écart s'explique par trois principaux items :

1. les conditions du marché ont été concurrentielles et le montant attribué aux charges générales (frais généraux, administration et profit de l'entrepreneur) est de 38 % inférieur à l'estimation, points sur lesquels la firme n'a aucun contrôle et doit s'en tenir à des hypothèses.
2. les montants soumis en protection incendie, plomberie et électricité sont d'environ 26 % plus bas que les estimés. CIMA attribue l'écart au marché compétitif au bénéfice du donneur d'ouvrage.
3. Les coûts imputés à l'achat et à l'installation des équipements sont en dessous des prix estimés d'environ 85 % pour les nouveaux vérins hydrauliques et de 54 % pour les équipements de procédés de peinture, l'écart totalise 525 000 \$.

Eu égard au point 3, l'entrepreneur général a été contacté pour le sensibiliser à l'effet qu'à défaut de présenter des équivalents recevables, il sera tenu de fournir et d'installer les équipements spécifiés à ses frais et que cela pourrait occasionner un important déséquilibre de sa soumission. Ce dernier a répondu qu'il était confiant d'aller de l'avant avec ce projet malgré ces remarques.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Hulix Construction, plus bas soumissionnaire conforme, la dérogation mineure n'entraîne pas le rejet de sa soumission en vertu de la directive 2 du formulaire de soumission.

En outre, Intact Compagnie d'assurance, figure sur la liste des institutions financières habilitées à agir légalement comme caution au Québec (Source : Autorité des marchés financiers).

Par ailleurs, l'adjudicataire recommandé ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA) et n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat; de plus l'entreprise ne détient pas une telle autorisation pour

un autre contrat public.

À noter que les travaux s'effectueront avec le souci de minimiser les impacts sur les activités des divers occupants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total brut du contrat s'élève à 7 395 786,36 \$. Ce montant inclus les contingences 643 111,86 \$ (10 %) et les incidences 321 555,93 \$ (5 %).

La dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

L'argent est disponible au PTI 2014-2016 de la Direction des transactions immobilières du SCARM, tel que détaillé dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des sols contaminés sera sous contrôle de firmes spécialisées indépendantes. Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement). Dans le cadre de la Politique de développement durable des édifices municipaux (PDDEM), ce projet ne répond à aucun des trois critères exigés pour les projets de rénovations majeures en vue d'une accréditation LEED-Argent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En respectant l'échéancier préliminaire, on réalise les travaux dans les meilleures conditions possibles et sans impact majeur pour les occupants, retarder le projet accroîtrait les coûts pour conditions d'hiver et perturberait les activités du garage des Carrières.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat Avril 2014

Réalisation des travaux Mai à décembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Chantal RONDEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Réjean DANEULT)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles (Julie CASTONGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Belgacem HIMEUR
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2013-12-20



Dossier # : 1130541011

Unité administrative responsable : Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division des ponts et tunnels

Niveau décisionnel proposé : Conseil municipal

Projet : Programme de réfection des structures routières

Objet : Accorder un contrat à Entrepreneurs de Construction Concordia Inc. pour les travaux de réfection (projet 11-02) du pont d'étagement du boulevard Maurice-Duplessis et du pont ferroviaire du CN au-dessus de l'avenue Armand-Chaput (structures 81-5216 A et B, 81-5217 A et B) dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 1 122 718,68\$, taxes incluses (travaux et contingences: 1 062 833,95\$ + incidences: 59 884,73\$, taxes incluses) - Appel d'offres public 07-11021 - 7 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 122 718,68 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du pont d'étagement du boulevard Maurice-Duplessis et du pont ferroviaire du CN au-dessus de l'avenue Armand-Chaput, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Entrepreneurs de Construction Concordia Inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 062 833,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-11021 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2014-03-19 16:57

Signataire : Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1130541011

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division des ponts et tunnels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Accorder un contrat à Entrepreneurs de Construction Concordia Inc. pour les travaux de réfection (projet 11-02) du pont d'étagement du boulevard Maurice-Duplessis et du pont ferroviaire du CN au-dessus de l'avenue Armand-Chaput (structures 81-5216 A et B, 81-5217 A et B) dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 1 122 718,68\$, taxes incluses (travaux et contingences: 1 062 833,95\$ + incidences: 59 884,73\$, taxes incluses) - Appel d'offres public 07-11021 - 7 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

En 1981, la Ville de Montréal a construit un pont ferroviaire supportant des voies ferrées du CN et un pont d'étagement sur le boulevard Maurice-Duplessis au-dessus de l'avenue Armand-Chaput. Ces ponts sont situés dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles et sont sous la responsabilité de la Ville de Montréal. Ces ponts sont des structures en béton armé.

Le pont d'étagement sur le boulevard Maurice-Duplessis comporte trois (3) voies de circulation dans chaque direction, lesquelles sont séparées par un mail central. Des trottoirs longent le boulevard de part et d'autre du pont. Dans le même axe, le pont ferroviaire supporte trois (3) voies ferrées du CN. Le boulevard Armand-Chaput comporte deux (2) voies de circulation dans chaque direction. Les trottoirs situés de chaque côté du boulevard sont bordés de dispositifs de retenue constitués d'éléments massifs en béton préfabriqué avec motifs architecturaux incrustés.

L'indice d'état pour chacun des ouvrages, selon la dernière inspection générale en date du 18 mai 2011, est le suivant :

- Pont d'étagement sur le boulevard Maurice-Duplessis, direction Est : 5
- Pont d'étagement sur le boulevard Maurice-Duplessis, direction Ouest : 5
- Pont ferroviaire CN, section A : 5
- Pont ferroviaire CN, section B : 3

Une structure ayant un indice d'état de 5 (comme c'est le cas des trois premiers ouvrages ci-dessus) présente les caractéristiques générales suivantes : l'ensemble des matériaux de ces structures ne présente aucun signe de détérioration important et la structure est fonctionnelle. Une structure ayant un indice d'état de 3 (dernier ouvrage ci-dessus) présente les caractéristiques générales suivantes : la majorité des éléments de ces structures sont fonctionnels et certains matériaux présentent des signes de détérioration.

Certaines déficiences observées doivent être corrigées afin d'éviter qu'elles entraînent une accélération de la détérioration des autres composantes des ouvrages. Les différents joints de dilatation ne sont plus étanches. Les infiltrations d'eau occasionnent une contamination et une détérioration des éléments situés sous les joints de dilatation (dessous de dalle, fondation, mur).

Également, les détériorations suivantes ont été observées :

- l'épaulement des joints est dégradé et la chaussée sur le tablier et aux abords de l'épaulement des joints est en mauvais état;
- les dispositifs de retenue en béton longeant le boulevard Maurice-Duplessis sous les structures sont très détériorés et une opération de sécurisation a dû être réalisée;
- le béton de la dalle du tablier est détérioré localement.

Enfin, ces ouvrages ont nécessité une opération de sécurisation en janvier 2014 puisqu'ils présentaient un risque de chute de fragments de béton.

Dans ce contexte, un projet de réfection a été élaboré et un appel d'offres public pour la réalisation des travaux a été publié du 11 au 27 novembre 2013. La soumission est valide pendant les cent quatre-vingts (180) jours suivant sa date d'ouverture. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de 17 jours calendrier.

Trois addenda ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications apportées aux documents d'appel d'offres:

- addenda 1 émis le 12 novembre 2013 (correction d'une erreur) : changement du numéro de l'avis afin de respecter le numéro indiqué dans les documents d'appel d'offres;
- addenda 2 émis le 22 novembre 2013 (annulation de l'addenda 1 et correction d'une erreur) : annulation de l'addenda 1 en raison d'une erreur dans le titre du projet indiqué dans cet addenda et changement du numéro de l'avis afin de respecter le numéro indiqué dans les documents d'appel d'offres;
- addenda 3 émis le 22 novembre 2013 (amendement à la formule de soumission) : modifications apportées à la formule de soumission, dont le bordereau et la liste de rappel, afin de préciser certains éléments administratifs et techniques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 0433 - 29 mars 2011 - Autoriser une dépense au montant de 106 057,70 \$, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis et des documents de soumission pour le projet de réfection du pont d'étagement du boulevard Maurice-Duplessis et du pont ferroviaire du CN au-dessus de l'avenue Armand-Chaput, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et le Consortium SM-Genivar (1100541022).

CG08 0204 - 30 avril 2008 - Approuver les conventions et retenir les services professionnels des cinq (5) firmes d'experts-conseils dans le domaine des ponts et tunnels pour les fins de préparation et études préliminaires d'avant-projets, des plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux de réfection, de reconstruction et de développement de ponts, tunnels, viaducs et structures connexes comprenant tous les frais accessoires, pour un total de 9 850 000 \$, taxes et incidences incluses (1080541005).

CE07 0970 - 13 juin 2007 - Autoriser la firme Genivar à débiter la prestation de services professionnels pour la réalisation d'études d'avant-projet dans le cadre de la réfection de diverses structures (1060541002).

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat à Entrepreneurs de Construction Concordia Inc. pour la réalisation des travaux de réfection du pont d'étagement du boulevard Maurice-Duplessis et du pont ferroviaire du CN au-dessus de l'avenue Armand-Chaput (structures 81-5216A et B, 81-5217A et B).

Les travaux consistent, sans s'y limiter, à:

- étanchéiser le joint mitoyen entre les structures ferroviaire et routière;
- modifier les joints de dilatation;
- réparer la dalle du tablier;
- réparer la dalle de la chaussée aux approches;
- remplacer la membrane d'imperméabilisation sur le tablier;
- remplacer l'enrobé sur le tablier et aux approches;
- remplacer les dispositifs de retenue au passage inférieur;
- réparer le béton de la dalle, des trottoirs et des murs d'approche;
- nettoyer les deux structures de béton et appliquer un enduit protecteur;
- effectuer des travaux connexes (pose de tourbe et autres).

Il est prévu que les travaux débutent en mai 2014 et se terminent en septembre 2014, ce qui représente un total de 14 semaines de travaux (98 jours calendrier).

Également, des dépenses incidentes sont prévus dans le cadre de la réalisation du projet. Ces dépenses comprennent le marquage des chaussées, les communications, le maintien de la circulation et la gestion des impacts, le contrôle qualitatif et d'autres services.

JUSTIFICATION

La réalisation du projet de réfection permet de maintenir les ouvrages dans un état fonctionnel, d'assurer la sécurité des usagers et de préserver le patrimoine des structures routières, lequel constitue un actif d'une très grande importance pour la Ville de Montréal. Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes avec le prix de base de la soumission, le montant des contingences et le montant total, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

Soumissions conformes	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Entrepreneur de Construction Concordia inc.	932 310,48 \$	130 523,47 \$	1 062 833,95 \$
Maskimo Construction inc.	992 939,51 \$	139 011,53 \$	1 131 951,04 \$
Alta Construction (2011) Ltée	1 022 941,77 \$	143 211,85 \$	1 166 153,62 \$
Le Groupe Lefebvre M.R.P. Inc.	1 131 928,88 \$	158 470,04 \$	1 290 398,92 \$
Les Grands Travaux Soter inc.	1 172 697,85 \$	164 177,70 \$	1 336 875,55 \$
Coffrage Alliance Ltée	1 203 788,25 \$	168 530,36 \$	1 372 318,61 \$

Construction Concreate	1 511 714,87 \$	211 640,08 \$	1 723 354,95 \$
Estimation (professionnels externes)	1 012 383,39 \$	141 733,67 \$	1 154 117,06 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 297 698,09 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			22,10 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			660 521,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			62,15 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			- 91 283,11 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-7,91 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			69 117,09 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			6,50 %

Lors de l'appel d'offres public, 7 preneurs du cahier des charges sur un total de 19 ont déposé une soumission, ce qui représente un ratio de 37% alors que 12 preneurs du cahier des charges sur un total de 19 n'ont pas déposé de soumission, ce qui représente un ratio de 63 %. Aucun des preneurs du cahier des charges n'a mentionné les raisons qui l'ont amené à ne pas soumissionner. La liste des preneurs des cahiers des charges et leur motif de désistement se retrouve en pièce jointe.

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

Les montants de deux (2) soumissions, soit celle de Entrepreneur de Construction Concordia inc. et celle de Alta Construction (2011) Ltée, ont été corrigés en raison d'une erreur de calcul de la taxe de vente du Québec (TVQ). Les montants originaux des soumissions étaient respectivement de 1 060 754,03 \$ et de 1 161 335,86 \$. Les montants corrigés sont de 1 062 833,95 \$ et 1 166 153,62\$. Par ailleurs, le montant de la soumission de Construction Concreate a été corrigé en raison d'une erreur de calcul de deux items du bordereau détaillé. Le montant original de la soumission était de 1 442 442,51 \$. Le montant corrigé est de 1 723 354,95\$. Ces corrections ne changent pas le rang des soumissionnaires et aucune soumission n'a été rejetée.

L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire est inférieure à l'estimation de soumission déposée par les professionnels (Consortium SM-Génivar), laquelle s'élevait à 1 154 117,06 \$, incluant les contingences et les taxes. La différence est de 91 283,11\$, soit 7,91%. Cet écart peut être relié à de nombreux facteurs dont la situation des marchés au moment du dépôt des soumissions ainsi que des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 544-2013 adopté le 5 juin 2013.

L'adjudicataire recommandé, Entrepreneurs de Construction Concordia Inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 30 août 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposé avec sa soumission.

L'analyse des soumissions par la Division ponts et tunnels démontre que Entrepreneurs de Construction Concordia Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation des travaux de réfection des ouvrages s'élève à un montant maximum de 1 122 718,68\$, incluant le prix de base des travaux, les contingences, les incidences et les taxes.

Description	Montant (taxes incluses)
Prix de base des travaux	932 310,48 \$
Contingences	130 523,47 \$
Incidences	59 884,73 \$
Total	1 122 718,68 \$

Dans le présent dossier, le prix de base des travaux s'élève à 932 310,48\$ et l'enveloppe de contingences s'élève à 130 523,47 \$ taxes incluses, soit 14% du coût total des travaux, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres. Ce pourcentage est déterminé en fonction de la complexité des travaux à effectuer. Également, des frais incidents estimés à 59 884,73\$ sont prévus dans le cadre de la réalisation du projet.

Le coût des travaux de réfection est prévu au programme triennal d'immobilisations 2014-2016 du Service des infrastructures, transports et environnement, Direction des infrastructures, Division ponts et tunnels.

Il est prévu que les travaux soient entièrement réalisés en 2014.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du projet de réfection de ces ponts permet d'assurer la pérennité des ouvrages d'art de la Ville de Montréal et d'améliorer les déplacements des citoyens sur le territoire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait retardé ou refusé, le fait de retarder ou de ne pas effectuer les travaux implique une détérioration accrue des composantes des ouvrages. En outre, advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure au 26 mai 2014, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

En fonction des phases de travail et de la nature des travaux, il est prévu que la circulation sur le boulevard Maurice-Duplessis soit maintenue en contresens sur un seul côté du mail central à la fois et qu'un trottoir sur deux soit maintenu ouvert. De la même façon, sur l'avenue Armand-Chaput, la circulation sera maintenue en contresens sur un seul côté du mail central à la fois et un trottoir sur deux sera maintenu ouvert. Des mesures de mitigation et des chemins alternatifs sont prévus dans les prescriptions techniques du cahier des charges afin de maintenir la fluidité de la circulation des piétons et des automobilistes pendant la période des travaux, lesquels auront une durée de 12 à 14 semaines.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été préparée et est approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : à la suite à l'adoption du présent dossier

Début des travaux : mai 2014

Fin des travaux : septembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Serge WALLEND)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics (Bernard DONATO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-14

Johanne MARTIN
Agente technique principale

Marc SARRAZIN
Chef de division

En collaboration avec Isabelle FORTIER
Conseillère, analyse et contrôle de gestion
514 872-9366



Dossier # : 1144822019

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Les Pavages Dorval inc., pour la reconstruction de trottoirs, de saillies et de mails centraux, de chaussée mixte en chaussée flexible, mise aux normes et installation de feux de circulation, là où requis, dans le chemin de la Côte-des-Neiges. Arrondissement: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 4 016 160,25 \$ (contrat: 3 362 160,25 \$ + incidences: 654 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 233606 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 016 160,25 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, de saillies et de mails centraux, de chaussée mixte en chaussée flexible, mise aux normes et installation de feux de circulation, là où requis, dans le chemin de la Côte-des-Neiges, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Pavages Dorval inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 362 160,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 233606 ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 14,8 % par l'agglomération, pour un montant de 596 131,27 \$, taxes incluses, et à 85,2% par la ville centrale, pour un montant de 3 420 028,98 \$, taxes incluses.

Signataire :

Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1144822019

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Les Pavages Dorval inc., pour la reconstruction de trottoirs, de saillies et de mails centraux, de chaussée mixte en chaussée flexible, mise aux normes et installation de feux de circulation, là où requis, dans le chemin de la Côte-des-Neiges. Arrondissement: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 4 016 160,25 \$ (contrat: 3 362 160,25 \$ + incidences: 654 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 233606 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des infrastructures poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises contribuant ainsi au développement et à la croissance de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Également, les contrôleurs électromécaniques des feux de circulation ont dépassé leur durée de vie utile de 20 ans et sont âgés pour la plupart de 30 à 40 ans. Il en résulte de multiples pannes causant de nombreux inconvénients aux usagers de la route. Par conséquent, la Ville de Montréal a amorcé, en 2002, un projet de mise aux normes des feux de circulation qui consiste essentiellement à :

1. Ajouter, là où requis, des composants supplémentaires en vue d'améliorer la sécurité des usagers;
2. Remplacer les éléments de la signalisation lumineuse (feux piétons à décompte numérique, signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle, lentilles de feux à diodes, feux de priorité pour autobus) qui sont trouvés non conformes par rapport à:

- leur hauteur (trop haut ou trop bas),
- leur position par rapport au cône de visibilité (trop éloignés de la chaussée, masqués partiellement par des arbres ou autres obstacles),
- leurs caractéristiques (diamètre des têtes de feux trop petit, feux de piétons sans décompte numérique, bouton d'appel piéton sans signal de confirmation, etc.),
- leur fonctionnement (temps de dégagement trop court, absence d'intervalle tout rouge),
- l'absence de moniteur de conflits dans les contrôleurs mécaniques.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux de mise aux normes mentionnés à l'objet du présent dossier.

Le projet ne s'inscrit pas dans un projet plus large. Pour l'instant, aucune phase subséquente n'est prévue.

Dans le cadre de ces travaux, des feux de circulation, des fûts, des potences et des accessoires de signalisation seront fournis par la Ville pour une valeur de 138 000,00 \$. En effet, tel que stipulé dans le dossier d'ententes-cadres 1133041001, les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits par la Direction des transports. La marchandise est tenue en réserve au Centre de distribution Louvain.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 13 janvier au 5 février 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 5 juin 2014.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Deux (2) addendas furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 30 janvier 2014: Modifications au devis technique - Feux de circulation (Une correction au niveau de la quantité pour le transport de matériaux et une autre correction sur l'unité de mesure);
- Addenda no 2 émis le 30 janvier 2014: Modifications au devis technique voirie - Cahier V (l'article de la réhabilitation environnementale a été remplacé, la modification concerne principalement la gestion des sols AB et les méthodes de paiement).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002);
CG13 0117 - 25 avril 2013 - Conclure avec chacune des firmes suivantes Power Lite Industrie Inc (1 388 162,16\$), Électroméga Ltée (2 869 725,59\$), Tacel Ltée (1 451 087,98 \$), Métal Pôle-Lite Inc (419 405,81\$), Pro Ballast Inc (6 478,85\$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (548 430,75\$), une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 12-12548 (9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14\$) (1133041001).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de trottoirs, de saillies et de mails centraux, de chaussée mixte en chaussée flexible, la mise aux normes et l'installation de feux de circulation, là où requis, dans le chemin de la Côte-des-Neiges, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 312 941,96 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,3 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% sauf pour les travaux d'éclairage où l'enveloppe est évalué à 15% en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains (sous-projets 1259002079 et 1259002081).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, d'horticulture ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols contaminés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 233606 s'est déroulé du 13 janvier au 5 février 2014. Sur dix-neuf (19) preneurs de cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission et seize (16) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 16% et 84%. En ce qui concerne les motifs de désistement, neuf (9) firmes sont connues comme sous-traitants, une (1) firme a indiqué que son carnet de commandes était complet et six (6) fournisseurs n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs des cahiers de charges et des motifs de désistement est en pièce jointe.

Il y a lieu de préciser que l'appel d'offres initial portant le numéro 233601, publié du 23 juillet au 8 août 2012, a été annulé en raison d'un écart défavorable de plus de 15% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la plus basse soumission conforme. Quatre (4) soumissions conformes furent déposées. Étant donné le prix trop élevé, il fut remplacé par l'appel d'offres 233604, lequel fut publié du 28 janvier au 20 février 2013. Parmi les cinq (5) soumissions conformes déposées, celle de Pavage C.S.F. inc. fut la plus basse au prix de 1 249 593,86 \$. Cet appel d'offres a également été annulé en raison d'un écart défavorable de plus de 15% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la plus basse soumission conforme. Les résultats d'ouverture des appels d'offres annulés se retrouvent en pièces jointes.

Dans le présent appel d'offres, soit le 233606, des travaux supplémentaires de reconstruction de trottoirs, de chaussée et de fosses de plantation ont été ajoutés dans le chemin de la Côte-Des-Neiges entre le chemin Queen-Mary et le boulevard Édouard Montpetit. En effet le projet initial ne prévoyait qu'une modification de géométrie par la création de saillies et la reconstruction de certains tronçons de trottoir dégradés et de petites sections de rues pour permettre le drainage.

Une partie d'un contrat de planage revêtement avec Construction DJL inc, faisant suite à

l'appel d'offres 9624, inscrit au sous-projet 0955845046 au montant de 600 822,25\$ taxes incluses, n'a jamais été réalisé. Avec l'annulation de l'appel d'offres 233604 jumelé au report des travaux de planage et de revêtement, l'état du tronçon s'est grandement détérioré et nécessite la reconstruction complète du tronçon dans le chemin de la Côte-Des-Neiges entre le chemin Queen-Mary et le boulevard Édouard Montpetit.

Ces modifications majeures du présent appel d'offres et une fluctuation possible des prix du marché, par rapport à l'appel d'offres précédent 233604 et au contrat non réalisé pour le planage de ce tronçon, expliquent notamment l'écart de prix du plus bas soumissionnaire conforme, soit 1 511 744,14\$ (81,7%).

JUSTIFICATION

La Direction des infrastructures a inscrit ce projet via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2014 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

La Direction des transports a également inscrit ce projet via son *Programme des travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne* et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2014 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Les Pavages Dorval inc.	3 049 218,29 \$	312 941,96 \$	3 362 160,25 \$
2	Groupe Hexagone, s.e.c.	3 055 619,77 \$	312 587,67 \$	3 368 207,44 \$
3	Construction Soter inc.	3 204 520,56 \$	329 891,59 \$	3 534 412,15 \$
Estimation des professionnels externes (\$)		3 092 452,19 \$	309 245,22 \$	3 401 697,41 \$
Coût moyen des soumissions reçues			(\$)	3 421 593,28 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			(%)	1,8%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			(\$)	172 251,90 \$
			(%)	5,1%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			(\$)	-39 537,16 \$
			(%)	-1,2%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			(\$)	6 047,19 \$
			(%)	0,2%

La firme externe ayant procédé à l'estimation est Macogep inc.

L'estimation de leurs professionnels sous la responsabilité de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC), est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -39 537,16 \$ (-1,2%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre

2013. L'adjudicataire recommandé, Les Pavages Dorval inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 5 décembre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Une attestation valide délivrée le 29 novembre 2013 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Pavages Dorval inc., est le suivant: 1134-9958-52.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 3 362 160,25 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 3 049 218,29 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 312 941,96 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 4 016 160,25 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 654 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est assumée à 14,8% par l'agglomération, pour un montant de 596 131,27\$ (taxes incluses) puisque les travaux auront lieu en partie dans le périmètre du centre-ville, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines municipalités, et à 85,2% pour un montant de 3 420 028,98 \$ par la ville centrale. Cette dépense totale représente un coût net de 3 622 690,08 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est répartie de la façon suivante au PTI 2014-2016 du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement:

- 71,4% est prévu au budget triennal de la Direction des infrastructures;
- 28,6% est prévu au budget triennal de la Direction des transports.

Dans le cadre de sa planification annuelle des travaux, la Direction des transports a analysé en début d'année les statuts d'avancement des projets en cours et inscrits au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016.

Les prévisions de dépenses pour l'année 2014 ont été revues en fonction du suivi d'avancement des travaux en cours et à venir d'ici la fin de l'année. Cet exercice a permis de constater que certaines divisions ne pourront réaliser tous les travaux qui étaient prévus pour l'année 2014 et donc que certaines sommes d'argent budgétées ne seraient pas utilisées.

La Division des Grands projets a révisé ses prévisions budgétaires pour le projet 40501 - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure compte tenu du fait que le report en 2014 des subventions non dépensées en provenance du protocole d'entente de 175 M\$ entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec lui a permis de générer des disponibilités budgétaires de l'ordre de 12 000 000,00 \$ dans le PTI 2014.

Par conséquent, ne pouvant décaisser la totalité du budget du projet, la Direction des transports souhaite effectuer le virement budgétaire du projet 40501 au projet 59002 - Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne d'un montant de 310 715,53 \$. Ce transfert permettra de réaliser les travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne dans le cadre du projet de mise aux normes des feux de circulation.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau "Incidences et ristournes" en pièce jointe au dossier.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de plantation d'arbres, contribuant ainsi au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur afin de tendre vers un équilibre entre la verdure et le bâti, surtout dans une ville densément peuplée comme Montréal, le tout en conformité avec l'action 15 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 5 juin 2014, soit la date de la validité des soumissions, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mai 2014

Fin des travaux : Septembre 2014

à coordonner avec les travaux qui seront réalisés sur Edouard-Montpetit.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Stéfan GALOPIN)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Pascal TROTTIER)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Serge WALLEND)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Michel GUÉRARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis BEAUCHEMIN
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-20

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux



Dossier # : 1144822015

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Entreprises C.& R. Ménard Inc., pour la reconstruction de l'égout unitaire, des conduites d'eau secondaires, de la chaussée, des trottoirs, du mail central et de l'éclairage dans le boulevard Saint-Joseph, la rue Saint-Urbain, la rue Resther et la rue Bibaud. Arrondissement : Le Plateau-Mont-Royal (P.R.R. 2013 - Réseau artériel). Dépense totale de 9 519 424,02 \$ (contrat: 8 204 924,02 \$ + incidences: 1 314 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 223102 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 9 519 424,02 \$, taxes incluses, pour pour la reconstruction de l'égout unitaire, des conduites d'eau secondaires, de la chaussée, des trottoirs, du mail central et de l'éclairage dans le boulevard Saint-Joseph, la rue Saint-Urbain, la rue Resther et la rue Bibaud, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Entreprises C.& R. Ménard Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 204 924,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 223102 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 98,32% par la Ville centrale, pour un montant de 9 359 297,16 \$, et à 1,68% par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour un montant de 160 126,86 \$.

Signataire :

Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1144822015

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Entreprises C.& R. Ménard Inc., pour la reconstruction de l'égout unitaire, des conduites d'eau secondaires, de la chaussée, des trottoirs, du mail central et de l'éclairage dans le boulevard Saint-Joseph, la rue Saint-Urbain, la rue Resther et la rue Bibaud. Arrondissement : Le Plateau-Mont-Royal (P.R.R. 2013 - Réseau artériel). Dépense totale de 9 519 424,02 \$ (contrat: 8 204 924,02 \$ + incidences: 1 314 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 223102 - 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses, d'une inspection télévisée et en considérant leur âge avancé, la conduite d'égout unitaire (installée en 1922) et les conduites d'eau secondaires dans le boulevard Saint-Joseph (installées en 1926), dans la rue Saint-Urbain (installée en 1894), dans la rue Resther (installée en 1929) ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement, la technique de réhabilitation n'ayant pas été retenue. Une nouvelle conduite sera construite dans la rue Bibaud.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

De plus, la Direction des infrastructures poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises contribuant ainsi au développement et à la croissance de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal souhaite profiter des travaux pour améliorer la convivialité et la sécurité des piétons. Des saillies verdies seront ajoutées sur les rues Resther et Berri, au nord du boulevard Saint-Joseph. Le carrefour formé par l'intersection des rues Berri et Bibaud est actuellement partiellement fermé et empêche, par de la signalisation et des tiges plantées au milieu du carrefour, les véhicules automobiles de continuer tout droit. L'arrondissement souhaite fermer partiellement le carrefour de façon permanente en y intégrant des trottoirs et des fosses verdies. Ces travaux sont intégrés dans le contrat et l'investissement permet d'assurer le confort, la sécurité et la qualité de vie des citoyens.

Le projet ne s'inscrit pas dans un projet plus large. Pour l'instant, aucune phase subséquente n'est prévue.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 6 janvier au 5 février 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 5 juin 2014.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 31 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Deux (2) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 27 janvier 2014: Report de la date d'ouverture, passant du 29 janvier au 5 février 2014;
- Addenda no 2 émis le 31 janvier 2014: Modifications de l'article «Réhabilitation environnementale» au devis technique égout et aqueduc, cahier A.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002);

CA13 25 0210 - Le 3 juin 2013 - Autoriser une dépense de 85 400,00 \$, taxes incluses, pour la construction d'avancées de trottoirs sur les rues Resther et Berri, à l'intersection du boulevard Saint-Joseph, dans le cadre de la réalisation de travaux du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement de la Ville Centre. (1135878002);

CA13 25 0211 - Le 3 juin 2013 - Autoriser une dépense de 67 898,50 \$, taxes incluses, pour la construction de trottoirs et d'une intersection surélevée à l'angle des rues Berri et Bibaud, dans le cadre de la réalisation de travaux du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement de la Ville centre. (1135878001);

CE11 1005 - Le 6 juillet 2011 - Autoriser le lancement des appels d'offres publics pour réaliser des travaux sur les conduites secondaires d'égout et d'aqueduc sur le territoire de la

Ville de Montréal, et fournir, lorsque requis, les services professionnels s'y rattachant, tel que mentionné au dossier décisionnel (1113878002).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 468 mètres d'égout unitaire (combiné) d'un diamètre de 375 mm et de 705 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre dans le boulevard Saint-Joseph, entre les rues Saint-Denis et Saint-Hubert, la reconstruction de 220 mètres de conduite d'eau secondaire d'un diamètre de 300 mm dans la rue Saint-Urbain, entre la rue Rachel et Marie-Anne, la reconstruction de 200 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètres variant de 150 mm à 200 mm dans la rue Resther, entre la rue Bibaud et Boucher, et la reconstruction de 77 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètres variant de 150 mm à 250 mm dans la rue Bibaud, entre la rue Berri et Resther. Ces travaux inclut également des travaux de reconstruction de la chaussée, des trottoirs, du mail central et de l'éclairage dans le boulevard Saint-Joseph, la rue Saint-Urbain, la rue Resther et la rue Bibaud, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 754 596,93 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,1% du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% pour tous les sous-projets, à l'exception du sous-projet # 1358002007 (éclairage) qui a un pourcentage des contingences de 20% en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de chloration des conduites ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des matériaux excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristourne» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 223102 s'est déroulé du 6 janvier au 5 février 2014. Sur dix-huit (18) preneurs de cahier des charges, six (6) firmes ont déposé une soumission et douze (12) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 33% et 67%. En ce qui concerne les motifs de désistement, six (6) firmes sont connues comme sous-traitants, une (1) firme a indiqué que son carnet de commandes était complet et cinq (5) fournisseurs n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs des cahiers des charges et les motifs de désistement est en pièce jointe.

Il y a lieu de préciser que l'appel d'offres initial, le 223101, a été publié du 25 mars au 17 avril 2013, conformément au décret 206-2013 du 20 mars 2013. Sur les trois (3) entreprises ayant déposé une soumission, la soumission de Nordexco inc. était la plus basse au montant de 7 897 815,10 \$.

À l'échéance de la validité des soumissions le 30 septembre 2013, le seul soumissionnaire qui détenait une attestation de l'Autorité des marchés financiers était Excavation Gilbert Théorêt inc. Sa soumission était la plus élevée des trois (3) au montant de 8 878 495,25 \$. Les résultats d'ouverture de cet appel d'offres se retrouvent en pièces jointes. La Ville étant toujours dans l'attente de l'autorisation du plus bas soumissionnaire, soit Nordexco inc., à conclure des contrats publics par l'AMF et afin de ne pas retarder la réalisation des travaux prévue cet année, la Direction des infrastructures a décidé de ne pas prolonger le délai de validité des soumissions de l'appel d'offre 223101 et se conformer au décret #1049-2013 adopté le 23 octobre 2013 dans son nouvel appel d'offres 223102 faisant l'objet du présent dossier.

L'écart de prix du plus bas soumissionnaire entre les appels d'offres 223102 et 223101 est de 307 108,92 \$ et s'explique notamment par une fluctuation possible des prix du marché.

JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans les interventions des unités requérantes ci-jointes. Également, la Direction des infrastructures a inscrit ce projet via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2014-2016 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL	
1 Entreprises C. & R. Ménard Inc.	7 450 327,09 \$	754 596,93 \$	8 204 924,02 \$	
2 9052-1170 Québec inc (Le Groupe Vespo)	7 658 967,81 \$	777 443,49 \$	8 436 411,30 \$	
3 Construction S. Forget inc.	8 126 258,70 \$	825 330,39 \$	8 951 589,09 \$	
4 Groupe Hexagone, s.e.c.	8 134 868,03 \$	822 251,01 \$	8 957 119,04 \$	
5 Les Excavations Gilbert Théorêt Inc.	8 336 941,59 \$	850 466,72 \$	9 187 408,31 \$	
6 Les entreprises Claude Chagnon Inc.	8 465 571,02 \$	857 549,98 \$	9 323 121,00 \$	
Estimation des professionnels internes (\$)	6 665 389,62 \$	675 292,68 \$	7 340 682,30 \$	
Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	8 843 428,79 \$	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	7,8 %	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$) (%)	1 118 196,98 \$ 13,6 %	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	864 241,72 \$ 11,8 %	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$) (%)	231 487,29 \$ 2,8 %	

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de 864 241,72 \$ (11,8%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre

2013. L'adjudicataire recommandé, Entreprises C.& R. Ménard Inc., détient une attestation de l'AMF, laquelle est en vigueur depuis le 17 janvier 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 23 janvier 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Entreprises C.& R. Ménard Inc., est le suivant: 1137-7108-18.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 8 204 924,02 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 7 450 327,09 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 754 596,93 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 9 519 424,02 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 1 314 500,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est assumée à 98,32% par la ville centrale et à 1,68% par l'arrondissement, et représente un coût net de 8 586 789,55 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances et dans l'intervention financière du Service de l'eau.

Cette dépense est répartie de la façon suivante entre le PTI 2014-2016 du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, celui du Service de l'eau et de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal:

- 19,74% est prévu au budget triennal du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement;
- 73,43% est prévu au budget triennal de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau ; 93,45% de cette dépense est admissible à une subvention du programme TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec);
- 5,15% est prévu au budget de la réserve de l'eau locale;
- 1,68% est prévu au budget triennal de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. A cette fin, les crédits additionnels requis pour donner suite à ce projet devront être autorisés par le Conseil d'arrondissement le 8 avril 2014, tel qu'indiqué dans leur intervention.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté en pièce jointe au dossier dans le document Incidences et ristournes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des conduites existantes. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et

des matériaux.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 5 juin 2014, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mai 2014

Fin des travaux : Septembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane BROSSAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire (Maxime GIGUÈRE)

Avis favorable :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics (Gilbert BÉDARD)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Etleva MILKANI
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-25

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux



Dossier # : 1144822022

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour le réaménagement géométrique incluant la reconstruction de chaussée, de trottoirs, de bordures, d'îlots et d'éclairage dans la 1 ^{ère} avenue, de la rue Victoria à la voie de service de l'autoroute 20. Arrondissement: Lachine. Dépense totale de 2 622 478,27 \$ (contrat: 2 329 978,27 \$ + incidences: 292 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 280701 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 622 478,27 \$, taxes incluses, pour le réaménagement géométrique incluant la reconstruction de chaussée, de trottoirs, de bordures, d'îlots et d'éclairage dans la 1^{ère} avenue, de la rue Victoria à la voie de service de l'autoroute 20, dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 329 978,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 280701 ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2014-03-24 17:26

Signataire : Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1144822022

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour le réaménagement géométrique incluant la reconstruction de chaussée, de trottoirs, de bordures, d'îlots et d'éclairage dans la 1 ^{ère} avenue, de la rue Victoria à la voie de service de l'autoroute 20. Arrondissement: Lachine. Dépense totale de 2 622 478,27 \$ (contrat: 2 329 978,27 \$ + incidences: 292 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 280701 - 8 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des infrastructures poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises contribuant ainsi au développement et à la croissance de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Le projet ne s'inscrit pas dans un projet plus large. Pour l'instant, aucune phase subséquente n'est prévue.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 20 janvier au 19 février 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 19 juin 2014.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 31 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Quatre (4) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 29 janvier 2014: Modifications du type de lampadaire d'éclairage;
- Addenda no 2 émis le 30 janvier 2014: Modifications de la longueur du fût de lampadaire;
- Addenda no 3 émis le 5 février 2014: Report de la date d'ouverture des soumissions, passant du 12 au 19 février 2014;
- Addenda no 4 émis le 12 février 2014: Modifications au niveau de la gestion des sols et des matériaux excavés, de la méthode d'identification des lampadaires et ajout d'items pour la réparation de puisards et de regards.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002);

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en le réaménagement géométrique incluant la reconstruction de chaussée, de trottoirs, de bordures, d'îlots et d'éclairage dans la 1^{ière} avenue, de la rue Victoria à la voie de service de l'autoroute 20, dans l'arrondissement de Lachine.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 221 556,44 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10.51 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% pour les sous-projets reliés aux travaux de reconstruction de trottoirs et chaussée et de 15% pour le sous-projet d'éclairage en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de nivellement de regards de Bell et de la CSEM, de communication, de gestion des impacts, de plantations ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols contaminés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 280701 s'est déroulé du 20 janvier au 19 février 2014. Sur vingt-sept (27) preneurs de cahier des charges, huit (8) firmes ont déposé une soumission et dix-neuf (19) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 30% et 70%. En ce qui concerne les motifs de désistement, onze (11) firmes sont connues comme sous-traitants, deux (2) firmes ne détiennent pas l'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et six (6) firmes n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs de cahier des charges et leurs motifs de désistement est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La Direction des infrastructures a inscrit ce projet via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2014 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix

soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
<u>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</u>		<u>PRIX</u>	<u>CONTINGENCES</u>	<u>TOTAL</u>
1	Roxboro Excavation inc.	2 108 421,83 \$	221 556,44 \$	2 329 978,27 \$
2	Charex inc.	2 184 525,00 \$	230 110,48 \$	2 414 635,48 \$
3	Construction Soter inc.	2 312 990,02 \$	241 771,09 \$	2 554 761,11 \$
4	Sintra inc.	2 348 090,18 \$	247 162,75 \$	2 595 252,93 \$
5	Groupe Hexagone s.e.c.	2 365 276,86 \$	246 997,40 \$	2 612 274,26 \$
6	Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	2 417 202,87 \$	253 478,70 \$	2 670 681,57 \$
7	Les Pavages Dorval inc.	2 452 309,25 \$	257 204,13 \$	2 709 513,38 \$
8	Les Pavages Chenail inc.	2 482 870,66 \$	260 010,67 \$	2 742 881,33 \$
Estimation des professionnels internes (\$)		2 426 123,57 \$	254 955,47 \$	2 681 079,04 \$
Coût moyen des soumissions reçues			(\$)	2 578 747,29 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			(%)	10,7%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			(\$)	412 903,06 \$
			(%)	17,7%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			(\$)	-351 100,77 \$
			(%)	-13,1%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			(\$)	84 657,21 \$
			(%)	3,6%

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -351 100,77 \$ (-13,1 %). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Roxboro Excavation inc., détient une attestation de l'AMF, laquelle est en vigueur depuis le 31 octobre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du

Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 6 janvier 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Roxboro excavation inc., est le suivant: 1258-2003-97.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 329 978,27 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 2 108 421,83 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 221 556,44 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 2 622 478,27 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 292 500,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 2 365 549,53 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est répartie de la façon suivante au PTI 2014-2016 du Service des Infrastructures, du transport et de l'environnement:

- 80,93 % est prévu au budget triennal de la Direction des infrastructures;
- 19,07 % est prévu au budget triennal de la Direction des transports.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de plantation d'arbres, contribuant ainsi au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur afin de tendre vers un équilibre entre la verdure et le bâti, surtout dans une ville densément peuplée comme Montréal le tout en conformité avec l'action 15 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 19 juin 2014, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mai 2014

Fin des travaux : Juillet 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Lachine , Direction des travaux publics (Jean-François MARCHAND)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Stéfan GALOPIN)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Serge WALLEND)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Caroline FORGET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain BEAUDET
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-26

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux



Dossier # : 1142183005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 998 442,90 \$, taxes incluses, pour des travaux de décontamination, dans le cadre du contrat octroyé à Les Pavages Chenail inc.(CM13 0808) pour la reconstruction du boulevard LaSalle entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 799 275,19 \$ à 5 797 718,09 \$ taxes incluses (S13/001).

Il est recommandé au conseil municipal :

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 998 442,90 \$ (taxes incluses) pour des travaux de décontamination dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Les Pavages Chenail inc. (CM13 0808) pour la reconstruction du boulevard LaSalle entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 799 275,19 \$ à 5 797 718,09 \$;
2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
3. La dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

Signé par Pierre WINNER **Le** 2014-03-31 12:46

Signataire : Pierre WINNER

Directeur d'arrondissement intérimaire
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1142183005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 998 442,90 \$, taxes incluses, pour des travaux de décontamination, dans le cadre du contrat octroyé à Les Pavages Chenail inc.(CM13 0808) pour la reconstruction du boulevard LaSalle entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 799 275,19 \$ à 5 797 718,09 \$ taxes incluses (S13/001).

CONTENU

CONTEXTE

Par résolution du conseil municipal No CM13 0808 du 27 août 2013, il a été résolu d'octroyer le contrat de reconstruction du boulevard Lasalle entre les rues Brault et Bannantyne (Aqueduc – Égout – Chaussée) pour un montant de 4 799 275,20 \$ (contrat: 4 659 490,48 \$ + incidences: 139 784,71 \$) - Appel d'offres public # S13-001.

Le contrat incluait :

- Le remplacement de 14 000 m2 de chaussée souple;
- La construction de 2500 m2 de trottoir et d'îlots;
- Le remplacement de la conduite d'aqueduc existante 150 mm par une nouvelle conduite de 300 mm sur environ 770 m;
- La construction de 7 chambres de vannes ;
- La construction de 3 bornes d'incendie;
- La construction d'un égout pluvial 900 mm de diamètre sur environ 780 m incluant le raccordement à l'émissaire;
- La reconstruction de l'égout unitaire 375 mm entre la rue Godin et Brault sur environ 75 m;
- La construction de 39 puisards et de 19 regards;
- Le remplacement d'environ 24 services d'aqueduc;
- Le démantèlement du réseau d'éclairage existant et la construction d'un nouveau réseau (23 lampadaires);
- La construction d'autres ouvrages connexes.

Le tableau ci-dessous résume les montants des travaux contingents et incidents prévus au contrat initial ainsi que les montants dépensés en l'année 2013 :

	Montant prévu	Montant dépensé	Solde
Contingences	368 851,81 \$	198 203,86 \$	170 647,95 \$

Incidences	121 578,36 \$	36 907,50 \$	84 670,86 \$

Les travaux, objet du contrat, ont débuté à la fin du mois de septembre 2013. Compte tenu de la date tardive d'octroi du contrat, l'entrepreneur a planifié de réaliser, en 2013, la section du projet allant de la rue Stephens à la limite du projet côté sud. La section allant de la rue Stephens à la rue Brault allait suivre à la reprise des travaux en 2014.

Lors des travaux d'excavation pour l'installation de la conduite d'aqueduc 250 mm, une odeur anormale se dégageait d'un tas de pavage démolé vis à vis l'intersection LaSalle / Stephens. Des analyses chimiques de ce matériau ont été effectuées à la demande de la Ville. Les résultats ont montré que le matériau analysé (Macadam) était composé à base d'un liant ne provenant pas du bitume pétrolier que nous connaissons aujourd'hui. Il s'agit, en grande proportion, de créosote.

Afin de cerner l'étendue de la contamination, la Ville a demandé à la firme GS Consultants de réaliser rapidement des tranchées d'exploration dans l'ensemble de la zone des travaux de 2013 (de la rue Stephens vers la limite du projet côté sud). Les travaux de construction ont alors été suspendus pendant une période de trois (3) semaines. Il est important de souligner que des mesures préventives ont été prises pour l'entreposage des matériaux dans l'ancien site de dépôt à neige. Une toile étanche a été installée sous la pile de matériaux afin de permettre de les séparer du sol existant. D'autre part, les analyses effectuées par le laboratoire ont montré que les contaminants présents dans ces sols ne sont pas facilement solubles et voyagent dans le sols à une vitesse très faible.

Le rapport final remis par le professionnel montrait l'étendue de la chaussée contaminée ainsi que le niveau de contamination des sols sous-jacents. Le rapport montre que l'origine de la contamination était présente, en grande partie, dans **les premiers 600 mm à partir du niveau de la chaussée.**

À la lumière des conclusions du rapport et en tenant compte du contexte particulier des travaux (saison, froid précoce, délai, impact budgétaire, impact sur la circulation), il a été décidé d'autoriser l'entrepreneur à reprendre les travaux et mettre en pile les sols contaminés provenant des excavations dans l'ancien site de dépôt à neige de Verdun situé à proximité du chantier. Cette décision a permis de terminer les travaux prévus pour 2013 (à l'exception de la couche finale du pavage) malgré l'arrêt des travaux pendant trois semaines.

Afin de mieux gérer le budget demandé dans le cadre du présent dossier, nous estimons qu'une firme spécialisée doit être mandatée pour effectuer le suivi des travaux sur le terrain. Le but est de réduire le volume des sols à disposer. Le montant des honoraires professionnels de cette intervention (décontamination) pourra être couvert par le montant des incidences prévu au contrat initial.

Quant au contrat de surveillance des travaux confié à la firme GS Consultants, sauf cas de force majeure, nous estimons qu'il ne sera pas affecté par cette situation mais, si requis, un dossier distinct sera présenté pour l'augmentation du dit contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 21027 - 11 juillet 2013: Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la reconstruction du boulevard LaSalle, entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée) - Dépense totale de 4 799 275,20 \$, taxes incluses (contrat: 4 659 490,49 \$ + incidences: 139 784,71 \$) - Appel d'offres public S13-001 (5 soumissionnaires). (1132183013).

CE13 1253 - 21 août 2013: Autoriser une dépense de 4 742 927,19 \$, taxes incluses, représentant 98,83 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction du

boulevard LaSalle, entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc – égout – chaussée), dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.

CM13 0808 - 27 août 2013: Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la reconstruction du boulevard LaSalle entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée), dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 4 742 927,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S13-001 (5 soum.)

DESCRIPTION

Il est donc recommandé d'augmenter de 998 442,90 \$ (taxes incluses) le contrat S13/001 pour la reconstruction du boulevard LaSalle entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée), à la compagnie Les Pavages Chenail inc. (# fournisseur 115290) pour tenir compte des conditions de chantier majorant ainsi le montant total du contrat de 4 799 275,19 \$ à 5 797 718,09 \$.

Cette augmentation de contrat permettra de couvrir les coûts d'excavation, d'évacuation et disposition des sols contaminés provenant de la section de travaux de 2014 et le transport et la disposition des sols contaminés mis en pile provenant des travaux de 2013. Les quantités de matériaux se résument comme suit:

- Volume de sols contaminés de 2013 (pile): 1566 tonnes ($714\text{m}^3 \times 2,19 \text{ t/m}^3$);
- Volume de sols contaminés 2014: 7118 tonnes ($6500\text{m}^2 \times 0,5\text{m} \times 2,19 \text{ t/m}^3$);

L'estimation des coûts d'excavation, transport et mise à disposition de ces sols contaminés est basée sur les prix unitaires soumis par l'entrepreneur ou prévus dans la soumission et du prix unitaire de disposition des sols dans un site autorisé situé à environ 165 km du chantier. Il est important de noter que compte tenu du niveau de contamination, il n'y a pas de sites autorisés pour recevoir ces sols dans la grande région de Montréal.

JUSTIFICATION

Il est important de noter que dans le cadre des projets de reconstruction complète des rues, **les premiers 600 mm à partir du niveau de la chaussée ne font pas objet d'analyses chimiques.** L'étude environnementale réalisée par la firme Inspec-Sol, dans le cadre de ce projet, n'a donc pas inclus des analyses chimiques de cette couche de sol. On considère que cette couche pourrait être contaminée par des particules de bitume lors des travaux de forage et qu'elle sera, de toute façon, enlevée pour être remplacée par une nouvelle structure de chaussée.

Contrairement aux cas usuels, ce tronçon du boulevard LaSalle (Bannantyne à Allard) construit vers les années 1925-1930 se trouve contenir sous la couche d'enrobé bitumineux, une ancienne chaussée composée d'un macadam contenant un liant d'origine autre que le bitume pétrolier d'aujourd'hui. Ce matériau contient de la créosote, un composé contenant de fortes concentrations en hydrocarbure Aromatiques Polycycliques (HAP).

Rappelons qu'en plus de la reconstruction de la chaussée très dégradée proposée dans le cadre du PRRL, la direction stratégique des réseaux d'eau s'est jointe au projet pour le remplacement de la conduite d'eau et l'installation d'un nouvel égout pluvial. L'installation de ce tronçon d'égout pluvial (Godin à Stephens) constitue un élément clé dans la mise en oeuvre des recommandations de l'étude hydraulique du bassin de drainage No 3.

Ce tronçon d'égout permet dans l'immédiat de soulager l'égout combiné existant sur le boulevard LaSalle et le raccordement de l'égout pluvial déjà installé sur la rue Allard entre LaSalle et Bannantyne. L'étude hydraulique recommande l'ajout d'un réseau d'égout pluvial sur les rues Allard, Riverview, Godin, Brault, Richard et Manning afin de résoudre le problème des refoulements d'égout dans ce secteur. L'ensemble du réseau se déverse dans l'égout pluvial en construction sous le boulevard LaSalle dans le cadre du contrat en cours.

En prévision de la reprise des travaux en 2014, le mandat confié à la firme Inspec-Sol consistait à :

- réaliser de nouveaux sondages par tranchées ouvertes dans la section de travaux de 2014;
- analyser et évaluer la qualité des sols d'excavation de 2014 et de la pile de matériaux contaminés provenant des travaux de 2013.

Le rapport remis par la firme Inspec-Sol montre que le matériau (macadam) est contaminé et ne peut être réutilisé comme matériau recyclé. Il doit être disposé dans un site autorisé par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP).

Les informations recueillies dans les rapports ont permis de déterminer le tronçon du boulevard Lasalle concerné par la problématique. En effet, le macadam contaminé s'étend de la rue Stephens jusqu'à la rue Allard, soit une surface totale de pavage existant d'environ 6500 mètres carrés. Selon les résultats d'analyses chimiques effectuées sur les sols, il en ressort, qu'excepté la couche de pavage de surface (environ 180 mm d'épaisseur), la structure de chaussée composée essentiellement d'un macadam d'une épaisseur d'environ 230 mm est contaminée à un niveau supérieur au règlement sur l'enfouissement des sols contaminés du MDDEFP (RESC). Aussi, une couche de sols (naturel ou remblai) sous le macadam est contaminée supérieur au RESC ou C+.

Pour les travaux de 2014, le professionnel recommande d'excaver le macadam ainsi qu'une couche de sol sous-jacent sur une épaisseur totale moyenne de 500 mm. Le volume des sols à excaver et à disposer est de l'ordre de 3250 mètres cubes.

Dès la reprise des travaux au printemps 2014, une intervention spéciale visant l'élimination de ces sols contaminés devra être engagée avant de procéder à l'installation des nouvelles infrastructures. Un délai supplémentaire équivalent devra être accordé à l'entrepreneur à cet effet. La date de livraison du projet devra, par conséquent, être repoussée de la durée équivalente. Nous estimons qu'un délai approximatif de 2 à 3 semaines serait suffisant pour réaliser cette intervention.

Les principaux travaux contingents réalisés et payés en 2013 sont :

- Les travaux non prévus aux plans pour le raccordement pluvial à l'émissaire;
- L'enlèvement d'un réservoir d'huile devant le bâtiment du Natatorium;
- L'excavation et disposition de sols contaminés;
- Les frais de bétonnage en conditions d'hiver;
- Les fais d'accélération de chantier;
- Autres modifications mineures dues aux conditions de chantier.

Les travaux incidents réalisés et payés en 2013 à même le montant prévu à cet effet sont :

- les honoraires professionnels de l'étude environnementale réalisée par la firme GS Consultants dans la zone des travaux de 2013;

- les honoraires de la firme Inspec-Sol pour réaliser une expertise environnementale des sols dans la zone des travaux de 2014 ainsi que la disposition de la pile de sols contaminés excavés en 2013 et entreposés temporairement à proximité du chantier.

L'estimation de la valeur de l'augmentation de contrat est calculée en fonction du volume de sols contaminés à excaver et à disposer dans un site autorisé par le ministère du développement durable, de l'environnement, de la flore et des parcs. Les volumes sont répartis comme suit :

- Boul Lasalle entre Stephens et la limite sud du projet (2013) : Le volume des sols contaminés excavés en 2013 est estimé à 714 m³, soit environ 1566 tonnes;
- Boul Lasalle entre Stephens et Brault (2014) : Selon la recommandation d'Inspec-Sol, le volume des sols contaminés à excaver et à disposer est d'environ 3250m³ soit, approximativement 7118 tonnes.

L'estimation des coûts d'excavation, transport et mise à disposition de ces sols contaminés est basée sur les prix unitaires prévus dans la soumission de l'entrepreneur et du prix unitaire de disposition des sols dans un site autorisé situé à environ 165 km du chantier. Il est important de noter que compte tenu du niveau de contamination, il n'y a pas de sites autorisés pour recevoir ces sols dans la grande région de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur d'augmentation du contrat estimée à 998 442,90 \$ (taxes incluses) représente une augmentation de 21,43% par rapport au contrat initial (4 659 490,49 \$ taxes incluses).

À moins d'un imprévu majeur, le contrat ne devrait pas faire l'objet d'une majoration subséquente. Il est à noter que les plans et devis sont réalisés par le service technique de l'arrondissement de Verdun et que les honoraires professionnels de surveillance **ne sont aucunement** liés à la valeur des travaux de construction.

Cependant, tel que mentionné ci-dessus dans le contexte, les travaux d'enlèvement des sols contaminés doivent être supervisés par un professionnel en décontamination des sols, d'où une dépense additionnelle en honoraires qui pourra être couverte à même le montant des frais incidents du contrat initial.

Étant donné que la contamination est localisée en grande partie dans les premiers 600 mm de la chaussée, le coûts lié à l'enlèvement et la disposition de ces sols est imputable au Service des Infrastructures de Transports et de l'Environnement (SITE).

L'augmentation de contrat sera donc assumée par le SITE, car une entente a été conclue, au début du projet, à l'effet que la DGSRE contribuait aux travaux d'excavation seulement en dessous de la ligne d'infrastructure (plus profond que 600 mm) et que l'arrondissement de Verdun participait seulement par des travaux d'aménagement paysager.

Voir les interventions de la Direction des infrastructures de transport et de l'environnement et de la DGSRE.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En plus des impacts attendus du projet initial, cette dépense additionnelle permet d'éliminer

une zone de contamination présente sous un boulevard principal de l'arrondissement. En effet, la dépense permet d'éliminer environ 8700 tonnes de sols très contaminés selon les directives du MDDEFP.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La reprise des travaux en 2014 induira la fermeture du boulevard Lasalle à la circulation dans la zone des travaux. Selon la planification de l'entrepreneur, les fermetures de rue seront soumises à l'approbation de l'arrondissement afin de s'assurer de réduire les impacts sur les citoyens et les usagers de la route.

Avant le démarrage des travaux, l'arrondissement prépare et distribue un avis informant les résidents concernés de la date de début et de fin des travaux ainsi que des tolérances de stationnement qui seront accordées au voisinage durant les travaux de construction.

Dans le cas où la présente demande d'augmentation est reportée, le projet devra rester à l'arrêt jusqu'à l'approbation du dossier pour la raison principale suivante :

«La reprise des travaux en 2014 devra absolument débuter à l'intersection Stephens pour permettre de continuer l'installation de l'égout pluvial et la conduite d'aqueduc en direction de la rue Brault. Étant donné que les sols contaminés se trouvent dans ce tronçon, l'entrepreneur ne pourra reprendre ces travaux contractuels avant l'élimination des sols contaminés».

Si le projet est arrêté en attente de l'approbation de l'augmentation du contrat, ce qui pourrait signifier un octroi de l'augmentation en juin ou juillet 2014, il faut en aviser l'entrepreneur et obtenir son avis à cet effet, car l'appel d'offres prévoyait que les travaux allaient être réalisés en deux phases : automne 2013 et printemps 2014. Il se peut que l'entrepreneur ait soumis des prix en tenant compte qu'il allait reprendre les travaux tôt au printemps 2014 (basse saison). Les prix des soumissions sont généralement plus bas en début de saison que durant la période de fortes offres sur la marché.

De ce fait, nous estimons que la non approbation ou le report de la décision de l'augmentation de contrat occasionnera l'annulation simple du contrat et par conséquent, l'abandon du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Se référer au dossier décisionnel initial

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès la reprise des travaux au printemps 2014, une intervention spéciale visant à l'élimination de ces sols contaminés devra être engagée avant de procéder à l'installation des nouvelles conduites. Un délai additionnel équivalent devra être accordé à l'entrepreneur à cet effet. La date de fin des travaux du projet devra, par conséquent, être repoussée de la durée équivalente

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Nathalie THOMAS)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Danielle BARABÉ)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ahcene LOUNAS
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Jean L ROY
Chef de division

Le : 2014-03-13



Dossier # : 1146708001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Hexagone, s.e.c. pour la réalisation de travaux de voirie dans le boulevard Décarie, entre l'avenue Crowley et le boulevard De Maisonneuve (lot 6D) - Arrondissement: Côtes-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâces - Dépense totale de 1 838 629,82 \$ (contrat: 1 714 342,96 \$ + incidences:124 286,86 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 235409 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 838 629,82 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de voirie dans le boulevard Décarie, entre l'avenue Crowley et le boulevard De Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Groupe Hexagone, s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 1 714 342,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 235409;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2014-04-02 08:33

Signataire : Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

IDENTIFICATION

Dossier # :1146708001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Hexagone, s.e.c. pour la réalisation de travaux de voirie dans le boulevard Décarie, entre l'avenue Crowley et le boulevard De Maisonneuve (lot 6D) - Arrondissement: Côtes-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâces - Dépense totale de 1 838 629,82 \$ (contrat: 1 714 342,96 \$ + incidences:124 286,86 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 235409 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La construction du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) au site Glen nécessite un investissement de plus de 1,343 milliard de dollars du gouvernement du Québec. Elle s'inscrit dans le grand chantier Montréal Technopole, qui vise à bâtir une ville de savoir, de créativité et d'innovation, à développer l'ensemble des actifs en sciences et technologies du territoire, ainsi qu'à attirer de nouveaux talents et de nouvelles compagnies dans le secteur. La réalisation du projet sur le territoire de la Ville de Montréal implique d'importants travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public dont la Ville a la responsabilité. Ces travaux municipaux ont entre autres pour but d'améliorer l'accessibilité générale au CUSM, de rehausser la qualité de l'aménagement du domaine public et d'améliorer les infrastructures d'aqueduc et d'égout.

Les travaux municipaux requièrent une planification et une coordination rigoureuses entre les divers intervenants pour assurer le respect des échéanciers et du budget. À ce titre, une convention a été signée en 2007, entre la Ville de Montréal et le CUSM, quant au partage des coûts et des responsabilités en regard de ces travaux. La contribution de la Ville est estimée à 32 millions de dollars pour un total de travaux municipaux de l'ordre de 62 millions de dollars.

La réalisation des plans pour les travaux municipaux s'est amorcée au début de l'année 2008. Durant cette période, la décision fut prise de créer différents lots afin d'accélérer la réalisation des travaux, tout en permettant à un plus grand nombre de soumissionnaires de déposer des offres. La nature de ces lots et l'avancement du projet sont résumés dans les tableaux suivants :

Étapes déjà autorisées

Étapes terminées :	Coût	Date de début	Date de fin

• Raccordement de l'avenue Crowley au chemin Upper-Lachine	1 245 733,24 \$	Juin 2009	Juin 2010
• Lot 1 : Forage d'une conduite de 2 400 mm de diamètre sous les voies ferrées du Canadien Pacifique (CP)	1 639 903,26 \$	Octobre 2010	Septembre 2011
• Lot 2 : Travaux d'infrastructures dans la partie est du boulevard Décarie, soit la construction d'un nouveau collecteur combiné de 3 600 mm de diamètre ainsi que la construction d'une chambre de régulation coulée sur place	4 858 230,87 \$	Décembre 2010	Septembre 2011
• Lot 3 : Construction d'une structure de chute et réaménagement de surface à l'intersection de la rue Saint-Jacques et du boulevard Décarie	2 234 664,47 \$	Février 2011	Septembre 2011
• Lot 4 : Signalisation globale pour les lots 1, 2 et 3	254 801,77 \$	Octobre 2010	Juillet 2011
• Lot A : Construction d'un remblai pour la déviation temporaire des voies ferrées du CP en vue de la reconstruction du pont ferroviaire surplombant le boulevard Décarie.	2 347 148,41 \$	Juin 2011	Décembre 2011
• Lot 8B : Gestion de la santé et sécurité au travail pour les lots 1, 2, 3, 4, 4B, 5, 6, A et C	418 059,18 \$	Juin 2011	Novembre 2013
• Lots C et 5B : Reconstruction du pont ferroviaire du CP surplombant le boulevard Décarie (infrastructures souterraines, pieux, soutènement, démolition et fondations du pont)	12 996 905,46 \$	Juin 2012	Novembre 2013

Étapes en cours de réalisation :	Coût	Date de début	Date de fin

Lot 4B : Signalisation globale pour les lots 1, 2, 3, 5, 6, A et C	414 998,61 \$	Juillet 2011	Décembre 2014
Étapes à venir :	Date de début prévue	Date de fin prévue	
Lot 6A : Aménagement du domaine public du boulevard Décarie entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Crowley, fourniture et installation du mobilier urbain et construction des ouvrages en sous-œuvre du jardin de pluie	Mai 2014	Octobre 2014	
Lot 6B : Aménagement du jardin de pluie et plantations	Septembre 2014	Octobre 2014	
Lot 6C : Fourniture et installation de l'éclairage de rue et des feux de circulation du boulevard Décarie	Juin 2014	Octobre 2014	
Lot 8C : Gestion de la santé et sécurité au travail pour les lots 6 et 7	Avril 2014	Septembre 2015	

Étape à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Lot 6D : Aménagement du domaine public du boulevard Décarie entre l'avenue Crowley et le boulevard De Maisonneuve	Mai 2014	Juillet 2014

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0951 - 26 juin 2013 - Autorisation de lancer un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie, entre l'avenue Crowley et le boulevard De Maisonneuve (lot 6D).

CE12 2071 - 19 décembre 2012 - Annulation de l'appel d'offres public 235401 (CE12 1056) pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie et la fourniture et l'installation du mobilier urbain (lot 6A) et autorisation de lancer un nouvel appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Crowley, pour la fourniture et l'installation du mobilier urbain et pour la construction des ouvrages civils en sous-œuvre du jardin de pluie (lot 6A).

CE12 1056 - 27 juin 2012 - Autorisation de lancer trois appels d'offres publics pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie et la fourniture et l'installation du mobilier urbain (lot 6A), pour la construction d'un jardin de pluie et les plantations (lot 6B) et pour la fourniture et l'installation de l'éclairage de rue et des feux de circulation (lot 6C).

CM12 0527 - 19 juin 2012 - Octroi d'un contrat à Pavages D'Amour inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans le boulevard De Maisonneuve, du boulevard Décarie à l'avenue Northcliffe - Dépense totale de 1 421 755,20 \$, taxes incluses.

CM12 0387 - 14 mai 2012 - Octroi d'un contrat à Louisbourg SBC, S.E.C. pour la démolition de la structure existante du pont ferroviaire surplombant le boulevard Décarie au sud du boulevard De Maisonneuve et au nord de l'avenue Crowley, la construction des culées, piles et murs, l'installation des structures d'acier préfabriquées, la construction d'un égout combiné et de deux conduites d'eau secondaires, la démolition de la voie temporaire et la remise en état des lieux (lots C et 5B) - Dépense totale de 12 996 905,46 \$, taxes incluses.

CM12 0204 - 19 mars 2012 - Octroi d'un contrat à Groupe ADF inc. pour la conception détaillée, la fabrication et la fourniture de la charpente d'acier et des appareils d'appui du nouveau pont ferroviaire surplombant le boulevard Décarie (lot B) - Dépense totale de 1 995 778,95 \$, taxes incluses.

CM11 1027 - 19 décembre 2011 - Octroi d'un contrat à Construction Garnier Itée pour la construction d'une conduite d'eau secondaire, la reconstruction d'un égout combiné, la démolition partielle et l'enlèvement d'un égout collecteur existant dans la partie ouest du boulevard Décarie, de la rue Saint-Jacques à l'avenue Crowley (lot 5A) - Dépense totale de 2 052 098,11 \$, taxes incluses.

CM11 0998 - 19 décembre 2011 - Octroi de six contrats à Allstream, Bell Canada, Hydro-Québec, Level 3 Communications, Rogers et Vidéotron, pour réaliser des travaux sur leurs réseaux câblés - Dépense totale de 1 302 990,60 \$, taxes incluses.

CE11 1944 - 30 novembre 2011 - Octroi de deux contrats à MTO Telecom et Telus, pour réaliser des travaux sur leurs réseaux câblés - Dépense totale de 147 411,55 \$, taxes incluses.

CE11 1056 - 6 juillet 2011 - Octroi d'un contrat à Signotech inc. pour les travaux de maintien de la circulation et de signalisation temporaire aux abords des travaux d'infrastructures et de reconstruction de chaussée sur le boulevard Décarie, de la rue Saint-Jacques au boulevard De Maisonneuve, et la signalisation pour les lots de construction 1, 2, 3, 5A, 5B et 6 (lot 4B) - Dépense totale de 414 998,61 \$, taxes incluses.

CE11 0832 - 8 juin 2011 - Octroi d'un contrat à Experts GéoConseils inc. pour la fourniture de services professionnels de santé et sécurité au travail pour les lots 1, 2, 3, 4, 4B, 5, 6, A et C (lot 8B) - Dépense maximale de 418 059,18 \$, taxes incluses.

CM11 0363 - 16 mai 2011 - Octroi d'un contrat à Louisbourg SBC, S.E.C., Division Simard-Beaudry Construction, pour la construction d'un remblai pour la déviation temporaire des voies ferrées du CP surplombant le boulevard Décarie, au nord de l'avenue Crowley et au sud du boulevard De Maisonneuve (lot A) - Dépense totale de 2 347 148,41 \$, taxes incluses.

CG10 0396 - 25 novembre 2010 - Octroi d'un contrat à Construction Garnier Itée pour la construction des collecteurs d'égout combiné, la reconstruction d'une partie d'une structure de chute y compris le raccordement au collecteur, l'enlèvement des égouts existants, la construction de deux conduites d'eau secondaires et la reconstruction des chaussées, trottoirs et bordures, là où requis, sur le boulevard Décarie (est et ouest), de l'intersection de la rue Saint-Jacques jusqu'à des points au nord sur le boulevard Décarie (lot 3) - Dépense totale de 2 234 664,47 \$, taxes incluses.

CE10 1603 - 13 octobre 2010 - Octroi d'un contrat à IGF Experts-Conseils 1996 inc. pour la fourniture de services professionnels de santé et sécurité au travail pour les lots 1, 2, 3 et 4 (lot 8) - Dépense maximale de 168 142,80 \$, taxes incluses.

CE10 1503 - 22 septembre 2010 - Octroi d'un contrat à Signotech inc. pour les travaux de maintien de la circulation et de signalisation temporaire aux abords des travaux d'infrastructures et de reconstruction de chaussée sur le boulevard Décarie, de la rue Saint-Jacques au boulevard De Maisonneuve, et la signalisation pour les lots de construction 1, 2 et 3 (lot 4) - Dépense totale de 254 801,77 \$, taxes incluses.

CM10 0656 - 26 août 2010 - Octroi d'un contrat à Les Constructions Infrabec ltée pour la construction d'un collecteur combiné (3 600 mm de diamètre), en tranchée, sur le boulevard Décarie, d'un point au nord de l'avenue Crowley à un point au nord de la rue Saint-Jacques (lot 2) - Dépense totale de 4 858 230,87 \$, taxes incluses.

CM10 0655 - 26 août 2010 - Octroi d'un contrat à Louisbourg SBC, S.E.C., Division Constructions Louisbourg, pour la construction d'un collecteur combiné (2 400 mm de diamètre), en partie en tranchée à ciel ouvert et en partie en poussée sous une voie ferrée, dans le boulevard Décarie, du boulevard De Maisonneuve à un point au nord de l'avenue Crowley (lot 1) - Dépense totale de 1 639 903,26 \$, taxes incluses.

CM09 0284 - 27 avril 2009 - Octroi d'un contrat à Les Constructions et pavage Jeskar inc. pour la construction et la reconstruction des chaussées, des trottoirs, des bordures et des mails centraux, là où requis, sur les avenues Crowley et Prud'homme - Dépense totale de 1 245 733,24 \$, taxes incluses.

CM09 0105 - 23 février 2009 - Adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 59 180 000 \$ pour la réalisation des travaux municipaux pour le CUSM sur le site Glen et les activités du Bureau de gestion des grands projets qui a le mandat de gérer la réalisation de ces travaux.

CG08 0419 - 28 août 2008 - Octroi d'un contrat de services professionnels au Consortium SNC-LAVALIN/SM pour la conception, la production de plans et devis et la surveillance de travaux en vue de la reconstruction du pont ferroviaire du CP surplombant le boulevard Décarie - Dépense maximale de 1 829 561,87 \$.

CG08 0329 - 19 juin 2008 - Octroi d'un contrat de services professionnels au Consortium CIMA+/BPR pour la conception, la production de plans et devis et la surveillance de travaux d'infrastructures qui desserviront le futur CUSM sur le site Glen - Dépense maximale de 4 747 854,92 \$.

CG07 0448 - 29 novembre 2007 - Approbation d'un projet de convention entre la Ville de Montréal et le CUSM relativement à la réalisation, au partage de coûts et à la gestion d'un ensemble de travaux publics municipaux rendus nécessaires par l'implantation du CUSM sur le site Glen.

DESCRIPTION

Les travaux de voirie visés par le présent dossier comprennent mais sans s'y limiter :

- la construction de la chaussée supérieure et du pavage du boulevard Décarie, d'un point au nord de la rue Crowley au boulevard de Maisonneuve;
- la reconstruction des trottoirs monolithes, des trottoirs structuraux et des trottoirs à revêtement bitumineux, là où requis;
- l'installation de conduits souterrains et de nouvelles bases d'éclairage.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est de 155 849,35 \$ (taxes incluses), soit 9,1 % du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Une enveloppe de 124 286,86 \$ est allouée aux incidences, soit pour le contrôle qualitatif (34 286,86 \$) et pour les utilités publiques (15 000 \$) et les feux de circulation temporaires (75 000 \$).

Le processus d'appel d'offres public # 235409 s'est déroulé du 17 février au 5 mars 2014. Sur quinze (15) preneurs de cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission et douze (12) n'en ont pas déposé; soit des proportions respectives de 20% et 80%. La période de validité des soumissions est d'une durée de 120 jours, soit jusqu'au 31 août 2014.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi pour l'appel d'offres public 235409:

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
1 - Groupe Hexagone, s.e.c	1 558 493,61 \$	155 849,35 \$	1 714 342,96 \$
2 - Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 795 593,32 \$	179 559,33 \$	1 975 152,65 \$
3 - 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo)	1 842 439,10 \$	184 243,91 \$	2 026 683,01 \$
Dernière estimation réalisée	1 425 724,07 \$	142 572,40 \$	1 568 296,47 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 905 392,87 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			11,1 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			312 340,05 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			18,2 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			146 046,49 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			9,3 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			260 809,69 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			15,2 %

L'estimation des professionnels de la Division de l'économie de la construction (DEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DEC, est de 146 046,49 \$ (9,3 %).

Le Groupe Hexagone, s.e.c. détient une attestation de l'AMF depuis le 13 janvier 2014. Une copie de l'attestation est jointe au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux du lot 6D sont prévus au PTI corporatif 2013-2015 du Service de la mise en valeur du territoire.

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 714 342,96 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 558 493,61 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 155 849,35 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de **1 838 629,82 \$** (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de **124 286,86 \$** (taxes incluses). Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

Les travaux sont financés à parts égales par la Ville et le CUSM, conformément à la convention signée par les deux parties relativement à la réalisation, au partage des coûts et à la gestion d'un ensemble de travaux publics municipaux rendus nécessaires par l'implantation du CUSM sur le site Glen.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de ce projet comporte des aménagements particuliers qui permettront de:

- sécuriser et favoriser les déplacements par des modes actifs;
- augmenter la couverture arborescente le long des rues;
- déployer l'accessibilité universelle dans les nouveaux aménagements publics;
- améliorer la qualité physique, et donc la performance des infrastructures municipales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'échéancier global des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen fait en sorte que tout retard majeur aura des conséquences négatives en cascade qui risqueraient de compromettre l'engagement de la Ville à livrer ses travaux à temps pour l'ouverture du CUSM prévue à l'automne 2014. Par ailleurs, la réalisation de ces travaux est nécessaire pour la réouverture du boulevard Décarie entre les rues Crowley et le boulevard De Maisonneuve. Compte tenu du fait que le Ministère des Transports du Québec prévoit détourner la circulation routière sur le boulevard Décarie durant la démolition et la reconstruction du pont Saint-Jacques, il est impératif pour la Ville de terminer ces travaux pour éviter la congestion dans le secteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 28 avril 2014

Début des travaux : 5 mai 2014

Fin des travaux : 4 juillet 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Marc BRETON)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Pascal TROTTIER)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Claudette LEBLOND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sébastien DESHAIES
Chargé de planification

ENDOSSÉ PAR

Alain TRUDEAU
Chef de division

Le : 2014-03-13



Dossier # : 1133484003

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec inc., pour l'aménagement de paysage et la construction d'un jardin de pluie sur le boulevard Décarie de la rue Saint-Jacques à la rue Crowley (lot 6B)- Arrondissement: Côtes-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâces - Dépense totale de 327 817,10 \$(contrat: 307 817,10 \$ + incidences: 20 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 235408 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1- d'autoriser une dépense de 327 817,10 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux liés à l'aménagement de paysage et à la construction d'un jardin de pluie sur le boulevard Décarie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2- d'accorder à Les entreprises de construction Ventec inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 307 817,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 235408;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2014-04-08 11:01

Signataire : Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

IDENTIFICATION

Dossier # :1133484003

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec inc., pour l'aménagement de paysage et la construction d'un jardin de pluie sur le boulevard Décarie de la rue Saint-Jacques à la rue Crowley (lot 6B)- Arrondissement: Côtes-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâces - Dépense totale de 327 817,10 \$(contrat: 307 817,10 \$ + incidences: 20 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 235408 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La construction du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) au site Glen nécessite un investissement de plus de 1,343 milliard de dollars du gouvernement du Québec. Elle s'inscrit dans le grand chantier Montréal Technopole, qui vise à bâtir une ville de savoir, de créativité et d'innovation, à développer l'ensemble des actifs en sciences et technologies du territoire, ainsi qu'à attirer de nouveaux talents et de nouvelles compagnies dans le secteur. La réalisation du projet sur le territoire de la Ville de Montréal implique d'importants travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public dont la Ville a la responsabilité. Ces travaux municipaux ont entre autres pour but d'améliorer l'accessibilité générale au CUSM, de rehausser la qualité de l'aménagement du domaine public et d'améliorer les infrastructures d'aqueduc et d'égout.

Les travaux municipaux requièrent une planification et une coordination rigoureuses entre les divers intervenants pour assurer le respect des échéanciers et du budget. À ce titre, une convention a été signée en 2007, entre la Ville de Montréal et le CUSM, quant au partage des coûts et des responsabilités en regard de ces travaux. La contribution de la Ville est estimée à 32 millions de dollars pour un total de travaux municipaux de l'ordre de 62 millions de dollars.

La réalisation des plans pour les travaux municipaux s'est amorcée au début de l'année 2008. Durant cette période, la décision fut prise de créer différents lots afin d'accélérer la réalisation des travaux, tout en permettant à un plus grand nombre de soumissionnaires de déposer des offres. La nature de ces lots et l'avancement du projet sont résumés dans les tableaux suivants :

Étapes déjà autorisées

Étapes terminées :	Coût	Date de début	Date de fin

• Raccordement de l'avenue Crowley au chemin Upper-Lachine	1 245 733,24 \$	Juin 2009	Juin 2010
• Lot 1 : Forage d'une conduite de 2 400 mm de diamètre sous les voies ferrées du Canadien Pacifique (CP)	1 639 903,26 \$	Octobre 2010	Septembre 2011
• Lot 2 : Travaux d'infrastructures dans la partie est du boulevard Décarie, soit la construction d'un nouveau collecteur combiné de 3 600 mm de diamètre ainsi que la construction d'une chambre de régulation coulée sur place	4 858 230,87 \$	Décembre 2010	Septembre 2011
• Lot 3 : Construction d'une structure de chute et réaménagement de surface à l'intersection de la rue Saint-Jacques et du boulevard Décarie	2 234 664,47 \$	Février 2011	Septembre 2011
• Lot 4 : Signalisation globale pour les lots 1, 2 et 3	254 801,77 \$	Octobre 2010	Juillet 2011
• Lot A : Construction d'un remblai pour la déviation temporaire des voies ferrées du CP en vue de la reconstruction du pont ferroviaire surplombant le boulevard Décarie.	2 347 148,41 \$	Juin 2011	Décembre 2011
• Lots C et 5B : Reconstruction du pont ferroviaire du CP surplombant le boulevard Décarie (infrastructures souterraines, pieux, soutènement, démolition et fondations du pont)	12 996 905,46 \$	Juin 2012	Novembre 2013
• Lot 8B : Gestion de la santé et sécurité au travail pour les lots 1, 2, 3, 4, 4B, 5, 6, A et C	418 059,18 \$	Juin 2011	Novembre 2013

Étapes en cours de réalisation :	Coût	Date de début	Date de fin

Lot 4B : Signalisation globale pour les lots 1, 2, 3, 5, 6, A et C	414 998,61 \$	Juillet 2011	Décembre 2014
Étapes à venir :	Date de début prévue	Date de fin prévue	
Lot 6A : Aménagement du domaine public du boulevard Décarie entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Crowley, fourniture et installation du mobilier urbain et construction des ouvrages en sous-œuvre du jardin de pluie	Mai 2014	Octobre 2014	
Lot 6C : Fourniture et installation de l'éclairage de rue et des feux de circulation du boulevard Décarie	Juin 2014	Octobre 2014	
Lot 6D : Aménagement du domaine public du boulevard Décarie entre l'avenue Crowley et le boulevard De Maisonneuve	Mai 2014	Juillet 2014	
Lot 8C : Gestion de la santé et sécurité au travail pour les lots 6 et 7	Avril 2014	Septembre 2015	

Étape à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Lot 6B : Aménagement de paysage et du jardin de pluie	Septembre 2014	Octobre 2014

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0951 - 26 juin 2013 - Autorisation de lancer un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie, entre l'avenue Crowley et le boulevard De Maisonneuve (lot 6D).

CE12 2071 - 19 décembre 2012 - Annulation de l'appel d'offres public 235401 (CE12 1056) pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie et la fourniture et l'installation du mobilier urbain (lot 6A) et autorisation de lancer un nouvel appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Crowley, pour la fourniture et l'installation du mobilier urbain et pour la construction des ouvrages civils en sous-œuvre du jardin de pluie (lot 6A).

CE12 1056 - 27 juin 2012 - Autorisation de lancer trois appels d'offres publics pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie et la fourniture et l'installation du mobilier urbain (lot 6A), pour la construction d'un jardin de pluie et les plantations (lot 6B) et pour la fourniture et l'installation de l'éclairage de rue et des feux de circulation (lot 6C).

CM12 0527 - 19 juin 2012 - Octroi d'un contrat à Pavages D'Amour inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans le boulevard De Maisonneuve, du boulevard Décarie à l'avenue Northcliffe - Dépense totale de 1 421 755,20 \$, taxes incluses.

CM12 0387 - 14 mai 2012 - Octroi d'un contrat à Louisbourg SBC, S.E.C. pour la démolition de la structure existante du pont ferroviaire surplombant le boulevard Décarie au sud du boulevard De Maisonneuve et au nord de l'avenue Crowley, la construction des culées, piles et murs, l'installation des structures d'acier préfabriquées, la construction d'un égout combiné et de deux conduites d'eau secondaires, la démolition de la voie temporaire et la remise en état des lieux (lots C et 5B) - Dépense totale de 12 996 905,46 \$, taxes incluses.

CM12 0204 - 19 mars 2012 - Octroi d'un contrat à Groupe ADF inc. pour la conception détaillée, la fabrication et la fourniture de la charpente d'acier et des appareils d'appui du nouveau pont ferroviaire surplombant le boulevard Décarie (lot B) - Dépense totale de 1 995 778,95 \$, taxes incluses.

CM11 1027 - 19 décembre 2011 - Octroi d'un contrat à Construction Garnier Itée pour la construction d'une conduite d'eau secondaire, la reconstruction d'un égout combiné, la démolition partielle et l'enlèvement d'un égout collecteur existant dans la partie ouest du boulevard Décarie, de la rue Saint-Jacques à l'avenue Crowley (lot 5A) - Dépense totale de 2 052 098,11 \$, taxes incluses.

CM11 0998 - 19 décembre 2011 - Octroi de six contrats à Allstream, Bell Canada, Hydro-Québec, Level 3 Communications, Rogers et Vidéotron, pour réaliser des travaux sur leurs réseaux câblés - Dépense totale de 1 302 990,60 \$, taxes incluses.

CE11 1944 - 30 novembre 2011 - Octroi de deux contrats à MTO Telecom et Telus, pour réaliser des travaux sur leurs réseaux câblés - Dépense totale de 147 411,55 \$, taxes incluses.

CE11 1056 - 6 juillet 2011 - Octroi d'un contrat à Signotech inc. pour les travaux de maintien de la circulation et de signalisation temporaire aux abords des travaux d'infrastructures et de reconstruction de chaussée sur le boulevard Décarie, de la rue Saint-Jacques au boulevard De Maisonneuve, et la signalisation pour les lots de construction 1, 2, 3, 5A, 5B et 6 (lot 4B) - Dépense totale de 414 998,61 \$, taxes incluses.

CE11 0832 - 8 juin 2011 - Octroi d'un contrat à Experts GéoConseils inc. pour la fourniture de services professionnels de santé et sécurité au travail pour les lots 1, 2, 3, 4, 4B, 5, 6, A et C (lot 8B) - Dépense maximale de 418 059,18 \$, taxes incluses.

CM11 0363 - 16 mai 2011 - Octroi d'un contrat à Louisbourg SBC, S.E.C., Division Simard-Beaudry Construction, pour la construction d'un remblai pour la déviation temporaire des voies ferrées du CP surplombant le boulevard Décarie, au nord de l'avenue Crowley et au sud du boulevard De Maisonneuve (lot A) - Dépense totale de 2 347 148,41 \$, taxes incluses.

CG10 0396 - 25 novembre 2010 - Octroi d'un contrat à Construction Garnier Itée pour la construction des collecteurs d'égout combiné, la reconstruction d'une partie d'une structure de chute y compris le raccordement au collecteur, l'enlèvement des égouts existants, la construction de deux conduites d'eau secondaires et la reconstruction des chaussées, trottoirs et bordures, là où requis, sur le boulevard Décarie (est et ouest), de l'intersection de la rue Saint-Jacques jusqu'à des points au nord sur le boulevard Décarie (lot 3) - Dépense totale de 2 234 664,47 \$, taxes incluses.

CE10 1603 - 13 octobre 2010 - Octroi d'un contrat à IGF Experts-Conseils 1996 inc. pour la fourniture de services professionnels de santé et sécurité au travail pour les lots 1, 2, 3 et 4 (lot 8) - Dépense maximale de 168 142,80 \$, taxes incluses.

CE10 1503 - 22 septembre 2010 - Octroi d'un contrat à Signotech inc. pour les travaux de maintien de la circulation et de signalisation temporaire aux abords des travaux d'infrastructures et de reconstruction de chaussée sur le boulevard Décarie, de la rue Saint-Jacques au boulevard De Maisonneuve, et la signalisation pour les lots de construction 1, 2 et 3 (lot 4) - Dépense totale de 254 801,77 \$, taxes incluses.

CM10 0656 - 26 août 2010 - Octroi d'un contrat à Les Constructions Infrabec ltée pour la construction d'un collecteur combiné (3 600 mm de diamètre), en tranchée, sur le boulevard Décarie, d'un point au nord de l'avenue Crowley à un point au nord de la rue Saint-Jacques (lot 2) - Dépense totale de 4 858 230,87 \$, taxes incluses.

CM10 0655 - 26 août 2010 - Octroi d'un contrat à Louisbourg SBC, S.E.C., Division Constructions Louisbourg, pour la construction d'un collecteur combiné (2 400 mm de diamètre), en partie en tranchée à ciel ouvert et en partie en poussée sous une voie ferrée, dans le boulevard Décarie, du boulevard De Maisonneuve à un point au nord de l'avenue Crowley (lot 1) - Dépense totale de 1 639 903,26 \$, taxes incluses.

CM09 0284 - 27 avril 2009 - Octroi d'un contrat à Les Constructions et pavage Jeskar inc. pour la construction et la reconstruction des chaussées, des trottoirs, des bordures et des mails centraux, là où requis, sur les avenues Crowley et Prud'homme - Dépense totale de 1 245 733,24 \$, taxes incluses.

CM09 0105 - 23 février 2009 - Adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 59 180 000 \$ pour la réalisation des travaux municipaux pour le CUSM sur le site Glen et les activités du Bureau de gestion des grands projets qui a le mandat de gérer la réalisation de ces travaux.

CG08 0419 - 28 août 2008 - Octroi d'un contrat de services professionnels au Consortium SNC-LAVALIN/SM pour la conception, la production de plans et devis et la surveillance de travaux en vue de la reconstruction du pont ferroviaire du CP surplombant le boulevard Décarie - Dépense maximale de 1 829 561,87 \$.

CG08 0329 - 19 juin 2008 - Octroi d'un contrat de services professionnels au Consortium CIMA+/BPR pour la conception, la production de plans et devis et la surveillance de travaux d'infrastructures qui desserviront le futur CUSM sur le site Glen - Dépense maximale de 4 747 854,92 \$.

CG07 0448 - 29 novembre 2007 - Approbation d'un projet de convention entre la Ville de Montréal et le CUSM relativement à la réalisation, au partage de coûts et à la gestion d'un ensemble de travaux publics municipaux rendus nécessaires par l'implantation du CUSM sur le site Glen.

DESCRIPTION

Les travaux nécessaires pour l'aménagement de paysage et la construction d'un jardin de pluie comprennent :

- la plantation d'arbres, d'arbustes, de vivaces et de graminées dans les fosses agrandies et dans le jardin de pluie;
- l'implantation de surfaces minérales (pierre naturelle);
- le nivellement des végétaux;
- la construction d'un muret en blocs architecturaux;

- l'entretien des végétaux pendant 2 ans.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est de 35 412,59 \$ (taxes incluses), soit 13 % du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Une enveloppe de 20 000 \$ est allouée aux incidences, soit pour le contrôle qualitatif (10 000 \$) et pour les utilités publiques (10 000 \$).

Le processus d'appel d'offres public # 235408 s'est déroulé du 8 juillet au 31 juillet 2013. Sur six (6) preneurs de cahier des charges, quatre (4) firmes ont déposé une soumission et deux (2) n'en ont pas déposé; soit des proportions respectives de 67% et 33%. Cependant, une des quatre firmes a refusé de prolonger la période de validité de sa soumission, ce qui explique que seulement 3 soumissions sont considérées conformes. La période de validité des soumissions a été prolongée jusqu'au 31 mai 2014.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi pour l'appel d'offres public 235408 :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
1. Les Entreprises de construction Ventec inc. (Licence RBQ #8210-9299-08)	272 404,51 \$	35 412,59 \$	307 817,10 \$
2. Aménagement Côté Jardin inc.	301 516,19 \$	39 197,10 \$	340 713,29 \$
3. Ceveco inc.	351 097,92 \$	45 642,73 \$	396 740,65 \$
Dernière estimation réalisée	281 938,76 \$	35 652,04 \$	318 590,80 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			348 423,68 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			13,2 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			88 923,55 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			28,9 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-10 773,70 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-3,4 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			32 896,19 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			10,7 %

L'estimation des professionnels de la Division de l'économie de la construction (DEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché

actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DEC, est de 10 773,70 \$ (3,4 %).

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 544-2013 adopté le 5 juin 2013. Une copie de l'attestation émise par l'AMF est jointe au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux du lot 6B sont prévus au PTI corporatif 2013-2015 du Service de la mise en valeur du territoire.

Le coût total du contrat à octroyer est de 307 817,10 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 272 404,51 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 35 412,59 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de **327 817,10 \$** (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de **20 000 \$** (taxes incluses). Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

Les travaux sont financés à parts égales par la Ville et le CUSM, conformément à la convention signée par les deux parties relativement à la réalisation, au partage des coûts et à la gestion d'un ensemble de travaux publics municipaux rendus nécessaires par l'implantation du CUSM sur le site Glen. Tel qu'indiqué dans la convention, la Ville devra assumer les coûts excédentaires liés à l'embellissement. Plus précisément, il s'agit des coûts afférents à l'élargissement des trottoirs, à la réalisation d'un aménagement paysager distinctif, à l'installation de matériaux et d'éléments de mobilier urbain en nombre et en qualité supérieurs à ce qui est normalement employé dans le cadre d'un aménagement standard d'une voie comparable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux s'inscrivent dans un mode de gestion responsable des ressources. En favorisant le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie, l'intégration d'un jardin de pluie dans le mail central du boulevard Décarie, entre l'avenue Crowley et la rue Saint-Jacques, contribuera à améliorer la qualité des eaux de ruissellement qui se déversent dans les cours d'eau et à réduire l'apport d'eau à l'usine d'épuration, tout en permettant d'approfondir les connaissances de la Ville dans ce domaine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'échéancier global des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen fait en sorte que tout retard majeur aura des conséquences négatives en cascade qui risqueraient de compromettre l'engagement de la Ville à livrer ses travaux à temps pour l'ouverture du CUSM prévue à l'automne 2014.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : 16 avril 2014

Début des travaux : 2 septembre 2014

Fin des travaux : 22 octobre 2014

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit Les entreprises de construction Ventec inc.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Marc BRETON)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Claudette LEBLOND)

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Moris MARKARIAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sébastien DESHAIES

Ingenieur(e) charge(e) de planification

ENDOSSÉ PAR

Alain TRUDEAU

Chef de division

Le : 2014-03-13



Dossier # : 1144822010

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour la reconstruction d'un égout combiné (unitaire) et la construction d'une conduite d'eau secondaire, d'une chambre de vanne de 900 mm et de raccords de 300 mm dans le chemin de la Côte-Saint-Antoine, du boulevard Décarie à l'avenue Northcliffe. Arrondissement: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 1 560 455,35 \$ (contrat: 1 388 455,35 \$ + incidences: 172 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 220702 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 560 455,35 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné (unitaire) et la construction d'une conduite d'eau secondaire, d'une chambre de vanne de 900 mm et de raccords de 300 mm dans le chemin de la Côte-Saint-Antoine, du boulevard Décarie à l'avenue Northcliffe, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 388 455,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 220702 ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 52,48 % par la Ville centre et à 47,52 % par l'agglomération.

Signataire :

Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1144822010

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour la reconstruction d'un égout combiné (unitaire) et la construction d'une conduite d'eau secondaire, d'une chambre de vanne de 900 mm et de raccords de 300 mm dans le chemin de la Côte-Saint-Antoine, du boulevard Décarie à l'avenue Northcliffe. Arrondissement: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 1 560 455,35 \$ (contrat: 1 388 455,35 \$ + incidences: 172 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 220702 - 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour avoir des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La construction de la nouvelle chambre de vanne de 900 mm et de raccords de 300 mm ainsi que de la conduite d'eau secondaire de 300 mm permettra d'assurer le maintien de l'alimentation en eau dans le secteur en cas d'un incendie sur le site du Centre universitaire de santé McGill (CUSM). Ces travaux sont un pré-requis à l'ouverture de la majorité des bâtiments de ce projet. De plus, le bouclage du réseau local permettra aussi d'améliorer la qualité de l'eau du secteur.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) et la Direction de l'eau potable (DEP) ont mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Ces travaux ne s'inscrivent pas dans un projet plus large. Pour l'instant, aucune phase

subséquente n'est prévue.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 16 décembre 2013 au 22 janvier 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 22 mai 2014.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 38 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 17 janvier 2014: Modifications au devis technique Égout et aqueduc (l'article «réfection de coupe (trottoirs)» a été modifié).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 96 mètres d'égout unitaire (combiné) de diamètres variant de 375 mm à 900 mm et la construction de 115 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètres variant de 200 mm à 300 mm dans le chemin de la Côte-Saint-Antoine, entre le boulevard Décarie et l'avenue Northcliffe, ainsi que la reconstruction de 8 mètres de conduite d'eau principale et la construction d'une chambre de vanne de 900 mm et de raccords de 300 mm dans le boulevard Décarie, à l'intersection du chemin de la Côte-Saint-Antoine.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 181 102,87 \$ (taxes incluses), soit 15% du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres. Ce pourcentage affecté à l'ensemble des sous-projets fut déterminé en fonction de la complexité du projet. La complexité du projet est associée au phasage sur plusieurs saisons, l'excavation de la chambre de vannes dans une artère achalandée à proximité d'un accès d'autoroute, etc.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de chloration, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristourne» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 220702 s'est déroulé du 16 décembre 2013 au 22 janvier 2014. Sur dix neuf (19) preneurs de cahier des charges, cinq (5) firmes ont déposé une soumission et quatorze (14) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 26% et 74%. En ce qui concerne les motifs de désistements, deux (2) firmes (14%) sont reconnues comme sous-traitants, deux (2) firmes (14%) ne détiennent pas l'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), une (1) firme (7%) nous a informé d'un carnet de commandes complet et neuf (9) firmes (64%) n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs des cahiers des charges et les motifs de désistement se retrouve en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 207 352,48 \$	181 102,87 \$	1 388 455,35 \$
2	Groupe Hexagone s.e.c	1 295 940,71 \$	194 391,11 \$	1 490 331,82 \$
3	Les Entreprises Michaudville inc	1 901 739,13 \$	285 260,87 \$	2 187 000,00 \$
4	Les Entreprises Gilbert Théorêt inc	2 084 065,60 \$	312 609,84 \$	2 396 675,44 \$
5	Construction S.Forget inc	2 127 988,34 \$	319 198,25 \$	2 447 186,59 \$
Estimation des professionnels internes (\$)		913 849,14 \$	137 077,37 \$	1 050 926,51 \$
Coût moyen des soumissions reçues			(\$)	1 981 929,84
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			(%)	\$ 42,7%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			(\$)	1 058 731,24
			(%)	\$ 76,3%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			(\$)	337 528,84 \$
			(%)	32,1%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			(\$)	101 876,47 \$
			(%)	7,3%

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

Veuillez prendre note que le montant de la soumission de la firme Les Excavation Gilbert Théorêt Inc. est passé de 2 049 450,93 à 2 396 675,44 dû à une erreur du montant total reporté du sous projet 1261270140 (le montant erroné reporté est de 45 300 \$ au lieu 347 300 \$).

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de 337 528,84 \$ (32,1%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC. La Direction de l'eau potable a cependant décidé de poursuivre les démarches d'octroi du contrat. La justification de cette décision se retrouve dans l'intervention de la Direction de l'eau potable, volet technique.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre

2013. L'adjudicataire recommandé, Les Entrepreneurs Bucaro inc., détient une attestation de l'AMF, laquelle est en vigueur depuis le 11 juillet 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 14 novembre 2013 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Entrepreneurs Bucaro inc., est le suivant: 1136-8271-01.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 388 455,35 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 207 352,48 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 181 102,87 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 1 560 455,35 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 172 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est assumée à 47,52% par l'agglomération et représente un coût net de 1 407 574,84 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances, de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) et de la Direction de l'eau potable.

Cette dépense est répartie de la façon suivante entre le PTI 2014-2016 de la Direction de l'eau potable et la DGSRE du Service de l'eau:

- 47,52%, soit un montant de 741 511,25 \$, est prévu au budget triennal de la Direction de l'eau potable; cette partie de la dépense est admissible à une subvention estimée à 356 727,52 \$ dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada Québec (FCCQ), volet Grandes Villes;
- 52,48%, soit un montant de 818 944,10 \$, est prévu au budget triennal de la DGSRE; cette partie de la dépense est admissible au programme TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec) dont le taux de subvention est de 100%.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté en pièce jointe au dossier dans le document Incidences et ristournes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tel que mentionnée à la section « Contexte », ces travaux sont un pré-requis à l'ouverture de la majorité des bâtiments du Centre universitaire de santé McGill (CUSM). Les travaux sur ce site sont actuellement complétés à plus de 89%, selon les informations disponibles sur le site web du CUSM. La construction de la nouvelle chambre de vanne de 900 mm et de raccords de 300 mm ainsi que de la conduite d'eau secondaire de 300 mm permettra

d'assurer le maintien de l'alimentation en eau dans le secteur en cas d'un incendie sur le site du Centre universitaire de santé McGill (CUSM).

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le risque d'un manque en alimentation en eau dans le secteur est présent. Le Service de l'eau nous informe également que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue de la condition d'égout existante. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 22 mai 2014, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

*Début des travaux : Août 2014

**Fin des travaux : Mai 2015

*Le début des travaux est planifié après les travaux d'égout et d'aqueduc de la rue Sherbrooke, entre les avenues Northcliffe et Grey (Soumission 234403). De plus, le Service de l'eau nous informe que la fermeture de la conduite d'eau principale de 900 mm permettant la construction de la nouvelle chambre de vanne de 900 mm et de raccords de 300 mm, peut être effectuée seulement après le 30 septembre. Une phase de travaux préparatoires permettant la fabrication des tuyaux peut débuter à l'été 2014.

**La fin des travaux est prévue après le dégel (en 2015) afin d'exécuter la réfection de pavage permanente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Abdellah OUAHIOUNE)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'eau potable (Jean-François DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'eau potable (Leilatou DANKASSOUA)

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Farid OUARET)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable :
Eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yoel NESSIM
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-14

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux



Dossier # : 1143334012

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Hydro-Québec pour les travaux d'alimentation électrique de la station de pompage Saint-Paul, au montant total de 191 105,99 \$, taxes incluses - contrat de gré à gré - Fournisseur unique.

Il est recommandé :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour les travaux d'alimentation électrique de la station de pompage Saint-Paul, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 191 105,99 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 18 novembre 2013;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer tout document y donnant suite;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2014-03-28 16:16

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1143334012

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Hydro-Québec pour les travaux d'alimentation électrique de la station de pompage Saint-Paul, au montant total de 191 105,99 \$, taxes incluses - contrat de gré à gré - Fournisseur unique.

CONTENU

CONTEXTE

En temps de pluie, la station de pompage Saint-Paul permet d'évacuer les eaux pluviales vers le collecteur St-Pierre afin d'assurer la sécurité des automobilistes qui circulent sur l'avenue Atwater et l'autoroute Décarie (section passant au-dessus de l'avenue Atwater).

L'alimentation électrique, provenant de l'usine d'eau potable Atwater via un transformateur abaisseur de 12.5 kV à 2.3 kV sera interrompue de façon permanente dans les prochains mois suite à la modernisation de l'alimentation électrique de l'usine Atwater.

Compte tenu que la station de pompage Saint-Paul est un bâtiment complètement indépendant de l'usine Atwater et que les charges électriques sont considérablement inférieures à celles de l'usine Atwater, une alimentation de 400A à 600 V (basse tension), provenant directement du réseau d'Hydro-Québec (sans transformateur sur socle ou chambre annexe) a donc été privilégiée et sera suffisante pour alimenter l'ensemble de la station.

Dans le cadre des travaux de mise à niveau en électricité, automatisation et mécanique du bâtiment de la station de pompage Saint-Paul (CE14 0472), des travaux doivent être exécutés par Hydro-Québec relativement à l'installation d'une nouvelle alimentation électrique selon sa soumission du 18 novembre 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0472 - 2 avril 2014 - Autoriser une dépense de 411 949,58 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau en électricité, automatisation et mécanique du bâtiment de la station de pompage Saint-Paul, comprenant tous les frais incidents et accorder à Gastier M.P. inc., le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 353 055,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 3274-AE.

DESCRIPTION

Les travaux réalisés par Hydro-Québec consisteront à :

- installer un nouveau transformateur de puissance;
- installer 300 mètres de nouveaux câbles électriques;
- construire un nouveau massif de conduits et un nouveau puits de raccordement;
- faire les raccordements au bâtiment;

Voir le sommaire des coûts en pièces jointes.

Le service d'ingénierie de la Direction a évalué la proposition financière d' Hydro-Québec et considère que cette proposition représente les coûts réels en terme de matériaux et main d'oeuvre auxquels s'ajoutent des frais d'administration et de gestion autorisés par la Régie de l'Énergie.

JUSTIFICATION

L'alimentation électrique existante de la station de pompage Saint-Paul provient de l'usine d'eau potable Atwater via un transformateur abaisseur de 12.5 kV à 2.3 kV.

L'ensemble de la distribution électrique ainsi que les équipements d'automatisation, de ventilation-chauffage et les systèmes de contrôle de la station de pompage devront être remplacés par de nouveaux équipements afin de permettre une opération fiable et sécuritaire ainsi que la supervision opérationnelle à distance de la station de pompage.

L'ensemble des éléments de distribution électrique, d'automatisation et de contrôle est complètement désuet et est difficilement récupérable du cabinet électrique existant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les travaux d'alimentation électrique de la station de pompage St-Paul est de 191 105,99 \$, taxes incluses, et représente un montant net pour l'agglomération de 172 383,00 \$ lorsque diminué des ristournes provinciale et fédérale.

Cette dépense est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	172
Réserve de l'eau de l'agglomération	172

Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette station de pompage évacue les eaux de pluie de la bretelle d'accès à l'autoroute Décarie en direction nord et celles du tunnel Atwater. Ainsi, en temps de pluie, une perte d'alimentation électrique risque de causer des inondations à ces endroits.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le début des travaux de la station de pompage Saint-Paul est prévu pour le 15 mai 2014 et la fin des travaux le 15 octobre 2014.

Les travaux d'Hydro-Québec seront effectués durant cette période sous la coordination de l'entrepreneur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Sophie GASCON)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Denis RAYMOND)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-17

Richard FONTAINE
Directeur - Direction de l'épuration des eaux
usées



Dossier # : 1141035002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Quadrax & Associés EG pour la réalisation de travaux de reconstruction de la caserne de pompiers n° 75, incluant la conservation et la restauration de la tour à boyaux, située au 40 avenue Saint-Just dans l'arrondissement Outremont (bâtiment 3095) – Dépense totale de 7 415 067,90 \$, taxes incluses – Appel d'offres 5699 (10 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 7 415 067,90 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction de la caserne de pompiers n° 75, incluant la conservation et la restauration de la tour à boyaux, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Quadrax & Associés EG, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 860 480,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5699;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-04-02 09:26

Signataire : Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1141035002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Quadrax & Associés EG pour la réalisation de travaux de reconstruction de la caserne de pompiers n° 75, incluant la conservation et la restauration de la tour à boyaux, située au 40 avenue Saint-Just dans l'arrondissement Outremont (bâtiment 3095) – Dépense totale de 7 415 067,90 \$, taxes incluses – Appel d'offres 5699 (10 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La caserne 75 a été construite en 1911 et est située au 40, avenue Saint-Just dans l'arrondissement Outremont.

La caserne 75 a été maintenue à un seuil minimal d'entretien et de fonctionnement pour les besoins du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). En 2009, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) a mandaté la firme SNC-Lavalin pour faire l'évaluation qualitative des immeubles municipaux. Leur rapport conclut que la caserne 75 a un indice de vétusté de 62,3 %. Avec un indice aussi élevé, il y a des risques de bris et de perturbation d'activités importants.

Suite à ce constat, un appel d'offres public a été lancé et un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie a été accordé. Dans un premier temps, l'équipe de professionnels avait le mandat de réaliser une étude comparative afin de permettre de faire un choix éclairé entre une rénovation majeure et une nouvelle construction. L'étude comparative démontre que les deux scénarios ont un impact budgétaire similaire. Cependant, l'option de la rénovation majeure ne répond pas aux besoins opérationnels minimaux du SIM. Entre autres, la hauteur minimale des portes de garage ne pouvait être respectée.

En parallèle à l'étude comparative, une évaluation de l'intérêt patrimonial du lieu a été demandée par la DSTI à la Direction de la culture et du patrimoine. L'énoncé de l'intérêt patrimonial permet de juger la valeur historique, symbolique, architecturale et paysagère urbaine. L'énoncé conclut que la démolition de la caserne est permise, mais recommande que la tour à boyaux soit conservée et restaurée.

Le scénario de la déconstruction de la caserne de pompiers n° 75 avec la conservation de la

tour à boyaux a été présenté au comité exécutif à la séance du 19 septembre 2012 qui l'a approuvé.

Suite à l'approbation du comité exécutif, les professionnels ont produit les plans et devis pour l'appel d'offres public pour la déconstruction de la caserne existante et la construction d'une nouvelle caserne. La restauration de la tour à boyaux fait aussi partie des travaux.

L'appel d'offres public pour les travaux a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse le 8 janvier 2014. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 12 février 2014. Trois addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres. Ces addenda contenaient des précisions aux plans et devis ainsi que des clarifications administratives.

Addenda no 1 20 janvier 2014	clarifications administratives et précisions aux plans et devis en architecture, structure et civil.
Addenda no 2 3 février 2014	clarifications administratives et précisions aux plans et devis architecture, mécanique, électrique et structure.
Addenda no 3 5 février 2014	clarifications administratives et précisions aux plans et devis architecture, mécanique et électrique.

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville.

La durée de validité des soumissions est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 2036 - 12 décembre 2012 - d'approuver un projet de convention de cession entre Pierre Delisle architecte et Archipel architecture inc., auquel interviennent la Ville de Montréal, SDK et associés inc. et Génivar inc., par lequel Pierre Delisle architecte cède à Archipel architecture inc. tous ses droits, titres et intérêts dans le contrat de services professionnels pour la mise aux normes de la caserne 75 (CE11 0173), selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention.

CE12 1560 - 19 septembre 2012 - d'approuver le scénario de la déconstruction de la caserne de pompiers n° 75 et la construction d'une nouvelle caserne sur le même site, à la suite à l'étude comparative entre une rénovation majeure et une construction neuve.

CG12 0290 - 23 août 2012 - d'autoriser la cession des ententes-cadres pour les services professionnels conclues avec le Syndic de l'actif de Énergénie inc. en faveur de la firme Génivar inc. et approuver à cette fin le projet de convention de cession auquel intervient M. Pierre Delisle, architecte, SDK et associés inc. et la Ville de Montréal, selon les mêmes termes et conditions pour le reste de l'entente.

CE12 1327 - 8 août 2012 - de prendre acte de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur le site de la caserne d'Outremont (30-40, avenue Saint-Just, dans l'arrondissement d'Outremont), conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

CE11 0173 - 17 février 2011 - d'approuver un projet de convention par lequel Pierre Delisle architecte, Énergénie et SDK et associés, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la mise à niveau et la mise aux normes de la caserne 75, pour une somme maximale de 423 679,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10-11421, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y eut 20 preneurs du cahier de charge sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et dix ont déposé leur soumission. Sur ces 20 preneurs de cahier de charge, il y a un sous-traitant et une association qui n'ont pas les licences adéquates pour réaliser ce type de travaux, par ce fait, ils ne peuvent donc pas déposer de soumission. De plus, certains entrepreneurs n'ont pas déposé de soumissions, car ils ne pouvaient obtenir un cautionnement de soumission vu l'envergure des travaux. Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à la firme Quadrax & Associés EG, soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de reconstruction de la caserne de pompiers n° 75. Les travaux comportent notamment la déconstruction de la caserne et la reconstruction d'une caserne neuve sur le même site tout en préservant la tour à boyaux.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

- § fournir et installer une caserne temporaire (roulotte) sur le terrain à l'arrière de la caserne actuelle;
- § déconstruire la caserne dans sa totalité excluant la tour à boyaux;
- § construire une nouvelle caserne sur le même site;
- § restaurer de la tour à boyaux;
- § enlever la caserne temporaire et remettre l'emplacement en état.

Des contingences de 15% sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévues de chantier.

JUSTIFICATION

Toutes les soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Quadrax & Associés EG	5 965 635,39	894 845,31	6 860 480,70
Cosoltec inc.	6 151 389,88	922 708,48	7 074 098,36
Anjalec Construction inc.	6 390 842,83	958 626,42	7 349 469,25
Construction C.A.L. / Ceriko Asselin Lombardi Inc.	6 425 607,83	963 841,17	7 389 449,00
Groupe Axino Inc.	6 490 000,00	973 500,00	7 463 500,00
Les Entreprise QMD Inc.	6 540 007,95	981 001,19	7 521 009,14
Construction Doverco inc.	7 298 472,57	1 094 770,89	8 393 243,46
Opron Construction Inc.	7 530 871,55	1 129 630,73	8 660 502,28
Corporation de Construction Germano	7 567 519,98	1 135 128,00	8 702 647,98
Groupe VIG inc.	8 016 521,74	1 202 478,26	9 219 000,00
Estimation des professionnels externes (\$)	6 271 960,98	940 794,15	7 212 755,13
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			7 863 340,02
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)			14,62%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			2 358 519,30

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)</i>	34,38%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	-352 274,43
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-4,88%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	-213 617,66
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	-3,11%

Note : tous les prix incluent les taxes.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 7 212 755,13 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 352 274,43 \$ (-4,88 %). Leur estimation était basée sur des travaux similaires au cours des deux dernières années en incluant une indexation pour l'inflation. Les coûts déposés par les soumissionnaires correspondent à la portée des travaux et la valeur actuelle du marché. Tel que mentionné dans leur lettre de recommandation en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et le plus bas soumissionnaire est causé par une baisse des coûts de la part de l'entrepreneur dans le chapitre 16 - électricité.

Le coût moyen des dix soumissionnaires est de 7 863 340,02 \$ ce qui représente un écart de 14,62 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre le plus haut et le plus bas soumissionnaire s'élève à 2 358 519,30 \$, soit 34,38 %. L'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission s'élève à 213 617,66 \$, soit -3,11 %.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Quadrax & Associés EG est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse et de recommandation des professionnels en pièce jointe).

Quadrax & Associés EG, adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

Quadrax & Associés EG n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 6 860 480,70 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 554 587,20 \$ (8,1 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les coûts du contrôle des matériaux, de déménagement et de télécommunication.

Le montant à autoriser totalise 7 415 067,90 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du SIM.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération.

Les travaux de conservation et de restauration de la tour à boyaux ne sont pas admissibles à une aide financière dans le cadre du Fonds du patrimoine culturel Québécois (le Fonds). L'échéancier des travaux et le calendrier d'aide financière disponibles au Fonds ne concordent pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette caserne vise l'accréditation LEED NC OR pour construction neuve, conformément à la politique de développement durable de la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est recommandé de procéder aux travaux de reconstruction de la caserne de pompiers n° 75, car la caserne a atteint un indice de vétusté élevé. Tout retard dans ce dossier pourrait nuire à la mise en œuvre des travaux et cela occasionnera des problèmes d'opération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 13424 - Mandat : 16231-2-001

Octroi du contrat au CG :	Mai 2014
Réalisation des travaux :	Mai 2014 à décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Sécurité incendie de Montréal , Direction (Carole GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles (Julie CASTONGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois M MATHIEU
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2014-03-18



Dossier # : 1141035003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser le transfert d'une somme de 172 462,50 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents dans le cadre des travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63 (3015) située au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval dans le cadre du contrat accordé à Construction Anjinnov Inc. (CG13 0178) majorant ainsi le montant total du contrat de 3 839 172,25 \$ à 4 011 634,75 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser le transfert d'une somme de 172 462,50 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents dans le cadre des travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Construction Anjinnov Inc. (CG13 0178) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 839 172,25 \$ à 4 011 634,75 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-03-31 15:48

Signataire : Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1141035003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser le transfert d'une somme de 172 462,50 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents dans le cadre des travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63 (3015) située au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval dans le cadre du contrat accordé à Construction Anjinnov Inc. (CG13 0178) majorant ainsi le montant total du contrat de 3 839 172,25 \$ à 4 011 634,75 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 63 est située au 530, boulevard Bouchard dans la Ville de Dorval (voir photo en pièce jointe).

En mai 2013, un contrat de travaux a été octroyé à Construction Anjinnov Inc. pour les travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63. Le chantier a débuté le 17 juin 2013 et l'avancement de celui-ci est à 50 % présentement. La caserne n° 63 a été construite en 1965 et a subi quelques agrandissements et rénovations depuis ce temps. Aucun plan de la construction originale ou des agrandissements n'a été archivé. Afin de produire les plans et devis pour les travaux de construction, nos professionnels ont dû tirer des hypothèses des conditions existantes et de leur expérience passée. En cours de chantier, de nombreux imprévus ont été trouvés notamment au niveau de la plomberie, du réseau électrique, de la structure et de la qualité des sols.

En début de projet, l'entrepreneur, l'architecte et les ingénieurs ont constaté une grande disparité entre la qualité du sol et celle des résultats obtenus lors des tests de sol fait en amont au projet. De plus, l'excavation a révélé une présence anormalement élevée d'eau dans le sol. Suite à ces découvertes, des tests de sols supplémentaires ont dû être faits au chantier et des solutions de systèmes structuraux différentes ont été demandées.

Lors des travaux de démolition à l'intérieur de l'édifice, les éléments de plomberie, de structure et d'électricité ont été exposés, ce qui a mené à la découverte de problèmes majeurs dans chacune de ces disciplines. Ces problèmes devaient être résolus afin de permettre une mise à niveau et une mise aux normes de cet édifice. Des directives de changement ont été émises pour rectifier la situation.

À ce point, une estimation des travaux à venir a été faite par l'entrepreneur avec l'approbation des professionnels. La totalité des contingences sera écoulee pour faire face à cette situation. La majoration de contrat permettra de terminer le chantier dans sa totalité, et ce, sans causer de retard au chantier.

Le présent sommaire recommande de majorer le montant du contrat initial de Construction Anjinnov Inc., en le portant de 3 839 172,25 \$ à 4 011 634,75 \$, taxes et contingences incluses, soit un transfert de 172 462,50 \$ des dépenses incidentes aux dépenses contingentes. Le montant total de la dépense reste inchangé soit 4 407 007,13 \$, incluant les taxes, contingences et incidences.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0178 - 30 mai 2013 - Accorder un contrat à Construction Anjinnov Inc. pour les travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63 située au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval - Dépense totale de 4 407 007,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5632 (5 soum.).

CG13 0014 - 31 janvier 2013 - Approuver le projet de deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de 9111-7200 Québec inc. un espace à bureaux situé au 5967, avenue Verdun, pour le Module de vérification des antécédents du SPVM et la Division des premiers répondants du SIM pour un terme de 2 ans, soit du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2014 - Dépense totale pour le terme de 166 999,40 \$, taxes incluses.

CE12 0148 - 8 février 2012 - d'approuver un projet de convention par lequel Réal Paul, architecte et Dessau inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels en architecture et en ingénierie requis pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance du chantier dans le cadre du projet de travaux de réfection à la caserne de pompiers 63, sise au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, pour une somme maximale de 422 463,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11699 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG12 0011 - 26 janvier 2012 - Approuver un projet d'entente d'occupation par laquelle la Ville loue de la Cité de Dorval un espace au 530, boulevard Bouchard pour loger la caserne de pompiers numéro 63 pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour un montant total de 1 737 870 \$, sans taxe.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande l'augmentation de la valeur maximale du contrat de Construction Anjinnov inc. pour terminer les travaux réaménagement intérieurs et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63. Toutes les autres clauses du contrat demeurent les mêmes.

Cette augmentation de contrat est nécessaire pour terminer les travaux. Autrement, la caserne de pompiers n° 63 ainsi que les locaux des équipes de la prévention et des premiers répondants resteront inutilisables.

JUSTIFICATION

Durant l'excavation, nous avons découvert une nappe phréatique anormalement élevée. Aucune infiltration d'eau n'était prévue dans une excavation au-dessus de 2.5 mètres. Cette venue d'eau a eu pour effet de laver le fond d'excavation. La mise en place d'un remblai a été quelque peu problématique. De plus, en vérifiant la qualité du sol, les experts-conseils ont découvert qu'elle était moindre que celle anticipée dans les rapports d'analyse. Les agrandissements et rénovations qui ont eu lieu depuis 1965 ont été faits ponctuellement

sans se soucier de l'ensemble de l'édifice. Pendant le processus de démolition, la découverte de poutres, colonnes et mur de bloc cachés dans les murs et plafond a nécessité une multitude de changements. De plus, les réseaux de plomberie et d'électricité avaient dépassé leur durée de vie utile.

À la suite de ces découvertes, voici les changements que nous avons faits compte tenu des conditions de chantier :

- Modification de la mise en oeuvre du nouvel escalier n°5.
- Modification et adaptation des éléments structuraux notamment certaines colonnes, murs et poutres.
- Remplacement de section de canalisation d'eau domestique et de plomberie de drainage.
- Remplacement de réseau électrique et panneau de contrôle.

Les découvertes ci-dessus mentionnées font en sorte que les conditions du présent chantier sont exceptionnelles. Les inspections visuelles faites par nos professionnels, lors de la phase des plans et devis, et par les soumissionnaires, lors de leurs visites, ne permettaient pas de déceler les problématiques vécues lors du chantier. Il est à noter que les ouvriers de l'époque qui ont participé aux agrandissements et rénovations n'appliquaient pas les mêmes normes et règles de l'art qu'aujourd'hui.

Des économies ont été réalisées dans le poste des dépenses incidentes telles que les dépenses générales et la relocalisation des usagers ce qui permet le transfert de cette somme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux contingents ci-dessus mentionnés sont des dépenses en immobilisation. Ils sont assumés au prorata de l'espace occupé par les deux parties selon l'entente d'occupation. La Cité de Dorval occupe 10 % de leurs espaces, par conséquent elle assume 10 % des dépenses en immobilisation.

L'Agglomération occupe 90 % du bâtiment et elle assume 90 % des dépenses en immobilisation. (Voir tableau ci-dessous).

Dépenses totales du projet	Coûts des travaux	Répartition dépenses en immobilisation seulement
Dépenses en immobilisation - Portion assumée par l'agglomération	155 216,25 \$	90 %
Dépenses en immobilisation - Portion assumée par la Cité de Dorval	17 246,25 \$	10 %
Total	172 462,50 \$	100 %

Note : les montants incluent les taxes

Afin de terminer les travaux, un montant de 172 462,50 \$ devra être transféré des dépenses incidentes aux dépenses contingentes pour augmenter le montant total maximal du contrat à accorder de 3 839 172,25 \$ à 4 011 634,75 \$, incluant les contingences et les taxes. Cela représente une augmentation de 4,0 %.

Montant initial du contrat:	3 338 410,65 \$
Contingences initiales du contrat (15%)	500 761,60 \$
Montant initial du contrat:	3 338 410,65 \$
Contingences après augmentation (20%)	673 224,10 \$

Note : les montants incluent les taxes

Le montant des incidences sera réduit de 567 834,88 \$ à 395 372,38 \$ taxes incluses. Cela représente une diminution de 30 %. Des économies ont été réalisées sur la location d'espace de l'équipe des premiers répondants, car le marché a offert des prix compétitifs. De plus, il y a eu moins de demandes que prévu au chantier pour les dépenses générales et les tests en laboratoire sur les matériaux (voir tableau ci-bas).

Dépenses incidente	Budget	
	initial	réel
Dépenses générales	76 783,44 \$	40 000,00 \$
Laboratoire	115 175,17 \$	33 875,38 \$
Relocalisation des premiers répondants	206 748,05 \$	126 486,70 \$
nouveau mobilier	156 940,88 \$	172 462,50 \$
Télécoms	12 187,35 \$	22 547,80 \$
total	567 834,88 \$	395 372,38 \$

Le montant autorisé reste inchangé et se totalise à 4 407 007,13 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Présentement, les contingences sont utilisées à 51%. Les dépenses incidentes sont engagées à 59%.

Comme les honoraires des professionnels pour les services de base sont calculés selon un pourcentage du coût des travaux, une hausse de ce coût entraîne inévitablement une augmentation des honoraires. En conséquence, le solde du budget maximal des honoraires prévu à leur contrat ne permettra pas aux professionnels externes de terminer la surveillance du chantier. La majoration du contrat d'honoraires professionnels fera l'objet d'un sommaire décisionnel (numéro 1141035004).

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisation (PTI) de la Direction des stratégies et transactions immobilières et au budget de la Cité de Dorval.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un plan de gestion et d'élimination des déchets de construction est inclus dans le contrat de l'entrepreneur général.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La totalité des éléments problématiques est exposée présentement au chantier. Laisser les travaux inachevés rendrait le bâtiment non utilisable et causerait des problèmes d'opération pour le SIM.

De plus, si les travaux ne sont pas complétés, des frais supplémentaires de location et de déménagement seront à être défrayés par la Ville. Pendant les travaux, les pompiers habitent dans des roulottes temporaires sur le site et l'équipe des premiers répondants a été relocalisée, leur bail prend fin en septembre 2014.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche est installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

Relativement au présent dossier d'augmentation du contrat, aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 13302 - Mandat : 15211-2-009

Augmentation du contrat de construction au CG :	mai 2014
Réalisation des travaux :	juin 2013 - juin 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Sécurité incendie de Montréal , Direction (Carole GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Denis DUROCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois M MATHIEU
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2014-03-18



Dossier # : 1140541006

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division des ponts et tunnels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Grands Travaux Soter inc. pour la réalisation de travaux de réparation (projet 14-03) à diverses structures 2014 - Lot 2 pour une somme maximale de 192 985,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 07-14031 - 2 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé :

1- d'accorder à Les Grands Travaux Soter inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réparation à diverses structures 2014 - lot2, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 192 985,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-14031;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2014-03-28 12:46

Signataire : Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1140541006

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division des ponts et tunnels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Grands Travaux Soter inc. pour la réalisation de travaux de réparation (projet 14-03) à diverses structures 2014 - Lot 2 pour une somme maximale de 192 985,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 07-14031 - 2 soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la réalisation des inspections annuelles des structures (ponts, tunnels, murs anti-bruit, etc.), il arrive que des travaux de sécurisation, d'urgence, d'entretien ou de réparation mineurs soient requis. Il s'agit de situations pouvant affecter la sécurité des usagers ou l'intégrité de l'ouvrage et il est essentiel de pouvoir intervenir à court terme. Également, la Division reçoit diverses demandes d'intervenants internes et externes concernant des situations problématiques qui nécessitent une intervention.

Dans le passé, la Division octroyait des contrats de moins de 100 000 \$, tel qu'indiqué dans le tableau «Derniers contrats accordés» en pièce jointe. Cependant, avec l'augmentation du nombre d'interventions et pour permettre une plus grande flexibilité d'action, la Division a décidé d'augmenter la valeur de ces contrats à plus de 100 000 \$.

Dans ce contexte, un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures a été publié du 6 février au 26 février 2014. La soumission est valide pendant les cent vingts (120) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 26 juin 2014. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de 21 jours calendrier, ce qui respecte le délai minimum prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Un addenda a été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications apportées aux documents d'appel d'offres:

- addenda 1 émis le 13 février 2014: ajout d'un paragraphe dans les instructions aux soumissionnaires de la Formule de soumission concernant les honoraires du marché afin de préciser que ceux-ci ne peuvent être supérieurs à 15 % et que toute soumission ayant des honoraires supérieurs à 15 % sera automatiquement rejetée.

Cet appel d'offres fait suite à un autre appel d'offres dans le cadre du même projet. En effet, l'appel d'offres initial 07-14021, publié du 20 janvier 2014 au 5 février 2014, pour lequel 1 soumission conforme fût déposée, a été annulé parce que l'écart entre le montant de la soumission la plus basse et l'estimation était trop élevé. Les résultats d'ouverture de l'appel d'offres 04-14021 se retrouvent en pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DG130541007 - 12 février 2014 - Accorder un contrat à MGB Associés inc. pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures 2013 - Lot 5 pour une somme maximale de 97 863,85\$, taxes incluses - appel d'offres sur invitation 07-13211 - 5 soumissionnaires (2130541007).

DG130541006 - 29 novembre 2013 - Accorder un contrat à MGB Associés inc. pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures 2013 - Lot 4 pour une somme maximale de 98 303,63\$, taxes incluses - appel d'offres sur invitation 07-13201 - 3 soumissionnaires (2130541006).

CM08 0660 - 25 août 2008 - Offre de services professionnels du conseil municipal aux conseils d'arrondissements pour l'inspection des structures routières, ferroviaires et connexes du réseau local et la réalisation des interventions pouvant en découler (1080541003).

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat à Les Grands Travaux Soter inc. pour des travaux de réparation à diverses structures (Lot 2 - 2014).

Ces travaux consistent à réaliser des travaux de réparation, de réfection, d'entretien, de sécurisation ou d'urgence, sur diverses structures de la Ville là où requis. Il peut s'agir d'un pont, d'un muret de dénivellation, d'un mur de soutènement, d'une balustrade, d'un trottoir structural, d'un parapet, d'un escalier ou tout autre type de structures de voirie.

À titre d'exemple, les travaux peuvent consister à :

- faire tomber de façon sécuritaire des fragments de béton;
- effectuer une réparation d'une section de garde-corps;
- procéder à la sécurisation des approches d'une structure;
- effectuer des travaux de réparation de dalle;
- tous autres travaux similaires.

Lors de l'appel d'offres public, sur huit (8) preneurs du cahier des charges, trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission et cinq (5) en n'ont pas déposé; soit une proportion respective de 37,5 % et 62,5 %. Aucun des preneurs du cahier des charges n'a mentionné les raisons qui l'ont amené à ne pas soumissionner. La liste des preneurs des cahiers de charges et les motifs de désistement est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La réalisation de travaux de réparation sur diverses structures permet de maintenir les ouvrages dans un état fonctionnel, d'assurer la sécurité des usagers et de préserver le patrimoine des structures routières, lequel constitue un actif d'une très grande importance pour la Ville de Montréal.

Aussi, de nouvelles situations nécessitant une intervention apparaissent de façon régulière et ce, sans préavis. Il est alors essentiel de pouvoir disposer des services d'un entrepreneur spécialisé pour régler les cas prioritaires dans les meilleurs délais. Cette pratique permet d'éviter les délais associés à l'octroi de contrats individuels. Dans cet optique, quelques contrats similaires sont accordés chaque année afin de pouvoir intervenir rapidement sur les structures de la Ville de Montréal.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes avec le prix de base de la soumission (taxes incluses). Le tableau présente également les différents écarts entre les

soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

Soumissions conformes	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Les Grands Travaux Soter inc.	192 985,54 \$	N/A	192 985,54 \$
Les entreprises de construction Ventec inc.	197 469,56 \$	N/A	197 469,56 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	193 158,00 \$	N/A	193 158,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			195 227,55 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			1,16 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			4484,02 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			2,32 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			- 172,46 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			- 0,09 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			4484,02 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			2,32 %

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues (licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

Le prix de la soumission des entreprises de construction Ventec inc. a été corrigé en raison d'une erreur de calcul dans le bordereau des prix. Le montant original de la soumission était de 197 481,06 \$ alors que le montant corrigé est de 197 469,56 \$. Cette correction ne change pas le rang des soumissionnaires. Par ailleurs, une des trois soumissions reçues a été jugée non-conforme. En effet, le soumissionnaire 9229-4263 QUEBEC inc. ne rencontre pas les exigences du décret en vigueur, c'est-à-dire qu'il ne détient pas l'attestation de contracter décernée par l'Autorité des marchés financiers.

Le coût total du contrat est basé sur un montant pour les travaux fixé par la Ville, en l'occurrence 150 000 \$, plus taxes, auquel on ajoute un pourcentage pour les frais généraux et les profits de l'entrepreneur (appelés les honoraires du marché). Dans le cadre de cet appel d'offres, l'estimation des honoraires du marché, réalisée à l'interne, a été établie à 12 %. Ce taux représente une somme de 20 695,50 \$ taxes incluses, pour un total (travaux et honoraires) de 193 158,00 \$ taxes incluses. Les honoraires du marché du plus bas soumissionnaire sont de 11,90 %, soit 20 523,04 \$ taxes incluses, pour un total (travaux et honoraires) de 192 985,54 \$ taxes incluses. L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire est donc inférieure à l'estimation de soumission effectuée à l'interne. La différence est de 172,46 \$ soit 0,09 %. Cet écart peut être relié à de nombreux facteurs dont la situation des marchés au moment du dépôt des soumissions ainsi que des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Grands Travaux Soter inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 23 mai 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites. Une attestation valide délivrée le 16 janvier 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Grands Travaux Soter inc., est le suivant: 8101-4276-04.

L'analyse des soumissions par la Division ponts et tunnels démontre que Les Grands Travaux Soter inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation des travaux s'élève à un montant maximum de 192 985,54\$, taxes incluses. La dépense totale représente un coût net de 174 078,41\$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le coût des travaux de réparation est prévu au budget de fonctionnement 2014 du Service des infrastructures, transports et environnement, Direction des infrastructures, Division ponts et tunnels.

Il est prévu que les travaux soient entièrement réalisés en 2014.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des divers projets de réfection de structures prévus par la Ville de Montréal permet d'assurer la pérennité des ouvrages d'art et d'améliorer les déplacements des citoyens sur le territoire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, les situations problématiques qui nécessitent une intervention rapide ne pourront être traitées à court terme. Ce qui, pour assurer la sécurité des usagers, entraînera la nécessité de fermer partiellement ou complètement des liens routiers, cyclables ou piétons durant une plus longue période. En outre, advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure au 26 juin 2014, soit la date de fin de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

Par ailleurs, des restrictions à l'endroit de la circulation véhiculaire et/ou piétonnière pourront être appliquées afin d'assurer la sécurité des usagers pendant les travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier

Début des travaux: mai 2014

Fin des travaux: décembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Damien LE HENANFF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis-Philippe RIOPEL
Ingenieur(e)

En collaboration avec Isabelle FORTIER
Conseillère analyse - contrôle de gestion
514-872-9366

ENDOSSÉ PAR

Marc SARRAZIN
Chef de division

Le : 2014-03-19



Dossier # : 1141246002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Bureau de projets Aménagement - grands parcs , Gestion des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Sommet de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Super Excavations inc.pour le réaménagement du secteur ouest de la Clairière (Phase 2 du lac aux Castors) dans le parc du Mont-Royal - Site patrimonial du Mont-Royal. Dépense totale de 8 876 425,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 13-6550a (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 8 876 425,75 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du secteur ouest de la Clairière (Phase 2 du lac aux Castors) dans le parc du Mont-Royal - Site patrimonial du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 069 477,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 13-6550a;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Mario CICIOLI **Le** 2014-03-31 16:46

Signataire : Mario CICIOLI

Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau du Mont-Royal
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1141246002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Bureau de projets Aménagement - grands parcs , Gestion des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Sommet de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Super Excavations inc.pour le réaménagement du secteur ouest de la Clairière (Phase 2 du lac aux Castors) dans le parc du Mont-Royal - Site patrimonial du Mont-Royal. Dépense totale de 8 876 425,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 13-6550a (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La réalisation du projet de réaménagement du secteur ouest de la Clairière situé dans le Site patrimonial du Mont-Royal s'inscrit dans les grands objectifs du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (PPMVMR): assurer la protection et la mise en valeur du mont Royal, rendre la montagne accessible et accueillante et réunir les conditions nécessaires à la protection et à la mise en valeur du mont Royal.

L'unité de paysage de la Clairière est composée de trois sous-secteurs : la maison Smith; l'aire de jeu et de pique-nique; le lac aux Castors, sous-secteur du présent projet. Ce projet est la deuxième phase du projet d'envergure *Restauration du bassin lac aux Castors et de ses abords*. La portée des travaux de la phase 1 comportait essentiellement la restauration du lac et la construction d'une chambre d'équilibre du niveau d'eau. Cette deuxième phase intitulée Réaménagement du secteur ouest de la Clairière vise à poursuivre le réaménagement des abords du lac, qui est l'un des pôles d'accueil les plus fréquentés en plein coeur du parc du Mont-Royal. En plus des activités estivales de pique-nique et de détente, le site est une destination hivernale réputée pour la pratique d'activités de glissade, en raison de sa topographie naturelle, ainsi que pour l'activité de patinage sur le lac récemment restauré et sur la patinoire artificielle construite en 2005. L'objectif du projet de réaménagement vise à redonner à plus de trois millions de visiteurs annuels un accès convivial et sécuritaire à ces activités.

Depuis quelques années, d'importants travaux ont été réalisés dans ce secteur : le Pavillon a été restauré (2005), une patinoire réfrigérée a été construite (2005), les aires de jeux et

de pique-nique ont été réaménagées (2008) et une partie du chemin de ceinture qui le traverse (2008) a été aménagée. Plus récemment, la restauration du bassin du lac aux Castors (phase 1) a été complétée (2012-2013). Toutefois, le réaménagement de ses abords n'a pas fait l'objet de travaux majeurs depuis les années 60, hormis quelques interventions d'urgence. Dégradé, l'ensemble des aménagements a atteint la fin de sa vie utile. Ce projet complétera les travaux de réaménagement de ce secteur très fréquenté. Afin de réduire au maximum les impacts sur les usagers qui pourront reprendre leurs activités hivernales (patinoire et glissade), ce projet d'envergure prévoit être réalisé en 2014 (de mai à décembre).

Étape déjà autorisée :

Étape terminée :

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la restauration du bassin lac aux Castors dans le parc: service professionnel. Cet appel d'offres comportait les deux phases d'aménagement.

	Coût	Date de début prévue	Date de fin prévue
<u>Étape terminée :</u> Restauration du bassin lac aux Castors : Travaux	8 342 219,82 \$ (taxes incluses)	avril - mai 2012	mars 2014

Étape à autoriser dans le présent dossier :

	Coût	Date de début prévue	Date de fin prévue
<u>Étape actuelle :</u> Réaménagement secteur ouest de la Clairière: Travaux	8 876 425,75 \$ (taxes incluses)	mai 2014	décembre 2014

L'appel d'offres public a été publié du 28 octobre au 27 novembre 2013 dans le journal La Presse, sur le site de la Ville de Montréal ainsi que sur celui de la SÉAO (Système électronique d'appel d'offres). Le processus d'appel d'offres public devait se dérouler sur une durée de 32 jours.

Au total, cinq addendas ont été publiés et il y a eu, considérant le nombre et la nature des questions, deux reports repoussant jusqu'au 18 décembre 2013 la date d'ouverture de la soumission, prolongeant ainsi de 21 jours la durée de l'appel d'offres. Au total, 53 jours ont été accordés aux soumissionnaires incluant la date de mise en marché et celle de l'ouverture des soumissions.

L'addenda 1 en date du 18 novembre 2013 précisait les compétences exigées pour la réalisation de la cascade et les exigences relatives au poste de pompage de la cascade.

L'addenda 2 en date du 19 novembre 2013 concernait l'autorisation de l'AMF, demandait des précisions sur le remblai de la chambre d'équilibre et sur les travaux électriques et incluait un report de la date d'ouverture au 11 décembre 2013.

L'addenda 3 en date du 27 novembre 2013 concernait l'autorisation de l'AMF, demandait des précisions sur le béton et incluait un report de la date d'ouverture au 18 décembre 2013.

L'addenda 4 en date du 10 décembre 2013 demandait des précisions sur le centre de gestion des déchets, sur les conduites, sur le béton et proposait une équivalence de granit sur les matériaux des chambres PP2-R-02 et R-03, sur les massifs électriques et sur les clôtures de chantier.

L'addenda 5 en date du 10 décembre 2013 demandait des précisions sur la cascade et la portée des travaux électriques.

Les soumissionnaires ont confirmé avoir reçu les cinq addendas. Le délai prévu pour la validité des soumissions était de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0199 - 21 juin 2012- Octroyer un contrat à Groupe Dubé et Associés inc. pour la restauration du bassin lac aux Castors dans le parc du Mont-Royal - Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal - Dépenses totales de 8 342 219,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 6335 (5 soumissions);

CE12 0382 - 21 mars 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de reprofilage du bassin lac aux Castors dans le parc du Mont-Royal.

CG11 0351 - 27 octobre 2011 - Octroyer à la firme Plania inc. un contrat de services professionnels pour la production des plans et devis et le suivi des travaux dans le cadre du projet d'aménagement « Restauration du bassin lac aux Castors et de ses abords » dans le parc du Mont-Royal. Autoriser une dépense de 1 788 794,53 \$.

CE11 1013 - 6 juillet 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir des services professionnels pour les travaux de restauration du bassin lac aux Castors et de ses abords, approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CG09 0130 - 30 avril 2009 - Approuver le plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

DESCRIPTION

Ce projet d'envergure sera réalisé dans un calendrier de 160 jours.

Les travaux prévus dans ce lot d'exécution se situent exclusivement dans le secteur ouest de la Clairière. Ces travaux de la phase 2 visent essentiellement à :

- Réaliser l'ensemble des aménagements de l'entrée principale de cet important pôle d'accueil;
- Réaliser l'ensemble des aménagements du chemin du pourtour du lac incluant l'installation de puisards et la récupération des eaux pluviales, afin de les acheminer vers la cascade à réaménager;
- Réaliser l'ensemble des aménagements de la cascade incluant l'ajout d'un système de pompage et de recirculation d'eau, afin de contribuer au maintien d'une eau de qualité dans le lac aux Castors;
- Réaliser l'ensemble des aménagements des sentiers adjacents au secteur incluant la création d'un raccordement du chemin de ceinture et de traverse;
- Réaliser l'ensemble des travaux d'éclairage d'ambiance et sécuritaire pour piéton dans le secteur par l'installation de lampadaires;
- Réaliser l'ensemble des travaux d'installations électriques du secteur incluant notamment

l'alimentation de l'éclairage (sentiers piétons, pente à glisser), le comblement des besoins électriques pour les canons à neige et la station de pompage ainsi que l'apport électrique pour les futurs kiosques de parc (projet en planification);

- Réaliser l'ensemble des ouvrages nécessaires à l'alimentation en eau pour des fontaines à boire et des bornes d'arrosage pour la patinoire sur le lac;
- Réaliser l'ensemble des ouvrages nécessaires à la réfection du réseau d'égout pluvial de l'ensemble du secteur;
- Construire un chemin d'accès clôturé réservé au camionnage incluant la présence de signaleurs, afin d'assurer la sécurité des usagers du parc;
- Installer du nouveau mobilier de parc (bancs, tables de pique-nique, corbeilles, centre de gestion des déchets);
- Réaliser des travaux sylvicoles requis, afin d'assurer la protection des végétaux;
- Réaliser l'ensemble des aménagements pour la création d'un bassin de rétention;
- Réaliser des travaux de plantation, afin de consolider le corridor écologique;
- Réaliser des travaux d'engazonnement et d'ensemencement.

Le pourcentage de contingence inscrit au bordereau est de 10%.

Le montant global des incidences est de 806 947, 80 \$ taxes incluses.

Il y a eu 28 preneurs de cahiers des charges. De ce nombre, plusieurs sont des sous-traitants fournisseurs de matériaux: Armature Bois-Francis inc., Béton Brunet, Bordures Polycor inc., Granicor inc., L'écuyer & Fils Ltée ou des fournisseurs de services électriques: Bruneau électrique inc., Construction NRC inc., Girard & Girard inc., Neolect/Le Saux inc., Pierre Brossard 1981 Ltée, Systèmes Urbains inc. dont un fournisseur de service mécanique de procédé : Nordmec Construction inc et un fournisseur de service spécialisé en maçonnerie: Maçonnerie Rainville et Frères inc.. Certains n'avaient pas de disponibilité dans leur carnet de commande: Civisol inc., Construction Morival, Les Constructions P.R.V.inc., Les entreprises Canbec Construction inc., Ramcor Construction inc., Roxboro Excavation inc. et d'autres n'avaient pas la capacité requise: Aménagement Coté Jardin inc., Les Entreprises Berthier inc., Les Entreprises Ventec inc., Paysagiste S. Forget inc. et Urbex construction inc.

Quatre soumissions d'entrepreneurs généraux ont été reçues: Construction SOCAM Ltée, Excavation Loiselle inc, Les Entreprises Michaudville inc. et Super Excavation inc. Ces quatre soumissionnaires sont conformes. Le plus bas soumissionnaire conforme est Super Excavations inc.

Les preneurs de cahier de charges sont :

1. Aménagement Côté Jardin inc.
2. Armatures Bois-Francis inc.
3. Béton Brunet Ltée
4. Bordures Polycor inc.
5. Bruneau Électrique inc.
6. Civisol inc.
7. Construction Morival
8. Construction NRC inc.
9. Construction SOCAM Ltée
10. Excavation Loiselle inc.
11. Girard & Girard inc.
12. Granicor inc.
13. L'écuyer & Fils Ltée
14. Les Construction P.R.V. inc.
15. Les Entreprises Berthier inc.
16. Les Entreprises Canbec Construction inc.

17. Les Entreprises Michaudville inc.
18. Les Entreprises Ventec inc.
19. Maçonnerie Rainville et Frères inc.
20. Neolect/Le Saux inc.
21. Nordmec Construction inc.
22. Paysagiste S. Forget inc.
23. Pierre Brossard 1981 Ltée
24. Ramcor Construction inc.
25. Roxboro Excavation inc.
26. Super Excavation inc.
27. Systèmes Urbains inc.
28. Urbex construction inc.

JUSTIFICATION

Liste des soumissionnaires et des prix reçus :

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxe incluses)
Super Excavation inc.	7 335 889,05 \$	733 588,90 \$	8 069 477,95 \$
Construction Socam Ltée	8 069 395,05 \$	806 939,51 \$	8 876 334,56 \$
Excavation Loiselle Inc.	9 548 569,24 \$	954 856,92 \$	10 503 426,16 \$
Les entreprises Michaudville Inc.	10 010 335,16 \$	1 001 033, 52 \$	11 011 368,68 \$
Estimation externe	6 369 305,72 \$	636 930,57 \$	7 006 236,29 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			9 615 151,84 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			19,15%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			2 941 890,73 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			36,46%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			1 063 241,66\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			15,18%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			806 856,61 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			10%

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licence restreintes de la Régie du bâtiment du Québec a été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 31 octobre 2013 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat. Le numéro RBQ de

l'adjudicataire recommandé Les Excavations Super inc. est le suivant: 1473-5732-44. L'entreprise n'a pas obtenu d'attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat. De plus, l'entreprise ne détient pas de telle autorisation dans d'autres contrats.

Cette deuxième phase de travaux du grand projet d'ensemble s'inscrit dans un échéancier très serré. Tout retard du début des travaux de cette deuxième phase aura des impacts majeurs sur l'échéancier, compromettant ainsi la fin des travaux prévus pour l'hiver 2014-2015. L'échéancier tel que proposé (fin des travaux prévue en décembre 2014) permet de maintenir les activités hivernales (glissade, patinage sur la patinoire réfrigérée et sur le lac aux Castors) pour la saison 2014-15. Le tout en concertation avec les Amis de la montagne.

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont supérieurs de 15,1% à l'estimation réalisée par la firme Plania /Dessau, dont l'analyse est la suivante :

- Compétitivité du mandat :

De manière générale, l'écart peut s'expliquer en raison du réajustement de la compétitivité des marchés observée dans la dernière année. De plus, l'écart de prix constaté entre la soumission retenue et l'estimation peut être associé à une différence de coûts résultant de divers techniques et de disponibilités de main-d'oeuvre et d'équipement dont dispose l'entrepreneur. Il est possible que l'entrepreneur ait une interprétation différente de la complexité du site, des travaux à réaliser et des méthodes de réalisation. La non-familiarité avec le cahier des charges de la Ville peut également être un facteur déterminant pour les nouveaux soumissionnaires. Les termes inscrits au cahier des charges décrivent bien les travaux à faire et l'entrepreneur sera tenu de les réaliser tel que décrit. Les travaux devront être réalisés à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire établie.

Plus précisément, voici les explications suivantes donnant pour chacune des catégories identifiées au bordereau des écarts significatifs :

- Clauses administratives :

L'écart à la hausse s'explique en partie par le fait que l'expérience des contrats sur le mont Royal nous a démontré que les exigences d'une réalisation de qualité, la difficulté d'accès et la protection accrue des patrimoines culturels et naturels ainsi que la présence de nombreux usagers ont un impact considérable sur le coût des projets. Cette particularité a été sous-estimée.

- Terrassement :

L'écart à la hausse s'explique par la complexité du transport sur la montagne (accès restreint, circulation lente imposée par la grande présence d'usagers).

- Drainage :

L'estimation est basée sur le coût de conduites de drainage en milieu urbain dans les rues de la Ville. Le contexte de la montagne caractérisé par des conduits en profondeur et les excavations à réaliser aux abords d'un lac nécessitent le pompage constant de l'eau afin d'abaisser la nappe phréatique et exigent une méthodologie de travail complexe qui peut avoir influencé à la hausse le coût des travaux.

- Alimentation en eau :

L'estimation est basée sur le coût de conduites d'aqueduc en milieu urbain dans les rues de la Ville. Le contexte de la montagne (à proximité d'arbres matures à protéger) ainsi que la méthode de travail envisagée par l'entrepreneur peuvent avoir influencé l'écart à la hausse des coûts des travaux.

- Gazonnement :

La technique préconisée par l'entrepreneur semble favoriser l'écart à la baisse du coût de ce

fascicule.

- Surface en gravier et maçonnerie :

Un écart à la hausse important réside dans le coût des ouvrages de granit dont notamment un ouvrage de cascade en maçonnerie submergée faisant appel à des techniques de construction très spécifiques. Cette oeuvre technique et artistique exige une expertise plus poussée. Afin d'assurer une réalisation pérenne de cette oeuvre technique et artistique, le recours à des maçons spécialisés est requis. Le coût de cet ouvrage d'art a été sous-évalué.

- Pavage en asphalte :

L'estimation est basée sur le coût de pavage en milieu urbain dans les rues de la Ville. Les travaux en milieu boisé aux abords d'ouvrages patrimoniaux existants (muret du lac aux Castors) augmentent les délais de mise en place et contribuent à un écart à la hausse du coût. De plus, les clauses du contrat ne permettent pas un ajustement de prix de l'asphalte en fonction des fluctuations des prix du bitume, l'entrepreneur doit donc assumer ce risque.

- Électrification et éclairage dans les parcs :

La concurrence semble permettre à la Ville de profiter d'un réajustement compétitif des prix pour ces travaux dont l'écart est à la baisse.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du contrat s'élève à 8 069 477,95 \$ taxes et contingences incluses. Le coût du projet est estimé à 8 876 425,75 \$ taxes et incidences incluses ou 8 006 786, 94 \$ moins la ristourne de TPS et de TVQ.

Les incidences de 806 947,80 \$ taxes incluses correspondent à 10% du coût du contrat et elles sont réparties comme suit :

- 363 126,51 \$ pour des acquisitions de biens (mobiliers, bancs, corbeilles, etc.)
- 161 389,56 \$ pour des travaux (divers imprévus au niveau de la gestion de l'eau, de la faune, du réseau d'aqueduc, etc.)
- 282 431,73 \$ pour des services professionnels (caractérisation de sols, laboratoire, géotechnique, etc.)

Le budget est prévu au PTI 2014-2016 de la Direction des grands parcs et du verdissement.

-Information budgétaire : ce projet fait partie du programme 34250 Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal, sous-projet 11 34250 023, projet SIMON no 136008.

-Information comptable : les comptes de provenance et d'imputation sont inscrits à l'intervention de la Direction des opérations budgétaires et comptables du Service des finances.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'exécution des travaux dans le parc du Mont-Royal qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines municipalités dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lé réaménagement du secteur ouest de la Clairière vise à améliorer la qualité de vie des citoyens tout en mettant en valeur un patrimoine paysager exceptionnel.

Les travaux permettront :

- d'améliorer la protection des patrimoines du Site patrimonial du Mont-Royal;

- de compléter les travaux de mise en valeur du lac aux Castors, un équipement patrimonial exceptionnel;
- de favoriser la récupération des eaux souterraines et de surfaces, afin de minimiser l'apport d'eau en provenance de l'aqueduc pour alimenter le lac;
- de réduire l'apport des eaux de drainage vers le réseau d'égout adjacent;
- de restaurer et mettre en valeur une zone humide;
- de poursuivre les travaux d'arboriculture favorisant une saine gestion du patrimoine végétal du Mont-Royal.

Globalement, la restauration du bassin lac aux Castors (phase 1 réalisée) et le réaménagement du secteur ouest de la Clairière (phase 2 actuelle) permettront de valoriser Montréal comme milieu de vie familiale et sécuritaire et de mettre en valeur un équipement patrimonial unique en plein coeur du mont Royal, considéré comme le numéro 1 du palmarès des 5 des symboles les plus emblématiques de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts d'un report risquent de priver les utilisateurs encore plus longtemps de l'usage du lac aux Castors et de ses abords, un équipement patrimonial en plein coeur du parc fréquenté annuellement par plus de trois millions d'usagers. Tout report risque d'aggraver la détérioration des surfaces et les problématiques de drainage existantes nuisent considérablement au confort des usagers qui déambulent en ces lieux.

Un sentier piéton temporaire sera construit pour permettre aux usagers d'accéder au Pavillon en tout temps. Un chemin d'accès au chantier sera dédié exclusivement au transport par camionnage sans nuire aux activités autres que celles habituellement faites dans le secteur. Un habillage des clôtures de protection permettra aux usagers de voir les bénéfices du réaménagement du sous-secteur du lac aux Castors et de ses abords. Si l'octroi du contrat était reporté, il serait très difficile de respecter l'échéancier qui vise à redonner l'accès au secteur en prévision des activités hivernales de 2014-15.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications pour répondre aux enjeux de communication dans ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Obtention des permis de construction de l'arrondissement de Ville-Marie ainsi que du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine : en cours

Octroi de contrat : mai 2014

Début des travaux : mai 2014

Fin des travaux : décembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Bureau du Mont-Royal (Céline BOUCHARD)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne ROCHON
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Daniel GROULX
Chef de division

Le : 2014-03-20



Dossier # : 1143334013

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour les travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 15, 17, 18, 19 et 20 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 1 146 531, 68 \$ taxes incluses - Appel d'offres 1538-AE - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Socomec Industriel inc. plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 15,17,18,19 et 20 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 1 146 531,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1538-AE;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2014-04-02 08:46

Signataire : Michel SÉGUIN

Directeur
Eau , Direction de la gestion durable de l'eau_des mesures corporatives et d'urgences

IDENTIFICATION

Dossier # :1143334013

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour les travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 15, 17, 18, 19 et 20 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 1 146 531, 68 \$ taxes incluses - Appel d'offres 1538-AE - 5 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte est actuellement équipée de 21 décanteurs portant les numéros 1 à 7 et 15 à 28 (décanteurs 8 à 14 étant non construits). Ces décanteurs servent à récupérer les boues en suspension des eaux usées et à les acheminer vers le bâtiment du traitement des boues. Chaque bassin de décantation est alimenté en eaux usées par six canaux d'entrée situés à une extrémité.

Afin de favoriser la décantation, des écrans verticaux perforés sont installés devant les canaux d'entrées d'eau et servent à rendre l'écoulement uniforme sur toute la largeur du bassin et à augmenter ainsi de 30 % la performance des décanteurs. Chaque écran vertical est constitué de dix panneaux boulonnés. Les panneaux sont composés d'une plaque perforée de 1/8" d'épaisseur soutenue par un cadre constitué de profilés. Des écrans horizontaux sont installés au sommet des écrans verticaux pour favoriser la récupération des écumes. Les écrans sont fixés à l'aide de 20 supports ancrés au mur de béton de chaque décanteur. Ces supports sont également composés de profilés qui permettent à l'écran d'être dégagé du mur.

La structure et les supports sont en aluminium et sont protégés par un revêtement anticorrosion.

Les écrans perforés ont été construits entre les années 1990 et 1994. Le présent contrat consiste à la mise à niveau des écrans perforés 15, 17, 18, 19 et 20 et constitue la phase

finale du projet de mise à niveau majeure entreprise au cours des dernières années.

Un appel d'offres a été lancé le 27 février 2014 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 24 mars 2014. La validité des soumissions est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0262 - 4 juillet 2013 - accorder à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 22 à 28 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 492 123,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1535-AE;

CG12 0398 - 25 octobre 2012 - autoriser une dépense additionnelle de 228 637,10 \$, taxes incluses, pour la mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 1 à 7 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à la firme Congeres inc. (CG12 0146), majorant ainsi le montant total du contrat de 892 667,06 \$ à 1 121 304,16 \$, taxes incluses;

CG12 0146 - 17 mai 2012 - accorder un contrat à Congeres inc. pour la mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs numéros 1 à 7 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 892 667,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1531-AE (4 soum.)

DESCRIPTION

Le projet consiste à la remise à neuf des murs écrans (horizontaux et verticaux) existants aux décanteurs 15, 17, 18, 19 et 20, la préparation des surfaces et l'application en atelier d'un revêtement anticorrosion sur les écrans et toutes les autres composantes ainsi que l'installation de nouveaux supports de fixation.

Les éléments de la structure ainsi qu'une partie du cadre de la structure, tel que plaques d'ancrage et ancrages, seront remplacés ou renforcés.

Aucune modification majeure n'est prévue aux panneaux verticaux dont la conception actuelle est jugée adéquate. Les panneaux verticaux seront mis à niveau lorsque requis. La présente demande couvre la fourniture des matériaux, les préparatifs, la fabrication, la peinture et l'installation des supports et des écrans.

Le montant des contingences prévu au contrat est de 15 %.

JUSTIFICATION

Le revêtement anticorrosion est écaillé sur une bonne partie de la surface des écrans des décanteurs. Également, des supports ainsi que des sections de murs écrans ont été trouvés complètement corrodés lors des dernières inspections. Ces structures d'aluminium sont directement exposées aux eaux usées. Sans protection adéquate, celles-ci se dégradent très rapidement. De façon à limiter la corrosion et éviter d'avoir à changer les panneaux prochainement, il est requis de faire une mise à niveau de leur protection et de remplacer leurs supports ainsi que certaines sections afin d'en obtenir une durée de vie maximale.

Huit entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et cinq ont présenté une soumission, soit 63 %.

Tableau d'analyse des soumissions			
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Socomec Industriel inc.	996 986,17 \$	149 545,51 \$	1 146 531,68 \$
2. MPECO inc.	1 005 311,51 \$	150 796,73 \$	1 156 108,24 \$
3. Gastier M.P. inc.	1 069 009,98 \$	160 351,49 \$	1 229 361,47 \$
4. Mécanique CNC (2002) inc.	1 117 062,61 \$	158 245,84 \$	1 275 308,45 \$
5. Groupe Mécano inc.	1 457 209,26 \$	218 581,39 \$	1 675 790,65 \$
Estimation interne	1 181 555,53 \$	177 232,81 \$	1 358 788,34 \$
Coût moyen des soumissions reçues			1 296 620,10 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			13,09%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			529 258,97 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			46,16%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(212 256,66 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-15,62%
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (\$)			9 576,56 \$
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (%)			0,84%

Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation interne de 15,62 %. Cet écart est majoritairement dû aux articles 1.2 (Préparation des surfaces, inspection et peinture en atelier) pour 52 865 \$ avant taxes et 1.4.1 (section d'écran perforé vertical) pour 85 459 \$ avant taxes. De plus, l'adjudicataire exécute actuellement des travaux sur les décanteurs 22 à 28 (CG13 0262), a le personnel et les équipements sur place et bénéficie d'économies d'échelle relativement à l'efficacité de sa main-d'oeuvre dans ce genre de travaux.

À titre indicatif, la moyenne des soumissions représente un écart de 5,49 % par rapport à l'estimation interne.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Socomec Industriel inc. au prix de sa soumission, soit 1 146 531,68 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites - Socomec Industriel inc. 3200 rue des Chantiers Sorel-Tracy Québec J3R 0E2 - no de licence 8104-3846-33 et l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 10 février 2014 avec sa soumission.

Ce contrat était soumis aux règles du décret 951-2013 du 18 septembre 2013 en vertu de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. Socomec Industriel inc. a reçu son certificat d'autorisation de l'Autorité des marchés financiers le 18 juin 2013 portant le numéro 2013-CPSM-0108. Ce document a été reproduit en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 15, 17, 18, 19 et 20 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte est de 1 146

531,68 \$, taxes incluses, et représente un montant net pour l'agglomération de 1 034 203,98 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	1 034
Réserve de l'eau de l'agglomération	1 034
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Perte d'efficacité de 30 % d'un décanteur dans le cas de bris d'un écran ce qui affecte la capacité de traitement de la Station d'épuration des eaux usées et peut entraîner des surverses.

Prolongation de la vie utile des écrans perforés de plusieurs années.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 1er mai 2014

Début des travaux : 15 mai 2014

Fin des travaux : 30 novembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Sophie GASCON)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Denis RAYMOND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-26

Richard FONTAINE
Directeur - Direction de l'épuration des eaux usées



Dossier # : 1144822027

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour la reconstruction de chaussée rigide, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal. FA-01 (Réseau artériel - Fissures actives). Dépense totale de 693 139,01 \$ (contrat: 634 639,01 \$ + incidences: 58 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 287802 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 693 139,01 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de chaussée rigide, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal, FA-01 (Réseau artériel - Fissures actives), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 634 639,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 287802 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centrale.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2014-04-03 10:40

Signataire : Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1144822027

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour la reconstruction de chaussée rigide, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal. FA-01 (Réseau artériel - Fissures actives). Dépense totale de 693 139,01 \$ (contrat: 634 639,01 \$ + incidences: 58 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 287802 - 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des infrastructures poursuit sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises contribuant ainsi au développement et à la croissance de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Le projet ne s'inscrit pas dans un projet plus large. Pour l'instant, aucune phase subséquente n'est prévue.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 24 février au 19 mars 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 17 juillet 2014.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda ne fut publié dans le cadre de cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la réparation de fissures actives, soit les endroits où il y a mouvement de la dalle de chaussée lors du passage des véhicules, donc la reconstruction de la chaussée rigide, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal. Plus précisément, les endroits d'intervention sont:

Arrondissement	Rue	Localisation
Montréal-Nord	boul. Henri-Bourassa	entre les rues Valade et Langelier, no civique 6460
Montréal-Nord	boul. Henri-Bourassa	entre les rues Désy et Rolland, no civique 6130
Montréal-Nord	boul. Industriel	entre les rues Pigeon et Hénault
Montréal-Nord	boul. Industriel	près de l'intersection avec la rue Garon
Montréal-Nord	boul. Industriel	près de l'intersection avec l'avenue Armand-Lavergne
Le Plateau-Mont-Royal	avenue des Pins	à l'intersection de la rue Henri-Julien
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	rue Notre-Dame	à l'intersection de la rue Mousseau, devant le no civique 8776
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	rue Viau	à 30 m au sud de l'intersection Sherbrooke, direction sud
Ville-Marie	rue Guy	approx. 5 m au sud de l'intersection avec la rue Saint-Antoine

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 57 694,45 \$ (taxes incluses), soit 10% du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour le contrôle environnemental. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristourne» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 287802 s'est déroulé du 24 février au 19 mars 2014. Sur huit (8) preneurs de cahier des charges, cinq (5) firmes ont déposé une soumission et trois (3) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 62,5% et 37,5%. En ce qui concerne les motifs de désistement, une (1) firme ne détenait pas son attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et les deux (2) autres n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs de cahier des charges et des motifs de désistement est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La Direction des infrastructures a inscrit ce projet via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* et a réservé les fonds nécessaires au budget de fonctionnement 2014 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Les Entrepreneurs Bucaro inc.	576 944,56 \$	57 694,45 \$	634 639,01 \$
2	Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	620 915,32 \$	62 091,53 \$	683 006,85 \$
3	Groupe Hexagone, s.e.c.	623 055,29 \$	62 305,52 \$	685 360,81 \$
4	Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc.	788 254,80 \$	78 825,48 \$	867 080,28 \$
5	Entreprises C. & R. Ménard inc.	801 967,35 \$	80 196,72 \$	882 164,07 \$
Estimation des professionnels internes (\$)		571 502,41 \$	57 150,24 \$	628 652,65 \$
Coût moyen des soumissions reçues			(\$)	750 450,20 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			(%)	18,2%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			(\$)	247 525,06 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			(%)	39%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			(\$)	5 986,36 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			(%)	1%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			(\$)	48 367,84 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			(%)	7,6%

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

Veuillez noter que le montant de la soumission des Entreprises C. & R. Ménard inc. a été corrigé dû à une erreur de calcul du montant des travaux contingents pour le sous-projet 1355845123. Le montant total est passé de 880 649,37 \$ à 882 164,07 \$. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de 5 986,36 \$ (1%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Entrepreneurs Bucaro inc., détient une attestation de l'AMF, laquelle est en vigueur depuis le 11 juillet 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 29 janvier 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Entrepreneurs Bucaro inc., est le suivant: 1136-8271-01.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 634 639,01 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 576 944,56 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 57 694,45 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 693 139,01 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 58 500,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est assumée à 100% par la Ville centrale et représente un coût net de 625 230,98 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement 2014 de la Direction des infrastructures.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 17 juillet 2014, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juin 2014

Fin des travaux : Juillet 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Montréal-Nord , Direction des travaux publics (Denis CHARLAND)

Avis favorable :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Pierre MORISSETTE)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Yasmina ABDELHAK)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics (Gilbert BÉDARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert CARDIN

.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-26

Yvan PÉLOQUIN

Chef de division - Conception des travaux



Dossier # : 1141009002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville, inc., pour la reconstruction d'un égout collecteur, d'une conduite d'eau principale et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue William, de la rue Dalhousie à la rue Duke. Lots 17 et 18 - Projet Bonaventure. Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Dépense totale de 5 231 100,00 \$, taxes incluses (contrat : 4 581 000,00 \$ + incidences : 650 100,00 \$). Appel d'offres public 214708 - 6 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 5 231 100,00 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout collecteur, d'une conduite d'eau principale et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue William, de la rue Dalhousie à la rue Duke, lots 17 et 18 - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 581 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 214708 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2014-02-25 10:30

Signataire : Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

IDENTIFICATION

Dossier # :1141009002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville, inc., pour la reconstruction d'un égout collecteur, d'une conduite d'eau principale et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue William, de la rue Dalhousie à la rue Duke. Lots 17 et 18 - Projet Bonaventure. Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Dépense totale de 5 231 100,00 \$, taxes incluses (contrat : 4 581 000,00 \$ + incidences : 650 100,00 \$). Appel d'offres public 214708 - 6 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Nature du projet

La Ville de Montréal est présentement propriétaire du tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre le milieu du canal de Lachine et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prennent fin. Plutôt que d'investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, contribuera notamment à renouveler une entrée majeure du centre-ville et à retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents.

Historique et état d'avancement du projet

Au printemps 2009, un avant-projet détaillé a été rendu public pour le Projet Bonaventure. La même année, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été mandaté afin de mener une consultation sur cet avant-projet. À la lumière des recommandations de l'OCPM, deux séries d'ajustements au Projet Bonaventure ont été approuvées par la Ville respectivement en août 2010 (CE10 1239) et en décembre 2012 (CE12 1994).

Les principaux travaux relatifs à la mise en œuvre du Projet Bonaventure ont débuté à l'automne 2011. De façon générale, le chantier peut être divisé en trois grandes étapes portant respectivement sur :

1. le remplacement de la majorité des infrastructures souterraines et des utilités publiques du secteur de même que l'ajout d'un égout sanitaire dans certains tronçons de rues;
2. la réalisation des travaux associés à la construction du nouveau boulevard urbain et à la destruction conséquente de l'actuelle autoroute sur pilotis;
3. le réaménagement des rues Est-Ouest du secteur d'intervention de même que l'aménagement de nombreux lieux publics.

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux municipaux compris dans le Projet Bonaventure ont été divisés en lots.

La nature de ces lots de même que l'avancement du projet sont résumés dans les tableaux suivants :

Travaux complétés ou en cours de réalisation

	Coût	Date de début	Date de fin
Lot 1 - Rues Ottawa (entre les rues Dalhousie et Duke) et Dalhousie (entre les rues Ottawa et William) : remplacement des infrastructures souterraines et construction d'un égout sanitaire (tronçon « Dalhousie - de Nazareth » exclu).	3 395 297,69 \$, taxes incluses	février 2012	septembre 2012
Lot 2 - Rue de Nazareth (entre les rues Wellington et Saint-Paul) : ajout d'une voie temporaire de circulation. Lot 3 - Rue Duke (entre les rues Wellington et Saint-Paul) : ajout d'une voie temporaire de circulation.	2 686 783,92 \$, taxes incluses, pour les lots 2 et 3 (un seul contrat)	octobre 2011	mars 2012
Lot 2A - Rue de Nazareth (entre les rues Wellington et Saint-Paul) : éclairage de la voie temporaire de circulation. Lot 3A - Rue Duke (entre les rues Wellington et Saint-Paul) : éclairage de la voie temporaire de circulation.	195 632,01 \$, taxes incluses, pour les lots 2A et 3A (un seul contrat)	février 2012	août 2012
Lot 5A - Rue Duke (entre les rues Ottawa et William) : remplacement des utilités publiques (Bell). Lot 5C - Rue Duke (entre les rues Ottawa et William) : remplacement des infrastructures souterraines (note : les lots 5A et 5C ont été retirés du contrat en raison d'imprévus survenus lors du chantier et seront intégrés dans un appel d'offres à venir). Lot 6C - Rue de Nazareth (entre les rues Ottawa et Saint-Jacques) : construction d'un égout	3 119 819,81 \$, taxes incluses, pour les lots 5A, 5C et 6C (un seul contrat)	décembre 2012	novembre 2013

sanitaire, élargissement de la chaussée et remplacement des infrastructures souterraines.			
Lot 7 - Rue Brennan (entre les rues Ann et Duke) : remplacement des infrastructures souterraines et construction d'un égout sanitaire.	3 100 001,23 \$, taxes incluses	novembre 2012	juillet 2013
Lot 14 - Îlot délimité par les rues de la Commune et de Nazareth de même que par l'autoroute Bonaventure : réaménagement de la cour de voirie « de la Commune » (travaux relevant de la Direction des stratégies et transactions immobilières).	1 185 139,26 \$, taxes incluses	juillet 2013	décembre 2013
Commission des services électriques de Montréal (CSEM; contrat 1241) - Déplacement de réseaux dans les rues William (entre les rues de l'Inspecteur et Prince) et Ottawa (entre les rues Ann et de Nazareth).	1 492 896,73 \$, taxes incluses	février 2012	novembre 2012
CSEM (contrat 1242) - Déplacement de réseaux dans les rues Wellington (entre les rues Ann et Prince) et de Nazareth (entre les rues Wellington et Ottawa).	333 742,68 \$, taxes incluses	février 2012	septembre 2012
CSEM (contrat 1261) - Déplacement de réseaux dans la rue de Nazareth (entre les rues William et Saint-Jacques).	165 941,73 \$, taxes incluses	novembre 2012	mars 2013

Principaux travaux faisant l'objet du présent dossier

	Coût	Date de début	Date de fin
Lot 17 - Rue William (entre les rues Dalhousie et Duke) : reconstruction d'un collecteur d'égout.	5 231 100,00 \$, taxes incluses (un seul contrat)	avril 2014	septembre 2014
Lot 18 - Rue William (entre les rues Dalhousie et Duke) : reconstruction d'une conduite d'eau principale et d'une conduite d'eau secondaire.			

Afin d'alléger le sommaire, la liste des travaux subséquents est présentée en pièce jointe.

La Direction des transports et le Service de l'eau ont mandaté la Direction des infrastructures afin de procéder à l'appel d'offres pour les travaux mentionnés à l'objet du dossier.

La Direction des transports assume pour sa part la responsabilité de procéder à l'octroi de contrat.

L'appel d'offres (qui porte le numéro 214708) s'est déroulé du 9 décembre 2013 au 15 janvier 2014. Précisons que les soumissions reçues demeurent valides pendant les cent vingt (120) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 15 mai 2014.

L'appel d'offres a été publié dans le journal *Le Devoir* et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 37 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- addenda numéro 1 émis le 18 décembre 2013 : Ajout du devis technique de circulation (Cahier C) et du sous-projet 1340501013 (maintien de la circulation).

Mentionnons qu'un premier appel d'offres fut tenu du 3 au 26 juin 2013 pour des travaux analogues dans la même rue mais qu'une recommandation n'a pu être soumise aux instances car le plus bas soumissionnaire n'a pas obtenu son accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) avant la fin de la période de validité des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0229 - 19 février 2014 - Abroger la partie de la résolution CG13 0124 portant sur la cession à la Ville du contrat de services professionnels octroyé par la Société du Havre de Montréal au Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure / Accorder un contrat de services professionnels à Les consultants S.M. Inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus pour débiter en 2015 et 2016 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE13 1382 - 11 septembre 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la livraison des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus en 2014 et 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE12 1994 - 5 décembre 2012 - Approuver diverses modifications au scénario de référence du Projet Bonaventure, notamment quant aux trajets des autobus métropolitains. Mandater le Bureau de projet mixte Bonaventure (BPMB) et la Direction des transports afin de poursuivre, sur la base de ce scénario de référence révisé, le travail relatif au volet « gestion des déplacements » du Projet Bonaventure.

CE12 1788 - 31 octobre 2012 - Autoriser le lancement d'appels d'offres pour la réalisation de divers lots de travaux dans le cadre de la poursuite en 2013 de la mise en œuvre du Projet Bonaventure.

CG12 0359 - 27 septembre 2012 - Accorder un contrat à Gérald Théorêt inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Duke, entre les rues Ottawa et William, et la construction d'un égout sanitaire, la reconstruction d'un égout unitaire et la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire dans la rue de Nazareth, entre les rues Ottawa et Saint-Jacques. Dépense totale de 3 119 819,81 \$, taxes incluses.

CG12 0273 - 23 août 2012 - Accorder un contrat à Construction Garnier Ltée pour la construction d'un égout sanitaire et la reconstruction d'un égout unitaire (combiné), d'une conduite d'eau secondaire, d'une conduite d'eau de 1 200 mm de diamètre et de chambres de vanne dans la rue Brennan, entre les rues Ann et Duke. Dépense totale de 3 100 001,23 \$, taxes incluses.

CG12 0209 - 21 juin 2012 - Accorder cinq contrats de gré à gré à Allstream, Bell Canada, Gaz Métro, Hydro-Québec et Telus pour réaliser des travaux sur leur réseau d'utilités publiques respectif dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de la réalisation du Projet Bonaventure. Dépense maximale de 5 662 519 \$, taxes incluses.

CE12 0820 - 6 juin 2012 - Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron pour réaliser des travaux sur son réseau de câbles dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de la

réalisation du Projet Bonaventure. Dépense maximale de 91 980 \$, taxes incluses.

CG12 0010 - 26 janvier 2012 - Accorder un contrat à Paysagiste S. Forget inc. pour la construction d'un égout sanitaire et la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans les rues Ottawa (entre les rues Dalhousie et Duke) et Dalhousie (entre les rues Ottawa et William). Dépense totale de 3 395 297,69 \$, taxes incluses.

CE11 2050 -14 décembre 2011 - Autoriser le lancement d'appels d'offres pour la réalisation de divers lots de travaux dans le cadre de la poursuite en 2012 de la mise en œuvre du Projet Bonaventure.

CE11 1882 - 23 novembre 2011 - Accorder un contrat à Michel Guimont Entrepreneur Électricien ltée pour la fourniture et l'installation de mobilier d'éclairage temporaire dans les rues Duke et de Nazareth, de la rue Wellington à la rue Saint-Paul. Dépense totale de 195 632,01 \$, taxes incluses.

CG11 0320 - 28 septembre 2011 - Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour des travaux d'élargissement des rues Duke et de Nazareth, de la rue Wellington à la rue Saint-Paul. Dépense totale de 2 686 783,92 \$, taxes incluses.

CE11 0893 - 15 juin 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de trois lots de travaux relatifs à l'aménagement de voies temporaires dans une partie des rues Dalhousie, de Nazareth et Duke, et ce, dans le cadre du Projet Bonaventure

DESCRIPTION

Les travaux liés au présent dossier portent sur :

- la reconstruction de 150 mètres de conduite d'eau principale de 600 mm de diamètre, de 270 mètres de conduite d'eau secondaire de 300 mm de diamètre et de 181 mètres de conduite d'égout de diamètre variant entre 675 mm et 1500 mm dans la rue William, entre les rues Dalhousie et Duke;
- la construction de 30 mètres d'égout sanitaire de 300 mm de diamètre dans la rue de Nazareth, à l'intersection de la rue William (voir le croquis en pièce jointe).

Soulignons qu'en raison du potentiel archéologique du secteur visé par les travaux, un certain nombre d'interventions archéologiques sont prévues. Des prescriptions spéciales ont été intégrées dans le cahier des charges à ce sujet.

Contingences et incidences

L'enveloppe des contingences est déterminée à 416 454,54 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Le montant prévu pour couvrir les incidences est de 650 100,00 \$ (taxes incluses). Soulignons que les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts sur la circulation, de marquage et de signalisation ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols contaminés. Le détail de l'enveloppe des incidences applicables au présent projet apparaît au document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

Processus d'appel d'offres

Le processus d'appel d'offres public numéro 214708 s'est déroulé du 9 décembre 2013 au 15 janvier 2014. Sur vingt-quatre (24) preneurs du cahier des charges, six (6) firmes ont déposé une soumission et dix-huit (18) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 25 % et de 75 %.

Le tableau de la liste des preneurs du cahier des charges apparaît en pièce jointe.

L'entrepreneur est tenu d'avoir complété l'ensemble de ces travaux dans un délai de deux cent quatre vingt (180) jours de calendrier suivant la date de l'ordre de débiter les travaux. Tout retard non justifié entraînera l'application de l'article 5.1.10.1 du Cahier des clauses administratives générales, soit une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, par jour de calendrier, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) et le montant des travaux contingents.

JUSTIFICATION

Justification des travaux prévus

La justification des travaux des lots 17 et 18 réside principalement dans le fait :

- que les conduites à remplacer approchent la fin de leur vie utile (la construction de la conduite d'eau de 300 mm remonte par exemple à la fin du 19^e siècle);
- que les travaux de démolition de l'autoroute Bonaventure prévus à partir de 2015 occasionneront des vibrations qui pourraient compromettre l'intégrité des conduites en place;
- qu'il apparaît avisé, dans une optique de gestion optimale des impacts des travaux sur la circulation, de remplacer les infrastructures souterraines des rues Est-Ouest du secteur d'intervention pendant que l'autoroute sur pilotis est encore en fonction.

Analyse des soumissions

Le tableau suivant résume les résultats de soumission :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Les entreprises Michaudville Inc. (Licence RBQ # #1504-5727-24) (Attestation Revenu Québec délivrée le 20 décembre 2013)	4 164 545,46 \$	416 454,54 \$	4 581 000,00 \$
2	Groupe Hexagone S.E.C.	4 480 309,01 \$	448 030,90 \$	4 928 339,91 \$
3	Les Excavations Gilbert Théorêt Inc.	4 708 502,20 \$	470 850,21 \$	5 179 352,41 \$
4	Roxboro Excavation Inc.	5 007 470,46 \$	500 747,05 \$	5 508 217,51 \$
5	L.A. Hébert Ltée	5 228 961,93 \$	522 896,19 \$	5 751 858,12 \$
6	Construction S. Forget inc.	5 879 035,08 \$	587 903,50 \$	6 466 938,58 \$
Estimation interne (\$)		3 258 866,68 \$	331 034,97 \$	3 589 901,65 \$
Coût moyen des soumissions reçues			(\$)	5 402 617,76 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	17,9%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$) (%)	1 885 938,58 \$ 41,2%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	991 098,35 \$ 27,6%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$) (%)	347 339,91 \$ 7,6%

L'estimation interne faite par les professionnels de la Division de l'économie de la construction (DEC) a été établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres et selon les prix des matériaux, des taux d'équipement et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation, soit celle des professionnels de la DEC, est de 991 098,35 \$ (27,6%).

Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat d'exécution de travaux est supérieur à 2 000 000 \$ et il y a un écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et l'estimation interne. Pour cette raison, il est prévu que le présent dossier soit soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats.

Par contre, suite à l'ouverture des soumissions, la Division de l'économie de la construction a réalisé devoir ajuster son estimation pour mieux correspondre aux méthodes de constructions spécifiques à ce projet, l'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne révisé est donc 664 828,07 \$ (17,0%).

L'explication de cet écart et les détails de la révision, se retrouvent dans l'intervention de la DEC.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Ce dossier est assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. Les Entreprises Michaudville Inc. a obtenu son attestation de l'Autorité des marchés financiers le 10 avril 2013 (Décision: 2013-CPSM-0028).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 4 581 000,00 \$ (taxes incluses), incluant un montant de 4 164 545,46 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 416 454,54 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est de 5 231 100,00 \$ (taxes incluses), car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 650 100,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera assumée à 98,94 % par la Direction des transports et à 1,06 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE). Cette dépense représente un coût net de 4 718 600,07 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale (62,8% du total de la TPS et de la TVQ).

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté en pièce jointe au dossier.

Dépenses assumées par l'agglomération - Direction des transports

La dépense totale sera assumée à 98,94 % par le budget d'immobilisations de la Direction des transports et représente un coût net pour cette dernière de 4 668 434,34 \$ lorsque

diminuée des ristournes fédérale et provinciale (62,8%) et un coût de 5 175 485,63 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisations 2014-2016 du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement au projet 40501 - Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Soulignons que les travaux prévus au contrat sont admissibles à une subvention dans le cadre du Protocole d'entente de 175 M\$ entre la Ville et le gouvernement du Québec sur la mise en œuvre des projets identifiés dans la stratégie « Montréal 2025 ».

Dépenses assumées par l'agglomération - DGSRE

La dépense totale sera assumée à 1,06 % par le budget d'immobilisations de la DGSRE et représente un coût net pour cette dernière de 50 165,73 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale (62,8%) et un coût de 55 614,37 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisations 2014-2016 du Service de l'eau.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la DGSRE.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux faisant l'objet du présent dossier visent le remplacement de conduites d'eau et d'égouts approchant la fin de leur vie utile (ce qui devrait contribuer à prévenir les fuites d'eau potable et à assurer l'étanchéité des réseaux).

L'ensemble des lots de travaux liés au Projet Bonaventure d'ici son parachèvement en 2017 permettront entre autres :

- la démolition d'une structure autoroutière sur pilotis qui nuit au redéveloppement et au retissage des secteurs lui étant adjacents;
- la transformation de plus de 7 000 m² de terrain dédié à une infrastructure autoroutière urbaine en terrain développable;
- l'aménagement de larges trottoirs plantés qui contribueront à augmenter le niveau de confort des piétons circulant dans le secteur;
- la plantation d'un nombre important d'arbres d'alignement dans des fosses drainées de grande dimension.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est prévu que le Projet Bonaventure soit complété en 2017. Pour ce faire, la construction des rampes qui relieront le boulevard urbain à l'autoroute Bonaventure doit débuter dès 2015.

Afin de ne pas paralyser la circulation dans le secteur d'intervention, il est primordial que les principaux travaux prévus sur les infrastructures souterraines (dont celles de la rue William) soient terminés avant que ne commencent ceux des rampes.

En outre, encore dans une optique de gestion optimale des impacts du chantier, il importe

que les travaux justifiant le présent dossier et ceux prévus à partir du printemps 2014 sur les infrastructures souterraines des rues Ottawa, Wellington et de Nazareth soient faits de façon séquentielle.

Pour ces raisons, tout retard dans l'octroi du contrat faisant l'objet du présent dossier aurait un impact significatif sur la séquence des travaux du Projet Bonaventure et, par conséquent, sur son échéance de réalisation (ce qui se traduirait nécessairement par une augmentation des coûts associés au projet).

Par ailleurs, advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le fait de ne pas procéder dès maintenant aux travaux prévus pourrait nuire au bon fonctionnement du réseau d'aqueduc et d'égouts (les infrastructures à remplacer approchant la fin de leur vie utile) et occasionner éventuellement des coûts plus importants que ceux liés au présent dossier.

Les travaux des lots 17 et 18 occasionneront un certain nombre d'impacts sur la circulation. Afin de s'assurer que les mesures adéquates d'atténuation de ces impacts soient mises en œuvre, un concept de maintien de la circulation a été développé (voir pièce jointe intitulée « Principes de gestion de la circulation »).

Soulignons que des mesures particulières ont été prévues afin de minimiser l'impact des travaux sur les secteurs résidentiels ainsi que sur les usagers des autobus métropolitains.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées

- Octroi du contrat par le conseil d'agglomération : mars 2014
- Début des travaux : avril 2014
- Fin des travaux : septembre 2014

Soulignons que l'autorisation requise du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEFP) a été obtenue le 10 octobre 2012 pour les travaux relatifs à la construction d'un égout sanitaire dans la rue de Nazareth.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit :

Les entreprises Michaudville Inc.
270, rue Brunet
Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3G 4S6

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Yoel NESSIM)

Avis favorable :

Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (André LEMIEUX)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane BROSSAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Abdellah OUAHIOUNE)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'eau potable (Jean-François DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Yasmina ABDELHAK)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Caroline LEDOUX)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Driss EZZAHHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

François HUBERT
Ingénieur chargé de planification

ENDOSSÉ PAR

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

Le : 2014-01-29



Dossier # : 1144822011

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc., pour la reconstruction des conduites d'eau secondaire et principale. Réaménagement géométrique incluant la reconstruction de la chaussée, construction de trottoirs architecturaux avec bordures de granit et fosse de plantation munies de grilles en fonte par endroits, fourniture et installation de signalisation lumineuse, de mobilier d'éclairage et de mobilier urbains dans la rue Ontario, de la rue D'Iberville à la rue Lespérance. Projet de développement Pôle Frontenac, phase 1. Arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 12 378 372,11 \$ (contrat: 10 831 872,11 \$ + incidences: 1 546 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 256902 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 12 378 372,11 \$, taxes incluses, pour la reconstruction des conduites d'eau secondaire et principale, réaménagement géométrique incluant la reconstruction de la chaussée, construction de trottoirs architecturaux avec bordures de granit et fosse de plantation munies de grilles en fonte par endroits, la fourniture et l'installation de signalisation lumineuse, de mobilier d'éclairage et de mobilier urbains dans la rue Ontario, de la rue D'Iberville à la rue Lespérance, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 831,872,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 256902 ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 6,07 % par l'agglomération, pour un montant de 751 285,15 \$ et à 93,93 % par la Ville centrale, pour un montant de 11 627 086,96 \$.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2014-02-28 16:26

Signataire :

Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1144822011

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc., pour la reconstruction des conduites d'eau secondaire et principale. Réaménagement géométrique incluant la reconstruction de la chaussée, construction de trottoirs architecturaux avec bordures de granit et fosse de plantation munies de grilles en fonte par endroits, fourniture et installation de signalisation lumineuse, de mobilier d'éclairage et de mobilier urbains dans la rue Ontario, de la rue D'Iberville à la rue Lespérance. Projet de développement Pôle Frontenac, phase 1. Arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 12 378 372,11 \$ (contrat: 10 831 872,11 \$ + incidences: 1 546 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 256902 - 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le secteur du pôle Frontenac a été identifié par l'arrondissement de Ville-Marie parmi cinq projets structurants à réaliser en priorité. Ces cinq projets sont inscrits au Programme triennal d'immobilisations depuis 2011. Afin d'encadrer l'aménagement futur de ce secteur, l'arrondissement a adopté en janvier 2012 le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du quartier Sainte-Marie. Le projet du pôle Frontenac, qui couvre la rue Ontario entre l'avenue De Lorimier et la rue Lespérance ainsi que des sections des rues Du Havre et Frontenac, s'inscrit dans le PPU. Il touche à cinq secteurs d'intervention soit : la rue Ontario, le pôle Frontenac, le secteur «JTI-MacDonald», le secteur «Parthenais» et le secteur «Pont-Jacques-Cartier».

Le projet, qui couvre une longueur de chaussée de plus de 1,5 km, vise tant la réfection ou la reconstruction des infrastructures souterraines que le réaménagement en surface des chaussées, des trottoirs et du mobilier urbain. Il comporte ces différentes phases:

- Phase I : la rue Ontario entre les rues D'Iberville et Lespérance ;
- Phase II : la rue Ontario entre l'avenue De Lorimier et la rue D'Iberville ;
- Phase III : les rues Frontenac et du Havre entre les rues Lafontaine et Ontario (à définir).

Des travaux préparatoires des entreprises de services publics ont été et seront réalisés en amont de chacune des phases.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), la Direction de l'eau potable et la Direction des transports ont mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Les étapes faisant l'objet du présent dossier sont les suivantes:

Étapes terminées :

Description	Date de début	Date de fin
Autorisation du virement budgétaire du projet de réaménagement du Pôle Frontenac de SMVT au SITE	15 mai 2013	
Offre au conseil d'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville, de réaliser les travaux nécessaires dans le cadre du réaménagement du Pôle Frontenac phases I et II et autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux.	17 juin 2013	décembre 2015

Étape faisant l'objet du présent dossier :

Description	Coûts	Date de début	Date de fin
Reconstruction des conduites d'eau secondaire et principale. Réaménagement géométrique incluant la reconstruction de la chaussée, construction de trottoirs architecturaux avec bordures de granit et fosse de plantation munies de grilles en fonte par endroits, la fourniture et l'installation de signalisation lumineuse, de mobilier d'éclairage et de mobilier urbains dans la rue Ontario, de la rue D'Iberville à la rue Lespérance (phase 1)	12 378 372,11 \$	Mai 2014	mai 2015

Étapes à venir :

Description	Date de début	Date de fin
Élaboration du projet et préparation des plans et devis pour le lancement de l'appel d'offres de la réalisation des travaux d'infrastructures, de réaménagement, d'éclairage et des feux de circulation dans la rue Ontario, de l'avenue De Lorimier à la rue D'Iberville (phase 2)	Mai 2014	Novembre 2014
Travaux d'infrastructures, de réaménagement, d'éclairage et des feux de circulation (phase 2)	Mai 2015	Novembre 2015

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 16 décembre 2013 au 22 janvier 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture,

soit jusqu'au 22 mai 2014.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 38 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda ne fut émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002);

CM13 0594 - Le 17 juin 2013 - Offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de réaliser les travaux nécessaires dans le cadre du réaménagement Pôle Frontenac phases I et II et autoriser le lancement de plusieurs appels d'offres publics pour la réalisation des travaux (1130989001);

CE13 0709 - Le 22 mai 2013 - Autoriser le transfert de la gouvernance budgétaire du projet 40161 Réaménagement du domaine public du Pôle Frontenac du Service de mise en valeur du territoire (SMVT) - Direction de l'urbanisme et du développement économique vers le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE) - Direction du transport et autoriser les ajustements requis à l'ensemble des systèmes financiers concernés (1130093002);

CM12 0066 - Le 23 janvier 2012 - Adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du quartier Sainte-Marie (1114400007);

CA11 240042 - Le 8 février 2011 - Décréter l'imposition d'une réserve foncière à des fins de parc sur le lot 1 065 651 du cadastre du Québec, situé du côté sud du boulevard De Maisonneuve entre les rues Saint-Marc et Saint-Mathieu dans le district de Peter-McGill, ainsi que sur le lot 1 424 211, situé au coin sud-ouest des rues Ontario et Poupart dans le district de Sainte-Marie (1114400005);

CE10 1075 - Le 7 juillet 2010 - Accord de principe et mandat de planification 2010 - 2011 concernant un énoncé d'aménagement du centre-ville, le PPU du Quartier des grands jardins (quartier ouest) et le PPU du Quartier Sainte-Marie (quartier est) (1104400039).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au réaménagement géométrique incluant la reconstruction de la chaussée, la construction de trottoirs architecturaux avec bordures de granit et fosse de plantation munies de grilles en fonte par endroits, la fourniture et l'installation de signalisation lumineuse, de mobilier d'éclairage et de mobilier urbains, la reconstruction de 68 mètres d'égout unitaire de 750 mm de diamètre, de 922 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètres variant de 200 mm à 300 mm et de 98 mètres de conduite d'eau principale de diamètres variant de 400 mm à 600 mm dans la rue Ontario, entre les rues D'Iberville et Lespérance, ainsi que la reconstruction de 280 mètres d'égout unitaire de diamètres variant de 375 mm à 525 mm et de 284 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre dans la rue Hogan, entre la rue Ontario et Rouen. Les principales dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard qui se retrouvent à l'article 5.1.10 des Clauses administratives générales de la Ville de Montréal (exécution des travaux) (Volume 1) mars 2009. L'article stipule que pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du contrat avant taxes et contingences. De plus, aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 008 564,24 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,3% du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% pour tous les sous-projets, à l'exception des sous-projets # 1340161007 et 1340161008 qui ont un pourcentage des contingences de 15% en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de plantations, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de travaux de construction de bases et de conduits souterrains par la CSEM, de chloration des conduites d'aqueduc, de fourniture de mobilier de feux de circulation et travaux d'Hydro-Québec, de fourniture de supports d'oriflammes ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et le contrôle environnemental. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristourne» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 256902 s'est déroulé du 16 décembre 2013 au 22 janvier 2014. Sur vingt-et-un (21) preneurs de cahier des charges, cinq (5) firmes ont déposé une soumission et seize (16) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 24% et 76%. En ce qui concerne les motifs de désistement, cinq (5) firmes sont connues comme sous-traitants, une (1) firme a indiqué que son carnet de commandes était complet, une (1) firme a indiqué qu'elle manquait de temps pour soumissionner et neuf (9) firmes n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs des cahiers des charges et les motifs de désistement se retrouve en pièces jointes.

Il y a lieu de préciser que l'appel d'offres initial portant le numéro 256901 a été publié du 29 avril au 22 mai 2013, conformément au décret 96-2013 adopté le 13 février 2013 et deux (2) soumissions conformes furent déposées. La plus basse soumission conforme fut déposée par Groupe Hexagone s.e.c. dont le prix était de 5 232 006,71 \$. Elle ne comportait que des travaux d'égout et d'aqueduc. Les résultats d'ouverture de cet appel d'offres se retrouvent en pièces jointes.

À l'échéance de la validité des soumissions le 19 septembre 2013, aucun soumissionnaire ne détenait d'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). La Ville étant toujours dans l'attente de l'autorisation du plus bas soumissionnaire, soit Groupe Hexagone s.e.c., à conclure des contrats publics par l'AMF, et afin de ne pas retarder la réalisation des travaux prévue ce printemps, la Direction des infrastructures a décidé de ne pas prolonger le délai de validité des soumissions de l'appel d'offre 256901 et se conformer au décret #1049-2013 adopté le 23 octobre 2013 dans son nouvel appel d'offres 256902 faisant l'objet du présent dossier. Ce dernier a par ailleurs été bonifié par les travaux de réaménagement incluant la reconstruction de chaussée et de trottoirs ainsi que des travaux d'éclairage et de signalisation lumineuse, ce qui explique l'écart de 5 599 865,40 \$ entre les appels d'offres 256901 et 256902.

JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans les interventions des unités requérantes ci-jointes.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION	<i>(taxes incluses)</i>		
	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES			

1	Les Pavages Chenail inc.	9 823 307,87 \$	1 008 564,24 \$	10 831 872,11 \$
2	Groupe Hexagone s.e.c.	10 232 963,56 \$	1 045 212,66 \$	11 278 176,22 \$
3	Les Entreprises Michaudville inc.	11 135 328,75 \$	1 139 049,22 \$	12 274 377,97 \$
4	Construction S. Forget inc.	11 819 137,97 \$	1 203 855,97 \$	13 022 993,94 \$
5	Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	12 249 932,04 \$	1 248 865,81 \$	13 498 797,85 \$
Estimation des professionnels externes (\$)		7 718 096,52 \$	797 298,15 \$	8 515 394,67 \$
Coût moyen des soumissions reçues			(\$)	12 181 243,62 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			(%)	12,5%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			(\$) (%)	2 666 925,74 \$ 24,6%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			(\$) (%)	2 316 477,44 \$ 27,2%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			(\$) (%)	446 304,11 \$ 4,1%

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

La firme externe ayant procédé à l'estimation est Macogep inc.

L'estimation de leurs professionnels, sous la responsabilité de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC), est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de 2 316 477,44 \$ (27,2%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier répond à deux critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat d'exécution de travaux est supérieur à 10 000 000 \$ et l'écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse soumission conforme est de plus de 20 %.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Pavages Chenail inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 16 avril 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 14 novembre 2013 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Pavages Chenail inc., est le suivant: 1370-8557-74.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 10 831 872,11 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 9 823 307,87 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 1 008 564,24 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 12 378 372,11 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 1 546 500,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est assumée à 6,07 % par l'agglomération, pour un montant de 751 285,15 \$, la partie de cette dépense est dédiée à la reconstruction d'une conduite d'eau principale dans la rue Ontario, de la rue d'Iberville à la rue L'Espérance et concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*». L'autre partie, soit 93,93%, pour un montant de 11 627 086,96\$ est assumée par la ville centrale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans les interventions financières du Service de l'eau et du Service des Finances.

Cette dépense est répartie de la façon suivante entre le PTI 2014-2016 du Service des Infrastructures, du transport et de l'environnement et celui du Service de l'eau:

- 57,55 % est prévu au budget triennal de la Direction du transport du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement pour la reconstruction de la chaussée, la construction de trottoirs architecturaux avec bordures de granit et fosse de plantation munies de grilles en fonte par endroits, la fourniture et l'installation de signalisation lumineuse, de mobilier d'éclairage et de mobilier urbains ;
- 36,38 % est prévu au budget triennal de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau pour la reconstruction de conduites d'eau secondaire et d'un égout combiné; cette partie de la dépense est admissible au programme TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec) dont le taux de subvention est de 100 %;
- 6,07 % est prévu au budget triennal de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau pour la reconstruction d'une conduite d'eau principale; la portion de la Ville de Montréal, qui équivaut à 80%, est admissible au programme TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec) dont le taux de subvention est de 100 %.

Ces travaux étant admissibles au programme TECQ, des subventions anticipées de 4 604 036,36 \$, nettes des ristournes fédérale et provinciale, laisseront un impact global sur l'emprunt à la charge des contribuables de 6 561 605,18 \$.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté en pièce jointe au dossier dans le document Incidences et ristournes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de plantation d'arbres, contribuant ainsi au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur afin de tendre vers un équilibre entre la verdure et le bâti, surtout dans une ville densément peuplée comme Montréal le tout en conformité avec l'action 15 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Il inclut également des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Impact sur les deux phases des travaux

Un nouveau report de la phase I du Pôle Frontenac (les travaux avaient été annulés en

2013 à cause des délais d'approbation du plus bas soumissionnaire par l'AMF) risquerait de retarder le début de la réalisation de la phase II entre les rues de Lorimier et D'Iberville prévues pour mai 2015.

Ce report affecterait directement les interventions requises à l'intersection de la rue Frontenac et Ontario Est qu'il faut par la suite libérer pour autoriser d'autres interventions sur les utilités publiques. De fait, les travaux préparatoires de Gaz Métro, de Bell et de la CSÉM (et Hydro-Québec) de la phase II doivent débiter cette année afin de permettre un raccordement aux réseaux existants de l'intersection Frontenac-Ontario.

Impact sur la vitalité commerciale

Le retard compromettrait aussi la mise en place d'un environnement favorable à une relance des activités économiques du secteur du Pôle Frontenac, déjà fragile. Finalement, la durée totale du chantier s'étendrait jusqu'en 2016 et occasionnerait des inconvénients aux résidents et aux commerçants. Il faudrait aussi prévoir des impacts sur la circulation en fonction des autres chantiers à venir dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Aussi, advenant le cas où l'octroi du contrat était reporté à une date ultérieure au 22 mai 2014, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Commission permanente sur l'examen des contrats: Avril 2014

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mai 2014

Fin des travaux : Mai 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane BROSSAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'eau potable (Jean-François DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Marc-André C CARON)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'eau potable (Leilatou DANKASSOUA)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Caroline FORGET)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Pierre BLEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Serge WALLEND)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens (Louis-François MONET)

Avis favorable :
Eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain BEAUDET
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Le : 2014-02-20



Dossier # : 1145965002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Maçonnerie Rainville et frères inc., pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment et le remplacement de la chaudière de l'édifice Gaston-Miron (0285) situé au 1210 Sherbrooke Est - Dépense totale de 2 976 487,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5694 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 976 487,50 \$, taxes incluses, pour la réfection de l'enveloppe et le remplacement de la chaudière de l'édifice Gaston-Miron situé au 1210 Sherbrooke Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Maçonnerie Rainville et frères inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 834 750,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5694;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-04-04 16:21

Signataire : Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1145965002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Maçonnerie Rainville et frères inc., pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment et le remplacement de la chaudière de l'édifice Gaston-Miron (0285) situé au 1210 Sherbrooke Est - Dépense totale de 2 976 487,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5694 - 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

L'immeuble situé au 1210, rue Sherbrooke Est, logeait jusqu'en 2009 la Bibliothèque centrale de Montréal. Il a été conçu par l'architecte Eugène Payette en 1914 et c'est un des joyaux de l'architecture classique montréalaise. Il s'agit d'un édifice patrimonial exceptionnel de style Beaux-Arts dont la façade remarquable comporte dix colonnes sculptées en granit. Depuis d'importants travaux de réaménagement intérieur en 2009, il porte le nom d'Édifice Gaston-Miron, en hommage à l'un des plus grands poètes québécois. Il abrite maintenant le Conseil des arts de Montréal, l'entreposage transitoire des Bibliothèques et les Ballets jazz de Montréal.

En 2010, à la suite de la chute d'un élément de pierre, une inspection de la maçonnerie à la nacelle a été réalisée par la firme FABG architectes et un maçon qui a procédé à l'installation de filets de sécurité. La réfection et le rejointoiement de la maçonnerie doivent être complétés sur l'ensemble des façades. Les travaux incluent la restauration des chapiteaux des colonnes, des escaliers, de la rampe d'accès universelle et du parvis de la rue Sherbrooke. Le parement de marbre près de la porte d'entrée a été sécurisé pendant l'été 2013 et doit être remplacé partiellement. À l'arrière du bâtiment, certains murs massifs en brique sont exposés à des infiltrations d'eau répétées et portent des traces de moisissures.

Les pigeons installés principalement sur les chapiteaux de la colonnade salissent la pierre causant une détérioration des éléments architecturaux, exigeant un entretien accru et coûteux. Les protections existantes ne sont pas fonctionnelles.

À l'exception de quelques fenêtres d'origine en acier doublées de vantaux intérieurs à battant en bois localisées sur la façade principale, l'ensemble des fenêtres extérieures a été remplacé par des fenêtres d'aluminium au début des années 90 et tous les vantaux intérieurs d'origine ont été retirés. Plusieurs verres thermos sont descellés et les fenêtres ne sont plus étanches laissant passer des infiltrations d'air et d'eau.

À la suite d'un affaissement de la rue Sherbrooke au coin de la rue Montcalm, un mouvement des pierres du parvis a été décelé. Une intervention structurale doit stabiliser le parvis.

La cour arrière est actuellement un jardin aménagé et entretenu par l'OBNL « les sentiers urbains ». L'espace est clôturé et cadenassé empêchant l'évacuation sécuritaire des issues du bâtiment. Le manque d'entretien du jardin favorise la prolifération de la vermine, des arbres bloquent une issue, un chemin d'accès est en contre-pente causant des infiltrations d'eau et des dommages à l'enveloppe. Un mur de soutènement s'incline de plus en plus et menace de tomber. Pour cette raison, l'accès à la cour a été interdit depuis le printemps 2013. Le mur doit être démoli et la cour réaménagée pour assurer un parcours sécuritaire vers la rue.

Les deux bouilloires à vapeur sont en fin de vie et doivent être remplacées.

Au mois de juillet 2013, une plaque d'environ 24" x 72" de plâtre et de crépi de ciment est tombée du plafond de l'atrium. Des mesures d'urgence ont été réalisées en août 2013 afin de retirer l'ensemble de la finition sous les poutres du plafond sous la supervision d'un ingénieur en structure. Les relevés en architecture ont été effectués afin de restaurer le plafond dans un 2e temps.

Aucune autorisation de lancement d'appel d'offres n'était requise puisqu'il ne s'agit pas d'un projet de développement et qu'il est prévu au PTI de la DSTI.

Les documents d'appel d'offres public ainsi que les plans et devis ont été préparés à l'externe par Beaupré Michaud architectes, Dessau en électromécanique et NCK en ingénierie de charpente. Ils incluent les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude.

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public. L'appel d'offres public, publié dans La Presse, le 28 février 2014, a offert aux soumissionnaires un délai de 19 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site de SÉAO et déposer leur soumission. Les soumissions sont valides pour une période de 180 jours à partir de la date de dépôt des soumissions le 19 mars 2014. Trois addenda ont été émis :

- Addenda 1, 6 mars 2014 : Modifications à des éléments électromécaniques.
- Addenda 2, 12 mars 2014 : Modifications à des éléments architecturaux et électromécaniques et report de date d'ouverture du 17 mars 2014 au 19 mars 2014.
- Addenda 3, 19 mars 2014 : Réponses aux questions des soumissionnaires sur certains éléments architecturaux et électromécaniques.

La Ville a choisi de reporter la date d'ouverture des soumissions pour permettre aux soumissionnaires d'obtenir plus de temps afin de fournir un prix répondant aux modifications demandées aux addendas 1 et 2.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0108 - 19 avril 2012 - d'autoriser une dépense de 978 770,68 \$, taxes incluses, pour la rétention des services professionnels requis pour la mise en oeuvre de divers projets de protection de bâtiments de parcs et corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant et d'approuver un projet de convention par lequel l'équipe formée par Beaupré

Michaud Associés Architectes, Dessau ingénieurs électromécanique et Nicolet Chartrand Knoll Ltée ingénieurs structure et génie civil, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 889 791,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (11-11817) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG08 0421 - 28 août 2008 - autoriser une dépense supplémentaire de 174 580,38 \$ pour la fourniture de services professionnels en ingénierie liée aux projets retenus au programme triennal d'immobilisations pour les bâtiments culturels et administratifs corporatifs, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant et approuver l'avenant modifiant la convention des firmes «Les architectes Faucher Aubertin Brodeur Gauthier» et les «Consultants GEMEC inc.» et de porter le montant du contrat octroyé à cette fin selon la résolution du comité exécutif CE03 2429 de 400 000 \$ à 566 679,13 \$.

CE03 2429 - 19 novembre 2003 - Approbation d'un projet de convention par lequel la Ville retient les services des firmes Les architectes Faucher Aubertin Brodeur Gauthier et les Consultants Gemec inc. pour la fourniture des services professionnels en architecture et en ingénierie dans le cadre des projets retenus au programme triennal d'immobilisations pour les bâtiments culturels et administratifs corporatifs - appel d'offres no 03-7821 - (7 soumissions); Autoriser une dépense de 425 000,00 \$ - contrat no 10319 (1031681006).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Maçonnerie Rainville et frères inc. pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment et le remplacement de la chaudière de l'édifice Gaston-Miron (0285) situé au 1210 Sherbrooke Est.

Les travaux comprennent les éléments suivants, sans s'y restreindre :

- Réparation à la structure;
- Réfection de la maçonnerie;
- Remplacement des fenêtres;
- Aménagements extérieurs;
- Réfection du plafond de l'atrium suite à la chute de la finition à l'été 2013;
- Remplacement des équipements de chauffage;
- Nouvelle signalisation;
- Préparation du parvis pour l'intégration de la nouvelle œuvre d'art qui fera l'objet d'un autre contrat prévu en 2015.

Les preneurs de cahier de charges sont :

- Maçonnerie Rainville et frères inc.;
- Norgereq Ltée;
- Procova inc.;
- Saint-Denis Thomson inc.;
- Groupe Atwill-Morin;
- Corporation de construction Germano;
- Groupe Axino inc.;
- Les entreprises Denpro inc.;
- Projets M.P.L. inc.

Les preneurs de cahier de charges qui ont remis une soumission sont :

- Maçonnerie Rainville et frères inc.;
- Norgereq Ltée;
- Procova inc.;
- Saint-Denis Thomson inc.;

- Groupe Atwill-Morin;
- Corporation de construction Germano.

JUSTIFICATION

Il y a eu 9 preneurs du cahier des charges et 6 ont remis une soumission. Le Groupe Axino inc. n'a pas déposé de soumission puisque cette jeune entreprise est une filiale de Maçonnerie Rainville et frères inc. qui est une firme plus qualifiée pour ce projet de restauration. Les entreprises Denpro inc. est un sous-traitant et a soumis un prix pour sa spécialité. Projets M.P.L. inc. est un entrepreneur général spécialisé en maçonnerie et le projet comporte trop de mécanique pour leur expertise.

Quatre soumissionnaires sont conformes. Procova inc. est conforme. Maçonnerie Rainville et frères inc. a une dérogation mineure, il a remis son attestation fiscale du Québec et sa licence de la Régie du bâtiment du Québec après l'ouverture des soumissions. Saint-Denis Thompson et le Groupe Atwill-Morin inc. ont la même dérogation mineure; la date de l'addenda 3 a été corrigée. Deux soumissionnaires, Norgereq Ltée et Corporation de construction Germano ne sont pas conformes puisque, tel qu'indiqué dans le formulaire de conformité de la Ville, dès qu'un soumissionnaire n'inscrit pas la date et le nom d'un addenda dans sa soumission, il se voit disqualifié. Norgereq Ltée et Corporation de construction Germano ont omis d'inscrire l'addenda 3 dans leur soumission. Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Maçonnerie Rainville et frères inc.	2 465 000,00 \$	369 750,00 \$	2 834 750,00 \$
Procova inc.	2 635 227,00 \$	395 284,05 \$	3 030 511,05 \$
Saint-Denis Thomson inc.	2 675 468,25 \$	401 320,24 \$	3 076 788,49 \$
Groupe Atwill-Morin	3 150 947,36 \$	472 642,10 \$	3 623 589,46 \$
Dernière estimation réalisée (externe : Beaupré Michaud architectes)	2 160 487,18 \$	324 073,08 \$	2 484 560,26 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			3 141 409,75 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			10,8 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			788 839,46 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			27,8 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			350 189,74 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			14 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			195 761,05 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			6,9 %

Les montants des soumissions reçues comprennent les contingences et les taxes applicables en vigueur pour 2014.

La différence de 14 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation des professionnels s'explique principalement par l'écart sur les postes de dépenses suivants :

- Les échafaudages et les travaux en conditions d'amiante ont été sous-évalués par les professionnels;
- Les métaux ouvrés ont été sous-évalués par les professionnels;
- Le remplacement des fenêtres a été sous-évalué par les professionnels;
- La section électricité a nécessité l'ajout d'éléments en addenda et l'estimation n'a pas été révisée.

Les prix de l'ensemble des soumissions sont uniformes pour chacun de ces postes budgétaires.

L'analyse des soumissions par les professionnels externes démontre que Maçonnerie Rainville et frères inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent d'octroyer le contrat à cette firme (voir la recommandation et le tableau d'analyse présentés en pièce jointe).

Maçonnerie Rainville et frères n'est pas inscrit sur la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA). Maçonnerie Rainville et frère inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat. Maçonnerie Rainville et frères inc. ne détient pas une telle attestation actuellement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 2 976 487,50 \$, taxes incluses, avant ristourne. La provenance du budget doit être fournie par le Service des finances. La dépense sera répartie entre l'agglomération et la Ville centre en fonction de la superficie occupée et des clefs de répartition budgétaire des services à qui bénéficieront ces travaux. Ces travaux sont prévus au PTI 2014-2016 de la Direction des stratégies et transactions immobilières.

Les contingences de 15 % (369 750,00 \$, taxes incluses) serviront à couvrir des imprévus qui pourraient survenir en cours de chantier, tels que des problèmes de décontamination ou des obstacles intramuraux non détectés.

Les incidences de 5 % (141 737,50 \$, taxes incluses) serviront à couvrir le coût des laboratoires supplémentaires pendant les travaux si requis.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

Les virements budgétaires de l'intervention du Service des finances impliquent que deux projets sont reportés pour combler une partie du budget du présent dossier. La planification de ces projets est en cours mais reportée par manque de ressources.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Malgré que le projet soit une rénovation majeure tel que définie dans la directive écologique 7, l'étude de faisabilité a conclu que le préalable 1 de la rubrique Gestion économique de l'eau ainsi que le préalable 3 de la rubrique Énergie et atmosphère ne peuvent être atteints à un coût économiquement acceptable. Le projet ne sera donc pas certifié LEED NC. Cependant, afin d'atteindre les objectifs d'économie d'énergie du Plan corporatif de Montréal en développement durable et du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, il a été estimé que les nouveaux équipements de chauffage jumelés à une

nouvelle fenestration plus performante permettront une économie d'énergie d'environ 9500,00 \$ par année. De plus, les directives de gestion des déchets de construction et de peinture sans COV seront appliquées. Les nouveaux matériaux ont été spécifiés en fonction de critères tels que favoriser les produits régionaux, à fort contenu recyclé et recyclables, lorsque possible.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le but de remplacer le système de chauffage et les fenêtres avant le début de la saison froide 2014-2015 et de faire une mise en service adéquate, le contrat doit être octroyé dans les plus brefs délais.

Effectivement, les délais de fabrication et de livraison sont de 16 semaines.

Tout délai ou tout refus dans le processus d'approbation du présent dossier aura pour impact de reporter les travaux en 2015 et augmente les risques de défaillances du chauffage et d'infiltration au niveau des fenêtres.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'information sera communiquée au comité de gestion de l'édifice Gaston-Miron. Sur ce comité siège un représentant de chaque occupant.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La durée des travaux sera de 425 jours calendrier.

Octroi au CG : Mai 2014

Démarrage : Mai 2014

Chantier : Mai 2014 à juin 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Conseil des Arts , Direction (Nathalie - Ext MAILLÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (José PIERRE)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Sophie CHARLEBOIS)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LONGPRÉ
gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2014-03-28



Dossier # : 1144822024

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie et d'éclairage dans l'avenue Papineau, de la rue Ontario Est à l'avenue du Mont-Royal Est. Arrondissements: Ville-Marie et Le Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 13 267 723,85 \$ (contrat: 11 982 223,85 \$ + incidences: 1 285 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 262002 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 13 267 723,85 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie et d'éclairage dans l'avenue Papineau, de la rue Ontario Est à l'avenue du Mont-Royal Est, dans les arrondissements de Ville-Marie et Le Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 982 223,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 262002 ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 3,46 % par l'agglomération, pour un montant de 458 460,61 \$, et à 96,54 % par la ville centrale, pour un montant de 12 809 263,24 \$.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2014-03-19 07:51

Signataire :

Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1144822024

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie et d'éclairage dans l'avenue Papineau, de la rue Ontario Est à l'avenue du Mont-Royal Est. Arrondissements: Ville -Marie et Le Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 13 267 723,85 \$ (contrat: 11 982 223,85 \$ + incidences: 1 285 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 262002 - 7 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Suite à différentes analyses et inspections télévisées et considérant leur âge avancé, la conduite d'égout unitaire (installée en 1887), la conduite d'eau secondaire (installée en 1888 et 1892) dans l'avenue Papineau, de la rue Ontario Est à la rue Gauthier, ainsi que la conduite d'eau principale (installée en 1910) dans la rue Sherbrooke à l'intersection de l'avenue Papineau, ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) et la Direction de l'eau potable (DEP) comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement, la technique de réhabilitation n'ayant pas été retenue.

Également, la Direction des infrastructures poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises contribuant ainsi au développement et à la croissance de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Dans le cadre de ces travaux, des feux de circulation, des fûts, des potences et des accessoires de signalisation seront fournis par la Ville pour une valeur de 15 400,00 \$. En effet, tel que stipulé dans le dossier d'ententes cadres 1133041001, les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits par la Direction des Transports. La marchandise est tenue en réserve au Centre de distribution Louvain.

La DGSRE, la DEP et la Direction des Transports ont mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 3 au 26 février 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 26 juin 2014.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 20 février 2014: Modifications à la formule de soumission, aux devis techniques égout et aqueduc, voirie et éclairage ainsi qu'aux plans. L'ensemble des modifications est précisé dans l'avis au soumissionnaire et se retrouve en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002);
CG13 0117 - Le 25 avril 2013 - Conclure avec chacune des firmes suivantes Power Lite Industrie Inc (1 388 162,16\$), Électroméga Ltée (2 869 725,59\$), Tacel Ltée (1 451 087,98 \$), Métal Pôle-Lite Inc (419 405,81\$), Pro Ballast Inc (6 478,85\$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (548 430,75\$), une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 12-12548 (9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14\$) (Dossier 1133041001).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 874 mètres d'égout unitaire (combiné) de diamètres variant de 300 mm à 1050 mm et de 875 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètres variant de 200 mm à 300 mm dans l'avenue Papineau, entre les rues Ontario Est et Gauthier, la reconstruction de 35 mètres de conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre dans la rue Sherbrooke à l'intersection de l'avenue Papineau, ainsi que l'abandon (remplissage avec un ciment-sable pompable) de 1000 mètres d'une conduite

d'eau principale de 600 mm de diamètre dans l'avenue Papineau, entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal Est.

Les travaux consistent également en la reconstruction de trottoirs, la réfection de chaussée mixte en chaussée flexible, ainsi que l'installation d'un système d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Papineau, de la rue Ontario Est à la rue Gauthier.

Les principales dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard qui se retrouvent à l'article 5.1.10 des Clauses administratives générales de la Ville de Montréal (exécution des travaux) (Volume 1) mars 2009. L'article stipule que pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du contrat avant taxes et contingences. De plus, aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 104 253,99 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,2% du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% sauf pour les travaux d'éclairage et de feux de circulation où l'enveloppe est évaluée à 15% en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale des matériaux excavés, la chloration des conduites d'eau existantes, le mobilier urbain ainsi que la protection des arbres, travaux arboricoles et horticoles. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 262002 s'est déroulé du 3 au 26 février 2014. Sur vingt-six (26) preneurs de cahier des charges, sept (7) firmes ont déposé une soumission et dix-neuf (19) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 27% et 73%. En ce qui concerne les motifs de désistement, onze (11) firmes sont connues comme sous-traitants, une (1) firme n'a pas son attestation de l'AMF et sept (7) firmes n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs de cahier des charges et leurs motifs de désistement est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention des unités requérantes ci-jointes. Également, la Direction des infrastructures a inscrit ce projet via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2014 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>	
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	10 877 969,86 \$	1 104 253,99 \$	11 982 223,85 \$
2 Construction S. Forget inc.	10 940 362,20 \$	1 108 863,22 \$	12 049 225,42 \$
3 Groupe Hexagone, s.e.c.	12 638 270,45 \$	1 278 654,05 \$	13 916 924,50 \$

4	9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo)	12 888 356,56 \$	1 309 093,67 \$	14 197 450,23 \$
5	Les Entreprises Claude Chagnon inc.	13 484 408,49 \$	1 371 264,54 \$	14 855 673,03 \$
6	Les Pavages Chenail inc.	13 947 102,40 \$	1 416 419,83 \$	15 363 522,23 \$
7	Les Entreprises Michaudville inc.	15 235 332,38 \$	1 544 316,35 \$	16 779 648,73 \$
Estimation des professionnels internes (\$)		10 540 974,76 \$	1 075 701,00 \$	11 616 675,76 \$
Coût moyen des soumissions reçues			(\$)	14 163 524,00 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			(%)	18,2%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			(\$)	4 797 424,88 \$
			(%)	40%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			(\$)	365 548,09 \$
			(%)	3,1%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			(\$)	67 001,57 \$
			(%)	0,6%

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

Veuillez noter que le montant initial de la soumission de l'entrepreneur Les Excavations Gilbert Théorêt inc. a été corrigé dû à une erreur de calcul du montant des travaux contingents pour le sous-projet 1261220111, dont le prix est passé de 1 320 650,00 \$ à 132 065,00 \$. Le montant total est passé de 13 348 799,45 \$ à 11 982 223,85 \$, changeant ainsi le rang des soumissionnaires.

Également, le montant de la soumission de 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo) a été corrigé à la suite d'erreurs de calcul dans les montants des travaux contingents pour les 3 sous-projets 1261220111, 1356088002 et 1359002125. Le montant de la soumission est passé de 14 197 450,52\$ à 14 197 450,23\$. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de 365 548,09 \$ (3,1%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat d'exécution de travaux est supérieur à 10 000 000\$.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Excavations Gilbert Théorêt inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 30 mai 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 17 décembre 2013 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Excavations Gilbert Théorêt inc., est le suivant: 2641-0001-70.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 11 982 223,85 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 10 877 969,86 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 1 104 253,99 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 13 267 723,85 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 1 285 500,00 \$ (taxes incluses) et représente un coût net de 11 967 861,95 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Cette dépense est assumée à 3,46% par l'agglomération, pour un montant de 458 460,61\$ (taxes incluses) et est dédiée à la reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm dans la rue Sherbrooke et l'abandon d'une conduite d'eau principale de 600 mm dans l'avenue Papineau. Ces travaux ont trait à la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté en pièce jointe au dossier dans le document Incidences et ristournes.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'AGGLOMÉRATION - DEP (Projet 56088)

La dépense totale est assumée à 3,46 % (pourcentage arrondi) par le budget d'agglomération de la DEP et représente un coût net pour cette dernière de 413 544,43 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale et un coût de 458 460,61 \$, taxes incluses.

Une portion de cette dépense, soit la reconstruction de la conduite qui représente un montant de 389 475,61 \$, taxes incluses, serait admissible à une subvention estimée à 281 054,42 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec) laissant un emprunt net de 70 263,59 \$ à la charge spécifique des villes reconstituées.

Cette seconde portion relative à l'abandon de la conduite existante d'un montant de 68 985,00 \$, taxes incluses, sera financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations au PTI 2014-2016 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DGSRE (Projets 56120 et 56122)

La dépense totale est assumée à 55,48 % (pourcentage arrondi) par le budget de la Ville Centrale de la DGSRE et représente un coût net pour cette dernière de 6 640 043,61 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale et un coût de 7 361 236,73 \$, taxes incluses.

Cette dépense est admissible à 100% à une subvention estimée à 6 640 043,61 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec), ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Cette dépense est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DIRECTION DES INFRASTRUCTURES (Projet 55845)

La dépense totale est assumée à 40,58 % (pourcentage arrondi) par le budget de la Ville Centrale de la Direction des Infrastructures et représente un coût net pour cette dernière de 4 856 806,78 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale et un coût de 5 384 317,72 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Direction des infrastructures.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DIRECTION DES TRANSPORTS (Projets 59002 et 59009)

La dépense totale est assumée à 0,48 % (pourcentage arrondi) par le budget de la ville centrale de la Direction des transports et représente un coût net pour cette dernière de 57 467,13 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale et un coût de 63 708,79 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Direction des transports.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduites d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le Service de l'eau ainsi que la Direction des Transports nous informent que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des conduites d'égout et d'aqueduc, de la chaussée ainsi que des trottoirs existants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 26 juin 2014, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme

ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

Une intervention de la Direction des Transports - Planification intégrée et Gestion des impacts est jointe au présent dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Commission permanente sur l'examen des contrats: Avril 2014

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Été 2014

Fin des travaux : Décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane BROSSAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Guy PELLERIN)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Serge WALLEND)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Fédérico DE MEDINA)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Marc-André C CARON)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'eau potable (Jean-François DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire (Maxime GIGUÈRE)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'eau potable (Leilatou DANKASSOUA)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable :
Eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Valérie GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yvon GAUTHIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-28

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux



Dossier # : 1144794001

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Technologies
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver l'Addendum 1 de la convention de transaction et quittance sans soulte, entre la Ville et TELUS, modifiant le livrable D de l'Annexe A dans le cadre des contrats de téléphonie filaire et de transmission de données.

Il est recommandé :

1. d'approuver l'Addendum 1 de la convention de transaction et quittance sans soulte, entre la Ville et TELUS, modifiant le livrable D de l'Annexe A dans le cadre des contrats de téléphonie filaire et de transmission de données;
2. d'autoriser à cette fin le directeur principal du Service des technologies de l'information à signer tout document relatif à cette convention modifiée, pour et au nom de la Ville.

Signé par Michel ARCHAMBAULT **Le** 2014-04-02 08:47

Signataire :

Michel ARCHAMBAULT

Directeur
Technologies de l'information , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1144794001

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Technologies
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver l'Addendum 1 de la convention de transaction et quittance sans soulte, entre la Ville et TELUS, modifiant le livrable D de l'Annexe A dans le cadre des contrats de téléphonie filaire et de transmission de données.

CONTENU

CONTEXTE

En février 2008, suite à trois processus d'appel d'offres, la Ville octroyait trois contrats à deux fournisseurs pour l'acquisition de services de téléphonie filaire, de transmission de données et de services cellulaires. Les deux contrats octroyés à TELUS, visés par la convention de transaction et quittance convenue en juin 2012 sont :

- CG08-0026 (A/O 07-10420) Contrat de téléphonie filaire au coût de 31 M\$ pour 7 ans, débutant le 1^{er} novembre 2008;
- CG08-0026 (A/O 07-10382) Contrat de transmission de données au coût de 42 M\$ pour 10 ans, débutant le 1^{er} décembre 2008.

Le Centre d'expertise en télécommunications (CET) de la Division technologie du Service des Technologies de l'information (STI) de la Ville a été officiellement mis en place afin de finaliser la mise en œuvre des contrats et établir les encadrements requis pour une saine gestion des contrats octroyés.

L'interprétation et la portée du contrat de téléphonie filaire et du contrat de transmission de données ont donné lieu à des divergences entre la Ville et TELUS. Aucun processus de résolution des enjeux n'étant prévu aux contrats, le CET et TELUS ont mutuellement jugé opportun de mettre sur pied, un comité de résolution des enjeux (CRE) pour régler les enjeux des travaux de migrations.

La convention de transaction et quittance intervenue entre la Ville et TELUS le 1er août 2012 a permis, entre autres, la régularisation des sommes retenues par la Ville en plus de solutionner les enjeux soulevés depuis la mise en place des contrats, et ce, d'une manière acceptable pour la Ville. Une somme de 1,5 M\$ a été réservée par la Ville, afin de s'assurer de la réalisation des livrables identifiés à la convention de transaction et quittance et selon l'échéancier convenu.

Suite à l'acceptation de la transaction et quittance par les instances décisionnelles de la

Ville, TELUS a produit et fait approuver par la Ville la majorité des livrables exigés à l'exception du livrable "D" de l'Annexe A de la convention de transaction et quittance concernant la livraison d'une copie de l'application de la CMDB sur un serveur de la Ville. Une CMDB est une base de données utilisée pour le stockage des informations historiques sur les composantes qui servent à offrir un service informatique. Le CET a demandé à TELUS de différer ce dernier livrable suite à l'amorce d'un projet corporatif de gestion des services TI (GSTI) qui vise à centraliser la gestion des inventaires et des éléments de configurations basés sur le modèle ITIL.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1228 – (2012/08/01) - Approuver la convention de transaction et quittance sans soulte entre la Société TELUS Communications et la Ville de Montréal, afin de régler les enjeux étudiés par le Comité des enjeux financiers (CREF) dans le cadre des contrats de téléphonie filaire et de transmission de données.

DESCRIPTION

Afin de ne pas dupliquer les plateformes de support pour un même type d'information, il est proposé de modifier par Addendum 1 le paragraphe D de l'annexe A de la convention de transaction et quittance, «Livraison d'une copie de l'application de la CMDB sur un serveur de la Ville», afin de recevoir de TELUS des fichiers d'extraction et de mise à jour requis pour alimenter le nouveau système d'inventaire (CMDB) corporatif associé au projet de gestion des services TI (GSTI) de la Ville.

Le projet GSTI de la Ville consiste en plusieurs sous-projets ayant chacun des échéanciers distincts: le projet « Implantation du progiciel de gestion du service Desk CA », le projet « Mise en place de la CMDB fédérée » et le projet « Gestion des connaissances ».

Ce qui est demandé à TELUS :

- Produire des fichiers d'extraction des données qui alimenteront la CMDB fédérée. Les données de TELUS ne pouvant être versées directement dans la CMDB fédérée, puisqu'elle n'est pas encore en fonction.

Les critères d'acceptation du livrable de TELUS seront :

1. d'obtenir les fichiers d'extraction quotidiens selon les modalités convenues;
2. de produire une série d'extractions quotidiennes, exemptes d'erreur, pour une période de 15 jours ouvrables.

Lorsque l'équipe du CET constatera que les données, qui auront été déposées quotidiennement, selon un procédé opérationnel convenu, sont conformes, les dispositions seront prises afin de libérer la somme de 1,5 M\$ réservée par la Ville à titre de garantie de réalisation, tel que prévu à l'article 8 à convention de transaction et quittance.

JUSTIFICATION

La demande de modification du paragraphe D de l'Annexe A de la convention de transaction et quittance émerge d'une opportunité qu'a la Ville d'intégrer des informations d'inventaire et d'éléments de configuration (CMDB) dans un environnement corporatif disposant d'une application centralisée.

Le fait de modifier le livrable d'origine permettra à la Ville de simplifier la gestion de ces informations et de les rendre disponibles via un seul canal.

La solution initiale convenue aurait impliqué une duplication des ressources, ce qui rendrait l'accès et l'exploitation de l'information difficiles et possiblement non cohérents.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Suite à l'acceptation de la convention de transaction de quittance sans soulte par les instances décisionnelles, un compte de retenue a été créé. Le 1,5 M\$ se trouve dans le compte suivant:

2101-0000000-000000-00000-21100-007203-0000-000000-000000-00000-00000

Le solde du compte totalise le même montant. La libération de la somme lors du paiement à TELUS sera effectuée directement de ce compte et n'aura aucun impact sur le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non acceptation de la modification du livrable obligerait TELUS à fournir un livrable/un système qui ne pourrait s'intégrer aux actifs de la Ville.

Le livrable qui serait reçu serait une copie de l'environnement de TELUS pour lequel la Ville ne disposerait pas de l'expertise pour l'adapter et l'exploiter à la fin des contrats.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du conseil exécutif : 16 avril 2014

Réception et validation des fichiers d'extraction sans erreur : durée de 15 jours ouvrables

Acceptation du livrable par le CET: 12 mai 2014 (ou après 15 jours de réception d'extraction sans erreur)

Paiement des sommes retenues à TELUS : 19 mai 2014 (ou après 15 jours de réception d'extraction sans erreur)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc THIBAUT
Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-03

Gervais THIBAUT
Chef de division



Dossier # : 1140185003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , Section des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Beaupré Michaud et Associés, Architectes pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour la restauration des bâtiments du Jardin de Chine du Jardin botanique # Projet : JAR-2013-08 pour une somme maximale de 141 516,40 \$ (incluant les taxes et les contingences) - Appel d'offres public #13-12330 quatre (4) soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel **la firme Beaupré Michaud et Associés, Architectes**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour **la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour la restauration des bâtiments du Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal #Projet : JAR-2013-08**, pour une somme maximale de 141 516,40 \$ \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **ou** #13-12330 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2014-04-02 13:37

Signataire :

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur
Qualité de vie , Espace pour la vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1140185003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , Section des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Beaupré Michaud et Associés, Architectes pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour la restauration des bâtiments du Jardin de Chine du Jardin botanique # Projet : JAR-2013-08 pour une somme maximale de 141 516,40 \$ (incluant les taxes et les contingences) - Appel d'offres public #13-12330 quatre (4) soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Fondé en 1931 par le frère Marie Victorin et l'architecte Henry Teuscher, le Jardin botanique de Montréal, qui forme un impressionnant îlot de verdure en plein coeur de la ville, fait la fierté des Montréalais, qui lui vouent une sincère et profonde affection. Le Jardin de Chine est un site exceptionnel au sein du Jardin botanique de Montréal. Il symbolise le fruit et l'aboutissement d'une relation privilégiée que Montréal a tissée avec la Chine et avec la ville de Shanghai plus particulièrement. C'est dans la foulée de cette relation et des échanges entre le Jardin botanique de Montréal et le Service des Parcs de la ville de Shanghai, que le Jardin de Chine a marqué son avènement.

Articulé autour d'un plan d'eau, le Lac de rêve, le Jardin de Chine est l'œuvre du réputé architecte Le Wei Zhong, qui, en plus d'être architecte paysagiste, était directeur de l'Institut de design et d'architecture de paysage de Shanghai durant la réalisation du Jardin de Chine, entre 1990 et 1991. L'aménagement du Jardin de Chine, inspiré de la culture traditionnelle chinoise, se distingue par une recherche d'harmonie avec l'environnement, l'organisation spatiale des bâtiments s'intégrant avec les éléments naturels (l'eau, les végétaux, les minéraux) dans une recherche d'équilibre et d'ordre. Des allées et sentiers pavés de pierres joignent les bâtiments dans un circuit de visite très rustique. Ces bâtiments témoignent d'un savoir-faire séculaire qui puise ses origines dans un passé lointain. Ils attestent de la maîtrise d'un art de construire, propre à l'Extrême-Orient, qui a passé les épreuves du temps. Si, de prime abord, ils sont liés par la technique de construction, chacun d'eux symbolise une fonction particulière, en convoquant une métaphore culturelle et spatiale unique.

La Ville de Montréal a une responsabilité envers la préservation et le maintien de ses actifs patrimoniaux. Le Jardin botanique de Montréal accueille en moyenne plus de huit cent mille (800 000) visiteurs par année. Il a, en outre, été désigné en 2008 lieu historique national du Canada par la Commission des lieux et éléments historiques du Canada. D'autre part, le site du Jardin botanique est aussi classé « secteur significatif » par l'arrondissement de Rosemont-Petite-Patrie. Toutes les interventions extérieures envisagées sur le site seront présentées à la Direction d'Espace pour la vie, au préalable, avant de les soumettre au

service d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont–Petite-Patrie aux fins d'approbation.

Ces travaux de restauration des bâtiments du Jardin de Chine ne peuvent être réalisés en régie, car ils nécessitent des ressources techniques et la maîtrise de diverses spécialités dont nous ne disposons pas. La restauration des bâtiments du Jardin de Chine doit être entreprise avec un doigté et une attention particulière, vu le caractère spécifique et unique de l'architecture qui les compose. Le but est de consolider le patrimoine riche et spectaculaire du Jardin de Chine, de corriger la dégradation des éléments dus au vieillissement, tout comme les autres détériorations relevées des composantes par l'action et les méfaits du climat, par exemple, ou par toute autre cause. Il faudra donc remplacer adéquatement les éléments requis en respectant rigoureusement leur caractère et leur aspect original, afin de préserver l'apparence typique de l'œuvre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 (GDD 113 266 2002), 16 septembre 2013 : adopter le PTI 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à fournir les services professionnels en architecture, en ingénierie (structure, mécanique et électricité), en éclairage et en sonorisation pour la préparation des plans et devis, en vue de la restauration des bâtiments du Jardin de Chine au Jardin botanique de Montréal. La firme aura pour mandat de :

- Préparer les plans et devis incluant les estimations;
- Établir un échéancier et les priorités d'interventions;
- Analyse des soumissions
- Assurer la surveillance du chantier.

L'intervention sera circonscrite au périmètre des différents bâtiments situés sur le site du Jardin de Chine, au Jardin botanique de Montréal. L'intervention consiste à restaurer les bâtiments du Jardin de Chine, en tenant compte de leur caractère architectural unique et en respectant le cachet patrimonial et significatif du site.

Un appel d'offres public de services professionnels, portant le numéro 13-12330, a été lancé le 16 octobre 2013 dans le quotidien La Presse et sur le SÉAO (système électronique d'appel d'offres) avec une ouverture des soumissions prévue pour le 04 novembre 2013; mais qui fut reportée à trois reprises pour être fixée au 27 novembre 2013, pour les raisons expliquées ci-dessous. Cinq addenda ont été émis et sont:

- L'addenda # 1, émis le 24 octobre 2013, indique les modalités de la visite des lieux, clarifie un point du devis relatif à l'offre et précise le champ de pratique des firmes aptes à soumissionner sur le projet;
- L'addenda # 2, émis le 25 octobre 2013, avise du report de l'ouverture des soumissions au 11 novembre 2013 et fournit les réponses à une première série de questions techniques des preneurs de cahier des charges;
- L'addenda # 3, émis le 6 novembre 2013, reporte l'ouverture des soumissions au 20 novembre 2013, pour fournir les réponses suite à une autre série de questions techniques des preneurs de cahier des charges;
- L'addenda # 4, émis le 8 novembre 2013, adjoint des documents annexes au cahier des charges, ajoute une journée de visite des lieux pour des validations techniques sur les bâtiments et leurs équipements et fournit les réponses à des questions techniques des preneurs de cahier des charges;
- L'addenda # 5, émis le 11 novembre 2013, reporte l'ouverture des soumissions au

27 novembre 2013, afin d'intégrer les précisions de l'addenda # 4 et les validations requises;

La validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours. Le soumissionnaire ne peut ni modifier ni retirer son offre pendant la période prescrite du calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

JUSTIFICATION

La décision demandée implique en premier lieu la prise en main d'installations du patrimoine du Jardin botanique de Montréal qui ont subi une dégradation très visible causée par le vieillissement des composantes et la rigueur du climat. Cette action vise à stopper leur détérioration prononcée qui est très visible à l'oeil nu à plusieurs endroits. L'objectif est la restauration nécessaire des bâtiments et de certains murs d'enceinte du Jardin de Chine. Les travaux visent à corriger l'état des différents pavillons dont les composantes sont dégradées.

Suite à l'appel d'offres public #13-12330, vingt et une (21) firmes ont acquis le cahier de charges, parmi lesquelles quatre (4) ont soumissionné, représentant 19 % des soumissionnaires. Dix-sept (17) autres firmes n'ont pas soumissionné, représentant 81 % des preneurs de cahier des charges. L'investigation du motif pour lequel un grand nombre de preneurs de cahier des charges n'a pas soumissionné indique deux raisons principales, parmi les firmes nous ayant répondu, qui se résument ainsi :

1) les firmes d'architecture (Allaire Courchesne Frappier, architectes, CGA Architectes inc, Pierre Morency Architecte, Ruccolo + Faubert Architectes inc.) n'ont pu soumissionner parce que, pour certains, le projet nécessitait des compétences particulières en restauration de bâtiments dont elles ne disposaient pas. Pour d'autres, le manque de ressources et de temps pour la réalisation du projet ne leur a pas permis de soumissionner.

2) Toutes les autres firmes d'ingénierie ou autres spécialistes ne pouvaient soumissionner directement, parce que dans le cahier des charges, il était précisé qu'un architecte spécialisé en restauration de bâtiments devait agir à titre de coordonnateur de projet.

Après les vérifications requises des soumissionnaires par la Direction de l'approvisionnement, les quatre (4) soumissions ont été jugées conformes et ont été analysées par un comité de sélection devant désigner l'adjudicataire. Le comité de sélection recommande de retenir les services de la firme Beaupré Michaud et associés, Architectes qui a obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères préalablement établis. Deux (2) firmes n'ont pas obtenu le pointage intérimaire de 70 % requis au processus et ont été éliminées par le comité de sélection. Suite à l'ouverture de la seconde enveloppe, la firme Beaupré Michaud et associés, Architectes a obtenu le plus haut pointage final du processus de sélection.

Il n'y a pas eu de demande d'autorisation d'aller en appel d'offres public, celui-ci ayant été complété avec une grille d'évaluation pré approuvée par le comité exécutif et il s'agit d'un projet de maintien des actifs prévu au PTI du service.

Soumissionnaires conformes	Pointage Intérimaire	Pointage Final	Prix de base (avec taxes)	Contingences (avec Taxes) 15%	Total (avec Taxes)
Beaupré Michaud et Associés	84,0	7,28	123 057,74 \$	18 458,66 \$	141 516,40 \$
Affleck de la Riva Architectes	85,6	11,02	183 960,00 \$	27 594,00 \$	211 554,00 \$

Dernière estimation réalisée à l'interne		200 000,00 \$	30 000,00 \$	230 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)				- 88 483,60 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire – estimation)/estimation) x 100				-38,4 %
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure note finale – adjudicataire)				70 037,60 \$
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2e meilleure note finale – adjudicataire)/adjudicataire) x 100				49,4 %

L'écart entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimation réalisée à l'interne est plus de dix (10%) soit un montant de quatre-vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-trois et soixante cents (88 483,60 \$) de moins que notre estimation représentant un écart de -38,4 %. Les frais pour la fournitures des services professionnels ont été évalués suivant les standards applicables dans le domaine, en tenant compte, particulièrement, de la complexité architecturale du projet. Celle-ci implique la présence d'un spécialiste en restauration de bâtiment à charpente de bois massif, afin de rendre les services demandés. La firme Beaupré Michaud et associés, Architectes a soumissionné à un taux relativement inférieur aux standards applicables dans le milieu. Cependant, il est à noter que cette firme est reconnue pour appliquer des tarifs pour services professionnels très inférieurs à ceux appliqués par d'autres firmes de ce champ de pratique. À titre comparatif, la 2e meilleure offre reçue de la firme Affleck de la Riva, Architecte indique un écart de 18 446,00 \$ de moins que notre estimation, représentant un montant de 8 % de moins.

Les validations requises ont été faites à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA).

Nous avons effectué nos vérifications et attestons que l'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF. De plus, la firme ne détient aucune attestation de l'AMF dans le cadre d'autres contrats.

Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires pour ce contrat sont de 123 057,74 \$, taxes incluses. À ce montant s'ajoutent des contingences de 15 % pour couvrir les frais de services supplémentaires si requis étant donné qu'il s'agit ici d'une restauration de bâtiments avec une architecture originale et des structures très particulières. Aucun montant pour incidences n'est requis. Les crédits nécessaires à la réalisation de ce contrat sont prévus au PTI 2014-16 de la division Administration et services techniques d'Espace pour la vie via le projet # 1237006000. Cette dépense sera assumée entièrement par la Ville centrale. Le montant net à appliquer au règlement d'emprunt # 7712044 est de 123 084,50 \$.

Coûts du projet (taxes incluses)	Montant des contingences (15%)	Total (taxes incluses)
123 057,74 \$	18 458,66 \$	141 516,40 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet se distinguera par l'amélioration des installations, par une économie d'énergie, par l'ajout ou le remplacement d'équipements électriques et d'éclairage usés ou obsolètes, par

d'autres plus performants, dans un souci d'économie d'énergie et dans un objectif de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En résumé, le projet vise à l'amélioration de l'état des installations d'un site thématique à caractère unique et d'un prestige indéniable qui fait la fierté de Montréal. Les travaux n'impliqueront pas d'interférence du domaine public, les travaux étant circonscrits à l'enceinte du Jardin botanique. Un circuit piétonnier alternatif sera éventuellement emprunté, pour pallier la fermeture des pavillons dans le cours de l'exécution des travaux. Aucun arrêt des activités de l'institution n'est prévu. Le report de la décision aurait, probablement, un impact financier, en raison de l'indexation au coût de la vie, mais aussi accentuera la dégradation des installations par le report des travaux. Par ailleurs, le volet de restauration est aussi important, car il concerne la préservation de ces bâtiments dont l'intérêt patrimonial est indiscutable et le cachet unique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape du projet, aucune action de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi de contrat services professionnels : avril 2014
- Dépôt du dossier définitif (Plans et devis) : novembre 2014
- Appel d'offres public construction SÉAO : décembre 2014
- Ouverture des soumissions : janvier 2015
- Octroi du contrat de construction par le CM : mars 2015
- Début des travaux de construction : avril 2015
- Fin des travaux et du mandat des professionnels : septembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Espace pour la vie (Laura VALCOURT)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Matthieu CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ahmed ABED
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-21

Jean BOUVRETTE
C/s services techniques



Dossier # : 1125950001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Régis Côté et associés, SDK et associés inc. Bouthillette Parizeau et Vinci Consultants pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et accompagnement LEED pour le projet de rénovation majeure de la cour de services Mercier-Hochelaga- Maisonneuve, site Dickson – Dépense totale de 1 902 502,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (13-12809) - (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 902 502,83 \$, taxes incluses, pour la réalisation du projet de réaménagement majeur de la cour de services Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, site Dickson, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Régis Côté et associés, SDK et associés inc., Bouthillette Parizeau et Vinci Consultants, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 764 797,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-03-24 12:37

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1125950001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Régis Côté et associés, SDK et associés inc. Bouthillette Parizeau et Vinci Consultants pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et accompagnement LEED pour le projet de rénovation majeure de la cour de services Mercier-Hochelaga- Maisonnette, site Dickson – Dépense totale de 1 902 502,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (13-12809) - (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonnette dispose actuellement de deux cours de voirie : une première, plus importante, sur la rue Dickson, au sud de la voie ferrée où on retrouve également des ateliers de la Direction du matériel roulant et des ateliers (MRA) et une seconde située sur la rue Honoré-Beaugrand, au coin de la rue Hochelaga.

L'Arrondissement désire redévelopper le site de la cour Honoré-Beaugrand à des fins résidentielles et commerciales. Il souhaite implanter sur ce site quelques 330 unités de logements, dont une soixantaine d'unités de logements sociaux et des unités pour les familles, des espaces commerciaux d'environ 3 250 mètres carrés ainsi que des espaces de stationnement et un espace vert public. Dans ce contexte, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) et le Service des finances ont réalisé une analyse financière sur la base des coûts et revenus du projet (voir pièce jointe no 1 : coût global du projet de mise à niveau des cours de services de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonnette). Le regroupement des activités de cour de voirie sur le site Dickson et les revenus provenant de la vente et du développement du terrain Honoré-Beaugrand s'avèrent avantageux pour la Ville.

De plus, l'Arrondissement a mandaté la DSTI pour relocaliser les fonctions de la cour Honoré-Beaugrand vers la cour Dickson.

Ce projet, qui implique le regroupement de cours de voirie ainsi que la mise à niveau des installations du site Dickson, s'inscrit dans le Plan de restructuration des cours de voirie de la Ville.

L'octroi d'un contrat de services professionnels en architecture, ingénierie et accompagnement LEED pour le projet de rénovation majeure du bâtiment principal (le 2150 rue Dickson (0435)) et de la cour de services extérieur, site Dickson (E0720), est l'objet du présent dossier.

Un appel d'offres public a été annoncé le 5 juin 2013 dans les journaux et a offert aux soumissionnaires un délai de 20 jours afin d'obtenir les documents sur SÉAO et de déposer leur soumission. Les soumissions ont été déposées le 26 juin 2013 et étaient valides pour 210 jours, à partir de cette date. Ce délai a été prolongé jusqu'au 1er septembre 2014, soit 223 jours additionnels (voir pièce jointe no 2, Confirmation de prolongation du maintien intégral de l'offre). Le processus d'appel d'offres a été assumé par la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal.

Six (6) addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact sur le dépôt des soumissions
No. 1	2013-06-06	Fourniture d'annexes manquantes	Aucun
No. 2	2013-06-12	Renseignements sur la visite des lieux	Aucun
No. 3	2013-06-18	Précisions apportées sur la mission et les qualifications requises	Aucun
No. 4	2013-06-20	Précisions apportées sur la mission et les qualifications requises	Aucun
No. 5	2013-06-20	Précisions apportées sur la mission, les qualifications requises et la présentation de l'offre.	Aucun
No. 6	2013-06-21	Précisions apportées sur la mission et les qualifications requises.	Aucun

L'émission de ces addendas n'a eu aucun impact sur l'estimé des coûts des services professionnels émis au début du processus d'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0591 - 28 juin 2013 Approuver le projet de convention de collaboration entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et la Société d'habitation et de développement de Montréal par lequel les parties s'engagent à collaborer au développement, à des fins résidentielles et commerciales, du terrain de l'ancienne cour de voirie Honoré-Beaugrand.

CM12 0312 - 16 avril 2012 Accepter le mandat de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour la gestion globale du projet de relocalisation sur le territoire de l'arrondissement de la cour de voirie Honoré-Beaugrand au complexe Dickson, de la vente à son juste prix du terrain de la cour de voirie Honoré-Beaugrand afin d'en assurer le développement selon les critères de développement approuvés par l'arrondissement.

CA11 27 0577 - 6 décembre 2011 Mandater la DSTI pour de la vente du site Honoré-Beaugrand et pour la gestion globale du projet de relocalisation de la cour de voirie au complexe Dickson.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels aux firmes Régis Côté et associés, SDK et associés inc. Bouthillette Parizeau et Vinci Consultants pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et accompagnement LEED

pour le projet de rénovation majeure de la cour de services Mercier-Hochelaga-Maisonnette, site Dickson.

Ce projet de construction vise à réaménager le bâtiment principal, sis au 2150 rue Dickson, ainsi que la cour de services Dickson, selon les paramètres généraux suivants :

- i. relocaliser à la cour Dickson les effectifs et activités de la cour satellite Honoré-Beaugrand;
- ii. mettre à niveau l'ensemble du site Dickson, conformément au programme de mise à niveau des cours de services;
- iii. obtenir une accréditation LEED de niveau Argent, conformément à la Politique du développement durable de la Ville de Montréal.

De façon non limitative, les firmes auront à rendre, pour leur discipline respective, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

Services en architecture, ingénierie et accompagnement LEED
Les expertises en avant-projet
L'expertise en géo-environnement
L'accompagnement LEED
Les études préliminaires
L'estimation des coûts des travaux
Les plans et devis aux différentes étapes de réalisation du projet
Les documents de soumission
La surveillance des travaux
La fourniture des plans tel que construit

Le pourcentage de contingences prévu est de 10 % aux fins d'expertises non prévues sur le site Dickson. Ce pourcentage s'explique par le fait que les travaux seront réalisés dans un immeuble et un site existants, ce qui multiplie les risques d'imprévus et où la coordination de certaines expertises par l'Architecte peut s'avérer essentielle.

Aucun pourcentage de contingence n'était inscrit aux documents d'appels d'offres.

Les honoraires des services de base seront payés par la méthode à pourcentage sur le coût réel des travaux, tel que décrit à l'article 5.1.1 de la Convention de services professionnels (voir le document juridique joint en annexe). Les honoraires des services supplémentaires seront soit payés selon la méthode à prix forfaitaire ou à tarif horaire tel que décrit à l'article 5.1 de la Convention de services professionnels.

JUSTIFICATION

Vingt (20) firmes (architectes, ingénieurs, etc.) se sont procurées les documents d'appels d'offres, dont cinq (5) firmes ont collaboré au dépôt d'une soumission. Huit (8) preneurs

parmi l'ensemble sont des firmes d'architecture. Les vingt (20) preneurs du cahier des charges sont les suivants :

- Aecom Consultants inc.
- Affleck de la Riva architectes
- Blouin Tardif architectes+environnement
- Bouthillette Parizeau inc.
- BPR – Bâtiment inc.
- Cegertec WorleyParsons inc.
- Dessau
- Genivar inc.
- Girard Côté Bérubé Dion architectes
- Groupe BBA
- Groupe IBI/DDA inc.
- Groupe SNC-Lavalin inc.
- Arcop Architecture inc.
- Les services exp inc.
- Pageau Morel inc.
- Régis Côté et associées, architectes
- Roche Ltée, Groupe Conseil
- Rubin Rotman associés
- Services Intégrés Lemay et associés inc.
- Stantec Experts

Au total, trois (3) soumissions ont été déposées. Chacune des trois (3) soumissions déposées regroupe une firme d'architecture et plusieurs firmes d'ingénierie. Ces soumissions ont été analysées selon une grille d'évaluation pré-autorisée (voir intervention de la Direction de l'approvisionnement). Les trois (3) soumissions ont été analysées en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppe no 1) et ont obtenu le pointage minimal requis afin d'être admissibles à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe no 2).

Suite à la seconde étape, une soumission a été jugée non-conforme à la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, soit celle présentée par Gérard Bérubé Côté Dion architectes inc.

Le comité de sélection recommande de retenir la soumission déposée par Régis Côté et associés qui a obtenu le plus haut pointage final.

Le prix de la soumission retenue est 3,75 % (57 947,39 \$) plus élevé que l'estimé de la DSTI qui était de 1 546 413,76 \$ (incluant les taxes). Cet écart s'explique par le fait que l'estimation était basée sur les dernières offres reçues pour des services professionnels similaires et des projets de même nature et ampleur. Cet estimé a été établi sur un pourcentage d'honoraire de 10 % de la valeur totale des travaux. La soumission déposée par la firme Régis Côté et associés équivaut à 10,225 % pour l'ensemble des disciplines. La lecture de l'offre de services de la firme indique que celle-ci a compris correctement la nature et l'ampleur de la mission.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Total
Régis Côté et associés	73,00 %	0,77	1 604 361,15 \$
Arcop Architecture inc.	77,50 %	0,62	2 046 899,93 \$
Dernière estimation réalisée (à l'interne)			1 546 413,76 \$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)	57 947,39 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100	3,75 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale – adjudicataire)	442 538,78 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100	27,58 %

Régis Côté et associés, SDK et associés inc., Bouthillette Parizeau et Vinci Consultants ne sont pas inscrits sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle. Ces entreprises ne sont pas inscrites au RENA et ne doivent pas obtenir d'attestation provenant de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ces vérifications ont été faites par les responsables de la Direction de l'approvisionnement.

COMMISSION PERMANENTE SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (11-007) et de la résolution CM11 0170, le présent dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce que ce contrat de services professionnels est d'une valeur supérieure à un million de dollars et qu'il existe un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la deuxième meilleure note finale à la suite de l'utilisation d'une grille d'évaluation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal des honoraires prévus au contrat est de 1 764 797,27 \$ (taxes incluses). Ce montant comprend le prix forfaitaire de 1 604 361,15 \$ (taxes incluses) et un budget de contingences de 160 436,12 \$ (taxes incluses). Un budget de dépenses incidentes de 137 705,56 \$ (taxes incluses) est demandé pour des dépenses générales et pour permettre l'engagement de divers consultants qui seront requis en parallèle au contrat principal. Le montant à autoriser est de 1 902 502,83 \$ (se référer à la pièce jointe no 3 : calcul des coûts DSTI).

DESCRIPTION DES INCIDENCES

Dépenses générales	Contrôle-qualité, laboratoire, services publics
Arpentage	Requis en phase de conception
Agent de mise en service	Atteinte des objectifs de développement durable

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le réaménagement du bâtiment principal, sis au 2150 rue Dickson, ainsi que celui de la cour de services extérieure, sera fait en considération de la Politique du développement durable de la Ville de Montréal. À cet effet, une certification LEED NC Argent est visée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le calendrier de mise en oeuvre du projet de réaménagement de la cour de services Dickson est lié étroitement au redéveloppement de la cour satellite Honoré-Beaugrand. Tout retard dans la mise en oeuvre de Dickson implique la suspension temporaire du redéveloppement du site Honoré-Beaugrand.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'appel d'offres a été publié dans un quotidien montréalais et les documents d'appel d'offres étaient disponibles sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes de la mission

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Préparation des plans et devis	avril 2014	décembre 2014
Appel d'offres et octroi du contrat de construction	février 2015	mars 2015
Période de construction	juin 2015	avril 2016
Acceptation provisoire		avril 2016
Mise en service et inauguration		mai 2016

Durée totale du projet: 26 mois

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Bernard BOUCHER)

Avis favorable :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Michel FACHINETTI)

Avis favorable :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Alain NOLET)

Avis favorable :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Alain LEFEBVRE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel CORBEIL
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2013-11-06

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilière



Dossier # : 1144501002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde un délai supplémentaire à la compagnie 2749-0150 Québec inc. et par lequel M. Luc Bédard s'engage solidairement avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. à remplir l'obligation de couler les fondations avant le 1er novembre 2014, le tout sujet aux termes et conditions stipulés audit projet d'acte. N/Réf. : 31H05-005-7472-04

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde un délai supplémentaire à la compagnie 2749-0150 Québec inc. en considération de la remise qui lui a été faite par M. Luc Bédard, personnellement, d'une lettre de garantie bancaire au montant de 150 000 \$, valide jusqu'au 7 décembre 2014, engageant solidairement M. Bédard avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. à remplir l'obligation de couler les fondations avant le 1^{er} novembre 2014, le tout sujet aux termes et conditions stipulés audit projet;
2. que soit mandatée la Direction des stratégies et transactions immobilières à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la lettre de garantie bancaire, advenant un défaut de la compagnie 2749-0150 Québec inc. ou de M. Luc Bédard d'exécuter l'obligation de couler les fondations avant le 1^{er} novembre 2014 .

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-04-01 15:08

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1144501002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde un délai supplémentaire à la compagnie 2749-0150 Québec inc. et par lequel M. Luc Bédard s'engage solidairement avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. à remplir l'obligation de couler les fondations avant le 1er novembre 2014, le tout sujet aux termes et conditions stipulés audit projet d'acte. N/Réf. : 31H05-005-7472-04

CONTENU

CONTEXTE

La compagnie 2749-0150 Québec inc. (l'« Acquéreur ») a acquis le terrain vacant tel qu'illustré, à titre indicatif, par un trait liséré sur les plans B et C ci-joints (l'« Immeuble ») de la ville de Montréal suivant un acte de vente reçu devant M^e Josée Perreault, notaire, le 23 mai 2008 sous le numéro 6 067 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 26 mai 2008, sous le numéro 15 232 133 ci-après nommé l'« Acte de vente ».

Aux termes de l'Acte de vente, l'Acquéreur s'engageait à construire une ou plusieurs bâtisses de trois (3) étages, ayant une valeur de plus d'un million deux cent mille dollars (1 200 000 \$), à des fins résidentielles, et ce, dans un délai de 24 mois suivant la signature de l'acte de vente. Afin de garantir l'accomplissement de son obligation de construire, l'Acquéreur a consenti un droit de résolution en faveur de la Ville. En vertu de l'article 1742 du *Code civil du Québec*, le droit de résolution doit être exercé dans un délai de cinq ans à compter de l'Acte de vente, soit au plus tard le 23 mai 2013.

L'Acquéreur a fait défaut de respecter le délai accordé suivant les termes de l'Acte de vente pour terminer la construction de la bâtisse.

Aux termes de la résolution CM13 0782 adoptée par le conseil municipal le 26 août 2013, il a été résolu :

« 1- d'abroger la résolution CM13 0317 adoptée à l'assemblée du conseil municipal du 22 avril 2013;

2- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée totale de la clause résolutoire stipulée en sa faveur à l'acte de vente intervenu avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. le 23 mai 2008 devant M^e Josée Perreault, notaire dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la

circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 15 232 133, en considération de la remise qui lui a été faite par M. Luc Bédard, personnellement, d'une lettre de garantie bancaire au montant de 100 000 \$, valide jusqu'au 7 décembre 2013;

3- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde un délai supplémentaire à 2749-0150 Québec inc. et par lequel M. Luc Bédard s'engage solidairement avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. à remplir l'obligation de couler les fondations avant le 1^{er} novembre 2013, le tout sujet aux termes et conditions stipulés audit projet d'acte;

4- de mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières (la « DSTI ») à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la lettre de garantie bancaire, advenant un défaut de la compagnie 2749-0150 Québec inc. ou de M. Luc Bédard d'exécuter l'obligation de couler les fondations avant le 1^{er} novembre 2013 ».

Le 4 septembre 2013, M. Luc Bédard, a fait parvenir à la DSTI un courriel indiquant qu'il sera dans l'impossibilité d'exécuter son obligation de couler les fondations avant le 1^{er} novembre 2013 et demande un autre délai supplémentaire à la Ville. Ce dernier explique que le projet de construction de la rue Bourgeois a dû être modifié de façon substantielle afin de s'adapter à la nouvelle réalité du marché des condos à Montréal. En effet, M. Bédard est en démarche avec la Division des permis et inspections de l'arrondissement du Sud-Ouest pour faire accepter ces modifications. Compte tenu des modifications apportées au projet, celui-ci devra de nouveau repasser toutes les étapes du comité consultatif d'urbanisme (CCU). Le permis de construction, encore à l'étude, prévoit une construction de 11 unités d'habitation, pourra être émis lorsque le promoteur aura finalisé ces plans et que le CCU aura approuvé le nouveau plan.

Une rencontre a été organisée avec l'arrondissement du Sud-Ouest et de concert avec la DSTI où il a été convenu qu'il serait préférable de reporter l'échéance de couler les fondations, afin de s'assurer d'obtenir la réalisation d'un projet immobilier, plutôt que d'encaisser la somme déposée en garantie.

Devant ces faits, une vérification a été faite auprès du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de Montréal (SAJEF) lequel a recommandé que puisque la lettre de garantie arrivait à échéance le 7 décembre 2013 et que le sommaire décisionnel prévoyant un nouveau délai ne pouvait être présenté au conseil municipal avant janvier 2014, il a été suggéré que M. Bédard remette à la Ville, avant le 30 novembre 2013, une nouvelle lettre de garantie bancaire irrévocable, laquelle devrait être valide pour une année supplémentaire. Ainsi, le 20 novembre 2013, la DSTI a reçu une nouvelle lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 100 000 \$, en vigueur jusqu'au 7 décembre 2014. Toutefois, étant donné qu'il s'agit d'une deuxième demande de délai supplémentaire et que la vente a été réalisée il y a 6 ans maintenant, dans le but d'inciter l'Acquéreur à réaliser son projet, la DSTI a demandé que la lettre de garantie bancaire soit majorée de 50 000 \$. De ce fait, le 21 mars 2014, M. Bédard a fait les démarches pour qu'une nouvelle lettre de garantie bancaire soit émise, pour une garantie totale de 150 000 \$, en vigueur jusqu'au 7 décembre 2014.

Le présent sommaire a pour but de demander aux autorités municipales leurs accords pour prolonger la lettre de garantie bancaire et d'accorder un nouveau délai à l'Acquéreur pour couler les fondations du projet de construction, soit jusqu'au 1^{er} novembre 2014, en considération de la remise par M. Luc Bédard, personnellement, d'une lettre de garantie bancaire au montant de 150 000 \$, valide jusqu'au 7 décembre 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0782 - 26 août 2013 - Abroger la résolution CM13 0317 adoptée à l'assemblée du conseil municipal du 22 avril 2013; d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée totale de la clause résolutoire stipulée en sa faveur à l'acte de vente intervenu avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. le 23 mai 2008 devant M^e Josée Perreault, notaire dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 15 232 133, en considération de la remise qui lui a été faite par M. Luc Bédard, personnellement, d'une lettre de garantie bancaire au montant de 100 000 \$, valide jusqu'au 7 décembre 2013; d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde un délai supplémentaire à 2749-0150 Québec inc. et par lequel M. Luc Bédard s'engage solidairement avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. à remplir l'obligation de couler les fondations avant le 1^{er} novembre 2013, le tout sujet aux termes et conditions stipulés audit projet d'acte; de mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la lettre de garantie bancaire, advenant un défaut de la compagnie 2749-0150 Québec inc. ou de M. Luc Bédard d'exécuter l'obligation de couler les fondations avant le 1^{er} novembre 2013.

CM13 0317 - 23 avril 2013 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde mainlevée totale de la clause résolutoire stipulée en sa faveur à l'acte de vente intervenu avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. le 23 mai 2008 devant M^e Josée Perreault, notaire, sous le numéro 6 067 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 26 mai 2008, sous le numéro 15 232 133, en considération de la remise qui lui a été faite par M. Luc Bédard, personnellement, d'une lettre de garantie bancaire au montant de 100 000 \$, valide jusqu'au 7 décembre 2013; d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde un délai supplémentaire à la compagnie 2749-0150 Québec inc. et par lequel M. Luc Bédard s'engage solidairement avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. à remplir toutes les obligations de construire créées aux termes dudit projet d'acte; que soit mandaté la Direction des stratégies et transactions immobilières à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la lettre de garantie bancaire, advenant un défaut de la compagnie 2749-0150 Québec inc. d'exécuter ses obligations.

CA12 22 0453 - 4 décembre 2012 - Approuver les plans (PIIA) - Projet de construction pour les immeubles situés aux 270, 272 et 274, rue Bourgeoys (dossier 1123495018).

CM10 0479 - 15 juin 2010 - Accorder un délai de 24 mois, soit jusqu'au 23 mai 2012, à 2749-0150 Québec inc. pour terminer le projet de construction prévu à l'acte de vente d'un emplacement situé du côté sud de la rue Bourgeoys, à l'est de la rue Le Ber.

CA09 22 0350 - 29 septembre 2009 - Approuver les plans (PIIA) - Projet de construction de 4 bâtiments résidentiels - 21 unités d'habitation sur les lots 1 382 497 et 1 382 500, situé au 290, rue Bourgeoys (dossier 1094824019).

CM08 0185 - 31 mars 2008 - Approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à 2749-0150 Québec inc., un emplacement situé du côté sud de la rue Bourgeoys, à l'est de la rue Le Ber, connu et désigné comme étant le lot 1 382 500 du cadastre du Québec pour la somme de 105 000 \$ plus taxes.

DESCRIPTION

Ce sommaire décisionnel a pour but de recommander aux autorités municipales d'accepter cette entente et d'accorder à la compagnie 2749-0150 Québec inc. un autre délai supplémentaire pour couler les fondations, soit jusqu'au 1^{er} novembre 2014, en considération de la remise par M. Luc Bédard, personnellement, d'une lettre de garantie bancaire, au montant de 150 000 \$, valide jusqu'au 7 décembre 2014.

JUSTIFICATION

Il est justifié d'approuver le présent projet d'acte considérant les points suivants :

- que le délai de construction est échu;
- que les travaux de construction n'ont pas débuté;
- que depuis le 23 mai 2013 la clause résolutoire est échue;
- que le projet de construction prévu est de grande envergure grâce à l'assemblage au terrain adjacent;
- que le projet de construction permettra une meilleure intégration au secteur environnant;
- que le permis de construction sera émis prochainement;
- que la garantie bancaire est majorée de 50 000 \$.

En conséquence et en tenant compte que tous les intervenants de la Ville sont favorables à ce projet, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du projet d'acte.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Si le projet avait été réalisé comme prévu en 2010, en respect du délai de construction de deux ans convenu dans les obligations de l'acte de vente intervenu en 2008, la Ville aurait pu percevoir en taxation foncière environ 6 800 \$ de plus annuellement. Comme hypothèse de travail, on suppose que l'Acquéreur aurait pu construire 50 % du projet sur son terrain sans acquérir le terrain de la Ville. Étant donné que le projet de construction de 11 unités d'habitation sera livré pour 2015, la perte en revenus de taxes pour une période de 5 ans est estimée à un montant de 34 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si les autorités n'approuvent pas ce nouveau délai, la DSTI encaissera la lettre de garantie bancaire et ne pourra plus s'assurer de la construction d'un nouveau projet immobilier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes	Échéance prévue
1- Dépôt des plans d'architecte révisés	Fin du mois d'avril 2014
2- Étude des plans par l'arrondissement	Mai 2014
3- Approbation par le CCU	Juin 2014
4- Modification cadastrale	Juillet 2014
5- Approbation par le conseil d'arrondissement	Août 2014
6- Émission du permis	Fin du mois d'août 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville, notamment à la Politique de gestion contractuelle.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Marie-Hélène BINET-VANDAL)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Catherine LEFORT
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-17

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

CE : 20.036

2014/04/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1134501008

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à madame Laura Lynn Pritchett, à des fins d'assemblage résidentielles , un terrain vague situé à l'arrière du 7325-7327, avenue Chester, d'une superficie de 15,7 m ² , dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 1 875 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-6856-01

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à madame Laura Lynn Pritchett, à des fins d'assemblage résidentielles, un terrain vacant connu comme étant le lot 3 322 004 du cadastre du Québec, situé au nord de l'avenue Chester, à l'est de l'avenue Wetsmore, d'une superficie de 15,7 m², dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 1 875 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer le revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-03-28 16:24

Signataire : Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1134501008

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à madame Laura Lynn Pritchett, à des fins d'assemblage résidentielles , un terrain vague situé à l'arrière du 7325-7327, avenue Chester, d'une superficie de 15,7 m ² , dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 1 875 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-6856-01

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des stratégies et transactions immobilières (la « DSTI ») a reçu, le 23 octobre 2012, une demande de M^e Nadia De Riggi, notaire, dûment mandatée par madame Laura Lynn Pritchett (l'« Acquéreur ») pour acheter le terrain connu comme étant le lot 3 322 004 du cadastre du Québec (l'« Immeuble »), circonscription foncière de Montréal, tel qu'illustré sur les plans ci-joints.

La Ville est devenue propriétaire de cet Immeuble, le 2 juin 1972, pour défaut de paiement de taxes foncières selon le certificat de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 2 353 728.

L'Acquéreur désire acheter l'Immeuble afin de pouvoir l'assembler à sa propriété et ainsi réaménager sa cour arrière.

Le 21 juin 2013, une promesse d'achat a été signée, avec remise d'un chèque au montant de 175 \$, provenant du compte en fidéicommiss de M^e Nadia De Riggi, pour sa cliente, Mme Laura Lynn Pritchett, propriétaire de l'immeuble avec bâtisse sise aux 7325-7327, avenue Chester, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but de présenter aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à madame Laura Lynn Pritchett un terrain vacant connu comme étant le lot 3 322 004 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'arrière du 7325-7327, avenue Chester, d'une superficie de

15,7 m², dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 1 875 \$, plus les taxes applicables.

JUSTIFICATION

Il est justifié d'approuver le présent projet d'acte considérant les points suivants :

- qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de garder un terrain enclavé;
- que l'Immeuble peut être mis en valeur uniquement en l'assemblant avec les terrains adjacents;
- que le terrain n'est pas inclus dans le registre du domaine public de la Ville;

En conséquence et en tenant compte que tous les intervenants de la Ville sont favorables à ce projet, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du projet d'acte, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SMVTP-D-09-001 « Modalités et conditions concernant la vente de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle d'une valeur de 25 000 \$ et moins ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'encadrement sur les ventes et résidus de terrain, il s'agit d'un résidu de terrain qui, une fois assemblé au terrain riverain, ajoute peu ou pas de potentiel à son patrimoine.

Le prix de vente de cet immeuble est de 1 875 \$, excluant les taxes, et représente un taux unitaire de 119,43 m² (11,10 \$/pi²). Ce montant correspond aux normes et conditions établies, concernant l'encadrement sur les ventes de résidus de terrain offerts par la Ville aux propriétaires des immeubles riverains, soit à 25 % de l'évaluation au compte foncier de l'année en cours de la demande (rôle triennal 2007-2011), du terrain.

Le revenu de 1875,00 \$ ainsi que le coût aux livres de 103,21 \$ seront comptabilisés au budget de fonctionnement de la DSTI.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Daniel LAFOND)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine LEFORT
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2013-09-16

Denis SAUVÉ
Chef de section en remplacement de Sylvie Desjardins, chef de division



Dossier # : 1143496002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Carré Lausanne inc., aux fins d'assemblage résidentiel, un résidu de terrain et une partie de ruelle situés du côté nord du boulevard Henri-Bourassa, à l'ouest de l'avenue Lausanne, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, d'une superficie de 388,2, m ² , pour le prix de 167 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 2 181 411 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-2857-02

Il est recommandé :

1. de fermer et retirer du domaine public le lot 2 181 411 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
2. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Carré Lausanne inc., aux fins d'assemblage résidentiel, un résidu de terrain formé du lot 1 174 904 et une partie de ruelle formée du lot 2 181 411 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 388,2 m², situés du côté nord du boulevard Henri-Bourassa, à l'ouest de l'avenue Lausanne, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour le prix de 167 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
3. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-04-01 12:26

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1143496002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Carré Lausanne inc., aux fins d'assemblage résidentiel, un résidu de terrain et une partie de ruelle situés du côté nord du boulevard Henri-Bourassa, à l'ouest de l'avenue Lausanne, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, d'une superficie de 388,2, m ² , pour le prix de 167 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 2 181 411 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-2857-02

CONTENU

CONTEXTE

La compagnie Carré Lausanne inc. (le « Promoteur »), représentée par Mme Anick Fortier, secrétaire, et M. Sébastien Mathieu, président, est propriétaire de trois terrains avec bâtisse sise au 11060, avenue Lausanne, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, lesquels sont constitués des lots 1 174 878, 1 174 894 et 2 181 410 du cadastre du Québec, tel que montrés par un liséré sur les plans B et C ci-joints.

Le Promoteur requiert de la Ville de faire l'acquisition, aux fins d'assemblage, d'un résidu de terrain et d'une ruelle adjacents aux lots dont il est propriétaire, représentés par les lots 1 174 904 et 2 181 411 du cadastre du Québec (l'« Immeuble »), afin de lui permettre de démolir le bâtiment existant situé au 11060, avenue Lausanne, de remembrer le tout pour faire un lot constructible et construire un projet immobilier résidentiel de 4 étages et de 24 unités de copropriété (voir croquis en pièces jointes).

Le 19 décembre 2013, une promesse d'achat a été signée, avec remise d'un dépôt de 17 000 \$, par Mme Anick Fortier et M. Sébastien Mathieu pour le Promoteur.

En conséquence, le présent sommaire a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte de vente d'un résidu de terrain et d'une partie de ruelle d'une superficie totale de 388,2 m² formés des lots 1 174 904 (335,2 m²) et 2 181 411 (53,0 m²) du cadastre du Québec, au Promoteur, pour le prix de 167 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 10 256 – 11 juin 2013 - Accepter, en vertu du Règlement relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale RGCA09-10-0006 (PIIA), la construction d'un

immeuble de quatre (4) étages de vingt-quatre (24) condos le tout en conformité avec les plans préparés par TLA Architectes et datés du 27 février 2013.

DESCRIPTION

Il est requis de fermer et retirer du registre du domaine public le lot 2 181 411 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, localisé du côté nord du boulevard Henri-Bourassa, à l'ouest de l'avenue Lausanne, dans l'arrondissement de Montréal-Nord. De plus, créer, à titre gratuit, une servitude à des fins de télécommunication et de transport d'énergie sur le lot 2 181 411 du cadastre du Québec.

L'achat des lots 1 174 904 et 2 181 411 du cadastre du Québec par le Promoteur permettra, une fois assemblés aux lots 1 174 878, 1 174 894 et 2 181 410 du cadastre du Québec, de réaliser un projet immobilier résidentiel de 24 unités de copropriété (voir croquis en pièces jointes).

Cette transaction est faite au comptant et toutes les autres conditions sont usuelles pour ce type de transaction.

JUSTIFICATION

La présente vente est recommandée par la DSTI pour les motifs suivants :

- La vente de l'Immeuble permet la réalisation d'un projet immobilier résidentiel s'intégrant au milieu bâti du secteur.
- L'Immeuble est jugé non requis par l'ensemble des intervenants municipaux concernés.
- L'Immeuble est non constructible isolément et peut être mis en valeur uniquement dans le contexte d'une vente aux fins d'assemblage.
- La vente de l'Immeuble permet la réalisation d'un projet de développement important (24 unités de condominium) ainsi qu'une revitalisation de ce secteur de l'arrondissement de Montréal-Nord et de percevoir des taxes foncières.

Tous les intervenants de la Ville sont favorables à cette vente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix de vente de l'Immeuble, établi à 167 000 \$, soit 430 \$/m², respecte la valeur marchande confirmée par la Section évaluation immobilière de la Direction des stratégies et transactions immobilières au mois de juin 2013, soit entre 407 \$/m² (158 000 \$) et 451 \$/m² (175 000 \$), pour une superficie totale de 388,2 m².

Cette vente est taxable et la responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ est supportée par le Promoteur.

La valeur au rôle d'évaluation foncière 2014-2016 du lot 1 174 904 (résidu de terrain) est de 105 577,17 \$ alors qu'elle est nulle pour le lot 2 181 411 (ruelle) puisque ce terrain est inscrit dans le registre du domaine public.

Le produit de la vente devrait être comptabilisé au budget de fonctionnement de la Direction des stratégies et transactions immobilières au compte budgétaire suivant :

- Cession - Propriétés destinées à la revente - Arrondissement de Montréal-Nord
- Cession - Autres actifs à long terme - Arrondissement de Montréal-Nord (voir intervention en ce sens)

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La signature de l'acte de vente et transfert de l'immeuble de la Ville à Carré Lausanne inc. avant le début des travaux de construction du projet résidentiel prévu au printemps 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, notamment la Politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Avis favorable avec commentaires :

Montréal-Nord , Direction des travaux publics (Denis CHARLAND)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement (Yannick MALOUIN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BERTRAND
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-15

Sylvie DESJARDINS
Chef de division



Dossier # : 1146678001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Projet :	Plan d'action en habitation 2010-2013
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la COOPÉRATIVE D'HABITATION LE COURANT DU QUARTIER, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague situé du côté ouest du boulevard Rodolphe-Forget, au nord de l'avenue Louis-Dessaulles, constitué des lots 5 368 228, 5 368 229 et 5 368 230 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement Rivières-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles, pour la somme de 675 004,65 \$ plus les taxes applicables.

Je recommande :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la COOPÉRATIVE D'HABITATION LE COURANT DU QUARTIER, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague d'une superficie de 8 179,1 m², situé du côté ouest du boulevard Rodolphe-Forget, au nord de l'avenue Louis-Dessaulles, constitué des lots 5 368 228, 5 368 229 et 5 368 230 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement Rivières-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles, pour la somme de 675 004,65 \$ plus les taxes applicables;
2. d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que la COOPÉRATIVE D'HABITATION LE COURANT DU QUARTIER démontre qu'elle a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
3. d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Danielle CÉCILE **Le** 2014-04-01 17:34

Signataire :

Danielle CÉCILE

Directrice - habitation
Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation

IDENTIFICATION

Dossier # :1146678001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Projet :	Plan d'action en habitation 2010-2013
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la COOPÉRATIVE D'HABITATION LE COURANT DU QUARTIER, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague situé du côté ouest du boulevard Rodolphe-Forget, au nord de l'avenue Louis-Dessaulles, constitué des lots 5 368 228, 5 368 229 et 5 368 230 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement Rivières-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles, pour la somme de 675 004,65 \$ plus les taxes applicables.

CONTENU

CONTEXTE

Le 31 octobre 2012, le comité exécutif a confirmé la mise en réserve d'un terrain municipal situé du côté ouest du boulevard Rodolphe-Forget, au nord de la rue Louis-Dessaulles, dans l'arrondissement de Rivières-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles et ce, en vue de sa vente ultérieure pour la construction de logements sociaux et communautaires. La COOPÉRATIVE D'HABITATION LE COURANT DU QUARTIER y vise la construction de 57 logements, majoritairement destinés à une clientèle familiale, dans le cadre du programme gouvernemental AccèsLogis. Ce programme est administré par la Direction de l'habitation sur le territoire de l'agglomération, à titre de mandataire de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Le présent dossier décisionnel est à l'effet d'approuver la vente de ce terrain vacant, d'une superficie totale de 8 179,1 m² à la COOPÉRATIVE D'HABITATION LE COURANT DU QUARTIER pour la somme de 675 004,65 \$ plus les taxes applicables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1134666023 (2013-10-09) à l'effet d'approuver le projet de remplacement des lots 1 074 860 et 1 074 861 du cadastre du Québec, situé au sud-ouest du boulevard Rodolphe-Forget et au nord-ouest de l'avenue Louis-Dessaulles dans l'arrondissement Rivières-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles, afin de créer les lots 5 368 228, 5 368 229 et le 5 368 230 pour fins de vente et le lot 5 368 227 qui demeura la propriété de la Ville de Montréal.
CE12 1807 (2012-10-31) à l'effet de réserver 4 terrains municipaux dans différents arrondissements, et ce, pour des ventes éventuelles permettant la construction de

logements sociaux et communautaires dont notamment le lot 1 074 861 et une partie du lot 1 074 860 du cadastre du Québec situés sur le boulevard Rodolphe-Forget, au nord de la rue Louis-Dessaulles, dans l'arrondissement de Rivières-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles.

CE02 0095 (2002-02-20) à l'effet d'approuver le plan de mise en oeuvre de l'Opération Solidarité 5 000 logements ainsi que la *Politique de vente des terrains municipaux*.

DESCRIPTION

Il s'agit d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la COOPÉRATIVE D'HABITATION LE COURANT DU QUARTIER un terrain vague d'une superficie totale de 8 179,1 m², constitué des lots 5 368 228, 5 368 229 et 5 368 230 dans l'arrondissement de Rivières-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles pour la somme de 675 004,65 \$ plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte. Le prix de vente est conforme à la *Politique de cession des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires* telle qu'adoptée par le comité exécutif le 20 février 2002 (CE02 0095).

La coopérative s'engage à ériger et à occuper, conformément à la réglementation applicable à ce terrain, 3 bâtiments comportant 19 logements chacun dont la construction devrait débuter à la suite de la signature de l'acte de vente et être complétée au plus tard 24 mois après cette date.

Cette coopérative pour familles s'insère dans un environnement résidentiel de faible densité à caractère familial et à proximité immédiate de nombreux services et commerces appropriés à cet usage, notamment une école primaire, un parc, une bibliothèque, un centre aquatique municipal, des services et commerces de première nécessité et du transport en commun.

JUSTIFICATION

La Direction de l'habitation recommande la vente de ce terrain pour les motifs suivants:

- le comité exécutif a réservé le terrain à des fins de vente pour la construction de logements sociaux et communautaires;
- le projet de construction proposé est admissible au programme de subvention AccèsLogis de la SHQ et l'engagement définitif des subventions est prévu pour le mois de mai 2014;
- ce projet de 57 logements augmente l'offre de logements pour familles sur le territoire de la Ville de Montréal contribuant à atteindre les objectifs du *Plan d'action en habitation 2010-2013* et du *Plan de fidélisation des familles 2014-2017* de la Direction de l'habitation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur marchande du terrain, telle qu'établie le 5 juin 2013 par la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI), est de 2 642 000 \$ pour 8 183 m² (322,86 \$ /m²). Ce terrain a fait l'objet d'une correction de superficie à la suite de l'approbation d'une opération cadastrale de remplacement des lots 1 074 860 et 1 074 861 en octobre 2013, faisant passer sa superficie réelle à 8 179,1 m², représentant une valeur marchande de 2 640 704,23 \$.

Selon la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires*, telle qu'adoptée par le comité exécutif le 20 février 2002, le prix de

vente des terrains est fixé à 75% de la valeur marchande, mais avec un plafonnement de 12 000 \$ par logement pour les projets destinés aux familles ou aux personnes seules. À 75% de la valeur marchande, le prix de vente serait de 1 980 528,17 \$ ($8179,1 \text{ m}^2 \times 322,86 \text{ \$ / m}^2 \times 75 \%$). Dans le cas présent, comme c'est le plafond de 12 000 \$ par logement qui s'applique, le prix de vente serait de 684 000 \$ (57 logements $\times$ 12 000 \$ / logement). Mais de ce prix sont déduits, le cas échéant, les coûts liés aux travaux de décontamination et ceux engendrés par les contraintes géotechniques des sols.

Le terrain n'est pas contaminé mais présente des contraintes géotechniques. Le coût des travaux pour les conditions géotechniques sont estimés à 8 995,35 \$. Ces coûts sont nets, c'est-à-dire qu'ils comprennent toutes les taxes et les ajustements de ristourne applicables et ils ont été validés par la Direction de l'habitation.

Prix de vente des lots 5 368 228, 5368 229 et 5 368 230	
Prix de vente selon la politique	684 000,00 \$ (57 logements $\times$ 12 000 \$ / logement)
Moins surcoûts géotechniques	8 995,35 \$ (montant forfaitaire)
Moins coûts de réhabilitation des sols	0,00 \$ (aucune réhabilitation des sols)
Prix de vente ajusté	675 004,65 \$

Attendu que l'engagement définitif des subventions dans le cadre du programme AccèsLogis aura été confirmé au moment de la signature de l'acte, ce dernier ne comporte aucune clause résolutoire.

Le coût de réalisation du projet est estimé à plus de 11 700 000 \$ et sa valeur au rôle, qui pourrait être de l'ordre de 9 800 000 \$, devrait générer des retombées fiscales d'environ 101 000 \$ annuellement au seul chapitre de la taxe foncière générale (taux de 2014).

Par ailleurs, la valeur aux livres des trois lots est de 550 262,79 \$ et le produit de la vente de 675 004,65 \$ seront comptabilisés au budget de fonctionnement de la DSTI aux comptes budgétaires suivants :

- Coût d'acquisition des propriétés destinés à la revente
- Cession - propriétés destinées à la revente - Arrondissement Rivières-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La vente de ce terrain municipal à la COOPÉRATIVE D'HABITATION LE COURANT DU QUARTIER permettra la construction de logements sociaux et communautaires destinés aux familles ayant des revenus faibles ou modestes. Le développement de ce terrain permettra la consolidation de la trame urbaine ainsi que l'utilisation des infrastructures municipales et installations communautaires déjà en place ou à proximité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La vente de ce terrain permettra la construction de 3 bâtiments comprenant au total 57 logements sociaux, ce qui contribuera à augmenter le nombre de logements pour familles et

ainsi répondre aux visées du *Plan de fidélisation des familles 2014-2017* et générera des retombées fiscales récurrentes annuelles pour la Ville estimées à 101 000 \$.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il y a lieu de noter que des opérations de communication seront prévues, lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation, à la Ville et à la SHQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Engagement définitif de la subvention AccèsLogis : mai 2014
- Début des travaux : juillet 2014
- Livraison : juillet 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Sylvie DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sabin TREMBLAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Audrey BLUTEAU-DESLAURIERS
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-24

Christian CHAMPAGNE
Cadre sur mandat(s)
Chef de division Développement résidentiel

CE : 20.040

2014/04/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1134069009

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à l'Université du Québec à Montréal, pour une période additionnelle de 7 ans, à compter du 1er octobre 2013, un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 1301, rue Sherbrooke Est d'une superficie d'environ 452,69 m ² , à des fins de garderie et un espace extérieur d'une superficie de 414,27 m ² , à des fins d'aire de jeu, le tout pour un loyer total de 673 652,53 \$, excluant les taxes. (Bâtiment 0891)

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Université du Québec à Montréal, pour une période additionnelle de 7 ans, à compter du 1^{er} octobre 2013, un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 1301, rue Sherbrooke Est d'une superficie d'environ 452,69 m², à des fins de garderie et un espace extérieur d'une superficie de 414,27 m², à des fins d'aire de jeu, moyennant un loyer total de 673 652,53 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
2. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-03-25 16:52

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1134069009

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à l'Université du Québec à Montréal, pour une période additionnelle de 7 ans, à compter du 1er octobre 2013, un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 1301, rue Sherbrooke Est d'une superficie d'environ 452,69 m ² , à des fins de garderie et un espace extérieur d'une superficie de 414,27 m ² , à des fins d'aire de jeu, le tout pour un loyer total de 673 652,53 \$, excluant les taxes. (Bâtiment 0891)

CONTENU

CONTEXTE

Le Pavillon Lafontaine situé au 1301, rue Sherbrooke Est est un édifice municipal qui abrite plusieurs locataires tels que : l'organisme Sida Bénévoles, l'organisme Les Oeuvres du Père Sablon, l'Université du Québec à Montréal (CPE Évangéline), ainsi que l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.

Depuis le 1^{er} juin 1995, la Ville loue à l'Université du Québec à Montréal (l'UQAM) un espace situé au rez-de-chaussée du Pavillon Lafontaine d'une superficie de 452,69 m² dans le but de loger le Centre de la petite enfance Évangéline. De plus, afin de respecter les normes du ministère de la Famille, l'UQAM loue à la Ville, depuis le 1^{er} juin 2010, un espace extérieur d'une superficie de 414,27 m² utilisé à des fins d'aire de jeu pour les enfants.

En juin dernier, afin de prolonger son occupation au Pavillon Lafontaine, l'UQAM a fait la demande à la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) de prolonger le bail. Par conséquent, le présent sommaire vise à faire approuver un projet de prolongation de bail pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} octobre 2013. Le bail a été négocié de gré à gré.

La DSTI n'a pas été en mesure de faire approuver l'entente de location dans les temps requis puisque la négociation entre la Ville et l'UQAM a été finalisée à la fin du mois de mars 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM10 0477 - 14 juin 2010 - Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à l'Université du Québec à Montréal pour le Centre de la petite enfance Évangéline, des locaux situés au 1301, rue Sherbrooke Est, pour une durée de 40 mois, à compter du 1^{er} juin 2010, moyennant un loyer total de 257 093,71 \$ taxes incluses.

CM07 0499 - 27 août 2007 - Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à

l'Université du Québec à Montréal pour le Centre de la petite enfance Evangéline, des locaux situés au 1301, rue Sherbrooke Est, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} juin 2005, moyennant un loyer pour la première année de 60 000 \$, avant taxes.

CO01 01394 - 1^{er} juin 2001 - Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à l'Université du Québec à Montréal pour le Centre de la petite enfance Evangéline, des locaux situés au 1301, rue Sherbrooke Est, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} juin 2000, moyennant un loyer pour la première année de 52 635,12 \$, avant taxes.

CO95 00212 - 31 janvier 1995 - Approuver le bail pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} juin 1995 avec une option de renouvellement automatique pour quatre périodes de 1 an chacune, moyennant un loyer pour la première année de 49 412,16 \$, avant taxes.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Université du Québec à Montréal, pour une période additionnelle de 7 ans, à compter du 1^{er} octobre 2013, un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 1301, rue Sherbrooke Est d'une superficie d'environ 452.69 m², à des fins de garderie et un espace extérieur d'une superficie de 414,27 m², à des fins d'aire de jeu moyennant un loyer total de 673 652,53 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail.

Le locataire a la responsabilité de pourvoir lui-même, à l'aménagement et à l'entretien ménager du local. De plus, il fera toutes les réparations locatives dues à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie.

De plus, il est de la responsabilité de la Direction des immeubles (DI) de faire l'entretien du Pavillon Lafontaine. Pour plus de détails concernant l'entretien effectué par la DI, voir l'intervention de la DI.

Aussi, la Ville de Montréal accorde à l'UQAM une option de renouveler le bail à son échéance pour 1 terme additionnel de 5 ans, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au loyer qui sera alors à négocier selon le taux du marché, le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes de la Ville au moment de ce renouvellement.

JUSTIFICATION

La DSTI est en accord avec cette occupation puisqu'elle permet d'optimiser la valeur marchande de la propriété. Considérant l'échéance des baux de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal et de l'UQAM, soit le 30 septembre 2020, à compter de cette date, l'immeuble pourrait être utilisé pour des fins municipales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La recette est répartie de façon suivante :

	Loyer antérieur	Loyer du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2020
Superficie (m ²)	452,69	452,69
Loyer (recette) avant taxes	77 427,36 \$	673 652,53 \$
TPS (5%)	3 871,37 \$	33 682,64 \$
TVQ (9,975%)	7 723,38 \$	67 196,86 \$

Loyer total incluant les taxes	89 022,11 \$	774 532,03 \$
Taux unitaire annuel (\$ / m ²)	171,04 \$	212,59 \$ *

* Ce taux est le taux annuel moyen sur la durée du bail.

Le taux de location pour cet immeuble dans le secteur oscille entre 183 \$ et 247 \$ le mètre carré.

Afin de consulter le détail du loyer annuel voir le fichier « Détail du loyer » en pièce jointe.

L'augmentation annuelle moyenne du loyer est de 5,1 %.

Pour l'année 2013, considérant le budget d'entretien de la Direction des immeubles, la dépense prévue pour cet espace représente une somme de 6 440,62 \$ (14,23 \$/m²).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent dossier empêcherait la Ville de bénéficier de revenu important pour les prochaines années. De plus, cette situation impliquerait que l'UQAM devra relocaliser le CPE Évangéline dans des délais très courts.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail CM : avril 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Maude BEAUDET)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles (Julie CASTONGUAY)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (André POULIOT)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Benoit CHAGNON
PHILOGONE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-20

Sylvie DESJARDINS
Chef de division



Dossier # : 1134313003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel M.Denis Charron consent à la Ville de Montréal une servitude de non-construction de bâtiment résidentiel, assorti d'une obligation de démolition des deux bâtisses résidentielles existantes, sises aux 8118 et 8124- 26, boulevard Broadway Nord à Montréal-Est, en considération du paiement de 390 915 \$, taxes incluses, requise aux fins de l'implantation d'un centre de biométhanisation et d'un centre pilote de prétraitement sur le terrain Demix à Montréal-Est. N/Réf. : 31H12-005-4574-01

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte aux termes duquel Monsieur Denis Charron constitue sur ses immeubles situés du côté ouest du boulevard Broadway Nord, au nord de l'autoroute Métropolitaine dans la ville de Montréal-Est, composés des lots 1 250 872, 1 250 875, 1 250 876, 1 396 579, 1 396 585 et 2 010 669, 2 010 670, 2 010 671, 2 010 672, 2 010 673, 1 396 580, 1 396 581, 1 396 582, 1 396 583, 1 396 584, 2 010 665, 2 010 666, 2 010 667 et 2 010 668 en faveur de la propriété de la Ville de Montréal formée du lot 2 402 139, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, une servitude réelle et perpétuelle de non-construction de bâtisse résidentielle, moyennant le paiement d'une somme de 390 915 \$ (340 000 \$ plus taxes applicables), le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1134313003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel M.Denis Charron consent à la Ville de Montréal une servitude de non-construction de bâtiment résidentiel, assorti d'une obligation de démolition des deux bâtisses résidentielles existantes, sises aux 8118 et 8124-26, boulevard Broadway Nord à Montréal-Est, en considération du paiement de 390 915 \$, taxes incluses, requise aux fins de l'implantation d'un centre de biométhanisation et d'un centre pilote de prétraitement sur le terrain Demix à Montréal-Est. N/Réf. : 31H12-005-4574-01

CONTENU

CONTEXTE

Le 17 février 2010, le comité exécutif a autorisé le démarrage du processus d'identification des sites potentiels pour l'implantation des 5 infrastructures de traitement des matières organiques prévues au Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 (Plan directeur), à la suite de l'annonce d'un soutien financier des deux autres paliers de gouvernement, le 1^{er} février 2010. Cette démarche a été entérinée par le conseil d'agglomération du 25 février suivant.

Dans le cadre de la réalisation de l'implantation du centre de biométhanisation et d'un centre pilote de prétraitement du secteur est sur le terrain de la carrière Demix situé dans la ville de Montréal-Est, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et de la Protection du territoire, ci-après appelé le MDDEFP, impose une distance minimale de 500 mètres de toute occupation résidentielle pour l'implantation de tout nouveau centre de traitements par biométhanisation et/ou par compostage, et ce, malgré les résultats des études de dispersion d'odeurs. Afin de maintenir l'avis préliminaire favorable émis par le MDDEFP, ce dernier a demandé à la Direction de l'environnement d'acquiescer une servitude sur les deux bâtisses résidentielles situées à moins de 500 mètres du site d'implantation des centres de traitements. Une copie de la correspondance du MDDEFP peut être consultée dans les pièces jointes du présent sommaire.

Le propriétaire des deux immeubles visés a accepté de céder à la Ville une servitude, faisant l'objet du présent sommaire, et par conséquent de démolir les installations résidentielles qui s'y trouvent. Il ne conservera ces propriétés qu'à des fins concordant avec le zonage en place, soit un usage industriel. Ainsi, celui-ci demeurera propriétaire des deux immeubles afin de poursuivre ses opérations industrielles et prochainement d'y réaliser un projet de construction d'un bureau au-dessus du garage existant ainsi que d'un garage-abris pour protéger du vol ses équipements lourds.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0325 - 23 août 2012 - Adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement des matières organiques par biométhanisation en bâtiment fermé ainsi qu'à des fins de centre pilote de prétraitement des ordures ménagères en bâtiment fermé sur deux emplacements situés du côté nord du boulevard Métropolitain Est, à l'est de l'avenue Broadway Nord, sur le territoire de la ville de Montréal-Est »; Adopter, avec changements, le règlement intitulé ... et al (la suite ne concernant que d'autres dossiers).

CG10 0081 - 25 février 2010 - Approuver et de démarrer le processus d'identification des sites potentiels pour l'implantation des centres de digestion anaérobie et de compostage de même qu'un centre pilote de prétraitement sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

CE10 0123 - 1^{er} février 2010 - Transmettre une demande de subvention pour les infrastructures de traitement des matières organiques et de recyclage dans le cadre des programmes québécois des infrastructures de traitement de la matière organique par biométhanisation et fédéral des Fonds pour les infrastructures vertes

CG09 0346 - 27 août 2009 - Adopter le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent sommaire porte sur l'acquisition d'une servitude de non-construction de bâtisse résidentielle, assortie d'une obligation de démolition des deux bâtisses résidentielles présentes sur les deux propriétés. Celles-ci appartiennent à un même propriétaire, soit Monsieur Denis Charron, et sont situées dans les limites territoriales de la Ville de Montréal-Est, province de Québec. Elles sont composées de 19 lots qui totalisent 2 033,07 m² (21 883,7 pi²), des plans de localisation les identifiant peuvent être consultés en pièces jointes. Les propriétés se décrivent comme suit :

Propriété 1

Localisation : 8124, 8124A et 8126, avenue Broadway Nord à Montréal-Est

Cadastre : Un total de 10 lots, soit les lots 1 250 872, 1 250 875, 1 250 876, 1 396 579, 1 396 585 et 2 010 669 à 2 010 673, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec dessus érigée une bâtisse résidentielle à démolir.

Superficie du terrain : 957,87 m² (10 310,4 pi²).

Propriété 2

Localisation : 8118, avenue Broadway Nord à Montréal-Est

Cadastre : Un total de 9 lots, soit les lots 1 396 580 à 1 396 584 et 2 010 665 à 2 010 668, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal,

avec dessus érigée la bâtisse résidentielle à démolir.

Superficie du terrain : 1 075,20 m² (11 573,3 pi²).

Depuis l'acquisition de ces propriétés en juillet 2011, le propriétaire en fait un usage mixte, soit l'opération de son commerce de nature industrielle nommé « Les excavations DDC paysagement », ainsi qu'un usage résidentiel sur 2 bâtiments. Plus précisément, on retrouve sur la Propriété 1 un duplex où se partage la résidence personnelle du propriétaire et 2 locaux d'affaires au rez-de-chaussée ainsi qu'un logement en location à l'étage supérieur. La bâtisse résidentielle située sur la Propriété 2 est pour sa part actuellement vacante. Cette dernière faisait l'objet d'une rénovation majeure jusqu'au moment où le propriétaire a appris qu'un centre de biométhanisation et un centre pilote de prétraitement venaient s'implanter à proximité de ses propriétés; il a alors cessé les travaux de rénovation. L'usage résidentiel sur ces propriétés est dérogoire au zonage actuel, soit le règlement numéro 713, entré en vigueur le 28 juin 1991. Ces occupations résidentielles sont donc permises par des droits acquis puisque l'usage résidentiel était présent préalablement au changement de zonage. Une fois les résidences démolies, les droits acquis s'éteindront d'eux-mêmes après une période de 12 mois, tel que prévu au règlement de zonage.

L'objet de la présente transaction consiste en l'établissement par le propriétaire des Propriétés 1 et 2 d'une servitude réelle et perpétuelle de non-construction de bâtisse résidentielle en faveur d'un immeuble de la Ville de Montréal, moyennant le paiement de la somme 340 000 \$, plus les taxes applicables. Le propriétaire s'engage également à démolir les deux bâtisses résidentielles en deux temps, soit la démolition de celle située sur la Propriété 2 dans les 6 mois de la signature de l'acte de servitude et la démolition de celle située sur la Propriété 1 dans un délai maximal de 18 mois de la signature dudit acte. De plus, le propriétaire s'engage à ne plus avoir d'occupation résidentielle sur la Propriété 1, à compter de la démolition de la bâtisse, située sur la Propriété 2, soit dans les 6 mois de la signature de l'acte de servitude.

Cette servitude permettra de répondre à la requête du MDDEFP, exprimée dans la note datée du 4 décembre 2012, suite à la demande d'avis technique de la Ville de Montréal pour l'implantation du centre de biométhanisation et du centre pilote de prétraitement à Montréal -Est.

Globalement, les propriétés comptent 3 bâtisses et 1 garage. Les évaluations municipales des bâtiments présents sur les deux immeubles totalisent 413 400 \$. La valeur marchande des 2 bâtisses résidentielles a été estimée, en date du 21 novembre 2013, par la Section - Évaluation immobilière de la DSTI. Le prix de vente négocié correspond aux conclusions de valeur marchande estimée. Aucune expertise des sols n'est requise dans le cadre de la présente transaction puisque le propriétaire demeurera propriétaire des sites et donc responsable des sols.

JUSTIFICATION

Cette servitude est requise pour satisfaire aux exigences du périmètre imposé par le MDDEFP, tel que demandé dans leur note du 4 décembre 2012, suivant la demande de la Ville d'un avis technique préliminaire.

L'acquisition de gré à gré de cette servitude permet de poursuivre l'implantation du centre de biométhanisation et du centre pilote de prétraitement de l'est de l'île.

Le prix de vente payé correspond à la valeur marchande estimée en 2013, soit entre 320 000 \$ et 380 000 \$, lequel est favorable dans une transaction de gré à gré versus un processus d'expropriation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contrepartie payée pour la constitution de la servitude de non-construction, excluant les taxes de vente si applicables, est de 340 000 \$, que la Ville devra payer comptant selon les modalités suivantes :

- La moitié de la considération, soit la somme de 170 000 \$, lors de la signature de l'acte de servitude de non-construction (nommée « Déboursé 1 »).
- La somme de 165 000,00\$, lorsque le propriétaire aura fourni la preuve que la bâtisse résidentielle érigée sur la Propriété 2 a été démolie (nommée « Déboursé 2 »).
- Le solde de la considération, soit la somme de 5 000,00\$, lorsque le propriétaire aura fourni la preuve que la bâtisse résidentielle érigée sur la Propriété 1 a été démolie (nommée « Déboursé 3 »).

Le montant total de la transaction est donc de 390 915 \$, incluant les taxes. Cette dépense est prévue au budget PTI de la Direction de l'environnement et sera imputée tel que décrit à l'intervention de la Direction du budget du Service des finances.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'acquisition de cette servitude est requise pour la construction d'un nouveau centre pilote de prétraitement des matières organiques et d'un nouveau centre de biométhanisation, prévus pour desservir l'est de l'île dans le cadre de la réalisation du Plan directeur, dont les choix proposés découlent d'une analyse du cycle de vie des produits, procédés et services. Les technologies sélectionnées pour le traitement des matières organiques ont des effets positifs sur l'environnement en raison de la production de matières fertilisantes et d'énergie renouvelable. En ligne avec le Programme du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et le Plan de développement durable 2010-2015, le projet des centres de traitement des matières organiques à réaliser sur le site contribue à la lutte contre les changements climatiques par la réduction du transport des matières résiduelles hors agglomération et la réduction des émissions de méthane des sites d'enfouissement causées par la fermentation des matières organiques.

Le projet contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 21 000 tonnes par an à pleine capacité de traitement. Le projet rejoint également l'objectif du Plan de développement durable 2010-2015 de faire de Montréal un leader nord-américain de l'industrie de l'environnement et des technologies propres d'ici 2020 en stimulant la demande de technologies, de produits et de services verts.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier est requise pour répondre à la demande du MDDEFP. Son refus entraînerait des incertitudes quant à l'implantation du centre de biométhanisation et du centre pilote de prétraitement de l'est.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

A ce stade, aucune autre action de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 2014 : Soumettre aux autorités compétentes le sommaire décisionnel pour la servitude de non-construction
- 2015-2016 : Appel de propositions pour la conception et la réalisation
- 2016-2017 : Conception
- 2017-2018 : Construction
- 2018-2019 : Mise en service du centre de biométhanisation et du centre pilote de prétraitement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de la vérification effectuée le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, notamment la politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement (Éric BLAIN)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Raymond VALADE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal MUNGER
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Le : 2013-12-23



Dossier # : 1143381001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 245 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande au comité exécutif :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 166 050 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 — 2015);
2. d'approuver les sept projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Organisme	Projet	Montant
Action-Réinsertion	« Carrefour d'insertion sociale »	15 000 \$
Auberge communautaire Sud-Ouest	« De la bouffe pour tous! »	30 000 \$
C.A.C.T.U.S. Montréal	« Groupe d'intervention alternative par les pairs — GIAP »	25 000 \$
Plein Milieu	« Médiation sociale — Plateau Mont-Royal »	24 050 \$

Rue Action Prévention Jeunesse	« L'Accès-Soir »	25 000 \$
Sentier urbain	« Nature et agriculture urbaine »	12 000 \$
Spectre de rue Inc.	« TAPAJ »	35 000 \$

La Direction de la diversité sociale recommande au conseil d'agglomération :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 78 950 \$, soit 35 825 \$ à Les YMCA du Québec, le programme Premier Arrêt pour la réalisation du projet « Premier Arrêt » et 43 125 \$ à Les YMCA du Québec, le programme Dialogue pour la réalisation du projet « NOMAD (Notre objectif : médiation, aide démunis », pour l'année 2014, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 — 2015);
2. d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Johanne DEROME **Le** 2014-03-03 17:32

Signataire :

Johanne DEROME

Directrice
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

IDENTIFICATION

Dossier # :1143381001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 245 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signent une Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente est de 24 M\$, soit 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010 et 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, au montant de 9 M\$, est signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signent une nouvelle entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité. Le ministère octroie alors à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux ans (2013 — 2014 et 2014 — 2015), soit 9 M\$ par année.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- Les projets financés s'inscrivent dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Les projets et interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils répondent aux objectifs des planifications stratégiques régionales, des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Les initiatives, projets et interventions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et

communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté;

- L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes;
- Les organismes admissibles à une aide financière sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif;
- Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0077 du 21 mars 2013

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 78 950 \$, soit 35 825 \$ à Les YMCA du Québec pour la réalisation du projet « Premier Arrêt » et 43 125 \$ à Les YMCA du Québec pour la réalisation du projet « NOMAD », pour l'année 2013, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

CE13 0297 du 13 mars 2013

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 166 050 \$, soit 15 000 \$ à Action-Réinsertion, 30 000 \$ à Auberge communautaire Sud-Ouest, 25 000 \$ à C.A.C.T.U.S. Montréal, 24 050 \$ à Plein Milieu, 25 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse, 12 000 \$ à Sentier urbain, 35 000 \$ à Spectre de rue Inc., dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

CE12 1077 du 27 juin 2012

Accorder un soutien financier non récurrent de 43 125 \$ à Les YMCA du Québec pour la réalisation du projet « NOMAD Objectif : médiation, aide démunis », pour l'année 2012, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Ville – MESS (2009 – 2012)

CE12 0633 du 2 mai 2012

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 201 875 \$, soit 15 000 \$ à Action-Réinsertion, 30 000 \$ à Auberge communautaire Sud-Ouest, 25 000 \$ à C.A.C.T.U.S. Montréal, 35 825 \$ à Les YMCA du Québec, 24 050 \$ à Plein Milieu, 25 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse, 12 000 \$ Sentier urbain, 35 000 \$ à Spectre de rue Inc., dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Objectif : médiation, aide démunis) 2009 - 2012

CG12 0016 du 26 janvier 2012

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M\$

CE11 0282 du 9 mars 2011

Accorder un soutien financier totalisant 201 875 \$, soit 15 000 \$ à Action-Réinsertion, 30 000 \$ à Auberge communautaire Sud-Ouest, 25 000 \$ à C.A.C.T.U.S. Montréal, 35 825 \$ à Les Y du Québec, 24 050 \$ à Plein Milieu, 25 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse, 12 000 \$ Sentier urbain, 35 000 \$ à Spectre de rue inc., dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale Ville - MESS (2009 - 2011)

CG10 0255 du 17 juin 2010

Approuver la proposition de répartition budgétaire des sommes résiduelles, pour les années 2010 et 2011 de l'Entente de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal 2009 - 2010

CE10 0572 du 21 avril 2010

Accorder un soutien financier totalisant 201 875 \$, dont 15 000 \$ à Action-Réinsertion, 30 000 \$ à Auberge communautaire Sud-Ouest, 25 000 \$ à C.A.C.T.U.S. Montréal, 35 825 \$ à Les Y du Québec, 24 050 \$ à Plein Milieu, 25 000 \$ à Rue Action Prévention (RAP) Jeunesse, 12 000 \$ Sentier urbain, 35 000 \$ à Spectre de rue inc., dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale Ville - MESS (2009 - 2011)

CG09 0039 du 26 février 2009

Approuver le projet d'entente administrative entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal ayant pour but de convenir des modalités administratives en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour lequel le ministre a confié à la Ville la gestion d'une enveloppe de 24 M\$ pour les années 2009 - 2010 - 2011

DESCRIPTION

Les organismes qui recevaient un soutien financier dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité :

Action-Réinsertion**Projet : « Carrefour d'insertion sociale »**

Le projet favorise un espace de dialogue et de rencontre entre les personnes en situation d'itinérance et les résidents de l'arrondissement de Ville-Marie sur les problématiques socio-urbaines et les enjeux de la cohabitation sociale. Il poursuit le développement des participants au programme de réinsertion et les implique dans la réflexion, l'organisation et la participation à différentes activités.

Montant : 15 000 \$

Auberge communautaire Sud-Ouest**Projet : « De la bouffe pour tous! »**

Ce projet vise la réinsertion des jeunes vulnérables en favorisant les acquis sociaux de base tels que la préparation et le partage des repas (socialisation), tout en fournissant des occasions d'intervention. Planification commune des menus et prise en charge accrue de la part des jeunes.

Montant : 30 000 \$

C.A.C.T.U.S. Montréal**Projet : « Groupe d'intervention alternative par les pairs – GIAP »**

Ce projet vise à consolider le travail de proximité auprès des jeunes marginalisés qui fréquentent l'arrondissement de Ville-Marie. Organiser *le Festival d'expression de la rue « pour et par des jeunes de la rue »* et encourager ces jeunes à participer aux différentes activités de la table de concertation du Faubourg Saint-Laurent.

Montant : 25 000 \$

LES YMCA DU QUÉBEC (Montréal, Centre-Ville - programme Premier Arrêt)**Projet : « Premier Arrêt – Réseautage dans la communauté et prévention de l'itinérance »**

Ce projet vise à augmenter la présence de travailleurs de rue au kiosque de la gare routière de Montréal afin d'informer, d'aider et d'orienter les personnes vulnérables et de réduire le recrutement et la sollicitation à des fins criminelles ainsi que produire un bulletin d'information et un outil de collecte de données sur les besoins des jeunes de 12 à 25 ans et sur les résultats des interventions menées auprès d'eux. Ce bulletin et ces outils servent également au projet NOMAD du programme Dialogue. La responsable de la coordination effectue aussi le suivi du projet NOMAD.

Montant : 35 825 \$

Les YMCA du Québec (Montréal, Centre-ville – programme Dialogue)**Projet : « NOMAD (Notre objectif : médiation, aide démunis) »**

Il y a deux volets à ce projet qui vise le même objet que le projet Premier Arrêt, mais dans un milieu plus commercial et conséquemment avec des moyens appropriés. Un premier volet consiste à offrir un soutien et un encadrement aux commerçants et agents de sécurité du centre-ville afin qu'ils soient mieux outillés dans leurs relations avec les personnes itinérantes du secteur. Par exemple, un travailleur de rue pourra contacter au besoin les commerçants et agences de sécurité pour leur proposer des rencontres et des informations pertinentes favorisant une meilleure cohabitation. Le deuxième volet consiste à favoriser le partage des espaces publics et la cohabitation sociale. Il offre un service de médiation urbaine ainsi que des interventions visant à aider les personnes vulnérables aux mêmes fins que le projet Premier Arrêt.

Montant : 43 125 \$

Plein Milieu**Projet : « Médiation sociale – Plateau Mont-Royal »**

Ce projet vise à assurer la présence active et continue de travailleurs de rue sur le territoire de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, dans les organismes et dans les milieux de vie et de socialisation ainsi que répondre aux interrogations des résidents et des commerçants. Jouer un rôle de médiation afin d'assurer une cohabitation harmonieuse.

Montant : 24 050 \$

Rue Action Prévention Jeunesse (RAP Jeunesse)**Projet : « L'Accès-Soir »**

Ce projet vise à rejoindre, dans les secteurs défavorisés des arrondissements d'Achims-Cartierville et de Saint-Laurent, les personnes aux prises avec diverses problématiques découlant de l'exclusion sociale afin de leur venir en aide et de les amener à fréquenter les ressources qui leur sont destinées. Une attention particulière sera portée aux jeunes des minorités ethnoculturelles qui n'utilisent pas les ressources existantes.

Montant : 25 000 \$

Sentier urbain**Projet : « Nature et Agriculture urbaine »**

Ce projet vise à soutenir la vie communautaire par des activités d'agriculture urbaine et de verdissement du milieu en suscitant la prise en charge du projet par la communauté, et ce, avec le concours de femmes et d'hommes marginalisés en démarche d'insertion socioprofessionnelle et de pères en démarche de stabilisation familiale.

Montant : 12 000 \$

Spectre de rue Inc.**Projet : « TAPAJ »**

Ce projet vise à bonifier l'offre d'alternatives rémunératrices aux métiers de la rue destinée aux jeunes marginalisés inscrits dans une démarche de réinsertion sociale. Soutenir les jeunes de la rue qui désirent se stabiliser. Embellir des tronçons de rues et de ruelles situés

dans les arrondissements de Ville-Marie et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve par la réalisation d'activités de nettoyage, d'horticulture et de peinture ainsi qu'améliorer les rapports entre les jeunes de la rue, les commerçants et les résidents.

Montant : 35 000 \$

JUSTIFICATION

Montréal est une destination attrayante pour les jeunes en provenance des régions et de l'extérieur du Québec. À ces visiteurs, dont le nombre augmente l'été venu, se joignent de jeunes Montréalais en rupture avec diverses institutions ou aux prises avec la précarité résidentielle, des problèmes d'alcoolisme et de dépendance aux drogues. Plusieurs jeunes sont particulièrement vulnérables du fait de leur faible niveau de scolarité, de leurs difficultés d'insertion socioprofessionnelle, de leur isolement, du manque de ressources et des problèmes de santé découlant de leur mode de vie précaire.

Les projets s'inscrivent dans les priorités d'intervention de l'Entente, soit l'intervention sur les problématiques socio-urbaines, l'insertion sociale des clientèles vulnérables et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes de 15 à 30 ans. Les critères de sélection étaient les connaissances des problématiques liées aux jeunes de la rue et la complémentarité des mesures mises en place avec celles ayant trait aux domaines d'expertise des membres du comité de sélection, après analyse des résultats antérieurs et des présents projets, nous recommandons leur reconduction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier demeure non récurrent et le budget, qui est alloué par l'Entente Ville - MESS, demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale). Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années pour le même projet se résume comme suit :

Organisme	Montant accordé			Montant recommandé	Projet	% soutien Ville-MESS par rapport au total du projet
	2011	2012	2013	2014		
Action-Réinsertion	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	« Carrefour d'insertion sociale »	0,10%
Auberge communautaire Sud-Ouest	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	« De la bouffe pour tous! »	0,34%
C.A.C.T.U.S. Montréal	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	« Groupe d'intervention alternative par les pairs - GIAP »	0,19%
Les YMCA du Québec (Programme Dialogue)	N/A	43 125 \$	43 125 \$	43 125 \$	« NOMAD (Notre objectif : médiation, aide d'émunis) »	100%
Les YMCA du Québec	35 825 \$	35 825 \$	35 825 \$	35 825 \$	« Premier Arrêt - Réseautage dans	0,24%

(Programme Premier Arrêt)					la communauté et prévention de l'itinérance »	
Plein Milieu	24 050 \$	24 050 \$	24 050 \$	24 050 \$	« Médiation sociale - Plateau Mont-Royal »	100%
Rue Action Prévention Jeunesse	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	« L'Accès-Soir »	0,66%
Sentier urbain	12 000 \$	12 000 \$	12 000 \$	12 000 \$	« Nature et agriculture urbaine »	0,62%
Spectre de rue Inc.	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	« TAPAJ »	0,23%

Les crédits sont réservés par la demande d'achat 326382.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Amélioration des conditions de vie des jeunes de la rue et des personnes itinérantes et facilitation de la cohabitation entre les personnes marginalisées et les citoyens

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique (en pièce jointe).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2014 :

- Présentation pour approbation du comité exécutif (sept dossiers)
- Présentation au conseil municipal
- Présentation pour approbation au conseil d'agglomération (deux dossiers)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Mustapha TRARI)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne LEBRUN
Conseillère en développement communautaire
Guy LACROIX
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2014-02-05



Dossier # : 1140302001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	Sommet de Montréal
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 565 000 \$, à 10 organismes, pour l'année 2014, pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande au comité exécutif :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 157 000 \$, à six organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville - Mess 2013 - 2015) :

Organisme	Projet	Montant 2014
L'association des Popotes roulantes du Montréal métropolitain	« Priorité alimentation »	25 000 \$
Dispensaire diététique de Montréal	« Bien se nourrir à bon compte »	25 000 \$
Mission Bon Accueil	« Fonds d'urgence - Banque alimentaire »	25 000 \$
Regroupement des cuisines collectives du Québec	« Montréal en cuisine 2014! »	22 000 \$
Resto Plateau	« Hausse de la Soutien à la sécurité alimentaire »	20 000 \$
La société Saint-Vincent de Paul de Montréal	CP_C+ En route vers une plus grande autonomie	40 000 \$

2. d'approuver les six projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

de recommander au conseil d'agglomération :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 408 000 \$, à quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur le gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité Ville-Mess 2013 - 2015 :

Organisme	Projet	Montant 2014
Moisson Montréal Inc.	« Transformation alimentaire »	178 000 \$
Jeunesse au Soleil	« Nourrir l'Espoir »	90 000 \$
Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal	« Solidarité »	75 000 \$
Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve	« Action pour la nutrition des jeunes et de leurs parents »	65 000 \$

2. d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Johanne DEROME **Le** 2014-04-01 16:35

Signataire :

Johanne DEROME

Directrice
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

IDENTIFICATION

Dossier # :1140302001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	Sommet de Montréal
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 565 000 \$, à 10 organismes, pour l'année 2014, pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signent une entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente est de 24 M\$, soit 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010 et 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, au montant de 9 M\$, est signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signent une nouvelle entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Ce dernier nous a octroyé une contribution financière de 18 M\$ pour deux ans (2013 - 2014 et 2014 - 2015) soit 9 M\$ par année. Les projets, initiatives et interventions financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention

de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0125 du 25 avril 2013

Accorder un soutien financier non récurrent de 408 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2013, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dont 178 000 \$ à Moisson Montréal inc., 90 000 \$ à Jeunesse au Soleil, 75 000 \$ à Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal et 65 000 \$ à Répît Providence, Maison Hochelaga-Maisonnette, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville - MESS 2013 - 2015)

CE13 0473 du 17 avril 2013

Accorder un soutien financier non récurrent de 157 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2013, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dont 25 000 \$, à L'association des popotes roulantes du Montréal métropolitain, 25 000 \$ au Dispensaire diététique de Montréal, 25 000 \$ à Mission Bon Accueil, 22 000 \$ à Regroupement des cuisines collectives du Québec, 20 000 \$ à Resto Plateau et 40 000 \$ à La société de Saint-Vincent de Paul de Montréal, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville - MESS 2013 - 2015) :

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

CE12 0965 du 13 juin de 2012

Accorder un soutien financier non récurrent aux organismes ci-après désignés, dont 25 000 \$, à l'Association des popotes roulantes de Montréal, 20 000 \$ au Dispensaire diététique de Montréal, 25 000 \$ à Mission Bon Accueil, 20 000 \$ à Regroupement des cuisines collectives du Québec et 25 000 \$ à Resto Plateau dans le cadre de l'Entente administrative MESS - Ville 2009 - 2011

CG12 0117 du 19 avril janvier 2012

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 440 000 \$, aux organismes ci-après désignés, dont 200 000 \$ à Moisson Montréal inc., 100 000 \$ à Jeunesse au Soleil, 75 000 \$ à Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal et 65 000 \$ à Répît Providence, Maison Hochelaga-Maisonnette, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2009 - 2011

CG12 0016 du 26 janvier 2012

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M\$ et en approuver la répartition budgétaire

CG10 0255 du 17 juin 2010

Approuver la proposition de répartition budgétaire des sommes résiduelles, pour les années 2010 et 2011, de l'Entente administrative (...) MESS-Ville de Montréal (2009 - 2010)

CG09 0039 du 26 février 2009

Approuver le projet d'Entente administrative entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal ayant pour but de convenir des modalités administratives en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour lequel le ministre a confié à la Ville la gestion d'une enveloppe de 24 M\$ pour les années

2009 - 2011 et approuver la proposition de répartition budgétaire de la somme de 7 M\$ pour l'exercice financier 2009

DESCRIPTION

Les projets proposés dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville - MESS 2013-2015) sont les suivants:

L'association des Popotes roulantes du Montréal métropolitain

Projet : « Priorité alimentation »

Ce montant permettra à l'Association des popotes roulantes du Montréal métropolitain de préparer et livrer des repas à des personnes vulnérables, dont des aînés et des personnes ayant des problèmes de santé mentale.

Montant recommandé : **25 000 \$**

Dispensaire diététique de Montréal

Projet : « Bien se nourrir à bon compte »

Ce montant permettra au Dispensaire diététique de Montréal d'offrir des ateliers aux femmes enceintes et leur conjoint afin de mieux les outiller dans les domaines de la nutrition, la santé, l'activité physique ainsi que la cuisine saine et économique.

Montant recommandé : **25 000 \$**

Jeunesse au Soleil

Projet : « Nourrir l'Espoir »

Ce montant permettra à Jeunesse au Soleil de maintenir sa capacité à offrir quelque 2 400 dépannages alimentaires mensuellement ainsi qu'à embaucher une personne qui aiderait à mettre sur pied certaines activités (agriculture urbaine, groupe d'achat de fruits et légumes ainsi qu'une cuisine collective) tout en poursuivant la gestion de la banque alimentaire et l'achat de denrées.

Montant recommandé : **90 000 \$**

Mission Bon Accueil

Projet : « Fonds d'urgence - Banque alimentaire »

Ce montant permettra à Mission Bon Accueil de maintenir son service d'offre de denrées aux familles et personnes sans revenus ou à faible revenu ainsi qu'à les référer vers d'autres ressources communautaires.

Montant recommandé : **25 000 \$**

Moisson Montréal inc.

Projet : « Transformation alimentaire »

Ce montant permettra à Moisson Montréal d'instaurer un programme de transformation de denrées périssables (empaquetage et congélation). Ces actions permettront de desservir plus de personnes dans le besoin et de leur offrir une plus grande variété de produits. En 2011, 212 organismes ont reçu un total de 8,9 M de kilogrammes en denrées. Ces derniers ont aidé, à leur tour, 148 000 personnes.

Montant recommandé : **178 000 \$**

Regroupement des cuisines collectives du Québec

Projet : « Montréal en cuisine 2014! »

Ce montant permettra au Regroupement des cuisines collectives du Québec d'offrir des formations en démarrage et en animation d'une cuisine collective ainsi que de renforcer leur accessibilité aux populations autochtones, anglophones et issues des communautés culturelles.

Montant recommandé : **22 000 \$**

Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal

Projet : « Soulager la faim et nourrir l'espoir-2014 »

Ce montant permettra au Regroupement des Magasins-Partage d'augmenter le volume des achats collectifs afin qu'ils soient redistribués dans les 35 Magasins-Partage situés dans les différents arrondissements et ainsi venir en aide à plus de ménages montréalais appauvris en leur offrant la possibilité de faire une épicerie dans le respect et la dignité.

Montant recommandé : **75 000 \$**

Répit Providence Maison Hochelaga-Maisonneuve**Projet : « Action pour la nutrition des jeunes et de leurs parents »**

Ce montant permettra à Répit Providence Maison Hochelaga-Maisonneuve de continuer à agir auprès des enfants et des parents qui ont des problèmes au niveau de l'insécurité alimentaire, que ce soit en offrant une aide alimentaire directe aux enfants de 0 à 5 ans et aux familles vivant des problèmes d'approvisionnement ou des activités favorisant le savoir-faire et l'éducation nutritionnelle.

Montant recommandé : **65 000 \$**

Resto Plateau**Projet : « Hausse de l'offre alimentaire à la population défavorisée »**

Ce montant permettra à Resto Plateau d'assurer un soutien social auprès de ses usagers et de collaborer à l'implantation des épiceries solidaires du territoire.

Montant recommandé : **20 000 \$**

La société de Saint-Vincent de Paul de Montréal**Projet : « CP_C+ en route vers une plus grande autonomie »**

Ce montant permettra à la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal de développer une intervention post-dépannage, qui est le pas entre le dépannage alimentaire et la sécurité alimentaire en plus d'offrir des activités de formation et de soutien pour les bénévoles afin de mettre en place une procédure ayant pour but d'optimiser l'aide offerte en définissant les limites du dépannage alimentaire et de créer des ponts vers les autres ressources qui favoriseront l'autonomie des bénéficiaires.

Montant recommandé : **40 000 \$**

JUSTIFICATION

Le 23 janvier 2013, la Direction de la diversité sociale (DDS) a invité une dizaine d'organismes à déposer des projets dans le cadre du fonds de solidarité en sécurité alimentaire prévu à l'Entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville — MESS 2013 — 2015). Comme il est indiqué dans les balises, les organismes pouvaient élaborer des projets dans deux secteurs : aide aux banques alimentaires ou support aux interventions favorisant la prise en charge des populations ciblées.

Un comité de sélection a été formé et a étudié les demandes le 27 février 2013. Ce dernier était composé de trois professionnels ayant une expertise en sécurité alimentaire, dont un de la Direction de la Santé publique, un de Québec en forme et un de la DDS. En se basant sur l'analyse du comité de sélection, la Direction de la diversité sociale recommande les montants indiqués ci-dessus pour chacun des 10 projets retenus.

Après analyse des résultats obtenus en 2013, il a été recommandé de poursuivre les projets en 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier est non récurrent. Le budget requis est alloué par l'Entente administrative Ville-MESS et demeure donc entièrement financé par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une

compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Organisme	Montant accordé		Montant recommandé 2014	Projet	% sur budget du projet
	2012	2013			
L'association des Popotes roulantes du Montréal métropolitain	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	« Priorité alimentation »	7,3%
Dispensaire Diététique de Montréal	20 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	« Bien se nourrir à bon compte »	43,7%
Jeunesse au Soleil	100 000 \$	90 000 \$	90 000 \$	« Nourrir l'espoir »	77,5%
Mission Bon Accueil	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	« Fonds d'urgence-banque alimentaire »	1,0%
Moisson Montréal inc.	200 000 \$	178 000 \$	178 000 \$	« Transformation alimentaire »	19,3%
Regroupement des cuisines collectives du Québec	20 000 \$	22 000 \$	22 000 \$	« Montréal en cuisine 2014! »	45,0%
Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	« Soulager la faim et nourrir l'espoir-2014 »	44,2%
Répit Providence Maison Hochelaga-Maison neuve	65 000 \$	65 000 \$	65 000 \$	« Action pour la nutrition des jeunes et de leurs parents »	42,5%
Resto Plateau	25 000 \$	25 000 \$	20 000 \$	« Hausse de l'offre alimentaire à la population défavorisée »	15,6%
La société Saint-Vincent de Paul de Montréal	-	40 000\$	40 000 \$	« En route vers une plus grande autonomie »	51,7%

Les montants de soutien financier sont prévus être versés comme suit :

- 80 % dans les trente jours de la signature de la convention; et
- le solde de 20 % dans les 30 jours de l'approbation par la directrice de la Direction de la diversité sociale du rapport final.

Les crédits sont réservés avec la demande d'achat 329243.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de ces projets est en adéquation avec l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, dans la mesure où Montréal s'y engage à être équitable, notamment en poursuivant et renforçant des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets permettront aux diverses clientèles de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, particulièrement en matière de sécurité alimentaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2014 Présentation pour approbation par le comité exécutif

Mai 2014 Présentation pour approbation par le conseil d'agglomération

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Avis favorable :

Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Jacques A SAVARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mustapha TRARI
Conseiller(ere) en développement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2014-03-13



Dossier # : 1140026001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Accueil des touristes effectué dans l'agglomération
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 420 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (Tourisme Montréal), pour une période de deux ans (2014 et 2015) afin de contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal MCC-Ville de Montréal 2012-2015 / Approuver un projet de convention à cet effet

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:

1. d'accorder un soutien financier de 420 000,00 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, afin de contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015, entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications;;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2014-04-01 20:43

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1140026001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Accueil des touristes effectué dans l'agglomération
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 420 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (Tourisme Montréal), pour une période de deux ans (2014 et 2015) afin de contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal MCC-Ville de Montréal 2012-2015 / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Montréal connaît de bonnes années touristiques et ce malgré le contexte économique mondial. En fait, grâce aux efforts conjugués de tous les acteurs du tourisme montréalais qui ont su se mobiliser pour assurer un tel positionnement, Montréal continue de susciter l'intérêt des touristes et fait très bonne figure dans nombre de palmarès internationaux des villes à visiter. Si les congrès et le tourisme d'affaires ainsi que les efforts considérables déployés pour promouvoir Montréal contribuent à maintenir la performance de Montréal, d'autres facteurs tels la qualité et la diversité de l'offre ainsi que son renouvellement sont aussi déterminants dans l'attrait que suscite la métropole.

En 2008, la Ville de Montréal s'est jointe à la démarche amorcée par Tourisme Montréal et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine, afin de travailler conjointement au renforcement du tourisme culturel comme stratégie de développement. Les partenaires ont convenu de contribuer à raison de 70 000 \$ par an, dans un premier temps pour la période 2008-2011. Ils ont ensuite souhaité évaluer, réviser et actualiser le plan stratégique de développement du tourisme culturel afin de se doter d'un véritable plan de match qui serait réalisé en concertation avec les milieux culturels.

Le projet de développement du tourisme culturel fait partie intégrante du *Plan d'action 07-17 – Montréal, métropole culturelle*. La quatrième orientation du plan d'action : «Favoriser le rayonnement de Montréal au Canada et à l'étranger», se décline ainsi au point 4.3 : « Stimuler le développement du tourisme culturel». Cette orientation est d'autant plus actuelle au lendemain du *Rendez-vous 2012 – Montréal, métropole culturelle* où l'ensemble des partenaires ont réitéré leur engagement pour favoriser le développement de la culture à Montréal dans la perspective de l'année 2017, qui représentera l'aboutissement de dix années d'efforts collectifs pour faire de Montréal une véritable métropole culturelle de calibre international. C'est aussi dans cette perspective que le ministère de la Culture et des Communications a reconduit avec la Ville l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015, entente qui inclut le volet sur le tourisme culturel.

Le développement du tourisme culturel représente toujours un créneau très porteur, qui se doit d'être considéré dans une stratégie distincte et complémentaire aux autres stratégies de Tourisme Montréal, dont celle des créneaux, une initiative innovatrice qui vise à positionner Montréal comme une destination dont l'offre touristique répond à des intérêts variés chez les consommateurs.

Pour relever les principaux défis et réaliser les actions prévues au plan, compte tenu du nombre et de la portée de ces projets, il a été convenu de la nécessité de renouveler le financement au tourisme culturel, sommes prévues à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG08 0552 - 29 octobre 2008 - Autoriser la signature d'une entente triennale permettant le versement annuel d'un soutien financier de 140 000\$ en 2008, 2009 et 2010 à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (Tourisme Montréal), pour un montant total de 420 000 \$, afin de contribuer à l'élaboration et amorcer la mise en œuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel, dans le cadre de l'Entente de développement culturel MCCCCF-Ville de Montréal 2008-2011.

CG11 0455 - 22 décembre 2011 - Accorder un soutien financier de 140 000\$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (Tourisme Montréal) afin de contribuer à l'élaboration et amorcer la mise en œuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel, dans le cadre de l'Entente de développement culturel MCCCCF-Ville de Montréal 2011-2012 / Approuver un projet d'entente à cette fin.

CG12 0471 - 16 janvier 2013 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le versement d'un soutien financier de 420 000 \$, soit un montant de 210 000 \$ par la Ville et de 210 000 \$ par le MCC dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal MCC-Ville 2012-2015 auquel s'ajoute une contribution de 210 000 \$ de Tourisme Montréal, permettra de réaliser des projets inclus dans le plan de développement et de continuer un travail qui est déjà bien amorcé.

La Direction de la culture et du patrimoine, le MCC et Tourisme Montréal ont travaillé en étroite collaboration pour actualiser le plan de développement du tourisme culturel à Montréal. Ce plan réitère quatre défis pour les années à venir :

- § renforcer et faire évoluer l'offre et l'expérience culturelles
- § intégrer l'offre culturelle montréalaise dans une expérience globale
- § intégrer, organiser, diffuser et promouvoir l'offre culturelle
- § renforcer la synergie entre les acteurs du tourisme et de la culture

Pour renforcer et faire évoluer l'offre et l'expérience culturelle, les axes privilégiés sont d'accroître le développement de nouveaux produits culturels à portée touristique; de mettre en valeur l'art public, la création actuelle et le réseau muséal, de soutenir les événements et festivals (particulièrement les projets fédérateurs au niveau événementiel), de favoriser le déploiement culturel de pôles touristiques forts et enfin de structurer l'offre gourmande comme élément de l'expérience culturelle.

Pour intégrer l'offre culturelle montréalaise dans une offre globale, les partenaires ont convenu de travailler principalement sur les aspects suivants : mettre en valeur l'expérience

culturelle dans les quartiers montréalais identifiés comme ayant un potentiel touristique en lien direct avec le déploiement des quartiers culturels; faciliter le repérage des lieux culturels pour les touristes; mettre en valeur la lumière comme élément significatif de l'image de Montréal, que ce soit les événements qui mettent en vedette la lumière, le développement et la réalisation de plans lumière comme celui du Quartier des spectacles ou celui du Vieux-Montréal. Enfin, le design est reconnu comme élément marquant du paysage urbain; plusieurs actions figurent au plan, la plupart sont réalisées par le Bureau du design de la Ville de Montréal.

Pour intégrer, organiser, diffuser et promouvoir l'offre culturelle, les principales actions proposées dans le plan sont de mettre de l'avant la Vitrine à titre de source intégrée et globale sur les arts et la culture à Montréal; des travaux seront aussi effectués pour proposer des circuits culturels et thématiques plus spécialisés en lien avec des événements et pour accorder une place prépondérante à la culture dans la promotion de Montréal.

Pour renforcer la synergie entre les acteurs du tourisme et de la culture, les principales actions se regroupent autour d'activités de réseautage, de formation, de veille et du développement de l'expertise et du soutien auprès d'organismes culturels qui souhaitent se développer au niveau touristique. Le développement des compétences en tourisme des intervenants du milieu culturel fait également partie des actions retenues.

JUSTIFICATION

Le Plan de développement du tourisme culturel à Montréal est un outil de plus pour assurer la cohérence de nos actions et favoriser l'atteinte de nos objectifs collectifs; c'est pourquoi nous recommandons d'en poursuivre la réalisation. En effet, notre objectif est de mettre en commun nos efforts à différents niveaux pour faire de Montréal une métropole culturelle de calibre international en réalisant les actions du plan de développement.

Le plan a suscité l'intérêt de différents milieux et a servi de catalyseur pour se donner une vision de développement et des priorités communes. Le milieu culturel est engagé dans ce travail et en apprécie les résultats qui permettent de documenter des sujets, ce qui leur est très utile, que ce soit un inventaire montréalais, une comparaison avec d'autres grandes villes ou une meilleure compréhension des clientèles. Les différentes réalisations servent non seulement aux partenaires institutionnels mais sont également mises à la disposition des organismes culturels.

Par ailleurs, il est important de souligner que certains dossiers seront probablement plus présents dans l'actualité culturelle montréalaise des prochains mois: c'est le cas des quartiers culturels et des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal.

La responsabilité générale du dossier touristique à la Ville relevant de l'équipe du Développement économique, l'objectif est de travailler de façon complémentaire sur les produits culturels de façon plus spécifique. Le maintien de la participation de la Ville et du ministère de la Culture et des Communications à la réalisation du plan permettra, simultanément, d'améliorer l'offre et l'expérience touristiques montréalaises.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une somme de 210 000 \$ représente la part de la Ville, une autre somme de 210 000 \$ représente la part du ministère de la Culture et des Communications pour un total de 420 000 \$. Elles proviennent toutes deux de l'enveloppe de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 conclue avec le MCC.

Les montants seront ainsi répartis :

	2014	2015

AF-Gén-Agglo / Budget régulier/ Entente MCC-Ville - Volet culturel Agglo / Autres act.- culturelles / Contributions à autres organismes / Autres organismes	140 000 \$	
AF-Gén - Agglo /Affectation de surplus -corporatif / Affect. surplus - Entente MCC-Ville - Volet culturel-Agglo /Autres act.- culturelles / Contributions à autres organismes / Autres organismes	140 000 \$	140 000 \$

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le « Développement économique / Accueil des touristes effectué dans l'agglomération (article 19, paragraphe 11 b) de la L.R.Q., chapitre E-20.001) » qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Il est à noter qu'aucun soutien financier n'a été octroyé en 2013 pour cet organisme.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Compte tenu que la compétition est toujours aussi féroce, dans le nord-est de l'Amérique du Nord, pour attirer les touristes et pour se positionner au niveau culturel et touristique, il est nécessaire de poursuivre le travail amorcé et les projets qui se travaillent avec de nombreux représentants des différents secteurs ciblés. Les partenaires se sont dotés d'une feuille de route et il est essentiel de poursuivre la mise en œuvre du Plan stratégique en tourisme culturel défini conjointement par les milieux culturels, Tourisme Montréal, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal.

De plus, la réalisation de ce plan stratégique en tourisme culturel permettra à la Direction de la culture et du patrimoine de conférer une valeur et une signification additionnelles au travail entrepris avec les arrondissements pour le développement des quartiers culturels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Diverses opérations de communication seront effectuées au moment de la réalisation des projets du plan d'action.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle CABIN
Coordonnatrice - Montréal, métropole
culturelle

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-17

Jean-Robert CHOQUET
Directeur



Dossier # : 1144251001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire, pour l'année 2014, pour la réalisation du projet « Roule, grimpe et amuse-toi au TAZ », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver le projet de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire, pour l'année 2014, pour la réalisation du projet « Roule, grimpe et amuse-toi au TAZ », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Johanne DEROME **Le** 2014-04-01 15:47

Signataire :

Johanne DEROME

Directrice
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

IDENTIFICATION

Dossier # :1144251001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire, pour l'année 2014, pour la réalisation du projet « Roule, grimpe et amuse-toi au TAZ », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente est de 24 M\$ soit : 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010, 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette Entente d'un an, d'une somme de 9 M\$, est signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville de Montréal et le MESS signent une nouvelle Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Le MESS a alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013 - 2014 et 2014 - 2015) soit 9 M\$ par année.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- offrir des activités et des services à des individus et à des familles, démunis et/ou exclus, qui vivent des problématiques en lien avec les situations de pauvreté et d'exclusion sociale;
- s'inscrire dans les grandes orientations du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion et soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- répondre prioritairement aux besoins locaux et être issus majoritairement de concertations locales; ils ont fait l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités dans le cadre d'une approche concertée entre les partenaires du milieu;
- les organismes admissibles à une aide financière sont les organismes à but non lucratif;
- les salaires subventionnés doivent correspondre aux salaires habituellement versés par l'organisme lui-même aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Les salaires tiennent compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui

correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme;

- l'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

CE12 0965 du 13 juin 2012

Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ au TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire, pour l'année 2012, dans le cadre de l'Entente administrative MESS - Ville (2009 - 2011)

CE11 0592 du 27 avril 2011

Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ au TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire pour 2011, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal (2009 - 2011)

DESCRIPTION

Dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015), le projet suivant est proposé.

TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire

Projet : « Roule, grimpe et amuse-toi au TAZ »

Fin du projet : décembre 2014

Le projet vise à accueillir à prix réduit les jeunes de 8 à 12 ans en provenance des écoles et des camps de jour de la Ville de Montréal des milieux défavorisés. Il leur fera vivre une expérience sportive ludique à travers une initiation où le patin, la trottinette et le « Skateboard » deviennent les moteurs d'intervention.

JUSTIFICATION

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'Entente administrative entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. De plus, le projet respecte les orientations municipales en matière de jeunesse telle que le mentionnent les documents « Priorités municipales en matière de jeunesse 2007 - 2009 » et « Bilan des priorités jeunesse municipales 2007 - 2010 ». Le projet du TAZ a été développé en collaboration avec la Direction des sports et de l'activité physique et s'inscrit dans une démarche de réflexion de la part de la Ville et de l'organisme. Les orientations et les balises ont été déterminées suite à l'élaboration d'un Plan d'action produit par une firme externe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier demeure non récurrent et le budget alloué par l'Entente Ville - MESS est entièrement financé par le gouvernement du Québec via le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle

concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé	Soutien financier MESS p/r au projet global en %
		2011	2012	2013 *	2014	
TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire	« Roule, grimpe et amuse-toi au TAZ »	50 000 \$	50 000 \$	-	50 000 \$	70 %

* Le projet de 2012, ayant débuté en retard en raison des difficultés à rejoindre la clientèle ciblée, s'est poursuivi en 2013, il n'y a donc pas eu de contribution financière octroyée pour 2013. De plus, cette même année, la Ville a entrepris avec l'organisme une démarche de planification afin de redémarrer un projet en 2014 dans des conditions optimisées.

Les versements seront effectués, conformément aux dates inscrites aux conventions signées entre la Ville et les organismes. Les crédits sont réservés par la demande d'achat 329527.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce projet, les activités du TAZ seraient inaccessibles à de nombreux jeunes montréalais provenant de milieux défavorisés, souvent issus de familles monoparentales ou de familles nouvellement immigrées. Ces familles éprouvent très souvent des difficultés financières qui ne permettent pas aux enfants de pratiquer des activités physiques et de développer les habiletés motrices nécessaires à leur développement tant physique que psychologique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique (en pièce jointe).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2014 Présentation au comité exécutif pour approbation

Été 2014 Activités avec les jeunes des camps de jour

Automne 2014 Activités avec les jeunes des écoles primaires

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Mustapha TRARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire BRADET
Conseillère en affaires interculturelles

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2014-03-20



Dossier # : 1143381002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 18 810 \$ à Le Centre jeunesse de Montréal, pour l'année 2014, pour réaliser le projet « Formation d'intervenants agissant en prévention de la violence sexuelle associée aux gangs de rue », dans le cadre de l'entente entre le ministre de la Sécurité publique du Québec et la Ville de Montréal relative à la participation de la Ville au « Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011 - 2014 » / Approuver un projet de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 18 810 \$ à Le Centre jeunesse de Montréal, pour l'année 2014, pour la réalisation du projet « Formation d'intervenants agissant en prévention de la violence sexuelle associée aux gangs de rue », dans le cadre de l'entente entre le ministre de la Sécurité publique du Québec et la Ville de Montréal relative à la participation de la Ville au « Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011 - 2014 »;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Johanne DEROME **Le** 2014-04-01 17:57

Signataire :

Johanne DEROME

Directrice
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

IDENTIFICATION

Dossier # :1143381002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 18 810 \$ à Le Centre jeunesse de Montréal, pour l'année 2014, pour réaliser le projet « Formation d'intervenants agissant en prévention de la violence sexuelle associée aux gangs de rue », dans le cadre de l'entente entre le ministre de la Sécurité publique du Québec et la Ville de Montréal relative à la participation de la Ville au « Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011 - 2014 » / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2005, la Ville met en place des actions visant la réduction de la criminalité liée aux gangs de rue. Un total de cinq arrondissements, soit Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce, LaSalle, Montréal-Nord, Rivières-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles et Villieray--Saint-Michel--Parc-Extension ont d'abord été retenus, et ce, en fonction des critères suivants :

1. la présence simultanée d'un problème persistant, soit un gang majeur et des groupes émergents;
2. la gravité des crimes avec violence; et,
3. des membres de gangs de rue résidant dans le quartier.

Trois arrondissements, à savoir Ahuntsic-Cartierville, Mercier--Hochelaga-Maisonneuve et Le Sud-Ouest, se sont ajoutés en 2009, portant le nombre d'arrondissements retenus à huit.

Les huit arrondissements sont : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce, LaSalle, Mercier--Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rivières-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles, Le Sud-Ouest et Villieray--Saint-Michel--Parc-Extension.

La Ville de Montréal collabore à la réalisation du « Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011 — 2014 » du ministère de la Sécurité publique. À cette fin, elle prévoit, pour 2013, la mise en place d'un réseau d'échange et d'information sociocommunitaires sur son territoire sur la problématique des gangs de rue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0629 du 15 mai 2013

Accorder un soutien financier non récurrent de 51 000 \$ à Le centre jeunesse de Montréal pour la coordination d'un projet de mise en oeuvre d'un réseau intersectoriel montréalais d'échange et d'information sociocommunitaires sur la problématique des gangs de rue,

pour l'année 2013, dans le cadre de l'entente entre le ministre de la Sécurité publique du Québec et la Ville de Montréal relative à la participation de la Ville au « Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011 - 2014 »

CE13 186 du 20 février 2013

Approuver le projet d'entente entre le ministre de la Sécurité publique et la Ville de Montréal relative à la participation de la Ville de Montréal au « Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011 - 2014 » et concernant le versement d'une aide financière d'un montant maximal de 175 000 \$, dont 75 000 \$, pour l'année 2013, à la Ville pour réaliser son offre de services de collaborer à la mise en œuvre de la Mesure 14 de ce Plan en soutenant un réseau intersectoriel montréalais d'échange et d'information sociocommunautaires sur la problématique des gangs de rue

DESCRIPTION

Le projet consiste en une formation d'intervenants communautaires agissant en prévention de la violence. Ceux-ci connaîtront mieux les déterminants des trajectoires spécifiques menant à l'expression de la violence en général, mais aussi à celle de la violence envers les femmes, les pairs et les enfants. Cela permettra aux intervenants de mieux reconnaître les différentes trajectoires et leurs déterminants afin d'agir en prévention.

Une communauté de pratique sera instaurée, portant sur la violence et l'exploitation sexuelle en contexte de gang. Des espaces collaboratifs seront ainsi créés.

Le projet sera évalué en fonction de son implantation et de la satisfaction des intervenants formés.

JUSTIFICATION

Les huit arrondissements ciblés pour la prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue reçoivent du financement municipal afin de mettre en place des projets de prévention en matière de gangs de rue. Ces arrondissements recruteront les intervenants qui seront formés et constitueront une communauté de pratique. Les actions préventives seront ainsi bonifiées et le projet permettra un meilleur soutien entre les arrondissements concernés, la Ville centrale et le Centre jeunesse de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet de convention prévoit l'octroi à Le centre jeunesse de Montréal d'un soutien financier non récurrent pour l'année 2014. La dépense est entièrement assumée par la Ville centrale. Les crédits requis sont réservés avec la demande d'achat 329339. Ce soutien financier de la Ville à cet organisme pour ce type de projet est le premier.

Organisme	Montant accordé 2014	Projet	% soutien Ville- MSPQ par rapport au total du projet
Le centre jeunesse de Montréal	18 810 \$	« Formation d'intervenants agissant en prévention de la violence sexuelle associée aux gangs de rue »	80%

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'implantation d'un réseau intersectoriel d'échange et d'information sociocommunautaires permettra la diffusion des connaissances et des bonnes pratiques de prévention. Les actions mises en oeuvre seront à même de réduire la criminalité liée aux gangs de rue dans les milieux concernés et de favoriser une meilleure cohabitation sociale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera développée avec l'ensemble des partenaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2014 Présentation au comité exécutif pour approbation
Un calendrier de travail sera réalisé avec les partenaires concernés.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne LEBRUN
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2014-03-21

CE : 20.048

2014/04/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1140706002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 10 000 \$, pour l'année 2014, à Table de concertation des aîné-e-s de l'Île de Montréal, pour la réalisation du projet « Projet 65 + Montréal » / Approuver un projet de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier de 10 000 \$, pour l'année 2014, à Table de concertation des aîné-e-s de l'île de Montréal (TCAIM), à même le budget de la Direction de la diversité sociale, afin de soutenir la réalisation du « Projet 65 + Montréal »;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Johanne DEROME **Le** 2014-04-01 16:02

Signataire : Johanne DEROME

Directrice
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

IDENTIFICATION

Dossier # :1140706002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 10 000 \$, pour l'année 2014, à Table de concertation des aîné-e-s de l'Île de Montréal, pour la réalisation du projet « Projet 65 + Montréal » / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal soutient financièrement la Table de concertation des aîné-e-s de l'île de Montréal (la TCAÎM) depuis sa création en 1999. Dans sa planification stratégique 2011 - 2014, l'organisme a regroupé ses actions autour de deux grands axes, soit l'action et le fonctionnement de la TCAÎM.

Axe 1 : L'action de la TCAÎM

Cible 1 : Animer un lieu de rassemblement et de concertation sur la situation des aînés montréalais

Cible 2 : Soutenir les concertations locales

Cible 3 : Donner la parole aux aînés et favoriser leur participation citoyenne

Cible 4 : Poursuivre les activités sur des dossiers prioritaires :

A) Le transport et la mobilité des aînés

B) La prévention des abus envers les aînés

C) La participation sociale des aînés et leur contribution à la collectivité

D) Le suivi du dossier MADA

Axe 2 : Le fonctionnement de la TCAÎM

Cible 1 : Confirmer le rôle de la TCAÎM comme interlocuteur privilégié auprès des décideurs

Cible 2 : Favoriser l'implication des organismes s'adressant aux aînés dans les dossiers régionaux menés par la TCAÎM

Cible 3 : Augmenter le niveau de ressources financières et humaines de la TCAÎM

La TCAÎM a également poursuivi son travail de représentation et de partenariat auprès de différents organismes tant locaux, régionaux que provinciaux, permettant ainsi l'accès à des informations et à des expertises sur les enjeux, les stratégies et les actions visant l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des aînés montréalais.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1977 du 5 décembre 2012

Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Table de concertation des aîné-e-s de l'île de Montréal (TCAÎM) afin de soutenir la réalisation du projet « Métropole amie des aînés : pour

une mobilisation du milieu »

CM12 0850 du 25 septembre 2012

Adopter le projet de « Plan d'action municipal pour les aînés », élaboré dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA)

CE12 0119 du 1^{er} février 2012

Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Table de concertation des aînés de l'Île de Montréal, à même le budget de la Direction de la diversité sociale, afin de soutenir la réalisation du projet « Pour une mobilisation des aînés montréalais dans la démarche Montréal amie des aînés (MADA) » (Année 2012)

DESCRIPTION

En 2010, la Ville de Montréal s'est engagée dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA). La ville centrale a coordonné la démarche MADA et les arrondissements y ont participé sur une base volontaire. La Ville a aussi mis sur pied un comité des partenaires dans lequel on retrouvait une trentaine de représentants d'organismes issus de différents secteurs, dont la TCAÎM faisait partie. Ce processus a donné lieu, le 24 septembre dernier, à l'adoption du Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015 qui comprend sept engagements. Deux d'entre eux visent à favoriser particulièrement la participation sociale des aînés Montréalais et Montréalaises, en leur offrant un milieu de vie stimulant et dynamique propice à leur implication dans la communauté et en multipliant les occasions de faire entendre leurs voix.

Afin de contribuer à faire de Montréal une ville inclusive, la TCAÎM désire développer le « Projet 65 + Montréal » qui a pour objectif de faire briller les projets montréalais destinés à favoriser la participation sociale et à faire entendre la voix des citoyens aînés. Un espace WEB sera le pivot du projet qui se déroulera avant, pendant et après la Journée internationale des aînés qui a lieu 1^{er} octobre de chaque année.

JUSTIFICATION

La TCAÎM regroupe 73 organismes membres associés et peut compter sur la collaboration de 21 institutions collaboratrices. Elle joue un rôle de concertation entre ces organismes et travaille à promouvoir la place et le rôle des aînés dans notre société. De plus, elle initie ou contribue à des projets conjoints avec divers partenaires, selon les orientations définies par l'assemblée générale de ses membres. Pour la Ville, ce regroupement d'organismes s'avère un partenaire important permettant d'identifier les préoccupations des personnes âgées et de définir des orientations quant au vieillissement de la population montréalaise. Le travail de mobilisation, de sensibilisation et de promotion prévu par cet organisme dans le cadre du «Projet 65 + Montréal » permet une meilleure prise en compte des préoccupations des aînés et des groupes d'aînés dans les actions de la Ville à leur égard et s'inscrit dans l'esprit dans l'esprit même du Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015, particulièrement dans les deux engagements suivants :

Engagement 6 : Offrir aux aînés un milieu de vie stimulant et dynamique propice à la participation et à l'implication au sein de la communauté;

Engagement 7 : Accroître les occasions pour les aînés de se faire entendre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien financier de la Ville au montant de 10 000 \$ représente 6 % du budget 2013 - 2014 de la TCAÎM qui s'élève à 161 437 \$. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale. Les autres sources de financement sont les suivantes : le Secrétariat aux aînés (SA); la Fédération de l'âge d'or du Québec - Région île de Montréal; et, Emploi-Québec. Le soutien financier de la Ville est octroyé en deux versements, soit 80 % à la signature de la convention et 20 % lors de la remise du rapport final. Le tableau récapitulatif de soutiens financiers accordés au cours des dernières années est comme suit :

Organisme	Montant accordé		Montant recommandé 2014	% du budget de l'organisme
	2012	2013		
Table de concertation des aîné-e-s de l'Île de Montréal	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	6 %

Les crédits requis pour cette dépense sont réservés par la demande d'achat 329789.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans une des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'action 36 où la Ville s'engage à lutter contre l'exclusion sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il n'y a pas d'impact majeur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération particulière de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril Présentation au comité exécutif pour approbation

Mai - Novembre Réalisation du projet

Le projet couvre une période de 30 semaines réparties entre le 1^{er} mai au 30 novembre 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole CHOUINARD

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD

Le : 2014-03-21

conseillère en développement communautaire Chef de division



Dossier # : 1145917001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 207 992 \$, 120 892 \$ en 2014 et 87 100 \$ en 2015, au Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.), pour réaliser le projet « Revitalisons Gouin Ouest », secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Cartierville, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 207 992 \$, soit 120 892 \$ en 2014 et de 87 100 \$ en 2015, à Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.), pour la réalisation du projet « Revitalisons Gouin Ouest », secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Cartierville, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
2. approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Johanne DEROME **Le** 2014-04-07 08:31

Signataire :

Johanne DEROME

Directrice
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

IDENTIFICATION

Dossier # :1145917001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 207 992 \$, 120 892 \$ en 2014 et 87 100 \$ en 2015, au Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.), pour réaliser le projet « Revitalisons Gouin Ouest », secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Cartierville, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le territoire de la Ville de Montréal compte quelque 20 secteurs à forte concentration de pauvreté et d'exclusion sociale. On y dénote des problèmes de santé, de chômage, de pauvreté, d'intégration, de sécurité alimentaire, de sécurité urbaine, d'habitation et d'environnement. La complexité, la multiplicité et la particularité des problématiques font en sorte que ces territoires peuvent difficilement se sortir de l'engrenage de la pauvreté sans l'appui concerté des gouvernements et des intervenants. Préoccupée par l'amélioration des conditions de vie de ses citoyens, la Ville de Montréal a mis en place 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUi) dans autant de quartiers répartis dans dix arrondissements.

Ancrées dans la dynamique des quartiers et favorisant la mobilisation de la population et des acteurs locaux, les démarches RUi, basées sur une approche territoriale intégrée, visent simultanément l'amélioration des conditions de vie des personnes et du cadre physique dans lequel elles évoluent. Les RUi sont financées par l'entremise de l'Alliance pour la solidarité intervenue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec. Ce soutien financier permet à chaque RUi : 1 — de réunir les différents acteurs intervenant directement sur le territoire (citoyens, arrondissement, Centre de développement économique communautaire (CDEC), Centre de santé et de services sociaux (CSSS), Centraide du Grand Montréal ou organismes communautaires, par exemple); 2 — d'établir un diagnostic des problématiques rencontrées; 3 — de définir et de réaliser un plan d'actions concertées.

Les efforts consentis par la Ville pour soutenir les démarches RUi s'inscrivent dans le « Plan

d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale », lancé en juin 2010 par le gouvernement du Québec et qui identifie la RUI comme un moyen privilégié pour renforcer l'action locale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. De même, dans sa « Stratégie pour assurer l'Occupation et la Vitalité des territoires 2011 — 2016 », le gouvernement du Québec indique vouloir soutenir les grandes villes du Québec qui adoptent une stratégie de revitalisation urbaine intégrée.

Dans le cadre du Protocole d'entente de 175 M\$ entre la Ville et le gouvernement du Québec, 5 M\$ sont attribués à la réalisation de projets structurants dans les RUI. Ces projets ne pourraient être réalisés sans cet apport financier. Sur dépôt d'un projet auprès de la Direction de la diversité sociale (DDS) et son acceptation par les instances concernées, chacune des RUI peut compter sur un soutien financier maximal de 416 666 \$ pour réaliser un projet dans un délai pouvant s'échelonner de 2014 à 2017. Le projet doit cibler une ou plusieurs problématiques prioritaires et s'y investir afin d'améliorer sensiblement la qualité de vie des citoyens et de leur milieu de vie. Les projets retenus sont ceux dont l'impact est substantiel et permet à l'arrondissement et au quartier de se munir d'un service permanent et autonome. Les projets s'inscrivent dans l'axe d'intervention « Montréal, milieu de vie exceptionnel ». Ils doivent inclure des indicateurs mesurables et pouvoir supporter le cadre de reddition de comptes défini dans le Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 millions de dollars pour soutenir la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 ».

Le service des Finances de la Ville de Montréal est responsable de la gestion du Protocole d'entente de 175 M\$. La DDS est responsable du budget de 5 M\$ prévu pour les projets RUI. Elle assure le suivi et l'acceptation des projets dans le respect du protocole et en collaboration avec les arrondissements. En cours de projet, les arrondissements demeurent les principaux interlocuteurs auprès des organismes bénéficiaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 090053 du 10 mars 2014

Approuver la convention avec le CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (CLIC) pour la poursuite du plan d'action 2014 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien/Grenet / octroyer une contribution financière de 83 100 \$

CE13 1155 du 7 août 2013

Approuver pour l'année 2013, un budget additionnel de 1 M\$, tant en revenus qu'en dépenses, requis pour réaliser les projets issus des 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI), comme prévu dans le cadre de la stratégie Imaginer-Montréal 2015, à même le montant de 5 M\$, prévu pour la période 2013 à 2017, à raison de 1 M\$ par année, et financé à même le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$

CG12 0369 du 27 septembre 2012

Adopter la programmation partielle 2013 - 2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

CE12 1131 du 4 juillet 2012

Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide

financière à la Ville au montant de 175 millions \$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement Imaginer - Réaliser Montréal 2025

DESCRIPTION

Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.)

Projet : « Revitalisons Gouin Ouest »

Secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Cartierville

Le boulevard Gouin Ouest est un secteur commercial de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville qui peine à se développer en harmonie avec les besoins du quartier. Sa mise en valeur permettra de redynamiser le secteur, de faciliter l'implantation de commerces de proximité et de favoriser un développement économique susceptible d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

Les quatre axes d'intervention du projet sont :

- 1— Créer un environnement sécuritaire : marches exploratoires, éclairage, outils d'information
- 2— Mettre en place des activités de mobilisation : création d'un événement commercial mobilisateur, festif et récurrent
- 3— Concrétiser des actions d'embellissement et d'aménagement : étude et plan d'aménagement
- 4— Concrétiser des actions de recrutement commercial et de mise en marché : soutien particulier aux commerces

Les partenaires du projet « Revitalisons Gouin Ouest » sont nombreux et regroupent l'ensemble des intervenants du quartier, parmi eux : l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, la CDEC, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), Tandem, la Maison des jeunes, les commerçants et les citoyens.

Le projet détaillé peut être consulté en pièce attachée à la section « Document juridique ». Il constitue l'Annexe 1 du projet de convention entre la Ville et cet organisme.

JUSTIFICATION

En 2005, le territoire « Laurentien-Grenet » situé dans Bordeaux-Cartierville de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville était reconnu comme une zone de revitalisation urbaine intégrée (RUi). Depuis, les acteurs locaux ont délimité les axes de développement. Le projet « Revitalisons Gouin Ouest » est présenté par Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.), mandataire de la RUi. Le secteur est très diversifié avec 57 % d'immigrants. Les jeunes de moins de 24 ans représentent 34 % de la population, mais la proportion d'âînés augmente continuellement. De plus, la majorité des résidents éprouve des difficultés économiques et le secteur connaît un taux de chômage élevé. La présence de plusieurs immeubles passablement dégradés entraîne une grande mobilité des résidents. L'économie locale, axée sur les commerces de services, n'est pas très dynamique.

Le projet « Revitalisons Gouin Ouest » de la RUi de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville correspond aux objectifs de développement social de la Ville de Montréal. Il s'agit d'un projet structurant qui permettra à la RUi de bonifier la vie commerciale du quartier et d'améliorer sensiblement la qualité de vie des citoyens. Sans le soutien financier de la Ville, ce projet n'aura pas lieu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier demeure non récurrent et le budget alloué par l'Entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$ en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement « Imaginer Montréal 2025 » est entièrement financé par le gouvernement du Québec. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

La dépense totale reliée au projet est de 207 992 \$ et les crédits requis sont pris à même l'enveloppe de 5 M\$ destinée aux projets de RUI, dans le cadre de l'entente susmentionnée. Du montant de 207 992 \$ recommandé pour le projet, une première tranche de 120 892 \$ (ou quelque 58 %) est prévue pour 2014 suivie d'une tranche de 87 100 \$ (près de 42 %) pour 2015. Ces montants servent exclusivement à la réalisation du projet « Revitalisons Gouin Ouest ». À ces montants s'ajoutent les contributions financières de la CDEC et de l'arrondissement.

Chaque RUI pouvant compter sur un montant de soutien financier maximal de 416 666 \$, la RUI de Cartierville pourra compter sur le solde, soit un montant maximal de 208 674 \$ (416 666 \$ - 207 992 \$) pour réaliser un nouveau projet dans un délai pouvant s'échelonner de 2014 à 2017.

Le budget détaillé du projet peut être consulté en pièce attachée à la section « Pièces jointes ».

Partenaires du projet « Revitalisons Gouin Ouest »	Soutien financier recommandé		Total
	2014	2015	
RUI - Entente 175 M\$	120 892 \$	87 100 \$	207 992 \$
CDEC	19 378 \$	21 478 \$	40 856 \$
Arrondissement	10 000 \$	10 000 \$	20 000 \$
Coût total du projet	150 270 \$	118 578 \$	268 848 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tous les projets liés aux RUI de la Ville de Montréal, réalisés dans le cadre du Protocole d'entente de 175 M\$ sont tenus de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des citoyens dans une optique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les principaux impacts attendus sont les suivants :

1. amélioration des conditions de vie des citoyens dans le secteur de la RUI
2. établissement d'un projet structurant aux résultats probants et pérennes
3. revitalisation du quartier

Par ailleurs, tel que mentionné précédemment, sans le soutien financier de la Ville, ce projet n'aura pas lieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La visibilité de la Ville est assurée par le plan de visibilité convenu avec le gouvernement du Québec, tel que défini au document intitulé Communications constituant l'Annexe 3 de la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La réalisation du projet « Revitalisons Gouin Ouest » est prévue pour 2014 et 2015. Les résultats seront analysés et évalués chaque année jusqu'en 2017 et une évaluation de la performance est également prévue.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement (Ronald CYR)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Planification stratégique (Roger VERREAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis VÉZINA
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2014-03-31



Dossier # : 1134815005

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adopter le Programme des équipements sportifs supra locaux.

Il est recommandé :

1. D'adopter, tel que soumis, le Programme des équipements sportifs supra locaux.

Signé par Johanne DEROME **Le** 2014-03-25 16:41

Signataire :

Johanne DEROME

Directrice
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

IDENTIFICATION

Dossier # :1134815005

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adopter le Programme des équipements sportifs supra locaux.

CONTENU

CONTEXTE

L'activité physique et le sport pour tous sont un formidable investissement dans l'être humain, dans la santé, dans l'économie et dans le développement durable. Or, afin d'être physiquement actif, les citoyens doivent avoir accès à des équipements et une offre de services adéquats. Sur le plan municipal, les bienfaits de l'activité physique et du sport pour tous s'ajoutent aux valeurs traditionnellement véhiculées en matière de loisir et de sports telles que l'accessibilité, la qualité des aménagements et des services fournis aux citoyens et aux organisations, la diversité et l'équité.

La Ville de Montréal et chacun des arrondissements ont signé, en 2010, la déclaration sur le sport régional « La collaboration au bénéfice de nos jeunes ». Ils se sont engagés à reconnaître le sport régional comme une partie intrinsèque de leur offre de services municipale.

Le territoire local est la base de référence de toute l'action municipale. Pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, une nouvelle dimension s'ajoute, suivant la nature de l'intervention, en matière d'activités physiques et sportives. Les équipements sous la responsabilité des arrondissements se définissent de la façon suivante :

- les **équipements locaux** sont des équipements de proximité qui desservent les citoyens des quartiers dans lesquels ils sont situés. Ils sont répartis dans tous les quartiers de l'arrondissement;
- les **équipements supra locaux** sont des équipements dont la desserte et leur rayonnement dépasse largement l'arrondissement dans lequel ils sont situés. Ils se distinguent en raison de la concentration d'athlètes de haut niveau, de l'accueil de compétitions d'envergure, de la clientèle provenant de plusieurs arrondissements ou de leur unicité.

D'autre part, les **équipements municipaux ou d'agglomération** sont respectivement sous la responsabilité du Conseil municipal ou de l'agglomération. L'offre de services de ces

équipements touche potentiellement tous les Montréalais.

À ces différentes échelles de gouvernance, les instances ont en commun d'avoir des enjeux horizontaux, c'est-à-dire un devoir de tenir compte de l'ensemble des préoccupations de la population montréalaise, dans un large éventail d'éléments spécifiques reliés au sport pour tous et à l'activité physique. Ainsi, comme la Ville et les 19 arrondissements soutiennent le sport de compétition en tant que partie intrinsèque de leur offre de services, il est nécessaire d'augmenter la concertation et de créer un réseau d'installations sportives d'intérêt supra local.

Le développement sportif des jeunes repose sur l'accès à des plateaux sportifs de qualité, à des clubs et des organismes régionaux dynamiques et bien organisés ainsi qu'un réseau de compétition bien réparti. D'autre part, la pratique de certaines disciplines sportives nécessite des installations spécifiques que l'on ne retrouve pas dans tous les arrondissements. La mise en oeuvre d'un réseau d'équipements sportifs supra locaux favorisera la concertation, les échanges et la synergie entre les arrondissements, le tout au bénéfice des jeunes Montréalais.

Finalement, dans le cadre des travaux associés à la Réforme du financement des arrondissements, le groupe de travail « Installations sportives/activités récréatives », sur lequel siégeait notamment les directrices culture, sport, loisir et développement social des arrondissements de Lachine et de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension et la directrice de la Direction des sports et de l'activité physique, a recommandé la création d'une enveloppe PTI dédiée aux équipements supra locaux. Tous les arrondissements ont été consultés dans le cadre de cette démarche.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0471 - 27 mai 2013 - Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2013-2015, un règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer des travaux visant la protection d'immeubles, l'amélioration des équipements dans les parcs, des installations aquatiques et des immeubles à usage aquatique et sportif.
CM10 0767 - 25 octobre 2010 - Adopter le projet de Déclaration sur le sport régional « La collaboration au bénéfice de nos jeunes ».

DESCRIPTION

Le Programme des équipements sportifs supra locaux a pour objectif de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets liés à ces équipements.

Les projets admissibles au programme sont ceux qui touchent des équipements de propriété municipale ou faisant l'objet d'une entente à long terme avec un arrondissement de la Ville de Montréal qui se sont qualifiés comme étant supra locaux. À cet effet, les arrondissements devront remplir une grille d'évaluation des équipements sportifs qui permettra de déterminer si ceux-ci sont à vocation supra locale.

L'objectif spécifique de ce programme est de constituer et maintenir un bon réseau d'équipements sportifs supra locaux de qualité, et ce, au bénéfice de l'ensemble des Montréalais. La priorité sera accordée aux projets de mise aux normes d'équipements supra locaux en lien avec l'accueil d'événements sportifs ou l'urgence des travaux à réaliser afin d'assurer l'offre de services.

L'évaluation des projets permettra de déterminer les demandes les plus appropriées parmi celles déjà reçues. L'appréciation de chaque demande sera effectuée par un comité d'évaluation en fonction notamment de l'adéquation du projet avec les objectifs du programme, avec le positionnement stratégique en matière d'événements sportifs de la

Ville, avec les plans directeurs des équipements sportifs et les besoins du milieu, des opportunités qui se présentent au chapitre des événements, de la localisation du projet, de la qualité du projet (technique, financier, etc.) et de l'état actuel des équipements. Ce comité sera formé de représentants de la Direction des sports et de l'activité physique et d'autres services corporatifs. Un représentant des arrondissements siègera sur celui-ci à titre d'observateur.

En fonction de la disponibilité budgétaire annuelle pour chacune des phases triennales et du nombre de demandes, la Direction des sports et de l'activité physique (DSAP) se réserve le droit de prioriser les projets retenus et de proposer un phasage de ceux-ci sur la base des résultats de l'évaluation des projets et de leur état d'avancement. La DSAP informera les arrondissements des recommandations retenues.

Une description détaillée du Programme des équipements sportifs supra locaux et du formulaire de demande sont présentés en pièce jointe.

D'autre part, afin de mieux identifier les besoins des arrondissements, la Direction des sports et de l'activité a sondé ceux-ci en février dernier. Quatorze projets potentiels ont été proposés par les arrondissements. Parmi ceux-ci onze pourraient, après une analyse complète des projets et de leur admissibilité, bénéficier d'un soutien financier en 2014.

JUSTIFICATION

Les équipements supra locaux sont des équipements dont la desserte et le rayonnement dépassent largement l'arrondissement dans lequel ils sont situés. Dans une perspective de vision globale et d'allocation efficiente des ressources en lien avec les priorités municipale, la Ville centre aide les arrondissements afin qu'ils assurent convenablement l'entretien, la réfection et le développement des équipements sportifs supra locaux.

Actuellement, les investissements associés à ces équipements sportifs sont uniquement à la charge des arrondissements. Considérant l'ampleur des besoins, les arrondissements doivent faire des choix difficiles et priorisent souvent les investissements dans des actifs qui desservent majoritairement leurs citoyens, et ce, au détriment des équipements sportifs supra locaux qui desservent une clientèle provenant de plusieurs arrondissements.

Après l'initiation qui se fait au niveau des clubs locaux, les jeunes athlètes doivent se mesurer à des pratiquants de d'autres arrondissements pour ensuite progresser au niveau provincial, national et même international. La présence d'équipements sportifs adéquats pour l'entraînement et l'accueil d'événements est essentielle au développement sportif des athlètes Montréalais.

Au bénéfice des Montréalais, les équipements supra locaux doivent bénéficier d'un soutien financier accru pour leur mise aux normes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant disponible pour la mise en oeuvre du Programme des équipements sportifs supra locaux pour la période 2014-2016 s'élèvera à 5 M\$. Cette somme proviendra du PTI prévu pour 2014, 2015 et 2016 de la Direction des sports et de l'activité physique (1,0 M\$ en 2014, 2,0 M\$ en 2015 et 2,0 M\$ en 2016).

La répartition des sommes disponibles au programme sera la plus équitable possible. L'aide financière maximale par projet sera déterminée annuellement en fonction du nombre et de la nature des demandes reçues. Elle ne pourra toutefois excéder 50 % des coûts admissibles. Elle sera conditionnelle au maintien de la vocation supra locale de l'équipement pour une période minimale de dix ans.

L'aide financière se fera par virement budgétaire à l'arrondissement concerné suivant les recommandations du comité d'évaluation selon les modalités du programme et la dépense sera imputée à même un règlement d'emprunt corporatif. Le versement de l'aide financière pour un projet se fera en deux étapes :

- 25 % de l'aide financière est virée à l'octroi du contrat de services professionnels pour aider à la réalisation des plans et devis;
- 75 % de l'aide financière est virée à l'octroi du contrat de travaux.

Les projets pourront également faire l'objet d'une aide financière provenant d'un autre gouvernement, d'une agence ou d'un mandataire du gouvernement du Québec, du gouvernement fédéral ou d'un autre partenaire (OBNL, privé, etc.)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Programme des équipements sportifs supra locaux est en adéquation avec les principes de développement durable qui visent :

- Une meilleure qualité de vie par l'accès aux équipements de loisirs;
- Une collectivité au cœur du développement durable par l'accessibilité universelle et l'équité entre les genres et les générations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les équipements supra locaux sont des équipements dont la desserte et le rayonnement dépasse largement l'arrondissement dans lequel ils sont situés. Ils sont des outils importants liés à l'occupation et à la vitalité des territoires ainsi qu'au développement des athlètes de haut niveau. La mise en oeuvre de ce programme favorisera :

- l'accueil d'événements sportifs dans des équipements sportifs municipaux sécuritaires, efficaces et attrayants;
- la réalisation de projets de rénovation ou de développement qui sont indispensables pour maintenir, ajuster et/ou améliorer l'offre de services aux Montréalais;
- la concertation et création d'un réseau d'installations sportives d'intérêt supra local;
- l'élaboration d'une vision globale partagée de la vie active.

Sans la mise en oeuvre de ce programmes, plusieurs équipements nécessaires au cheminement sportif des milliers de jeunes Montréalais ne pourront être mis aux normes, ce qui rendra plus difficile leur entraînement ainsi que l'accueil d'événements sportifs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2014 - Envoi du programme aux arrondissements.

- 2014 à 2016 - Évaluation et priorisation des projets pour 2014 par un comité d'évaluation et envoi aux arrondissements, après approbation de la directrice de la DSAP, des recommandations retenues par le comité d'évaluation.
- Hiver 2017 - Dépôt du bilan pour la période 2014-2016 du Programme de soutien à la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supra locale.

- En continu - Accompagnement des arrondissements par la Direction des sports et de l'activité physique dans la réalisation de leurs projets.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique LEMAY
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2013-10-22



Dossier # : 1141158001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction , Cabinet de la direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver la programmation no 1 des travaux sur les réseaux secondaires d'égout de la Ville de Montréal admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Conduites (PIQM-Conduites) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Il est recommandé :

1. d'approuver la programmation no 1 des travaux sur les réseaux secondaires d'égout de la Ville de Montréal admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Conduites (PIQM-Conduites);
2. d'autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2014-03-27 08:39

Signataire : Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1141158001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction , Cabinet de la direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver la programmation no 1 des travaux sur les réseaux secondaires d'égout de la Ville de Montréal admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Conduites (PIQM-Conduites) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures de l'eau, tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. De nouveaux règlements gouvernementaux concernant la santé publique et l'environnement jumelés à l'état même des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonne sur plusieurs années.

Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces nouvelles normes et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements du Canada et du Québec ont mis en place plusieurs programmes de subventions. Dans le cas présent, c'est le gouvernement du Québec qui a mis en place en 2013 le programme PIQM-Conduites, programme d'aide financière aux travaux sur les conduites d'aqueduc et d'égout des municipalités québécoises.

Le programme PIQM-Conduites a pris la relève de l'ancien programme PRÉCO, dont la Ville de Montréal a bénéficié au cours des dernières années. Les deux programmes sont similaires en ce qu'ils pré-déterminent des montants maximum d'aide financière au mètre linéaire des conduites que les villes désirent reconstruire ou réhabiliter. Les analyses menées au Service de l'eau ont démontré que les travaux qui étaient le plus avantageux d'inscrire au programme consistaient en de la réhabilitation d'égout. Cela dit, le programme PIQM-Conduites limite à 75% de la valeur des travaux l'aide financière maximale pour des travaux de réhabilitation de conduites.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 1034 - 20 décembre 2011 - Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière de 2 241 000 \$ dans le cadre de la dernière programmation de travaux soumise dans le Programme de renouvellement des conduites (PRECO) (Dossier 231649).

CM11 0024 - 24 janvier 2011 : Adopter une résolution par laquelle la Ville s'engage à terminer les travaux débutés avant le 31 mars 2011 dans le cadre de la prolongation du programme de subvention PRECO et à défrayer seule la portion des coûts non terminés au 31 octobre 2011 .

CE10 1908 - 2 décembre 2010 : Approuver un projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire prévoyant le versement à la Ville d'une aide financière de 17 901 030 \$ dans le cadre du PRECO.

CM10 0278 - 20 avril 2010 : Approuver la programmation préliminaire des travaux admissibles aux subventions du Programme PRECO du Fonds de stimulation de l'infrastructure / Approuver un projet de protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière de 6 238 000 \$ dans le cadre du PRECO.

DESCRIPTION

Suivant notre compréhension des échanges avec le MAMROT, le programme PIQM-Conduites pourrait consacrer environ 80 M\$ en aide financière à la Ville de Montréal pour des interventions sur les réseaux secondaires d'égout et d'aqueduc. D'autres programmations seront donc soumises aux instances décisionnelles au cours des prochains mois. Cette façon de faire optimise les échanges d'argent car la réclamation de la subvention ne peut se faire qu'à la fin de la réalisation des travaux. En divisant nos demandes en plusieurs programmations, nous nous assurerons de rentrées financières régulières.

La programmation soumise dans ce dossier, en pièce jointe, consiste en 176 tronçons d'égout qui seront réhabilités par des techniques sans tranchées sur une longueur totale de 27,5 km. Les projets sont répartis sur l'ensemble du territoire.

Les contrats concernant ces travaux seront octroyés lors des réunions des conseils municipal et d'agglomération d'avril 2014 (dossier décisionnel 1144551001).

La sélection des tronçons a été faite à partir d'analyses des matériaux des conduites et de leur âge. Ensuite, des inspections télévisées ont confirmé l'utilité d'une réhabilitation. Cette dernière a été recommandée si, pour des conduites en béton, la cote d'intégrité structurale (CIS) était de 4 ou 5 (sur une échelle de 1 à 5, 5 étant une conduite qui requiert une intervention prioritaire). Pour des conduites en brique, la CIS peut être de 3, 4 ou 5. Le programme PIQM-Conduites accepte toute demande d'aide financière pour des travaux de réhabilitation qui permet d'assurer que la conduite n'aura pas à être remplacée avant 20 ans. Or, nous croyons que les travaux de réhabilitation que nous menons feront en sorte de prolonger l'usage de ces conduites d'égout pour au moins 40 ans.

JUSTIFICATION

Suivant les règles du programme PIQM-Conduites, les instances décisionnelles doivent approuver les programmations municipales.

Comme le dossier concernant la programmation no 1 est déjà prêt pour sa saisie dans l'application informatique du MAMROT, qui sert à gérer le programme d'aide financière, la résolution du conseil municipal sera aussitôt acheminée au MAMROT avec la programmation proposée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des travaux de réhabilitation visés par la présente programmation sont évalués à 21,5 M\$ en vertu des contrats à octroyer pour la réalisation de ces travaux (voir dossier décisionnel 1144551001). Comme le PIQM-Conduites limite à 75% la valeur maximale de l'aide financière versée lors de la réalisation de travaux de réhabilitation, la subvention attendue en vertu de la présente programmation s'établit à 16,1 M\$. Au net, la dépense de la Ville est donc estimée à 5,4 M\$ pour la réalisation de travaux de réhabilitation sur une longueur totale de 25,7 km de conduites d'égout. Les montants précis seront établis à la suite des travaux, en fonction des coûts réels.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux rendus possibles par ces subventions contribueront à assurer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'aide financière obtenue contribue à l'atteinte des objectifs fixés dans le Plan de financement 10 ans du Service de l'eau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission de la programmation PIQM-Conduites no 1 au MAMROT : dès l'adoption du présent dossier.

Production par le MAMROT d'une lettre de promesse qui confirme l'accord du ministère à l'égard de la demande : délai d'un mois après l'adoption

Approbation et signature d'un protocole d'entente qui officialisera le tout : délai de quelques mois après l'adoption

La Ville peut débiter les travaux dès la réception de la lettre de promesse.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Claude BÉDARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain DUBUC
Cadre administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-20

Lucille PRUDHOMME
Adjointe à la direction principale - resp. de
l'administration



Dossier # : 1141658003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adhérer aux principes directeurs de la « Charte internationale de Toronto pour l'activité physique : un appel mondial à l'action ».

Attendu qu'une charte mondiale pour l'activité physique, officiellement nommée « Charte de Toronto pour l'activité physique : un appel mondial à l'action », a été adoptée au Congrès international sur l'activité physique et la santé publique tenu à Toronto en mai 2010 ;

Attendu que la Charte internationale pour l'activité physique est en lien avec le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 ;

Attendu que la Charte internationale pour l'activité physique invite les arrondissements, les municipalités, les gouvernements et autres intervenants à adhérer aux principes directeurs servant de guides pour les interventions à entreprendre afin de favoriser l'augmentation de la pratique d'activités physiques et la réduction des comportements sédentaires des citoyens ;

Attendu que l'adhésion à la Charte internationale pour l'activité physique a été recommandée par la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports lors de la consultation publique portant sur Montréal physiquement active en 2012-2013 ;

Attendu que plusieurs de ces principes sont déjà appliqués par les arrondissements et les villes liées ;

Attendu que la Ville, les arrondissements et les villes liées jouent un rôle important dans l'adoption d'un mode de vie physiquement actif par leurs citoyens ;

Attendu que l'adhésion à la Charte met de l'avant l'engagement de la Ville envers la pratique de l'activité physique des citoyens tout en l'interpellant, à court ou moyen terme à intensifier ses actions qui reposent sur les ou certains des principes de la Charte, et ce,

en tenant compte des ressources disponibles ;

La Direction des sports et de l'activité physique recommande au :

1. conseil municipal d'adhérer aux principes directeurs de la « Charte internationale de Toronto pour l'activité physique : un appel mondial à l'action » qui sont les suivants :

- adopter des stratégies fondées sur des données probantes pour cibler des populations entières et des groupes particuliers, notamment ceux qui doivent surmonter de sérieux obstacles;
- opter pour une approche fondée sur l'équité afin de réduire les inégalités sociales liées à la santé de même qu'à l'accès aux services, aux infrastructures et aux équipements sportifs et récréatifs;
- cibler les déterminants environnementaux, sociaux et individuels de l'inactivité physique;
- entreprendre des actions partenariales intersectorielles durables à l'échelle nationale, régionale et locale afin d'en maximiser les effets;
- renforcer les capacités de toutes les personnes et organismes concernés en investissant dans la recherche, dans l'amélioration des pratiques, dans l'élaboration de politiques, dans l'évaluation de l'efficacité des mesures mises en place ainsi que dans la surveillance de l'état de santé de la population;
- élaborer une approche qui s'adapte à l'évolution des besoins des individus tout au long de leur vie;
- plaider auprès des décideurs et de la population l'importance d'intensifier l'engagement politique et les ressources allouées à l'activité physique;
- tenir compte du contexte culturel et moduler les stratégies en fonction des réalités locales, des contextes et des ressources disponibles;
- faire en sorte que le choix d'être physiquement actif soit facile à faire pour tous les individus.

2. conseil d'agglomération d'inviter les villes liées à adhérer aux principes directeurs de la « Charte internationale de Toronto pour l'activité physique : un appel mondial à l'action ».

Signé par Johanne DEROME **Le** 2014-03-31 09:06

Signataire :

Johanne DEROME

Directrice
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

IDENTIFICATION

Dossier # :1141658003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adhérer aux principes directeurs de la « Charte internationale de Toronto pour l'activité physique : un appel mondial à l'action ».

CONTENU

CONTEXTE

La Charte internationale pour l'activité physique a été adoptée au Congrès international sur l'activité physique et la santé publique tenu à Toronto en mai 2010, d'où son nom officiel « Charte de Toronto pour l'activité physique : un appel mondial à l'action » (voir la Charte en pièce jointe). Elle constitue effectivement un appel aux nombreux intervenants (arrondissements, municipalités, gouvernements...) à ce qu'ils encouragent leurs citoyens de tous les âges et de tous les milieux à pratiquer des activités physiques et sportives. Cette Charte met de l'avant l'activité physique à titre de formidable investissement dans l'être humain, dans la santé, dans l'économie et dans le développement durable. Elle s'appuie sur les constats mondiaux où, de nos jours, la technologie et l'urbanisation font en sorte que la vie quotidienne laisse peu de place à l'activité physique. Les occasions d'être physiquement actif se raréfient et entraînent de graves conséquences sur la santé. D'ailleurs, pour la première fois dans l'histoire des sociétés industrialisées, l'espérance de vie de nos enfants risque d'être plus courte que celle de leurs parents. Actuellement, l'inactivité physique est la 4^e cause mondiale de mortalité et il y a urgence d'agir. Plus spécifiquement à Montréal, ce sont plus de 33 % des jeunes de 12 à 17 ans qui sont peu actifs dans leurs loisirs, une proportion qui monte à 39 % chez les 18 ans et plus. Cette inactivité peut faire apparaître des maladies telles que le diabète et l'hypertension. La proportion de temps hebdomadaire consacré à des activités sédentaires (télévision, internet...) par les citoyens ne cesse d'augmenter.

L'adhésion à la Charte internationale pour l'activité physique a été recommandée par la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports lors de la consultation publique portant sur Montréal physiquement active en 2012-2013. En effet, cette Commission a recommandé que l'administration municipale travaille de concert avec les arrondissements

et les partenaires à l'élaboration d'une vision globale et partagée de la vie active à Montréal. Cette vision devra être élaborée dans le respect des réalités locales et fondée sur l'équité des services offerts, l'inclusion sociale et l'accès à toutes les clientèles. En résumé, le processus de consultation publique menant notamment à la recommandation d'adhérer à la Charte internationale s'est déroulé de la façon suivante :

Entre le 30 octobre 2012 et le 22 janvier 2013, la Commission a tenu cinq assemblées publiques qui ont attiré près de deux cent quatre-vingts (280) citoyens. Lors de ces séances, la Commission a reçu quatre-vingts (80) mémoires qu'elle a étudiés au printemps 2013.

C'est lors d'une autre séance publique, le 12 juin 2013, que la Commission a adopté ses recommandations à l'unanimité. L'adhésion à la Charte de Toronto pour l'activité physique est identifiée à la recommandation R-1 Vision globale et plan d'action (voir le rapport et recommandations de la Commission en pièce jointe).

En septembre 2013, le comité exécutif a déposé sa réponse aux recommandations de la Commission au conseil municipal. Le comité exécutif a alors mandaté la Direction des sports et de l'activité physique à entreprendre les démarches pour que la Ville adhère à la Charte internationale pour l'activité physique (CE13 1505).

En octobre et novembre 2013, les deux tables regroupant les cadres des arrondissements et du service corporatif en matière de culture, sports, loisirs et développement social (Tables des chefs de division – sports et loisirs et l'Équipe de direction sur la Culture, les sports, les loisirs et le développement social) ont établi les étapes suivantes : soumettre pour adhésion, la Charte internationale pour l'activité physique aux conseils d'arrondissement de février ou mars 2014 et ensuite, au conseil municipal d'avril 2014. L'objectif poursuivi est qu'en mai 2014, un événement protocolaire de l'adhésion de la Charte aurait lieu lors du Sommet Montréal physiquement active.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0884 – 23 septembre 2013 – Dépôt, au conseil municipal, de la réponse favorable du comité exécutif aux recommandations de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports découlant de la consultation publique Montréal physiquement active dont la recommandation visant à ce que la Ville de Montréal adhère à la Charte de Toronto.

CE13 1505 - 18 septembre 2013 - Mandater la Direction des sports et de l'activité physique pour que la Ville de Montréal adhère à la Charte internationale de Toronto pour l'activité physique qui constitue un appel mondial à l'action et qu'elle intègre les principes directeurs de la *Charte* dans ses interventions quotidiennes. (Recommandation R-1).

CM12 0221 – 19 mars 2012 - Adoption, par le conseil municipal, de la programmation des commissions permanentes pour l'année 2013, dont la tenue d'une consultation publique portant sur Montréal, physiquement active.

DESCRIPTION

La Charte internationale pour l'activité physique invite la Ville de Montréal, les arrondissements, les villes liées, les gouvernements et autres intervenants à adhérer aux principes directeurs, parmi les neuf énumérés ici-bas, qui les interpellent particulièrement. Ces principes se veulent des guides pour les interventions à entreprendre afin de favoriser l'augmentation de la pratique d'activités physiques et la réduction des comportements sédentaires des citoyens :

1. adopter des stratégies fondées sur des données probantes pour cibler des populations entières et des groupes particuliers, notamment ceux qui doivent surmonter de sérieux obstacles;
2. opter pour une approche fondée sur l'équité afin de réduire les inégalités sociales liées à la santé de même qu'à l'accès aux services, aux infrastructures et aux équipements sportifs et récréatifs;
3. cibler les déterminants environnementaux, sociaux et individuels de l'inactivité physique;
4. entreprendre des actions partenariales intersectorielles durables à l'échelle nationale, régionale et locale afin d'en maximiser les effets;
5. renforcer les capacités de toutes les personnes et organismes concernés en investissant dans la recherche, dans l'amélioration des pratiques, dans l'élaboration de politiques, dans l'évaluation de l'efficacité des mesures mises en place ainsi que dans la surveillance de l'état de santé de la population;
6. élaborer une approche qui s'adapte à l'évolution des besoins des individus tout au long de leur vie;
7. plaider auprès des décideurs et de la population l'importance d'intensifier l'engagement politique et les ressources allouées à l'activité physique;
8. tenir compte du contexte culturel et à moduler les stratégies en fonction des réalités locales, des contextes et des ressources disponibles;
9. faire en sorte que le choix d'être physiquement actif soit facile à faire pour tous les individus.

Plusieurs de ces principes sont déjà appliqués par les arrondissements et les villes liées : la prise en compte du contexte culturel lors de la définition des stratégies en activité physique, la modulation des interventions en fonction des réalités locales et l'objectif de continuellement s'adapter à l'évolution des besoins des citoyens sont des exemples concrets.

C'est la Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie, constituée de plusieurs partenaires dont la Ville de Montréal, qui organise le Sommet Montréal physiquement active pour les organismes et organisations de l'île de Montréal. Dans le présent dossier, la Direction des sports et de l'activité physique recommande que le conseil d'agglomération invite les villes liées à adhérer aux principes directeurs de la Charte internationale pour l'activité physique, car tout comme les arrondissements les villes interviennent de multiples façons pour favoriser le sport et l'activité physique auprès de leurs citoyens. De plus, les villes liées seront invitées à participer au Sommet Montréal physiquement active de mai 2014 où un événement protocolaire de la signature de la Charte est prévu.

JUSTIFICATION

Les arrondissements et les villes liées jouent un rôle important dans l'adoption d'un mode de vie physiquement actif par leurs citoyens : la mise à la disposition des installations récréatives et sportives, les initiatives favorisant le transport actif, les partenariats avec les organismes sportifs et de plein air sont au nombre des interventions des arrondissements en ce sens. De plus, les arrondissements et les villes travaillent conjointement avec leurs

partenaires des domaines de la santé, de l'éducation, du transport, de l'environnement et de l'urbanisme pour multiplier les occasions où les citoyens sont actifs au quotidien. Ainsi, l'adhésion à la Charte par le conseil municipal vient mettre de l'avant l'engagement de la Ville de Montréal envers la pratique de l'activité physique des citoyens par les nombreuses activités qui se déroulent dans les installations corporatives notamment le complexe sportif Claude-Robillard, l'aréna Maurice-Richard, le TAZ et la piscine George-Vernot. Cette adhésion interpelle la Ville, à court ou moyen terme, à intensifier ses actions qui reposent sur les ou certains des principes de la Charte, et ce, en tenant compte des ressources disponibles.

L'activité physique et le sport sont principalement des compétences d'arrondissement et des villes liées, voilà la raison justifiant la recommandation d'inviter les villes liées à adhérer aux principes de la Charte et non le conseil d'agglomération. De plus, la recommandation R-1 de la Commission favorise l'adhésion à une vision globale de la vie active à Montréal qui respecte les réalités locales et qui soit fondée sur l'équité territoriale des services. L'adhésion des arrondissements, des villes liées et du conseil municipal à la Charte internationale pour l'activité physique est un pas vers une vision partagée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucune implication financière pour adhérer à la Charte.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Charte internationale pour l'activité physique est en lien avec le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. La Charte met en évidence l'activité physique à titre d'investissement dans le développement durable notamment par la promotion des modes de transport actif comme la marche, le vélo et le transport en commun qui contribuent à réduire les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les arrondissements ont adhéré à la Charte internationale pour l'activité physique à leur conseil d'arrondissement de février ou de mars 2014. Pour sa part, l'arrondissement de Montréal-Nord soumettra le dossier à son conseil du 14 avril 2014 étant donné que le comité du développement social de cet arrondissement, constitué d'élus de l'arrondissement, a donné son accord à ce que ce dossier soit inscrit au conseil d'arrondissement d'avril prochain. Ainsi, les 19 arrondissements auraient adhéré aux principes directeurs de la Charte avant l'adhésion au conseil municipal par le présent dossier.

L'adhésion du conseil municipal au conseil d'avril 2014 est très importante, car il permettra la tenue d'un événement protocolaire de l'adhésion de Montréal à la Charte lors du Sommet Montréal, physiquement active du 22-23 mai 2014. La tenue de ce Sommet est aussi un mandat donné par le comité exécutif à la Direction des sports et de l'activité physique à l'intérieur de la même résolution mandant cette Direction à faire adhérer le conseil municipal à la Charte (CE13 1505). Si le conseil municipal n'adhère pas à la Charte en avril 2014, cela irait à l'encontre des recommandations de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports. En conséquence, l'opportunité de promouvoir davantage l'engagement des arrondissements de Montréal envers l'adoption d'un mode de vie physiquement actif par leurs citoyens serait perdue.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2014 : Mois montréalais du sport et de l'activité physique

22-23 mai 2014 : tenue du Sommet Montréal, physiquement active. Dans le cadre de ce Sommet, un événement protocolaire de l'adhésion de la Charte par les conseils d'arrondissement et le conseil municipal sera organisé.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M MONGEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2014-03-25



Dossier # : 1144251003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Programmation ainsi que toute modification à celle-ci selon l'entente avec le MAMROT
Projet :	-
Objet :	Approuver l'ajout du projet de redéploiement de Maison d'Haïti, dont les besoins sont estimés à 2 M\$ pour la période 2014 — 2017, et son inscription à la programmation partielle des projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$

La Direction de la diversité sociale recommande :
d'approuver l'ajout du projet de redéploiement de Maison d'Haïti et son inscription à la programmation partielle des projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

Signé par Johanne DEROME **Le** 2014-04-01 16:24

Signataire :

Johanne DEROME

Directrice
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

IDENTIFICATION

Dossier # :1144251003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Programmation ainsi que toute modification à celle-ci selon l'entente avec le MAMROT
Projet :	-
Objet :	Approuver l'ajout du projet de redéploiement de Maison d'Haïti, dont les besoins sont estimés à 2 M\$ pour la période 2014 — 2017, et son inscription à la programmation partielle des projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$

CONTENU

CONTEXTE

Le gouvernement du Québec a rendu publique, le 20 février 2007, sa « Stratégie pour le développement de toutes les régions ». En vertu de cette entente, un montant de 140 M\$ a été annoncé dans le Budget 2007 - 2008 du Québec, afin de soutenir le développement de la Ville de Montréal selon les priorités de la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 ». En mars 2010, le gouvernement a annoncé dans le Budget 2010 - 2011 qu'il prolonge son appui au développement de Montréal pendant cinq années additionnelles, soit de 2013 - 2014 à 2017 - 2018, en versant une aide financière à la Ville au montant de 175 M\$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 ».

Ce dossier décisionnel recommande d'approuver la programmation supplémentaire en ajoutant le projet de redéploiement de la Maison d'Haïti aux projets liés au protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 ». L'organisme sollicite la Ville pour un soutien financier de 2 M\$ afin d'acquérir un terrain et de construire un immeuble de deux étages, dans le cadre d'un projet estimé à 3,2 M\$, permettant de reloger ses activités d'éducation et d'intégration des familles immigrantes, ses locaux étant devenus inadéquats avec les années.

Ce projet est admissible au protocole d'entente de 175 M\$, au chapitre des retombées sociales puisqu'il contribuera à l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens (Axe 3 de la stratégie — milieu de vie exceptionnel).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1131 du 4 juillet 2012

Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec et la Ville de Montréal

établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville au montant de 175 M\$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement Imaginer - Réaliser Montréal 2025

CG12 0369 du 27 septembre 2012

Adopter la programmation partielle 2013 - 2017 des projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$

DESCRIPTION

La mission de Maison d'Haïti, organisme à but non lucratif incorporé en 1973, est dédiée à l'éducation et à l'intégration des personnes et des familles immigrantes ainsi qu'à la création et au développement de liens étroits avec la société d'accueil. L'organisme propose notamment des services de soutien à l'immigration, d'alphabétisation et de francisation, d'insertion professionnelle, de sécurité alimentaire, de travail de rue auprès des jeunes, de renforcement des compétences parentales ou de lutte au décrochage scolaire. Les services rejoignent une population largement défavorisée dont les besoins en intégration et en insertion demeurent immenses. Partenaire de la ville de Montréal depuis plusieurs années, son rôle d'acteur incontournable a été indéniable lorsque Montréal a accueilli les personnes ressortissantes d'Haïti lors du séisme de 2010. L'organisme emploie 27 intervenants, six patrouilleurs, de nombreux stagiaires et mobilise annuellement près de 300 bénévoles. En 2013, ce sont 4 450 personnes, provenant de plusieurs arrondissements qui ont bénéficié des activités et des services offerts.

Tenant compte de la détérioration des locaux actuels et afin de pallier un manque notable d'espace l'organisme projette l'achat d'une partie d'un terrain de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) immédiatement à l'est de la bâtisse occupée actuellement et la construction d'un immeuble sur deux étages, dont la superficie totalise 9 500 pieds carrés.

Le nouvel édifice sera situé à l'intersection de la 12^e avenue et de la rue Émile-Journault, en plein cœur du quartier St-Michel. L'objectif général du projet de redéploiement de la Maison d'Haïti est de répondre aux besoins pressants de sa clientèle actuelle et future ainsi que d'offrir à la communauté un espace et des locaux adéquats, dont elle pourra être fière. Ce projet fait également suite à la forte croissance des besoins et de l'achalandage de Maison d'Haïti. Il s'inscrit en lien avec les priorités locales issues de la concertation. L'échéancier prévoit une livraison de l'édifice en mai 2015.

JUSTIFICATION

Depuis quelques années, Maison d'Haïti fait face à une fréquentation accrue avec les nouvelles vagues de personnes immigrantes s'installant dans le quartier, nécessitant une diversification des activités et des programmes offerts dans des locaux devenus exigus et vétustes. Déjà en 2010, le séisme survenu en Haïti a eu un effet considérable sur Maison d'Haïti qui a dû se transformer en centre de crise multiservice pour répondre aux besoins urgents des familles du quartier directement touchées et accueillir les nouveaux arrivants rescapés du séisme. Beaucoup trop à l'étroit, pour accueillir toutes ses activités normales, Maison d'Haïti a pratiquement dû déplacer temporairement presque toutes ses activités dans des locaux prêtés par l'arrondissement. Encore maintenant, l'organisme doit utiliser cinq autres lieux pour réaliser ses activités. Aucune rénovation majeure n'a été entreprise depuis 1986 et les manques sont criants, qu'il s'agisse d'installations sanitaires, d'espaces de travail ou d'espaces d'accueil.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Suite à l'approbation du présent dossier, un dossier décisionnel sera présenté pour autorisation au conseil municipal afin d'obtenir les crédits budgétaires nécessaires et réserver dans le fonds Montréal 2025, une somme de 2 M\$ équivalant à la contribution de la Ville au projet de redéploiement de Maison d'Haïti.

Ainsi, concurremment avec le présent sommaire qui a pour but d'ajouter le projet redéploiement de la Maison d'Haïti à la programmation approuvée par le conseil d'agglomération, un autre sommaire décisionnel (1144251002) est en préparation pour l'octroi du soutien financier de 2 M\$ et sera présenté pour approbation des instances décisionnelles en vue du mois de mai 2014.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet participe à des objectifs sociaux du développement durable. Ils vont dans le sens de la réalisation de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Par cette action la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un constat s'impose, c'est que la situation actuelle de Maison d'Haïti représente non seulement un frein à son développement, mais également un péril pour le bon fonctionnement des activités actuelles régulières et la qualité des services offerts à la population. De plus, la réalisation du projet ne se limite pas à la construction du nouvel immeuble; en s'intégrant au quartier St-Michel, ce projet participe au changement et à l'amélioration de la qualité de vie des usagers et des résidents. Par le choix de l'emplacement, Maison d'Haïti maintiendra son ancrage dans le milieu, facilitant également l'accessibilité pour les usagers. Ce projet contribuera à la mise en valeur des rues avoisinantes et s'insère naturellement dans une démarche de revitalisation soutenue par tous les acteurs institutionnels et communautaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Si les instances acceptent d'ajouter ce projet à la programmation et d'accorder les crédits budgétaires additionnels requis, le projet de convention à intervenir entre la Ville et l'organisme fera état des obligations du promoteur quant au respect des dispositions de visibilité contenues dans le protocole de 175 M\$ entre la Ville et le gouvernement du Québec.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2014 Présentation pour approbation au conseil d'agglomération

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Planification stratégique (Pierre CADIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire BRADET
Conseillère en affaires interculturelles

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2014-03-26



Dossier # : 1140843005

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Soutien aux élus	
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif	
Projet :	-	
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 25 et 26 février 2014 à Ottawa (Ontario), afin d'assister au Caucus des maires des grandes villes (CMGV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Montant : 219,98 \$.	

1. De ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 25 et 26 février 2014 à Ottawa (Ontario), afin d'assister au Caucus des maires des grandes villes (CMGV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Montant : 219,98 \$.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-03-28 10:49

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1140843005

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 25 et 26 février 2014 à Ottawa (Ontario), afin d'assister au Caucus des maires des grandes villes (CMGV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Montant : 219,98 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le Caucus des maires des grandes villes (CMGV) est un forum de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) composé des 22 maires des plus grandes villes canadiennes. Il se réunit en moyenne de 2 à 3 fois par année et la Ville de Montréal a une tradition de présence à ce caucus. Le caucus est un forum de maires qui représentent la majorité de la population au Canada et son poids politique est important.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 25 et 26 février 2014 à Ottawa (Ontario), afin d'assister au Caucus des maires des grandes villes (CMGV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)

JUSTIFICATION

Les maires ont discuté de différents grands dossiers prioritaires, dont notamment le budget fédéral 2014, la stratégie de la campagne électorale de 2015, les programmes d'infrastructures, la campagne pour le logement social, la sécurité ferroviaire, Postes Canada.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Information budgétaire et comptable

Imputer la dépense comme suit :

	2014
2101-0010000-100248-01101-53201-010001-0000-000000-000000-00000-00000	219,98 \$
Activité de fonctionnement-Général-Ville de Montréal-Budget régulier-Soutien	

aux élus-Conseil et soutien aux instances politiques- Frais de déplacement et d'hébergement-Non-admissible à la loi 90.	
Eng.gestion: 140327DC - Denis Coderre	
Total des dépenses	219,98 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gina SIMARD)

Avis favorable :
Direction générale , Direction du greffe (Denis DOLBEC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-26

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus



Dossier # : 1140843006

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 3 et 4 mars 2014, à Chicoutimi, dans le cadre de la tournée des régions du Québec - Montant : 135,67 \$.

Il est recommandé:

1. de ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 3 et 4 mars 2014, à Chicoutimi, dans le cadre de la tournée des régions du Québec - Montant : 135,67 \$.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-03-27 10:52

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1140843006

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 3 et 4 mars 2014, à Chicoutimi, dans le cadre de la tournée des régions du Québec - Montant : 135,67 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Devant l'importance pour le monde municipal de se concerter et de parler d'une même voix, le maire de Montréal a décidé d'entreprendre une tournée annuelle dans les régions du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Montréal est le poumon économique du Québec, mais une condition essentielle de notre prospérité est de pouvoir compter sur des régions fortes et ces dernières ont aussi besoin d'une métropole dynamique pour se développer, d'où l'importance pour le monde municipal de se concerter en vue de développer des partenariats durables.

JUSTIFICATION

La présence du maire de Montréal sur la scène régionale sonne le départ d'un nouveau rapport entre Montréal et les régions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Information budgétaire et comptable

Imputer la dépense comme suit :

	2014
2101-0010000-100248-01101-53201-010001-0000-000000-000000-00000-00000	135,67 \$
Activité de fonctionnement-Général-Ville de Montréal-Budget régulier-Soutien aux élus-Conseil et soutien aux instances politiques- Frais de déplacement et d'hébergement-Non-admissible à la loi 90.	
Eng.gestion: 140327DC2- Denis Coderre	
Total des dépenses:	135,67 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Entretenir des liens avec toutes les régions du Québec en vue de développer des partenariats économiques, politiques et culturels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gina SIMARD)

Avis favorable :
Direction générale , Direction du greffe (Denis DOLBEC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

Le : 2014-03-27



Dossier # : 1145213001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prolongation du mandat de Jacques Lachapelle à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal, du 1er mai 2014 au 30 avril 2017

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1-De prolonger le mandat de Monsieur Jacques Lachapelle à titre de président du Conseil du patrimoine du 1er mai 2014 jusqu'à la fin de son mandat, au 30 avril 2017;

2-De rembourser à Monsieur Lachapelle, sur présentation de pièces justificatives, les frais de déplacements et dépenses afférentes ainsi que les dépenses encourues dans l'exercice de ses fonctions conformément aux conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2014-04-01 21:27

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1145213001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prolongation du mandat de Jacques Lachapelle à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal, du 1er mai 2014 au 30 avril 2017

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est institué en vertu de l'article 83.11 de la Charte de la Ville, laquelle prévoit également la nomination de ses membres par le conseil municipal. En vertu de l'article 83.13, le Conseil de la Ville nomme les membres et nomme parmi ceux-ci un président. À l'origine, le règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal prévoyait que le mandat d'un membre soit d'une durée de deux ans, et ne puisse être renouvelé de façon consécutive qu'une seule fois. Cette durée avait été établie pour permettre au Conseil du patrimoine de s'acquitter de certaines responsabilités prévues par la Loi sur les biens culturels. Par ailleurs, dans la perspective de l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel, qui reconnaît explicitement le rôle du Conseil du patrimoine de Montréal, le règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal a été modifié (CM12 0407) pour faire passer la durée des membres du CPM à 3 ans. Le règlement prévoyait toutefois que cette disposition n'entrerait en vigueur qu'à la date d'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel, le 19 octobre 2012.

Monsieur Jacques Lachapelle a reçu un premier mandat pour agir à titre de président du Conseil du patrimoine le 20 août 2012 (CM12 0758) jusqu'à la fin de son premier mandat de membre du CPM, d'une durée de 2 ans. Suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel, et de la disposition du règlement faisant passer le mandat des membres à 3 ans, le mandat de Jacques Lachapelle à titre de président a été prolongé jusqu'au 30 avril 2014.

Le règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal prévoit que les membres sont nommés pour un mandat d'une durée de trois ans et que ce mandat ne peut être renouvelé de façon consécutive qu'une seule fois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 1053 (1081231014) - 19 décembre 2011 : Adopter un projet de règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM)

CM11 0292 (1113643001) - 11 avril 2011 : Procéder au remplacement et au changement de statut de certain membres, et à la nomination du vice-président du Conseil du patrimoine de Montréal

CE12 2091 (1123751015) - 19 décembre 2012 : Entente de prêt de services de monsieur Jacques Lachapelle par l'Université de Montréal à la Ville de Montréal

CM12 0758 (1120382004) - 20 août 2012 : Nomination du président et remplacement de 2

membres au Conseil du patrimoine de Montréal

CM12 0407 (1120382002) - 14 mai 2012 : Adopter le règlement intitulé «Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine» (02-136)

CM12 1126 (1123751019) - 18 décembre 2012 : Modification du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) et du Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) pour tenir compte de l'entrée en vigueur le 19 octobre 2012 de la Loi sur le patrimoine culturel

CM13 0357 (1130382001) - 23 avril 2013 : Prolongation du mandat de Jacques Lachapelle à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal, du 1er mai 2013 au 30 avril 2014

CE13 1026 (1133643001) - 3 juillet 2013 : Approuver le projet d'entente de prêt de services de monsieur Jacques Lachapelle par l'Université de Montréal à la Ville de Montréal pour agir à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) du 1er mai 2013 au 30 avril 2014

CM13 1003 (1131019001) - 23 septembre 2013 : Adopter les règlements intitulés «Règlement modifiant le règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)» et le «Règlement modifiant le règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022)» afin de rendre possible, pour chacune des instances, la nomination d'un deuxième vice-président

CM14 0065 (1130382004) - 27 janvier 2014 : Procéder à la nomination d'un second vice-président au Conseil du patrimoine de Montréal et au Comité Jacques-Viger

DESCRIPTION

La présente recommandation vise la prolongation du mandat de Jacques Lachapelle jusqu'au 30 avril 2017. Afin d'exercer sa tâche de président durant son mandat initial, soit pour la période du 1er septembre 2012 au 30 avril 2013, le Conseil municipal avait résolu de permettre à Monsieur Lachapelle de consacrer le quart de son temps au Conseil du patrimoine et de rembourser à l'Université de Montréal une somme maximale de 40 000 \$ (incluant les avantages sociaux) par année selon des modalités à être convenues par le comité exécutif. Le Conseil municipal avait convenu également de rembourser à Monsieur Lachapelle, sur présentation de pièces justificatives, les frais de déplacements et dépenses afférentes ainsi que les dépenses encourues dans l'exercice de ses fonctions conformément aux conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal. Par la suite le Conseil municipal avait convenu le renouvellement pour la période du 1er mai 2013 au 30 avril 2014 selon les mêmes conditions, à l'exception du montant maximal à rembourser à l'Université de Montréal, qui est passé à 45 000 \$. Le présent sommaire prévoit le renouvellement de l'entente pour la période du 1er mai 2014 au 30 avril 2017 selon les mêmes conditions.

JUSTIFICATION

Monsieur Lachapelle est professeur titulaire à l'École d'architecture de l'Université de Montréal où il enseigne depuis 1982. Il détient une formation en architecture, en aménagement et en histoire de l'architecture. Monsieur Lachapelle est membre du Conseil du patrimoine de Montréal depuis 2011. Son rôle à titre de président consiste à coordonner la planification des activités du CPM, la préparation des ordres du jour, la rédaction des avis, et à représenter le Conseil lorsque requis, et il est utile qu'il puisse continuer à y consacrer le quart de son temps.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Monsieur Lachapelle consacra le quart de son temps au Conseil du patrimoine et la Ville remboursera à l'Université de Montréal 25% du montant réel de sa rémunération jusqu'à concurrence d'un maximum de 45 000 \$.

Le Comité exécutif autorisera à cet effet la convention à intervenir avec l'Université de Montréal. De plus, la Ville de Montréal s'engage à rembourser au président, sur présentation des pièces justificatives, les frais de représentation et de déplacement raisonnablement

encourus dans le cadre de la réalisation du mandat selon les conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la ville.
Les sommes sont déjà prévues au budget de la Direction de la culture et du patrimoine, qui assure le soutien au Conseil du patrimoine.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication, comme convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique
(Sylvain DUCAS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Elizabeth BONNER
Cef de section

ENDOSSÉ PAR

Isabelle DUMAS
Chef de division

Le : 2014-03-28



Dossier # : 1144233002

Unité administrative responsable :	Conseil des Montréalaises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de mesdames Kim O'Bomsawin, Hajiba Akartit et Marie-Louise Mumbu comme membres du Conseil des Montréalaises pour un mandat de trois ans se terminant en avril 2017. Approuver la nomination de madame Melissa Cerros pour un mandat de trois ans à partir du 11 juin 2014 et se terminant en juin 2017.

Il est recommandé :

1- de nommer mesdames Kim O'Bomsawin (en remplacement de madame Christelle Lebreton), Hajiba Akartit (en remplacement de madame Mbayang Sidy Ndiaye), Marie-Louise Mumbu (en remplacement de Julie Cunningham) à titre de membres du Conseil des Montréalaises pour un premier mandat se terminant en avril 2017;

2- de nommer madame Melissa Cerros (en remplacement de madame Marie-Pier Gingras) à titre de membre du Conseil des Montréalaises à partir du 11 juin 2014 pour un premier mandat se terminant en juin 2017.

Signé par Maxime TETRAULT **Le** 2014-04-01 15:59

Signataire :

Maxime TETRAULT

Adjoint - présidence conseil
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1144233002

Unité administrative responsable :	Conseil des Montréalaises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de mesdames Kim O'Bomsawin, Hajiba Akartit et Marie-Louise Mumbu comme membres du Conseil des Montréalaises pour un mandat de trois ans se terminant en avril 2017. Approuver la nomination de madame Melissa Cerros pour un mandat de trois ans à partir du 11 juin 2014 et se terminant en juin 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil des Montréalaises a été créé par le conseil municipal de la Ville de Montréal, qui lors de sa séance du 18 mai 2004 adopta le *Règlement sur le Conseil des Montréalaises* (Ville de Montréal, Règlement 04-064) portant sur la constitution du Conseil des Montréalaises. Ce règlement prévoit que le Conseil est composé de 15 membres (Section II, Article 3), dont la durée maximale des mandats est de trois ans (Section II, Article 5). Les mandats sont renouvelables une seule fois consécutive pour une durée maximale de trois ans (Chapitre II, Article 4). Par la suite, le conseil municipal nomma les 15 premières membres lors de la séance tenue le 28 septembre 2004 en adoptant la résolution CM04 0665. Depuis juin 2009, le Conseil des Montréalaises est enchâssé dans la Charte de la Ville de Montréal, chapitre II, section XII, article 83.15 à 83.18. Lorsqu'il y a des départs ou des fins de mandat, les postes devenus vacants doivent être comblés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0886 du 22 octobre 2012

Nomination de Marie-Pier Gingras, Christelle Lebreton et de Mbayang Sidy Ndiaye pour un mandat de trois ans jusqu'en octobre 2015.

CM11 0766 du 27 septembre 2011

Nomination de Rose-Andrée Hubbard pour un deuxième mandat jusqu'en septembre 2014.

CM11 0134 du 21 mars 2011

Nomination de Julie Cunningham, pour un mandat de trois ans jusqu'en mars 2014.

CM04 0753 du 25 octobre 2004

Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises (04-064).

CM04 0410 du 18 mai 2004

Adoption du Règlement sur le Conseil des Montréalaises.

DESCRIPTION

Postes à combler

Mesdames Christelle Lebreton et Mbayang Sidy Ndiaye ont donné leur démission comme membres du Conseil des Montréalaises en novembre 2013 pour des raisons professionnelles. Elles doivent donc être remplacées.

Madame Marie-Pier Gingras a annoncé son départ comme membre du Conseil des Montréalaises à partir du 12 juin 2014 puisqu'elle déménage à l'extérieur de Montréal. Elle doit donc être remplacée.

Le premier mandat d'une durée de trois ans de madame Julie Cunningham est arrivé à échéance le 20 mars 2014. Elle est intéressée à renouveler son mandat pour une deuxième période de trois ans mais elle remplacerait madame Rose-Andrée Hubbard lorsque cette dernière terminera son deuxième mandat à l'automne 2014. Une nouvelle membre serait donc nommée immédiatement pour combler le poste vacant

4 postes doivent être comblés..

Puisque la liste de réserve de futures candidates était épuisée, un nouvel appel de candidatures a été réalisé.

Processus de sélection

La tenue d'un processus de sélection pour le Conseil des Montréalaises a eu lieu à l'hiver 2014. Des 31 Montréalaises intéressées, 16 candidates ont été vues en entrevue et 12 ont été retenues. Une liste de ces candidates a été constituée pour combler les futurs postes vacants. Les autres candidates seront vues en entrevue en mai prochain et celles qui seront retenues compléteront la liste de réserve.

Lors du processus de sélection de nouvelles membres, dans une perspective de collaboration non-partisane, **le jury de sélection est composé d'au moins une élue de chaque parti** représenté au conseil municipal : Équipe Denis Coderre pour Montréal, Projet Montréal, Coalition Montréal - Marcel Côté et Vrai changement pour Montréal. Ce fonctionnement facilite ensuite l'adoption des motions lors des séances du comité exécutif et du conseil municipal. Cette procédure est grandement appréciée et mentionnée lors des nominations par chacune des élues ayant participé au jury.

Une grille d'entrevue est utilisée lors des rencontres avec chaque candidate. Chaque candidate obtient un pointage selon cette grille. Les recommandations pour les nominations se prennent à l'unanimité et les candidates sont classées selon leur résultat.

Les recommandations sont ensuite transmises au Conseil des Montréalaises. Lorsqu'un poste est vacant, le Conseil des Montréalaises identifie la ou les candidates qui peuvent combler les besoins selon les différents critères : lieu de résidence, âge, expertise, etc.

En ce qui concerne la série d'opérations mises en oeuvre pour procéder à la nomination de nouvelles membres, les actions suivantes ont été posées :

1. Un appel public de candidatures dans deux journaux montréalais et un envoi électronique dans plus de 250 organismes en condition féminine couvrant la période du 15 janvier au 7 février 2014 ont été réalisés.

2. La pré-sélection des candidates selon les critères stipulés dans le *Règlement sur le Conseil des Montréalaises*.
3. La constitution d'un jury de sélection composé de personnes élues qui occupaient les fonctions suivantes en mars 2014 : mesdames Mary Deros, Mme Érika Duchesne, Elsie Lefebvre, Justine MacIntyre, Lorraine Pagé, Émilie Thuillier, toutes conseillères de la Ville. Mme Rabia Chaouchi, chef d'équipe à la Direction de la diversité sociale et Mme Guylaine Poirier, coordonnatrice du Conseil des Montréalaises ont agi à titre de personnes ressources et M. Jean-Philippe Hamel, agent conseil en ressources humaines, a agi à titre de coordonnateur du processus.
4. La production des recommandations du jury de sélection au Conseil des Montréalaises.
5. La production d'une recommandation par le Conseil des Montréalaises à la responsable de la condition féminine au comité exécutif, madame Manon Gauthier.

JUSTIFICATION

Nouvelles membres

La sélection des membres a été faite de telle sorte à respecter le *Règlement sur le Conseil des Montréalaises* (Section II, article 4):

« Pour devenir membre du Conseil, toute personne doit :

1. manifester de l'intérêt et posséder de l'expérience en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de condition féminine;
2. avoir une connaissance des enjeux municipaux;
3. avoir participé de façon active à un ou plusieurs des secteurs suivants de la vie montréalaise : économique, culturel, scientifique, communautaire ou éducationnel;
4. faire preuve de disponibilité afin de participer aux assemblées du conseil et aux réunions de ses comités spéciaux chargés d'étudier des questions particulières;
5. résider dans l'un des 19 arrondissements de la Ville de Montréal ».

La liste des candidates retenues a donc été constituée en tenant compte de l'excellence de la contribution des candidates dans le domaine du statut de la femme et de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la volonté de refléter la diversité de Montréal selon les paramètres suivants : groupe d'âge, origine ethnique, lieu de résidence, champ d'activités. Douze candidates ont réussi le processus de sélection selon une grille d'entrevue et de pointage. Le choix des candidates se fait en priorisant celles qui ont obtenu les notes les plus élevées, tout en tenant compte de la complémentarité des expertises et du lieu de résidence.

Mesdames Kim O'Bomsawin, résidant dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, Hajiba Akartit, résidant dans l'arrondissement de LaSalle, Marie-Louise Mumbu, résidant dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et Melissa Cerros, résidant dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, ont réussi le processus de sélection pré-cité.

Conforme au *Règlement sur le Conseil des Montréalaises* (Ville de Montréal, Règlement 04-064) portant sur la constitution du Conseil des Montréalaises.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget total pour le fonctionnement du Conseil des Montréalaises est de 225 000 \$ annuellement. Le montant alloué pour le fonctionnement du Conseil des Montréalaises est assuré à 100 % par la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La nomination de membres au Conseil des Montréalaises s'inscrit dans la promotion de la participation citoyenne aux affaires de la cité. L'existence même tout comme les dossiers et les avis produits par le Conseil des Montréalaises touchent à de nombreux critères et principes du plan de développement durable de la Ville de Montréal comme l'équité entre les genres, la promotion des transports collectifs et l'amélioration des conditions de vie, etc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville de Montréal respecte son engagement de travailler à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes et réalise des actions en conséquence. L'étape de nomination des membres du Conseil des Montréalaises, dans un souci d'équité et de représentation de la population féminine montréalaise, montre sa volonté de bâtir une société égalitaire mais aussi inclusive et solidaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La nomination des nouvelles membres sera annoncée par communiqué de presse le lendemain de la séance du conseil municipal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Nomination au conseil municipal : séance du 28 avril 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine POIRIER
Conseiller(ère) en développement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-01

Maxime TETRAULT
Adjoint - présidence conseil



Dossier # : 1132714014

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports portant sur le retour à la vocation institutionnelle du 1420, boulevard Mont-Royal

Il est recommandé au conseil municipal de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports portant sur le retour à la vocation institutionnelle du 1420, boulevard Mont-Royal.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2014-03-21 08:54

Signataire : Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1132714014

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports portant sur le retour à la vocation institutionnelle du 1420, boulevard Mont-Royal

CONTENU

CONTEXTE

La Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports a reçu le mandat d'étudier le retour à la vocation institutionnelle du 1420, boulevard Mont-Royal. La Commission s'est réunie en séance de travail le 21 mai 2013 et suite aux discussions, elle a formulé un certain nombre de recommandations qui ont été réaffirmées lors d'une seconde séance de travail le 11 juin 2013. Par la suite, le rapport a été déposé à la séance du conseil municipal du 17 juin 2013 et le comité exécutif en fut saisi à sa séance du 3 juillet 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1033 - 3 juillet 2013 - de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports suite à l'étude de la motion visant le retour à la vocation institutionnelle du 1420 Mont-Royal .
CM13 0159 - 26 février 2013 - Motion de l'opposition officielle pour la restitution de la vocation institutionnelle du 1420, boulevard Mont-Royal.

DESCRIPTION

Ayant pris connaissance des recommandations contenues au rapport de la commission, le comité exécutif dépose son rapport lui ayant trait.

JUSTIFICATION

Conformément à la résolution CE10 1682, adoptée le 20 octobre 2010, le comité exécutif prend connaissance des recommandations contenues au rapport d'une commission et dépose un rapport ayant trait à celui-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes du conseil sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Isabelle DUMAS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-18

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions



Dossier # : 1132714012

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration portant sur l'étude publique du budget de fonctionnement 2013 et de ses amendements, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du PTI 2013-2015 et du budget 2013 de la Société de transport de Montréal (STM)

Il est recommandé au conseil d'agglomération de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration portant sur l'étude publique du budget de fonctionnement 2013 et de ses amendements, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du PTI 2013-2015 et du budget 2013 de la Société de transport de Montréal (STM).

Signé par Yves SAINDON **Le** 2014-03-26 13:32

Signataire : Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1132714012

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration portant sur l'étude publique du budget de fonctionnement 2013 et de ses amendements, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du PTI 2013-2015 et du budget 2013 de la Société de transport de Montréal (STM)

CONTENU

CONTEXTE

Conformément au programme d'activités adopté par le conseil municipal le 19 mars 2012, la Commission sur les finances et l'administration a fait l'étude publique du budget de fonctionnement 2013 et de ses amendements, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du PTI 2013-2015 et du budget 2013 de la Société de transport de Montréal (STM). Le rapport de la commission a été déposé à la séance du conseil municipal du 10 décembre 2012 ainsi qu'à la séance du conseil d'agglomération du 13 décembre 2012. Le comité exécutif en fut saisi à sa séance du 9 janvier 2013.

Diverses circonstances ont fait en sorte que le comité exécutif de l'époque n'a pas déposé de réponse à ce rapport.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0011 - 9 janvier 2013 - de prendre acte des rapports et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration et de la Commission de la sécurité publique ayant pour objet l'étude des prévisions budgétaires 2013 de la Ville de Montréal, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes ainsi que du Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 et du budget 2013 de la Société de transport de Montréal.
CM12 0221 - 19 mars 2012 - Approuver le programme d'activités 2012 des commissions permanentes du conseil municipal

DESCRIPTION

Ayant pris connaissance des recommandations contenues au rapport de la commission, le comité exécutif dépose son rapport lui ayant trait.

JUSTIFICATION

Conformément à la résolution CE10 1682, adoptée le 20 octobre 2010, le comité exécutif prend connaissance des recommandations contenues au rapport d'une commission et dépose un rapport ayant trait à celui-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes du conseil sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-26

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions



Dossier # : 1144939001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception d'une contribution financière de 50 376,30 \$, taxes incluses, en provenance de Pipelines Enbridge inc., relativement à la fourniture et la plantation de 29 arbres et de mobilier urbain.

Il est recommandé au comité exécutif :

1. De modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception d'une contribution financière de 50 376,30 \$, taxes incluses, en provenance de Pipelines Enbridge inc. relativement à la fourniture et la plantation de 29 arbres et de mobilier urbain;
2. D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2014-03-26 16:24

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144939001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception d'une contribution financière de 50 376,30 \$, taxes incluses, en provenance de Pipelines Enbridge inc., relativement à la fourniture et la plantation de 29 arbres et de mobilier urbain.

CONTENU

CONTEXTE

L'entreprise Pipelines Enbridge inc. désire procéder à l'entretien de ses installations afin d'en assurer la sécurité et la pérennité. Deux pipelines sont actuellement existants dans cette emprise, le premier appartient à Pipelines Enbridge inc. et le deuxième appartient à Gaz Métro. L'entreprise a obtenu l'autorisation nécessaire pour procéder à la coupe de 28 arbres situés sur le lot 1 510 284 par l'entremise du certificat d'autorisation d'abattage d'arbres numéro 3000222285 émis le 2 février 2012. De plus, un arbre situé sur le domaine public (rue de Clichy) situé dans le couloir des pipelines doit être coupé.

Pour compenser cet abattage d'arbres, Pipelines Enbridge inc. a versé une contribution financière de 43 815,00 \$ qui sera destinée aux activités suivantes:

- 34 655 \$ pour l'acquisition et la plantation de 29 arbres. La valeur unitaire d'un arbre est de 1195 \$, selon l'article 56 du règlement des tarifs 2013,
- 9 160 \$ pour la fourniture et l'installation de sept (7) bancs et de trois (3) poubelles. Le coût unitaire des bancs est de 1030 \$ et celui des poubelles est de 650 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Ce sommaire décisionnel a pour but de modifier la dotation de l'arrondissement en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 50 376,30 \$, taxes incluses, pour faire suite à la réception de la contribution financière de Pipelines Enbridge inc. et de verser cette contribution financière à la division de l'horticulture et des parcs de l'arrondissement pour permettre la fourniture et la plantation des arbres et l'achat et l'installation de mobilier urbain, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

JUSTIFICATION

Il est nécessaire d'effectuer ce virement afin de pouvoir réinvestir ce revenu pour la fourniture et la plantation des arbres et l'achat et l'installation de mobilier urbain.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'augmentation de la dotation budgétaire du budget de fonctionnement des revenus et dépenses doit être réflétée aux comptes suivants:

Le revenus ont été comptabilisés au compte suivant (selon GDD 1133077002):

2424-0010000-303716-07163-44603-012305-0000-000000-000000-00000-00000 50
376.30 \$

Transfert au budget de fonctionnement:

pour les arbres :

2424-0010000-303716-07163-56509-000000-0000-000000-000000-00000-00000 39
844.59 \$

pour la fourniture des bancs et poubelles:

2424-0010000-303716-07163-57402-000000-0000-000000-000000-00000-00000 10
531.71 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La plantation de ces 29 arbres permettra de compenser la perte en canopée suite à l'abattage des arbres sur le lot 1 510 284.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs (Claudine LEBOEUF)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (David MARCAURELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane LABRECQUE
C/d parcs <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-03-05

Yves GRAVEL
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1140556004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Demander au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier le budget de la Ville pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la charte de la ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception d'une contribution financière de 6 750 \$ en provenance de l'organisme Avenir d'enfants pour l'activité "L'heure du conte pour les 0 à 2 ans", tenue au cours de la période du 1er janvier 2014 au 30 juin 2015 dans les bibliothèques de l'arrondissement

Il est recommandé au conseil d'arrondissement d'Anjou:

D'approuver l'entente de partenariat intervenue entre le Regroupement des organismes et des citoyens et citoyennes humanitaire d'Anjou (ROCHA) et la Ville de Montréal, arrondissement d'Anjou (*Bibliothèques*) relative à la réalisation du projet "Heure de conte", dans le cadre du plan d'action 2014-2016 de la table de Concertation Famille, laquelle est jointe au sommaire décisionnel 1140556004 endossé par M. Martin Savaria, Directeur de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social, le 25 mars 2014;

De ratifier l'autorisation accordée à Mme Magdalena Michalowska, chef de la Division de la bibliothèque, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement d'Anjou, ladite entente;

De demander au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception par l'arrondissement d'Anjou de la contribution financière au montant de 6 750 \$ en provenance de l'organisme Avenir d'enfants pour la tenue d'une activité destinée aux enfants de 0 à 2 ans dans les bibliothèques de l'arrondissement d'Anjou, du 1er janvier 2014 au 30 juin 2015.

Il est recommandé au comité exécutif de la Ville de Montréal:

De modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception par l'arrondissement d'Anjou de la contribution financière au montant de 6 750 \$ en provenance de l'organisme

Avenir d'enfants pour la tenue d'une activité destinée aux enfants de 0 à 2 ans dans les bibliothèques de l'arrondissement d'Anjou, du 1er janvier 2014 au 30 juin 2015.

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARIA **Le** 2014-03-26 14:46

Signataire :

Martin SAVARIA

Directeur d'arrondissement par intérim
Anjou , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1140556004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Demander au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier le budget de la Ville pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la charte de la ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception d'une contribution financière de 6 750 \$ en provenance de l'organisme Avenir d'enfants pour l'activité "L'heure du conte pour les 0 à 2 ans", tenue au cours de la période du 1er janvier 2014 au 30 juin 2015 dans les bibliothèques de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Les bibliothèques d'Anjou participent activement avec plusieurs partenaires locaux au dossier de la maturité scolaire. Dans cette perspective, en concertation avec la table de la Concertation Famille, par l'entremise du Regroupement des organismes et citoyens humanitaire d'Anjou (ROCHA), les bibliothèques ont déposé une demande de financement auprès de l'organisme *Avenir d'enfants* pour offrir l'activité « heures du conte pour les 0 à 2 ans » dans les deux bibliothèques.

Avenir d'enfants est une organisation à but non lucratif qui offre du soutien à des communautés locales situées partout au Québec. Sa mission est de contribuer, par le soutien à la mobilisation des communautés locales, au développement global des enfants âgés de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté afin que chacun d'eux ait toutes les chances d'avoir un bon départ dans la vie. Les objectifs de cet organisme sont de soutenir et financer des activités, des projets et des initiatives concertés pour le développement des enfants.

Notre demande au montant de 6 750 \$ a été acceptée. La subvention octroyée financera le cachet d'une animatrice pour 30 séances d'éveil à la lecture chez les poupons à la bibliothèque Jean-Corbeil et pour 24 séances à la bibliothèque du Haut-Anjou, s'échelonnant du 1er janvier 2014 au 30 juin 2015. L'animatrice professionnelle est spécialisée dans ce genre d'animations. Les ateliers suscitent non seulement le plaisir de la lecture chez les tout-petits mais aussi sensibilisent les parents à l'importance de l'éveil à la lecture et leur donnent des outils pour continuer les bonnes façons de faire au-delà des ateliers.

En tant que fiduciaire des projets soumis par les différents arrondissements, Le ROCHA recevra les argents de *Avenir d'enfants* et en fera la distribution à l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Afin de pouvoir utiliser la subvention, il y a lieu de modifier la dotation de l'arrondissement d'Anjou en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 6 750 \$, suite à la contribution financière de l'organisme Avenir d'enfants.

JUSTIFICATION

Pouvoir réaliser le mandat donné aux bibliothèques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est imputable comme suit :

Subvention: 2404 0010000 300409 07231 46550 016990

Entité	2404	Anjou
Source	0010000	Budget régulier
Centre de responsabilité	300409	ANJ - Bibliothèques
Activité	07231	Bibliothèque
Objet	46550	Subv - Budget de fonctionnement - Autres organismes
Sous-objet	016990	Autres programmes d'aide et de subventions

Dépense pour l'activité: 2404 001000 300409 07231 54506 014472

Entité	2404	Anjou
Source	0010000	Budget régulier
Centre de responsabilité	300409	ANJ - Bibliothèques
Activité	07231	Bibliothèque
Objet	54506	Services techniques – Sport, culture et évén.pub.
Sous-objet	014472	Animation

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N.A.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal.

144. Le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion du budget d'arrondissement adopté par le conseil de la ville dans le respect des normes minimales que fixe par règlement le conseil de la ville quant au niveau des services que chacun des conseils d'arrondissement doit offrir.

Il peut autoriser un virement de crédits. Il peut également modifier ce budget afin de tenir compte de sommes imprévues reçues pour l'exécution de travaux ou de sommes provenant d'un don versé par une personne à une fin déterminée ou d'une subvention du gouvernement ou de l'un de ses ministres ou organismes déjà versée ou dont le versement est assuré.

Dans un tel cas, le conseil d'arrondissement doit, dans les cinq jours de la modification, en informer le trésorier de la ville et le comité exécutif afin que ce dernier modifie le budget de la ville pour tenir compte de cette modification.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe (Lucie QUINTAL)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (David MARCAURELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Magdalena MICHALOWSKA
Chef de division bibliothèque

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARIA
Directeur CSLDS

Le : 2014-03-25



Dossier # : 1140810001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Autoriser un virement budgétaire additionnel de 1 310 000 \$ du Programme triennal d'immobilisation 2014-2016 de la Direction de la culture et du patrimoine vers le budget de l'Arrondissement de Lachine pour l'agrandissement de la bibliothèque Saul-Bellow.

Il est recommandé:

- d'autoriser un virement budgétaire additionnel de 1 310 000 \$ du Programme triennal d'immobilisation 2014-2016 de la Direction de la culture et du patrimoine vers le budget de l'Arrondissement de Lachine pour l'agrandissement de la bibliothèque Saul-Bellow.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2014-03-31 11:33

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1140810001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Autoriser un virement budgétaire additionnel de 1 310 000 \$ du Programme triennal d'immobilisation 2014-2016 de la Direction de la culture et du patrimoine vers le budget de l'Arrondissement de Lachine pour l'agrandissement de la bibliothèque Saul-Bellow.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow, située au 3100, rue Saint-Antoine à l'intersection de la 32e Avenue dans l'arrondissement de Lachine, s'inscrit dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal. Il s'intègre dans le Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques publiques (RAC). La future bibliothèque Saul-Bellow est composée d'un bâtiment existant (1427 m²) et d'un ajout d'environ 1194 m². Une fois les travaux complétés, cette bibliothèque aura une superficie de 2621 m².

En 2008, était approuvé par le comité exécutif le projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow, dans l'arrondissement de Lachine. En décembre 2010, conformément aux dispositions du processus administratif du Programme RAC, adopté en 2009, le comité exécutif autorisait la poursuite du projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow au coût de 10 909 539 \$ (taxes nettes de ristourne). Ce coût était basé sur l'estimation budgétaire de la programmation fonctionnelle et technique du projet. Par cette même décision, était autorisée une contribution financière de 8 624 405 \$ dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques publiques (Programme RAC). De cette somme, un solde de 8 424 405\$ a été versé à l'arrondissement de Lachine, étant donné qu'un montant de 200 000\$ avait déjà été versé, en 2008 (CE08 1185). À l'issue du concours d'architecture lancé par l'Arrondissement de Lachine à l'hiver 2011, le projet de la firme Chevalier Morales, architectes a été désigné lauréat.

En juillet 2012, l'Arrondissement de Lachine autorisait le lancement d'un appel d'offres pour les travaux d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow. Un premier appel d'offres pour le contrat général a été lancé en octobre 2012. Étant donné que le prix du plus bas soumissionnaire conforme dépassait de 25% l'estimation externe des coûts et que cet écart ne pouvait être expliqué, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) a recommandé à l'Arrondissement de ne pas procéder à l'octroi du contrat. Un deuxième appel d'offres général a été lancé en janvier 2013, comprenant essentiellement le même projet qu'à l'appel d'offres précédent. La plus basse soumission conforme reçue suite à ce second appel d'offres fut cependant plus élevée qu'au premier appel d'offres. Le dépassement devenait dès lors de 26.6% par rapport à l'estimation

externe des coûts. En fonction de cette soumission, les coûts de construction du projet au mètre carré auraient alors été de 4 200 \$ (comparativement à 3 500 \$ en moyenne pour les trois projets précédents au Programme RAC). Pour ces raisons, il a été décidé de ne pas octroyer le contrat et que le projet devait être revu à la baisse afin que les coûts de construction du projet au mètre carré soient comparables au coût moyen au mètre carré des autres projets traités auparavant par le Programme RAC.

Après une telle révision du projet par les professionnels externes, un troisième appel d'offres général a été lancé en juin 2013. En août 2013, un contrat a été octroyé à la firme Construction Gamarco inc. pour la réalisation des travaux de construction du projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow.

Au terme de cet exercice, en 2013, le coût de réalisation du projet a été établi à 13 169 193 \$, taxes incluses, ce qui engendre des coûts supplémentaires de 1 835 759 \$, taxes incluses, (augmentation de 16 %) par rapport au montant autorisé par le comité exécutif en 2010, soit de 11 333 434 \$, taxes incluses, (10 909 539 \$ taxes nettes de ristourne).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 19 0250 Autoriser une dépense additionnelle de 122 161,79 \$, taxes incluses, pour les travaux d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow dans le cadre du contrat accordé à la firme Construction Gamarco inc. (GDD1130660012), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 361 186,01 \$ à 9 483 347,80 \$, taxes incluses.

CA13 19 0249 Approuver la convention de cession du contrat de la firme Groupe Lessard Inc. pour la fourniture, la livraison et l'installation des murs-rideaux ainsi que la convention de cession du contrat de la firme Lainco Inc. pour la fourniture et l'installation de la structure d'acier, dans le cadre du projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow, à la firme Construction Gamarco inc.

CA13 19 0248 Accorder à Lainco Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de la structure d'acier dans le cadre du projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 749 823,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 5664.

CA13 19 0247 Accorder au seul soumissionnaire, Groupe Lessard Inc., celui-ci ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation des murs-rideaux dans le cadre du projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow, au prix de sa soumission révisée, soit pour une somme maximale de 1 286 205,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1231 et à l'avenant en date du 24 août 2012;

CA13 190246 Accorder un contrat à la firme Construction Gamarco inc. pour les travaux d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow de l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 7 652 806,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5662 - Trois soumissionnaires.

CA13 190212 Annulation de l'appel d'offres public de construction #5630 pour le projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow.

CA13 190017 Annulation de l'appel d'offres public de construction #5595 pour le projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow.

CA12 190263 Autoriser le lancement d'un appel d'offres public de construction pour le

projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow.

CA11 190327 Accorder un contrat de services professionnels à la firme Budget Construction Solutions pour réaliser les services professionnels d'économiste de la construction requis pour réaliser le projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow. Autoriser à cette fin une dépense de 96 226,20 \$ taxes incluses.

CA11 190326 Accorder un contrat de services professionnels à la firme Cimaïse - FBA, Favreau, Blais, Dufour, Lemay, D'Arcy, Brosseau, architectes pour réaliser les services professionnels d'accompagnement LEED requis pour réaliser le projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow. Autoriser à cette fin une dépense de 86 188,52 \$ taxes incluses.

CA11 190325 Accorder un contrat de services professionnels à la firme Atelier Urban Soland inc. pour réaliser les services professionnels requis en architecture du paysage pour réaliser le projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow. Autoriser à cette fin une dépense de 27 658,37 \$ taxes incluses.

CA11 190324 Accorder un contrat de services professionnels à la firme d'ingénieurs Dessau inc. pour réaliser les services professionnels requis en charpente et en civil pour réaliser le projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow. Autoriser à cette fin une dépense de 138 690,29 \$ taxes incluses.

CA11 190323 Accorder un contrat de services professionnels à la firme d'ingénieurs Martin Roy et associés pour réaliser les services professionnels requis en électromécanique pour réaliser le projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow. Autoriser à cette fin une dépense de 200 976,47 \$ taxes incluses.

CA11 190234 Accorder un contrat de services professionnels à la firme Chevalier Morales architectes pour réaliser les services professionnels requis en architecture pour réaliser le projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow. Autoriser à cette fin une dépense de 600 000 \$ taxes incluses.

CE10 1926 Autoriser la poursuite du projet de la rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque Saul-Bellow (arrondissement de Lachine) au coût de 10 909 539 \$. Autoriser un montant maximal admissible dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques (RAC) de 8 624 405 \$ nécessaire à la réalisation dudit projet. Autoriser, lors de l'octroi de contrats, les virements budgétaires jusqu'à concurrence du montant maximal permis.

CE09 1757 Autoriser les modifications au texte du « Processus administratif et décisionnel pour la construction de bibliothèques : méthodologie et suivi budgétaire » du Programme RAC.

CE09 0007 1) Autoriser la mise en place d'un processus administratif et décisionnel dans le cadre du Programme RAC.

2) Autoriser des modifications au texte du Programme RAC.

CE08 1185 Approuver un projet de construction de bibliothèque dans l'arrondissement de Saint-Laurent, l'agrandissement des bibliothèques des arrondissements de Pierrefonds-Roxboro (Bibliothèque de Pierrefonds) et de Lachine (Bibliothèque Saul-Bellow) et deux projets d'améliorations locatives de bibliothèques des arrondissements d'Achims-Cartierville (Bibliothèque Cartierville) et d'Anjou (Bibliothèque Jean-Corbeil). Approuver les virements budgétaires requis pour ces projets vers chacun des arrondissements visés. Autoriser le virement des sommes requises pour l'acquisition et le traitement de collections initiales pour la nouvelle bibliothèque de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à augmenter la contribution de la Direction de la culture et du patrimoine pour combler l'écart de coûts assumé, jusqu'à présent, à 100% par l'Arrondissement de Lachine afin d'assurer le démarrage des travaux (GDD 1130660012). En résumé, le coût global du projet incluant le coût des travaux, des honoraires, des équipements premiers, etc. a été autorisé en 2010 à 11 333 434 \$ (10 909 539 \$ taxes nettes de ristourne). Suite à la réception des soumissions, le coût du projet est porté à 13 169 193 \$. Ceci représente une augmentation de 1 835 759 \$ (1 655 907 \$ taxes nettes de ristourne) pour le projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque.

Suite à une analyse de l'Arrondissement de Lachine et la Direction des stratégies et transactions immobilières, il appert que cet excédent est recevable et justifiable. Au nombre des raisons expliquant cette variation du coût final du projet, il y a de façon générale :

- les conditions du marché de la construction;
- le taux d'inflation entre 2010 et 2013;
- l'ajustement du taux de la TVQ à 9.5%.

JUSTIFICATION

Le projet approuvé par l'administration, en 2010, vise à combler l'important déficit de l'arrondissement de Lachine en matière d'offre de services en bibliothèque, tant sur les plans qualitatifs que normatifs. En regard des conclusions du *Diagnostic des bibliothèques municipales de l'Île de Montréal*, publié en 2005 et mise à jour en 2007, une intervention est justifiée pour offrir à la population de l'arrondissement de Lachine une bibliothèque moderne, attrayante, fonctionnelle et ouverte à la communauté.

De plus, ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme RAC de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011 (Entente MCCCCF – Ville 2008-2011), conclue entre la Ville et le MCC. À terme, ce programme permet aux arrondissements de déployer une offre de service de qualité à ses citoyens. L'ensemble de cette démarche démontre la volonté de la Ville de faire de Montréal une métropole culturelle de création, de savoir et d'innovation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Considérant le coût de projet porté de 11 333 434 \$, taxes incluses, à 13 169 193 \$, taxes incluses, soit un écart de 1 835 759 \$, taxes incluses, il est proposé qu'un ajout financier exceptionnel et non récurrent de 1 309 822 \$, taxes nettes de ristourne, soit accordé au budget d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow.

En se référant au mode de financement des projets dans le cadre du Programme RAC, 20% de l'augmentation du coût de la bibliothèque relève de l'Arrondissement alors que 80% relève de la Direction de la culture et du patrimoine (Références : Bibliothèque Marc-Favreau, dossier décisionnel 1120003001, résolution CE12 0368 et Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce, dossier 1131354001, résolution CE13 0659). Toutefois, la répartition est spécifique dans le cadre de ce projet puisque 31 m² ne sont pas admissibles au Programme RAC. Par conséquent, il a été convenu que 79.1% des coûts sont assumés par le Programme RAC, tandis que 20.9% des coûts sont assumés par l'arrondissement de Lachine. Cette règle s'applique également pour l'augmentation des coûts de 16%.

Cette contribution sera prélevée à même le Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2014-2016 de la Direction de la culture et du patrimoine au Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques, sans apport de subvention du MCC.

Le virement budgétaire sera de 1 310 000 \$.

Source de financement	Budget initial, autorisé par le CA et CE en 2010		Budget révisé selon la plus basse soumission		Écart à combler - montant à autoriser	
	Taxes incluses	Taxes nettes de ristourne	Taxes incluses	Taxes nettes de ristourne	Taxes incluses	Taxes nettes de ristourne
DCP - Programme RAC (79.1%)	8 964 746 \$	8 624 405 \$ (montant comprenant le 200 000 \$ versé en 2008 à l'arrondissement)	10 416 832 \$	9 396 277 \$	1 452 085 \$	1 309 822 \$
Arrondissement (20.9%)	2 368 688 \$	2 285 134 \$	2 752 361 \$	2 482 707 \$	383 674 \$	346 085 \$
TOTAL	11 333 434 \$	10 909 539 \$	13 169 193 \$	11 878 984 \$	1 835 759 \$	1 655 907 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette réalisation s'inscrit dans l'orientation du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 : « Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels ». Une certification LEED de base est visée pour ce projet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque de Lachine permettra de bonifier l'offre de services de l'arrondissement ainsi que de consolider le réseau des bibliothèques publiques de la Ville de Montréal. En effet, le parachèvement du projet met à la disposition de la population montréalaise des équipements accueillants, modernes et ouverts sur son milieu de vie. De plus, ceci permet une participation accrue du réseau des bibliothèques publiques à l'effort collectif pour faire de Montréal une ville de lecture, de savoir et d'innovation. Par le biais du concours d'architecture, ce projet contribue au rayonnement de Montréal comme ville de création et de design. Enfin, le projet d'agrandissement et de réaménagement s'inscrit dans les objectifs généraux de la Ville de Montréal en regard de l'Agenda 21 de la Culture.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux de construction ont débuté en août 2013 et s'échelonnent jusqu'en octobre 2014. L'inauguration de la bibliothèque est prévue pour le début 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs..

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Carlos MANZONI)

Avis favorable avec commentaires :

Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Claude S TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :

Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Francine HOFFMAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine BERNARD-MONTPETIT
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Richard ADAM
Chef de division

Le : 2014-02-06



Dossier # : 1140776002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Autoriser une appropriation de 960 000\$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables et la mise aux normes des feux de circulation.

Il est recommandé:

D'autoriser une appropriation de 960 000\$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour l'aménagement de voies cyclables et la mise aux normes des feux de circulation, conformément aux informations inscrites au dossier

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-03-31 12:04

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur principal
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1140776002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Autoriser une appropriation de 960 000\$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables et la mise aux normes des feux de circulation.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du développement du réseau cyclable, le financement des projets qui sont inclus dans le Plan de transport relève de l'Agglomération. Jusqu'à présent, tous les projets d'aménagements cyclables ont été financés par le budget d'agglomération. Afin de répondre aux engagements de l'Administration municipale visant à augmenter la cadence de réalisation des aménagements cyclables, d'autres projets qui ne sont pas inclus dans le Plan de transport et qui pourraient à première vue être implantés à court terme ont été proposés. La réalisation de ces projets se limiterait à des travaux de marquage et de signalisation et ne serait pas capitalisable. De plus, puisqu'ils ne sont pas identifiés au Plan de transport, ces projets doivent être financés par un budget local. Pour l'année 2014, on évalue à 60 000 \$ le financement de ces projets qui comprend les activités de conception et de réalisation.

Par ailleurs, le projet de mise aux normes des feux de circulation vise entre autres à rendre conforme à la réglementation provinciale l'ensemble des quelques 2200 feux de circulation situés sur le territoire montréalais. La ville de Montréal a amorcé ce travail en 2004 qui se poursuit actuellement afin de répondre à l'échéancier de 2017 fixé par le ministère des Transports. Le projet a été divisé en deux phases. La première s'est terminée en 2010 avec la réalisation des travaux à environ 800 intersections, dont environ 200 sur le réseau local. La deuxième phase est déjà amorcée et concerne 1083 feux de circulation uniquement sur le réseau artériel. L'importance de réaliser la mise aux normes des feux dans un court délai ne se limite pas au respect des lois provinciales, il s'agit également d'un élément important du Plan de transport de la Ville de Montréal. On évalue à 900 000\$ le financement nécessaire pour la réalisation des travaux de mise aux normes des feux de circulation, pour l'année 2014 .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DG070398004 - du 11 juillet 2008 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public afin de retenir les services professionnels d'un maximum de 3 firmes pour la réalisation du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation - plans, devis et surveillance des travaux.

CG08 0539 - du 28 octobre 2008 - Approuver 3 projets de convention et retenir les services professionnels de 3 firmes Consortium Genivar / Séguin / Axor, Consortium Tecslut -Dessau, Le Consortium Cima+ / SM pour la réalisation du volet signalisation lumineuse du

Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation - plans, devis et surveillance des travaux. 10 658 374,09\$ - Appel d'offres public no. 08-10789 (4 soumissionnaires).

CE11 1542 - du 28 septembre 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour compléter la portion inachevée du contrat #3 pour la réalisation du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation - plans, devis et surveillance des travaux (CSP #4).

CG12 0106 – du 19 avril 2012 – Autoriser une dépense additionnelle de 675 270,15 \$, taxes incluses, pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Consortium Genivar / Séguin / Axor - CG08 0539 majorant ainsi le montant total du contrat de 5 244 084,46 \$ à 5 919 354,61 \$, taxes incluses.

CM12 0297 – du 16 avril 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 297 071,94 \$, taxes incluses, pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Consortium Tecslut / Dessau - CG08 0539 majorant ainsi le montant total du contrat de 3 214 256,15 \$ à 4 511 328,09 \$, taxes incluses.

CM12 0296- du 16 avril 2012 -Accorder un contrat de services professionnels à Cima+ s.e.n.c. pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation pour une somme maximale de 1 132 185,27 \$, taxes incluses

DESCRIPTION

En 2004, la Ville de Montréal a amorcé la modernisation de ses équipements électromécaniques qui lui permettra de disposer des avantages technologiques dont profitent déjà la plupart des autres grandes villes canadiennes. Le programme de modernisation comporte entre autres le remplacement des contrôleurs de feux de circulation avec des équipements de contrôle électronique de dernière génération offrant de nouvelles possibilités, ce qui permettra désormais à la Ville de développer un système intégré répondant tant à ses besoins qu'à ceux de ses partenaires (STM, AMT, Villes reconstituées). Les caractéristiques de ces nouveaux contrôleurs offrent la possibilité de les opérer à distance de façon centralisée.

Spécifiquement, le projet de mise aux normes des feux consiste essentiellement :

- à ajouter, là où requis, des composants supplémentaires en vue d'améliorer la sécurité des usagers;
- à remplacer les éléments de la signalisation lumineuse qui sont trouvés non conforme par rapport
 - leur hauteur (trop haut ou trop bas),
 - leur position par rapport au cône de visibilité (trop éloignés de la chaussée, masqués partiellement par des arbres ou autres obstacles),
 - leurs caractéristiques (tête de feux de 200 mm, feux de piétons sans décompte numérique, bouton d'appel piéton sans signal de confirmation, etc.),
 - leur fonctionnement (temps de dégagement trop court, absence d'intervalle tout-rouge),
 - l'absence de moniteur de conflits dans les contrôleurs mécaniques.
- la mise aux normes des feux de circulation représente un projet clé à l'atteinte des objectifs du plan de transport.

Au niveau du réseau cyclable, depuis l'adoption du Plan de transport en 2008, 250 kilomètres de voies cyclables ont été aménagées. Le virement de crédit permettrait de

financer les aménagements cyclables qui ne sont pas contenus dans le Plan de transport et ainsi augmenter le potentiel de réalisation des projets en 2014.

Le virement de crédit est évalué à 960 000\$ et serait effectué à même le fond de voirie locale. De ce montant, 900 000\$ seraient utilisés pour financer la poursuite du programme de mise aux normes des feux de circulation alors que 60 000\$ permettraient la conception et la réalisation des projets de marquage et de signalisation d'aménagements cyclables qui ne sont pas identifiés au plan de développement du réseau cyclable de l'Agglomération.

JUSTIFICATION

Le montant de 900 000\$ demandé sert à couvrir les dépenses non capitalisables reliées au programme de la mise aux normes des feux de circulation tels que: les études d'opportunités, les études d'avant projets, la location des lignes cellulaires pour les caméras de surveillance de la circulation, l'implantation ou la modification de la programmation des feux, les travaux mineurs aux équipements, les modifications des plans de feux, la mise en place des bancs d'essai des nouveaux équipements, l'installation en urgence du mobilier de signalisation et des feux temporaires ainsi que les travaux réalisés par la division «Entretien, Éclairage, Signalisation et Marquage» (EESM) de l'arrondissement Rosemont-la Petite Patrie.

Concernant le développement du réseau cyclable, afin d'augmenter le potentiel de réalisation des aménagements cyclables en 2014 et de répondre aux engagements de l'Administration municipale à ce chapitre, le virement de crédit demandé de 60 000\$ est nécessaire. Il devrait permettre l'ajout potentiel d'une dizaine de kilomètres environ à la programmation actuelle. La réalisation de ces projets se limiterait à des travaux de marquage et de signalisation et ne serait donc pas capitalisable (le marquage a une durée de vie d'environ un an et les panneaux de signalisation d'environ 5 ans). De plus, puisqu'ils ne sont pas identifiés au Plan de transport, ces projets doivent être financés par un budget local.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le détail des informations budgétaires et comptables concernant le virement de crédit se trouve dans l'intervention du Service des finances.

En ce qui concerne les dépenses récurrentes, elles seront financées dans la mesure du possible par la réserve de voirie locale et ce jusqu'à 2018, date de fin du programme de la mise aux normes des feux de circulation

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de mise aux normes des feux est conforme à l'orientation de réduire les émissions de gaz à effet de serre et pour y parvenir, deux moyens sont mis en oeuvre lors de la mise aux normes des feux de circulation:

- l'implantation de nouveaux plans de coordination des feux sur le réseau artériel afin de réduire le nombre d'arrêts aux feux rouges, d'améliorer la régularité des déplacements et les temps de parcours et en particulier ceux des autobus, et de favoriser l'utilisation du réseau artériel pour des usagers qui transitent actuellement sur le réseau de rues locales;
- la réduction de la consommation d'électricité d'environ 70% par le remplacement des lampes incandescentes par des feux à diodes aux intersections pour lesquelles la conversion n'a pas encore été effectuée.

La réalisation de voies cyclables contribue à améliorer la qualité de l'air et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Elle contribue également à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Relativement aux obligations légales, les changements de réglementation concernant les feux de circulation obligent les exploitants de feux à effectuer une mise aux normes de ceux-ci afin de se conformer aux modifications apportées. Toutes les exigences édictées par le législateur seront satisfaites lorsque la mise aux normes des feux sera complétée. L'échéance fixée par le législateur est le 31 décembre 2017. Si à cette date la mise aux normes de ses feux de circulation n'est pas complétée, la Ville se retrouvera dans une situation d'illégalité.

Au niveau des aménagements cyclables, le virement de crédit accordé permettra la réalisation en 2014 des projets cyclables qui consistent à des travaux de marquage et de signalisation. Il contribuera à atteindre les objectifs du Plan de transport qui vise à doubler le réseau cyclable en le faisant passer de 400 km à 800 km. De plus, il est à noter que la conception des projets dont la réalisation est prévue pour 2015, implique des analyses, des études et des relevés divers qui doivent être effectués en 2014. Ainsi, le virement de crédit permettra également le financement en 2014 ces activités nécessaires à la réalisation des projets prévus en 2015.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Calendrier pour la mise aux normes des feux de circulation

- Autorisation de dépenses additionnelles : Avril 2014
- Réalisation des travaux sur les sites de l'arrondissement Rosemont-la Petite Patrie : 2014

Calendrier pour la réalisation des projets d'aménagements cyclables

- Autorisation du virement de crédit : Avril 2014
- Réalisation des études, relevés et plans pour projets 2014 : 2014
- Transmission des plans de marquage pour réalisation : Printemps 2014
- Réalisation des relevés, études et plans pour projets 2015 : 2014
- Lancement de la programmation 2014-2015 par l'Administration : Mai 2014
- Mise en chantier de la programmation : 2014 - 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Damien LE HENANFF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Serge LEFEBVRE
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-03

Claude CARETTE
Directeur des transports



Dossier # : 1145952001

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser des virements budgétaires de 5 585 000\$, entre projets de compétences différentes, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 du Service des technologies de l'information, pour permettre l'atteinte des objectifs des projets, avec impact nul sur l'enveloppe allouée.

D'autoriser des virements budgétaires de 5 585 000\$, entre projets de compétences différentes, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 du Service des technologies de l'information, pour permettre l'atteinte des objectifs des projets, avec impact nul sur l'enveloppe allouée.

Signé par Michel ARCHAMBAULT **Le** 2014-04-08 10:08

Signataire :

Michel ARCHAMBAULT

Directeur (CIO)

IDENTIFICATION**Dossier # :1145952001**

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser des virements budgétaires de 5 585 000\$, entre projets de compétences différentes, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 du Service des technologies de l'information, pour permettre l'atteinte des objectifs des projets, avec impact nul sur l'enveloppe allouée.

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à l'adoption du cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux par le Conseil d'agglomération en date du 22 avril 2010 (CG10 0158), le Service des technologies de l'information (STI) s'est doté d'un cadre de gestion de projets en technologie de l'information et des communications (TIC) découlant du cadre de gouvernance approuvé. Ainsi, tous les projets inscrits au portefeuille de projets STI sont soumis à l'examen du Comité sectoriel des technologies de l'information (CSTI) à chacun de leur point de passage et pour chaque demande de changements quant à leur portée, budget ou échéancier initial. Le processus intitulé "Processus des points de passage dans la gestion d'un projet TI", est déposé en pièce jointe.

De plus, la Division Réalisation des projets TIC du STI analyse mensuellement les rapports d'avancement des projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016. Cette analyse est également soumise mensuellement au CSTI.

Les prévisions de dépenses par projet ont donc été revues en fonction de l'avancement des différents projets, des projections de décaissement pour les deux premiers trimestres de 2014, des approbations reçues par le CSTI, et de la contrainte de respect de l'enveloppe 2014 puisque l'option de report de PTI non utilisé de l'année dernière ne pouvait être envisagé. Par conséquent, un scénario de réaménagement budgétaire a été élaboré afin de permettre l'atteinte des objectifs des projets tout en conservant la même enveloppe budgétaire en 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1847 - 18 décembre 2013 - d'autoriser des virements budgétaires totalisant 948 000 \$ entre différents projets de compétences différentes inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2015 du Service des technologies de l'information pour permettre l'atteinte des objectifs des projets conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE13 0525 - 24 avril 2013 - Autoriser les virements budgétaires, entre différents projets

inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2015 du Service des technologies de l'information, pour permettre l'atteinte des objectifs des projets conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel traite spécifiquement des virements budgétaires pour les deux premiers trimestres de l'année 2014, entre différents projets de compétences différentes inscrits au PTI 2014-2016 du STI. Le premier tableau fait état des projets d'où proviennent les fonds, et en deuxième lieu, vers quels projets les fonds seront virés.

No. Projet	Nom du projet	Phase du projet	Montant disponible PTI 2014	Explications
74250	HRSM – PAIE	Phase 4a - Réalisation - Conception et développement de la solution	2 000 000\$	Ralentissement pour permettre la révision des orientations R-H selon la vision de la nouvelle Administration.
74750	Désuétude équipement – SECI	Phase 4b - Réalisation - Mise en exploitation et déploiement de la solution	165 000\$	Lors de la confection du PTI 2014, ce projet a été sur budgété. Ainsi, il s'agit d'une régularisation.
73100	Système budgétaire	Phase 4a - Réalisation - Conception et développement de la solution	2 577 000\$	Ralentissement pour permettre la révision des orientations R-H selon la vision de la nouvelle Administration.
60000	Mesure hygiène technologique	Phase 1 – Avant projet	843 000\$	Projet présentement en phase 1, évaluation des besoins. Compte tenu de l'avancement du projet, il a été décidé d'investir le budget dans les autres projets nécessitant du financement en 2014.
TOTAL			5 585 000\$	

Les projets suivants nécessitent un financement additionnel, afin de répondre à différents besoins liés à leur avancement. Il est à noter que tous les besoins ont été identifiés, analysés et justifiés, à travers différents documents découlant du cadre de gestion des projets TIC. Ces demandes ont été présentées au CSTI pour approbation, que ce soit via des demandes de changement (liées au calendrier de réalisation ou encore à la portée des projets) ou encore via l'approbation d'un point de passage. Les fonds seront prélevés à même le budget des projets identifiés ayant des disponibilités pour l'année 2014.

No. Projet	Nom du projet	Phase du projet	Montant à virer en 2014	Explications
68270	SGSST et historique des transactions de paie	Phase 4b - Réalisation - Mise en exploitation et déploiement de la solution	20 000\$	Le projet était prévu se terminer initialement en 2013 et ainsi, aucun budget n'avait été prévu en 2014. Or, certains travaux doivent être finalisés afin de

				permettre la clôture du projet notamment de finaliser les livrables en lien avec les tableaux de bord. Les tâches à effectuer sont les suivantes ; programmation, essais unitaires et intégrés, modifications suites aux essais d'acceptation, mise en production, documentation et soutien technique au promoteur.
68290	Renouvellement des postes de travail mobiles SPVM	Phase 4b - Réalisation - Mise en exploitation et déploiement de la solution	125 000\$	Le projet était prévu se terminer initialement en 2013 et ainsi, aucun budget n'avait été prévu en 2014. Or, certains travaux doivent être finalisés afin de permettre la clôture du projet. Ajustement budgétaire requis afin de compléter les activités suivantes ; faire la migration de fournisseur cellulaire de Bell à Rogers, réviser le processus de certification de l'image, développer la composante logicielle du SSI, pour la conformité aux exigences du CRPQ.
71800	Modernisation des dossiers d'évaluation foncière	Phase 4a - Réalisation - Conception et développement de la solution	1 153 000\$	Suite aux changements de réglementation de la part du MAMROT, il est nécessaire de recommencer certains livrables qui avaient été faits. Ainsi, l'ajustement budgétaire est requis afin de permettre de livrer les éléments nécessaires pour le dépôt du rôle foncier 2017-2019 et finaliser le développement des éléments requis par la réglementation du MAMROT. De plus, une demande de changement à la portée initiale du projet a été acceptée par les membres du CSTI afin de modifier le site web de la DEFM pour le rendre accessible à toutes les plateformes (Androïde, Apple, Windows XP, Windows 7...) afin d'en faciliter l'accès par les citoyens. Cet ajout aura un impact sur le coût global du projet. En effet, les besoins de modernisation sont beaucoup plus grand que l'analyse qui a été faite en 2010 et ce, notamment en raison des nombreux changements réglementaires. Ce coût est toutefois moindre que celui d'autres villes contactées.

72500	Implantation de la technologie RFID dans les bibliothèques	Phase 4a - Réalisation - Conception et développement de la solution	1 566 000\$	Le projet prévoyait initialement l'octroi d'un contrat pour l'étiquetage RFID des collections de l'ensemble des bibliothèques du réseau en 2013. Or, ce contrat n'a pu être octroyé en 2013. Ainsi, le plan de projet approuvé en décembre 2013 prévoit l'octroi de ce contrat en 2014. Il s'agit donc d'un report de dépense de 2013 en 2014 et par conséquent, cet ajustement n'a pas d'impact sur le coût global du projet.
73000	Recettes et encaissements	Phase 3- Planification	1 733 000\$	Ce projet vise à remplacer les 9 systèmes utilisés par les 19 arrondissements par un système unique de perception des recettes diverses. Les travaux de la phase 2 ont permis de préciser la portée et les coûts du projet. Ainsi des ajustements additionnels seront également requis pour l'année 2015 et seront pris en compte dans le cadre du processus de confection budgétaire 2015-2017.
74760	Remplacement de la messagerie du SPVM	Phase 2- Dossier de projet	335 000\$	La messagerie du SPVM est désuète et est critique pour les opérations policières. Ainsi, à la fin de l'année 2013, ce projet a été ajouté à la programmation du STI. Une dépense de 1,3 M\$ a été autorisée via le GDD1135954002 pour l'acquisition de licences serveurs. Puisque ce projet a été lancé après le processus de confection budgétaire, aucun budget n'a été prévu en 2014. Ainsi, cet ajustement budgétaire permettra d'effectuer les travaux nécessaires pour migrer, d'ici la fin de 2014, la messagerie du SPVM de Microsoft Exchange 2003 à la version 2013.
74850	Renseignement	Phase 4a Réalisation - Conception et développement de la solution	653 000\$	En septembre 2013, le projet a obtenu une autorisation des points de passages 2 & 3. Lors de ces points de passage des écarts ont été identifiées comparativement à l'estimé préliminaire fait lors du dossier d'affaire. Ces écarts s'expliquent principalement par les éléments suivants : sous estimation des efforts et donc des coûts pour la

			migration de l'application actuelle, mise en place d'une architecture avec modules centralisés/décentralisés, durée de la phase de réalisation. De plus, l'ajout d'une base de données supplémentaire implique des coûts accrus, ce qui n'avait pas été prévu au dossier d'affaires.
TOTAL		5 585 000\$	

De plus, afin de respecter le taux de répartition appliqué aux activités mixtes d'administration générale en vigueur, un réaménagement entre compétence est requis au montant de 330 000\$. Cela n'aura, par conséquent, aucun impact sur le budget annuel total voté. Les détails du réaménagement sont donc les suivants :

No. Projet	Montant à virer de compétence aggro	À compétence corpo
74750 - Désuétude équipement SÉCI (Système d'émission de constats informatisés)	165 000\$	165 000\$

JUSTIFICATION

Ces virements budgétaires permettront l'atteinte des objectifs des projets tout en optimisant l'enveloppe du PTI 2014-2016 du STI. De plus, ils s'inscrivent dans la démarche entreprise par le STI afin de se conformer au cadre de gouvernance des projets et des programmes d'actifs municipaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce réaménagement budgétaire se fera conformément à l'intervention financière de la Division des Opérations Budgétaires et Comptables du Service des Finances et aura un impact nul sur l'enveloppe totale du PTI 2014-2016 du STI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un refus d'autoriser les virements budgétaires entre différents projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 du STI, engendrerait :

- La non-conformité au Cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux;
- Des retards dans certaines tâches de projet;
- Le report des dates de livraison des projets;

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du présent dossier par les instances : 16 avril 2014;

- Exécution des virements budgétaires par le Service des finances (budget) : fin avril 2014;
- Communication du réaménagement budgétaire à l'ensemble des promoteurs et chefs de projet : fin avril 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gilles BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal GAGNÉ
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Alain TONTHAT
Chef de division

Le : 2014-03-25



Dossier # : 1143489010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs _du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Nomination de membres au Comité de gestion du régime des employés de la Ville d'Outremont et au Comité de gestion du régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont

DE NOMMER Madame Lucie Cardyn, conseillère d'arrondissement, district Robert-Bourassa, à titre de membre du comité du Régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont (1038-10) et de membre du comité du Régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (1292) pour un mandat de trois ans, le tout en conformité avec les articles 2.01 et 2.03 du règlement 1292 intitulé "*Règlement sur le régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont* " et des articles 2.1 et 2.3 du règlement 1038-10 intitulé "*Règlement concernant le régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont* ", en remplacement de Madame Marie Potvin.

Signé par Normand PROULX **Le** 2014-02-25 11:30

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143489010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Nomination de membres au Comité de gestion du régime des employés de la Ville d'Outremont et au Comité de gestion du régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

Il est requis de nommer **Madame Lucie Cardyn**, conseillère d'arrondissement pour le district Robert-Bourassa, à titre de membre du comité du Régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont (1038-10) et de membre du comité du Régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (1292), le tout pour un mandat de trois ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA13 16 0128 (CE13 0937) - 113 1867014 - Nomination de membres au Comité de gestion du régime des employés de la Ville d'Outremont et au Comité de gestion du régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont

Résolution CA12 16 0035 (CE12 0325)- 1121867001- Nomination de membres au Comité de gestion du régime des employés de la Ville d'Outremont et au Comité de gestion du régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont

Résolution: CA09 16 0236 (CE10 0059) - 1093489009 - Remplacement d'un membre au Comité de gestion du régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont et au Comité de gestion du régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont.

DESCRIPTION

Cette désignation est requise en vertu de l'article 2.01 du Règlement 1292 intitulé "Règlement sur le régime de retraite des employés assujettis à une convention collective" et en vertu de l'article 2.1 du Règlement 1038-10 intitulé "Règlement sur le régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont. La nomination de Madame Lucie Cardyn est requise car elle est la conseillère d'arrondissement qui remplace Madame Marie Potvin suite aux élections de 2013.

JUSTIFICATION

Articles 2.01 et 2.03 du règlement 1292 intitulé "*Règlement sur le régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont*".

Articles 2.1 et 2.3 du règlement 1038-10 intitulé "*Règlement concernant le régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont*".

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Nomination requise selon les règlements. Communication interne aux comités de retraite

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Finances , Financement_trésorerie et caisses de retraite (Alain LANGLOIS)

Avis favorable :

Capital humain et des communications , Rémunération globale et systèmes d'information R.H.
(Anne P BERGERON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL

ENDOSSÉ PAR

Marie-France PAQUET

Le : 2014-01-30

secrétaire-recherchiste

Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens

CE : 30.017

2014/04/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1130387004

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 10 632 000 \$ afin de financer les travaux de construction, d'infrastructures et d'aménagement, sur les immeubles appartenant à la Ville de Montréal, aux fins du projet d'expansion du Musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière, soit la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal ».

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :
d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 632 000 \$ afin de financer les travaux de construction, d'infrastructures et d'aménagement, sur les immeubles appartenant à la Ville de Montréal, aux fins du projet d'expansion du musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière, soit la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal », sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2014-04-07 13:09

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1130387004

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 10 632 000 \$ afin de financer les travaux de construction, d'infrastructures et d'aménagement, sur les immeubles appartenant à la Ville de Montréal, aux fins du projet d'expansion du Musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière, soit la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal ».

CONTENU

CONTEXTE

La Société du Musée Pointe-à-Callière a élaboré, dans le cadre de son Plan d'immobilisations 2014-2016, un important projet d'expansion du musée, la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, en souterrain de la place d'Youville entre le musée actuel et la rue McGill, incluant la caserne d'Youville. Ce projet vise donc, à terme, la création d'une institution muséologique d'envergure internationale, sur un site d'une valeur patrimoniale exceptionnelle en Amérique du Nord, mettant en valeur les vestiges du Marché Sainte-Anne/Parlement du Canada-Uni. La réalisation de ce projet est prévue pour 2017, année du 375ième anniversaire de Montréal. Cette réalisation est hautement significative, d'autant plus qu'elle est située sur les lieux mêmes de la fondation de Montréal.

La réalisation de la Maison-des-Marins a été terminée en 2012 au coût total de 23,1 M\$. Pour ce projet, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a contribué pour une somme de 20 M\$ et la Ville pour une somme de 3,1 M\$. Le MCC a été réceptif au projet de la Cité faisant l'objet du présent sommaire et a manifesté un intérêt certain, avec une contribution de 1,3M \$ en 2013, pour la réalisation des fouilles archéologiques sur la place d'Youville Ouest, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel intervenue entre la Ville et le MCC. Le projet de la Cité a aussi été présenté au gouvernement du Canada qui a fait connaître à plusieurs reprises son ouverture à contribuer à la réalisation du projet. Le montage financier prévu pour ce projet serait tripartite, le coût total étant réparti entre le gouvernement du Canada (50 %), le gouvernement du Québec (25 %) et la Ville de Montréal (25 %).

Afin de compléter la conception du projet en vue de la réalisation, la Ville a accordé le 23 septembre dernier un soutien financier de 500 000 \$ à la Pointe-à-Callière pour la réalisation d'études préalables du projet. Ces études, qui sont présentement en cours en collaboration avec la Ville, permettront d'identifier un concept final d'aménagement et d'en évaluer le coût total. À l'heure actuelle, selon les données des études préalables que la Société est à réaliser, les travaux reliés à la réalisation de l'ensemble du projet de la Cité sont de 110 M\$.

Les contributions additionnelles qui seraient consenties par l'administration municipale, au titre du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, exigent de faire autoriser un règlement d'emprunt municipal spécifique.

Le présent sommaire décisionnel a donc pour objet d'adopter un premier règlement d'emprunt totalisant 10 632 000 \$, pour permettre le financement d'une partie du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, selon les priorités définies par l'administration municipale. Un second règlement d'emprunt serait recommandé par la suite, afin de compléter le financement de la Ville pour un montant total de 27 M\$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1533 Le 23 septembre 2013 - Autoriser une dérogation au gel des dépenses générales d'administration (C13 0713) / Accorder un soutien financier de 500 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour la réalisation de ses études préalables au projet "Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal" .

CM13 0442 Le 27 mai 2013 - Approuver le projet de convention entre la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière et la Ville de Montréal réglant les modalités d'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350, la place Royale et au 150, rue Saint-Paul Ouest / Autoriser une dépense de 5 140 600 \$ en 2013 à cette fin, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

CE12 0966 Le 13 juin 2012 - Approuver le projet de convention entre la Société du Musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière de Montréal et la Ville de Montréal concernant le versement d'une contribution financière maximale de 300 000 \$, toutes taxes incluses, pour le renouvellement des expositions permanentes et des équipements muséographiques dans le hall d'entrée de l'Éperon, dans la crypte et dans l'Ancienne-Douane.

CE11 1392 Le 7 septembre 2011 - Approuver le projet de convention entre la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière et la Ville de Montréal concernant le versement d'une contribution financière maximale de 600 000 \$, toutes taxes incluses, pour l'achat et l'installation d'équipements spécialisés requis pour assurer la cohérence des systèmes et des espaces qu'implique la réalisation du lien piétonnier souterrain reliant la crypte archéologique à la Maison-des-Marins.

CG11 0122: Le 14 avril 2011 - Octroi d'un contrat de services professionnels à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour la réalisation des fouilles archéologiques au montant de 1,2 M\$ ainsi que de l'engagement de la Ville pour la réalisation des travaux de réfection d'une valeur de 1 M\$ sur l'édifice du Musée.

CM10 0936 : Le 13 décembre 2010 - La Ville renouvelle la convention avec la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, relative aux modalités d'exploitation de celui-ci, pour trois ans, du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2012.

CG06 0341 : Le 31 août 2006 - Convention de services professionnels de gestion de projet - QIM - réalisation place D'Youville Ouest, place D'Youville, rue D'Youville et square des Frères-Charon.

DESCRIPTION

Le règlement d'emprunt, recommandé dans un premier temps au montant de 10 632 000 \$, a comme objectif de permettre à la Ville de financer une partie de la réalisation du projet de la Cité.

Les travaux d'expansion du Musée qui sont prévus sur les propriétés de la Ville, soient à la place d'Youville, parties est et ouest, ainsi qu'à la caserne d'Youville, seraient réalisés par la Ville. Ces travaux excluent la portion du projet qui se trouverait sous l'édifice Dominique Ducharme (Douanes). La somme de 10 632 000 \$ serait versée pour la réalisation d'une partie des étapes de projet suivantes et un second règlement d'emprunt serait recommandé par la suite, afin de compléter le financement de la Ville pour un montant total de 27 M\$:

- 2014 : plans et devis des travaux d'infrastructure et de construction, réalisation des fouilles archéologiques préalables;
- 2015 : travaux de construction et d'infrastructures;
- 2016 : travaux de construction et d'aménagement.

Les plans et devis, les travaux d'infrastructures, d'aménagement, de construction, la mise en valeur des vestiges ainsi que la muséographie sont relatifs aux étapes suivantes :

- désensabler l'égout collecteur est de la place D'Youville afin d'en évaluer l'état de conservation et identification des travaux à faire en termes de consolidation préventive;
- assumer la préservation et la mise en valeur de la canalisation du collecteur William;
- préserver et mettre en valeur les traces du fort de Ville-Marie et du Château de Callière ;
- préserver et mettre en valeur les vestiges du Marché Sainte-Anne et du Parlement du Canada-Uni;
- aménager une vaste salle d'exposition de calibre international.

L'ouverture de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal est prévue pour mai 2017, dans le cadre des commémorations du 375ième anniversaire de la fondation de Montréal.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt permettra d'assurer, dans le cadre du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, la préservation et la mise en valeur des sites historiques et archéologiques de la fondation de Montréal pour les célébrations du 375ième anniversaire de la fondation de Montréal en 2017 et pour les générations futures. Ce règlement permettra aussi d'assurer l'accompagnement par la Ville du projet de la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le règlement d'emprunt recommandé dans le présent sommaire, au montant de 10 632 000 \$, servira notamment à financer une partie de la réalisation du projet d'expansion du musée Pointe-à Callière, selon les priorités définies par l'administration municipale.

Le budget pour donner suite à ce dossier est prévu au PTI 2014-2016 de la Direction de la culture et du patrimoine au projet 36175 — Projet d'expansion du Musée.

Pour le projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, ces dépenses sont de nature capitalisable, elles sont réparties comme suit :

	2014	2015	2016
Plans et devis des travaux d'infrastructures et de construction et réalisation de fouilles	3 132 000\$	-	-

archéologiques préalables			
Travaux de construction et d'infrastructures	-	3 000 000\$	-
Travaux de construction et d'aménagement	-	-	4 500 000\$
Total	3 132 000\$	3 000 000\$	4 500 000\$

Dans une seconde étape, afin de compléter le montant total de 27 000 000 \$ qui est requis, une demande d'autorisation de règlement d'emprunt serait préparée ultérieurement afin de combler l'écart. Ce montant servirait à financer la réalisation du projet d'expansion du musée Pointe-à-Callière, selon les priorités de l'administration municipale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4e pilier du développement durable.

Par ailleurs, le projet de Cité d'archéologie et d'histoire rejoint directement les critères suivants du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise* dans la section

Une meilleure qualité de vie :

- Protection du patrimoine
- Diversité et dynamisme culturel
- Innovation et savoir
- Compétitivité
- Promotion de l'économie locale

Par ailleurs, pour la réalisation du projet d'expansion, soit la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, une certification LEED OR est visée.

Aussi, l'histoire, le patrimoine et de la mémoire collective contribuent au sentiment d'appartenance, à la valorisation des diversités, au développement touristique, à l'attractivité et au rayonnement de la métropole, à la mise en valeur des paysages tout en stimulant l'apprentissage des connaissances et la fréquentation des œuvres d'art et de l'archéologie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets à financer sur le règlement d'emprunt recommandé permettront d'accroître le rayonnement culturel de Montréal et de répondre aux orientations du Plan d'action 2007-2017, Montréal, métropole culturelle :

- consolider et mettre en valeur le réseau culturel montréalais;
 - favoriser le développement des musées municipaux;
- améliorer la connaissance des Montréalais de leur histoire et de leur patrimoine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication, tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'avis de motion au Conseil municipal: avril
Approbation du règlement d'emprunt par le MAMROT: mai
Adoption du règlement d'emprunt au Conseil municipal: juin

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie CHARLEBOIS
architecte-plannification

ENDOSSÉ PAR

Richard ADAM
Chef de division

Le : 2013-11-13



Dossier # : 1130387005

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 2 350 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière », identifié comme équipement culturel sous la responsabilité du conseil de la Ville de Montréal.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :
d'adopter un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 350 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière », le tout sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2014-04-07 10:47

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1130387005

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 2 350 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière », identifié comme équipement culturel sous la responsabilité du conseil de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le musée Pointe-à-Callière présente, dans le cadre de son Plan d'immobilisations 2014-2016, un projet de protection des actifs, soit la préservation et le renouvellement des expositions permanentes et des équipements muséologiques et technologiques désuets. Depuis 1992, année de l'ouverture du musée Pointe-à-Callière, la Société du Musée loue de la Ville de Montréal les édifices dans lesquels est logée une partie du musée, soit le 150, rue Saint-Paul Ouest, l'Ancienne-Douane et le 350, place Royale, l'édifice de l'Éperon, en plus des souterrains qui relient les espaces du Musée. De plus, en ce qui a trait à sa gestion, le musée Pointe-à-Callière est l'un des équipements culturels dont la responsabilité de la gestion incombe au conseil de Ville en vertu de la Charte de la Ville de Montréal. À cette fin, une subvention annuelle est versée par la Ville à cet organisme à but non lucratif, selon une entente de partenariat qui a été maintes fois renouvelée depuis 1992. L'entente qui est en vigueur actuellement est valide jusqu'au 31 décembre 2013 et un renouvellement est prévu pour 2014.

L'entente conclue avec le Musée prévoit le versement d'une subvention annuelle pour la gestion de ses activités régulières et, éventuellement, des contributions additionnelles pour financer le renouvellement de ses expositions permanentes, des équipements muséologiques et des vestiges. Ces expositions permanentes impliquent des investissements importants, tant en recherche, en conception qu'en production et réalisation muséales. La durée de vie d'une exposition permanente d'un musée est d'environ dix ans. Dans cet intervalle, certaines mises à niveau peuvent être nécessaires afin d'actualiser le contenu et la présentation.

Les contributions additionnelles qui seront consenties par l'administration municipale, au titre du projet de renouvellement des expositions permanentes du Musée, exigent de faire autoriser un règlement d'emprunt municipal spécifique.

Le présent sommaire décisionnel a donc pour objet d'adopter un règlement d'emprunt totalisant 2 350 000 \$ pour permettre le financement des projets de renouvellement et d'actualisation des expositions permanentes du musée Pointe-à-Callière, selon les priorités définies par l'administration municipale.

L'autorisation du présent règlement d'emprunt permettra d'assurer une continuité de l'offre culturelle de Pointe-à-Callière, dont la mission en est une de conservation, de diffusion et de médiation culturelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1533 Le 23 septembre 2013 - Autoriser une dérogation au gel des dépenses générales d'administration (C13 0713) / Accorder un soutien financier de 500 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour la réalisation de ses études préalables au projet "Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal" .

CM13 0442 Le 27 mai 2013 - Approuver le projet de convention entre la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière et la Ville de Montréal réglant les modalités d'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350, la place Royale et au 150, rue Saint-Paul Ouest / Autoriser une dépense de 5 140 600 \$ en 2013 à cette fin, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

CE12 0966 Le 13 juin 2012 - Approuver le projet de convention entre la Société du Musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière de Montréal et la Ville de Montréal concernant le versement d'une contribution financière maximale de 300 000 \$, toutes taxes incluses, pour le renouvellement des expositions permanentes et des équipements muséographiques dans le hall d'entrée de l'Éperon, dans la crypte et dans l'Ancienne-Douane.

CE11 1392 Le 7 septembre 2011 - Approuver le projet de convention entre la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière et la Ville de Montréal concernant le versement d'une contribution financière maximale de 600 000 \$, toutes taxes incluses, pour l'achat et l'installation d'équipements spécialisés requis pour assurer la cohérence des systèmes et des espaces qu'implique la réalisation du lien piétonnier souterrain reliant la crypte archéologique à la Maison-des-Marins.

CG11 0122: Le 14 avril 2011 - Octroi d'un contrat de services professionnels à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour la réalisation des fouilles archéologiques au montant de 1,2 M\$ ainsi que de l'engagement de la Ville pour la réalisation des travaux de réfection d'une valeur de 1 M\$ sur l'édifice du Musée.

CM10 0936 : Le 13 décembre 2010 - La Ville renouvelle la convention avec la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, relative aux modalités d'exploitation de celui-ci, pour trois ans, du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2012.

CG06 0341 : Le 31 août 2006 - Convention de services professionnels de gestion de projet - QIM - réalisation place D'Youville Ouest, place D'Youville, rue D'Youville et square des Frères-Charon.

DESCRIPTION

Le règlement d'emprunt recommandé, totalisant 2 350 000 \$, a pour objectif de permettre à la Ville de verser à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, un financement afin de réaliser le renouvellement de ses expositions permanentes au cours des prochaines années, tel que prévu à l'entente de partenariat entre la Ville et la Société.

Pour la réalisation des travaux de renouvellement des expositions, les montants doivent être octroyés à la Société par le moyen d'une contribution financière. Cette contribution permettra de défrayer les dépenses du projet incluant les honoraires professionnels, les travaux de réaménagement des espaces devant recevoir les nouvelles expositions et tous travaux connexes, l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés ainsi que la fabrication et l'installation de mobilier muséographique.

Les montants totalisant 2 350 000 \$ seraient versés pour la réalisation des étapes de projet suivantes :

- 2014 : renouvellement et installation de la signalisation intérieure et extérieure, renouvellement des expositions permanentes de la crypte et corridors est et ouest;
- 2015 : renouvellement des expositions permanentes du carré des vestiges dans la crypte;
- 2016 : renouvellement des expositions permanentes dans les espaces publics et aménagement d'une installation muséographique dans l'escalier capitaine (édifice de l'Éperon).

JUSTIFICATION

Le projet de renouvellement des expositions permanentes permettra une continuité de l'offre culturelle du musée Pointe-à-Callière qui, au-delà de sa mission de conservation, de diffusion et de médiation culturelle, répondra aussi à un objectif d'initiation et de vulgarisation de l'histoire et du patrimoine montréalais auprès de la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour le renouvellement et l'actualisation des expositions permanentes :

Le règlement d'emprunt servira à financer la réalisation pour le renouvellement des expositions permanentes au musée Pointe-à-Callière pour un montant de 2 350 000 \$. Ces dépenses de contributions sont de nature non capitalisable et constituent une dépense de fonctionnement financée par emprunt.

	2014	2015	2016
Signalétique extérieure et intérieure	350 000\$	-	-
Renouvellement des expositions permanentes	500 000\$	700 000\$	800 000\$
Total	850 000\$	700 000\$	800 000\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4^e pilier du développement durable.

Par ailleurs, le projet de renouvellement des expositions permanentes rejoint directement les critères suivants du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise* dans la section **Une meilleure qualité de vie** :

- Protection et diffusion du patrimoine et de l'histoire
- Diversité et dynamisme culturel
- Innovation et savoir
- Compétitivité
- Promotion de l'économie locale

Par ailleurs, pour la réalisation de ce projet, soit la conception des expositions permanentes, les nouveaux équipements qui seront acquis comportent des caractéristiques d'économie d'énergie.

Aussi, l'histoire et le patrimoine contribuent au sentiment d'appartenance, à la valorisation des diversités, au développement touristique, à l'attractivité et au rayonnement de la métropole, à la valorisation des paysages tout en stimulant l'apprentissage des connaissances et la fréquentation des œuvres d'art et de l'archéologie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet de renouvellement des expositions permanentes permettra d'accroître le rayonnement culturel de Montréal et de répondre aux orientations du *Plan d'action 2007-2017, Montréal, métropole culturelle* :

- consolider et mettre en valeur le réseau culturel montréalais;
- améliorer la connaissance des Montréalais de leur histoire et de leur patrimoine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication, tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'avis de motion au Conseil municipal : avril
Approbation du règlement d'emprunt par le MAMROT: mai
Adoption du règlement d'emprunt au Conseil municipal: juin

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Margot BOURGEOIS)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie CHARLEBOIS
Architecte-plannification

ENDOSSÉ PAR

Richard ADAM
Chef de division

Le : 2013-12-08



Dossier # : 1133496013

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest du boulevard Saint-Michel et au nord-ouest de la rue Sauriol Est, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-2658-03

Il est recommandé :
d'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest du boulevard Saint-Michel et au nord-ouest de la rue Sauriol Est, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains » formée des lots 3 231 631, 3 231 635 et 3 231 636 du cadastre du Québec, tel que représenté au plan M-25 Montréal-Nord, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 31 octobre 2013 sous le numéro 1460 de ses minutes.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-04-01 12:20

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1133496013

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest du boulevard Saint-Michel et au nord-ouest de la rue Sauriol Est, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-2658- 03

CONTENU

CONTEXTE

Avant la fusion municipale, la Ville de Montréal-Nord a offert aux propriétaires riverains de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est entre le boulevard Sainte-Gertrude et l'avenue Lamoureux, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, la possibilité d'acquérir la moitié de la ruelle adjacente à leur propriété, pour la somme de 1 \$. De ce fait, une partie des riverains ont acquis, de gré à gré, la moitié de la ruelle à l'exception de trois (3) propriétaires. Aujourd'hui, les trois (3) résidus de ruelle sont occupés par les propriétaires et certains de ces résidus sont enclavés. Afin de régulariser cette situation, l'arrondissement de Montréal-Nord a transmis ce dossier à la Direction des stratégies et transactions immobilières (la « DSTI »).

Les dossiers de ruelles sont traités en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. De ce fait, une pétition a été transmise aux trois (3) propriétaires n'ayant pas encore acquis la moitié de la ruelle afin de connaître leur opinion. Il est à considérer que les propriétaires ayant précédemment acquis leur partie de ruelle sont également comptabilisés en nombre et en front dans la pétition menant au transfert de propriété (voir plan acquisition 1 \$ en pièce jointe). Ainsi, selon le tableau « compilation » en pièce jointe, au moins les deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête, représentant au moins les deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle.

Le 11 mai 1999, l'ancienne Ville de Montréal-Nord a adopté le règlement 1653 décrétant la Politique de fermeture et de vente d'anciennes ruelles. Ce règlement avait notamment pour objet de fixer les conditions de vente des ruelles dont la fermeture serait ordonnée par un autre règlement. Pour ce dossier, la fermeture de ruelle est ordonnée par le règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord le 22 juin 1999, tel que modifié par 1654-2 adopté le 27 novembre 2001, décrétant la fermeture légale des ruelles inaccessibles à la circulation et empiétées à 100 % par les propriétaires riverains.

Le présent sommaire a pour but d'abroger le règlement 1653 à l'égard de la partie

résiduelle de la ruelle située au sud-ouest du boulevard Saint-Michel et au nord-ouest de la rue Sauriol Est, dans l'arrondissement de Montréal-Nord et de modifier le règlement 1654 de Montréal-Nord décrétant la fermeture de cette ruelle comme domaine public afin d'y prévoir également le transfert aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. De plus, une servitude d'utilités publiques pour fins de télécommunication et de transport d'énergie devra grever, à titre gratuit, les lots transférés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM01 689 - 27 novembre 2001 - Règlement modifiant le règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest du boulevard Saint-Michel et au nord-ouest de la rue Sauriol Est, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

CM99 441 - 22 juin 1999 - Adoption par l'ancienne Ville de Montréal-Nord du Règlement 1654 décrétant la fermeture légale des ruelles inaccessibles à la circulation et empiétées à 100 % par les propriétaires riverains.

CM99 329 - 11 mai 1999 - Adoption par l'ancienne Ville de Montréal-Nord du Règlement 1653 décrétant la Politique de fermeture et de vente d'anciennes ruelles sur le territoire de la Ville.

DESCRIPTION

Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest du boulevard Saint-Michel et au nord-ouest de la rue Sauriol Est, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains » formée des lots 3 231 631, 3 231 635 et 3 231 636 du cadastre du Québec. De plus, créer, à titre gratuit, une servitude d'utilités publiques pour fins de télécommunication et de transport d'énergie sur les lots ci-dessus décrits, le tout tel qu'illustré au plan M-25 Montréal-Nord, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 31 octobre 2013 sous le numéro 1460 de ses minutes.

JUSTIFICATION

Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de garder cette partie de ruelle non ouverte à la circulation et qui n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.

- La Ville va percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.
- Certains propriétaires riverains ont déjà acquis leur partie de ruelle.
- Cette cession permettra de régulariser l'empiètement et l'occupation de ces terrains par les propriétaires riverains.

En conséquence et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'encadrement « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions » le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le transfert aux propriétaires riverains de la partie résiduelle de cette ruelle permettra aux propriétaires d'agréments leur qualité de milieu de vie résidentiel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement modifiant le règlement 1654 de l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué par la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Avis favorable avec commentaires :

Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain_des services aux entreprises et des relations avec les citoyens (Charlotte CÔTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Montréal-Nord , Direction des travaux publics (Denis CHARLAND)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BERTRAND
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2013-12-02

Sylvie DESJARDINS
Chef de division



Dossier # : 1134386002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 13e Avenue entre la rue Parent et la rue De La Gauchetière, aux fins de transfert aux propriétaires riverains dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ». N/Réf. : 31H11-005-4601-02

Il est recommandé :
d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 13^e Avenue entre la rue Parent et la rue De La Gauchetière, aux fins de transfert aux propriétaires riverains dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles », formée des lots 5 220 629 à 5 220 645 du cadastre du Québec et identifiée sur le plan T -89 Pointe-aux-Trembles, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, dossier n° 21266-1, en date du 1^{er} mai 2013, sous le numéro 1413 de ses minutes.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-03-28 16:23

Signataire : Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION**Dossier # :1134386002**

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 13e Avenue entre la rue Parent et la rue De La Gauchetière, aux fins de transfert aux propriétaires riverains dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe- aux-Trembles ». N/Réf. : 31H11-005-4601-02

CONTENU**CONTEXTE**

Le propriétaire du bâtiment sis au 12153, rue Parent à Montréal a manifesté le désir d'acquérir la ruelle riveraine à sa propriété. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montrée, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés est entièrement occupée par l'ensemble des propriétaires riverains (17).

Les démarches nécessaires ont été entamées, en vue de procéder à la cession de la ruelle, aujourd'hui connue comme étant les numéros de lots 5 220 629 à 5 220 645 du cadastre du Québec. Au moins les deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête à cet effet, représentant plus des deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle. Après compilation, il n'y a que trois (3) propriétaires qui n'ont pas répondu à cette pétition et un (1) qui a refusé.

Une action est requise pour permettre la fermeture de dix-sept (17) lots identifiés, sur le plan numéro T-89 Pointe-aux-Trembles ci-joint, comme domaine public, afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle aux termes des actes suivants :

Pour l'ancien lot (ruelle) 1 261 026 (180-Ptie) :

Suivant un acte de cession intervenu devant M^e Joseph-Clément Victorien, Roy, notaire, le 1^{er} octobre 1918 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 8 novembre 1918, sous le numéro 367989.

Pour les anciens lots (ruelle) 1 261 027 (177-Ptie) et 1 260 732 (177-Ptie) :

Suivant un acte de cession intervenu devant M^e Joseph-Clément Victorien, Roy, notaire, le 14 novembre 1916 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 28 novembre 1916, sous le numéro 332417.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains les lots 5 220 629 à 5 220 645 du cadastre du Québec et créer une servitude à des fins d'utilités publiques sur les lots 5 220 629 à 5 220 634 et 5 220 639 à 5 220 645 du cadastre du Québec, délimitée par les lettres CDEFGHJKLQRC, tel qu'identifiés au plan T-89 Pointe-aux-Trembles, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, n° de dossier 21266, en date du 15 janvier 2013, sous le n°1399 de ses minutes.

JUSTIFICATION

Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.

Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.

En conséquence et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, Direction principale, de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Daniel DESHAIES)

Avis favorable :

Sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne BOULANGER
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Le : 2013-12-11



Dossier # : 1146659002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin d'y ajouter les secteurs du boulevard Henri-Bourassa Est et de la rue Saint-Patrick.

Il est recommandé:
d'adopter le règlement intitulé «Règlement modifiant le *règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments* (R.R.V.M., chapitre S-6.01) afin d'y ajouter une partie du boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement de Montréal-Nord et une partie de la rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest.»

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2014-03-03 15:48

Signataire : Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1146659002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin d'y ajouter les secteurs du boulevard Henri-Bourassa Est et de la rue Saint-Patrick.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre de projets d'enfouissement des réseaux câblés, la CSEM a entamé des démarches pour réaliser les travaux d'enfouissement des fils aériens sur le boulevard Henri-Bourassa Est, aux alentours de l'intersection du boulevard Pie-IX dans l'arrondissement de Montréal-Nord, et sur la rue Saint-Patrick, entre les rues d'Argenson et Shearer dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Le projet consiste à l'enfouissement des fils aériens des réseaux électriques et de télécommunications sur les tronçons de rue mentionnés ci-dessus.

Le projet du secteur de la rue Saint-Patrick fait partie des dossiers autorisés par le comité exécutif dans le cadre de l'entente 83-89 (volet 10 km) intervenue entre la Ville et Hydro-Québec (voir sommaire décisionnel 1120810001). Le secteur du boulevard Henri-Bourassa Est n'en fait pas partie

Pour assurer le succès de l'enfouissement des fils électriques sur son territoire, la ville de Montréal a adopté en 2000 le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M, c. S-6.01). En vertu de ce règlement, un propriétaire peut obtenir une subvention de la ville pour la mise aux normes de son entrée électrique en lien avec les travaux d'enfouissement des fils électriques.

Ce règlement a été modifié à quelques reprises afin d'ajouter des secteurs d'application pour les riverains de manière à ce que ce soit à « coût nul » pour eux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE12 1027 (1120810001) : Approuver les programmations relatives à des travaux de construction et d'enfouissement dans le cadre de l'entente 83-89 (volet 10 km);
Résolution CM 13 0352 (1120443019) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Saint-Baptiste et des rues Bellerive, Notre-Dame Est et Sainte-Anne (Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles);

Résolution CG13 0141 (1120443018) : Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Notre-Dame Est (Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles);

Résolution CG12 0374 (1122913025) : Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure la rue Rachel Est (Rosemont-La Petite-Patrie);

Résolution CM12 0861 (1111984010) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Ouest (l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève);

Résolution CM11 0381 (1114642004) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Est (Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles);

Résolutions CM09 0695 et CM10 0800 (1093809001 et 1103809002) : Adopter des règlements modifiant les règlements R.R.V.M. c. S-6.01 et d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Chabanel (Ahuntsic-Cartierville) et certaines rues transversales ainsi qu'une partie de la rue Saint-Viateur Est (Plateau Mont-Royal);

Résolutions CM07 0695 et CE08 2188 (1073261004 et 1083261006) : Adopter un règlement modifiant R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure le projet d'enfouissement des fils sur les rues aux abords de la Maison Saint-Gabriel (Sud-Ouest);

Résolution CM05 0138 (1043093003) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure la partie de la rue de l'Église (Verdun).

DESCRIPTION

Les projets consistent essentiellement à enfouir les fils des réseaux électriques et de télécommunications sur des tronçons du boulevard Henri-Bourassa Est, aux alentours de l'intersection du boulevard Pie-IX dans l'arrondissement de Montréal-Nord, et de la rue Saint-Patrick, entre les rues d'Argenson et Shearer dans l'arrondissement du sud-Ouest. Ces projets visent plusieurs branchements privés. Certains de ces branchements visent des bâtiments commerciaux ou industriels qui sont traités dans le sommaire numéro 1146659001 car il s'agit d'une compétence d'agglomération selon le règlement RCG 09-023.

JUSTIFICATION

Le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 prévoit que la Ville peut subventionner les travaux relatifs aux modifications de branchements électriques des propriétaires concernés dans les projets de conversion.

Les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunication contribuent à améliorer le paysage urbain montréalais par l'élimination des poteaux et des fils du réseau aérien. Ceux-ci font partie intégrante des orientations et objectifs d'aménagement préconisés par le Plan d'urbanisme de Montréal.

Il y a lieu de modifier le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01), afin notamment de hausser le plafond admissible de subvention pour assurer le paiement complet par la Ville des coûts de

branchement découlant des projets pour, à toute fins utiles, assurer que ce projet se fasse à « coût nul » pour les propriétaires concernés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant requis pour les raccordements est de :

- 16 550 \$, toutes taxes incluses, pour le projet Henri-Bourassa Est;
- 54 500\$, toutes taxes incluses, pour le projet Saint-Patrick;

Et n'est pas capitalisable. Le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 est de compétence municipale.

Imputation: PEP - Subventions : Programmes d'aide et de subventions.

2101.0010000.100809.06303.66503.016637.0000.000000.053000.00000 :71 050\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets d'enfouissement des fils soutiennent les principes de développement durable suivants : la protection du patrimoine et la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'enfouissement des fils électriques du boulevard Henri-Bourassa Est et de la rue Saint-Patrick contribuera à rehausser la qualité du domaine public et l'image de leur secteur respectif

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux de construction des infrastructures civiles de la C.S.E.M. sont prévus être complétés au cours de l'année 2014.

Les travaux de modification des entrées privées pourront être faits après l'envoi d'un avis aux propriétaires concernées par la C.S.E.M. Le propriétaire sera avisé qu'une subvention est prévue à cet effet, le tout après l'adoption de l'amendement au règlement R.R.V.M. c. S-6.01. Les propriétaires devront présenter leur demande de subvention avant le 30 Juin 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Normand GRAVELINE)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Catherine DELISLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles G - Ext GAUDET
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2014-01-16



Dossier # : 1140498002

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006), aux fins d'y ajouter un tarif visant les demandes de subventions présentées en vertu du Règlement sur la subvention à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (03-006).

Il est recommandé d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006), aux fins d'y ajouter un tarif visant les demandes de subventions présentées en vertu du Règlement sur la subvention à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (03-006).

Signé par Danielle CÉCILE **Le** 2014-03-31 17:46

Signataire :

Danielle CÉCILE

Directrice - habitation
Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation

IDENTIFICATION

Dossier # :1140498002

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006), aux fins d'y ajouter un tarif visant les demandes de subventions présentées en vertu du Règlement sur la subvention à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (03-006).

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2003, la Ville de Montréal accorde des subventions dans le cadre du «Programme de rénovation à la carte», en vertu du *Règlement sur la subvention à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés* (03-006). Ce règlement prévoit à son article 6 que le requérant doit acquitter pour l'étude de sa demande un montant fixé par le *Règlement annuel sur les tarifs* .

Ce tarif a été omis par erreur lors de l'adoption de ce dernier règlement pour l'exercice financier 2014 (14-006). Le présent sommaire a pour but de corriger cette omission.

Le Programme de rénovation à la carte offre aux propriétaires une aide financière pour leur permettre de rénover ou de remplacer certaines composantes extérieures ou intérieures de leur bâtiment résidentiel ou mixte. En 2013, 880 logements ont été rénovés grâce à ce programme représentant 4,3 M \$ de subventions, financé à parts égales par la Ville et la Société d'habitation du Québec dans le cadre du Programme Rénovation Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0184 – 24 février 2014 - Adoption du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014)

CM12 1128 – 17 décembre 2012 - Adoption du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2013)

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'apporter une modification au *Règlement sur les tarifs* pour y ajouter un article relatif au tarif 2014. Il est à noter que le tarif demeure inchangé par rapport à celui de 2013. La tarification perçue est de 256 \$ pour l'étude d'une demande de subvention, plus 46 \$ par logement, sans excéder 1 228 \$.

JUSTIFICATION

Il est nécessaire de reconduire ce tarif omis par erreur mais qui figure dans les règlements annuels sur les tarifs depuis 2003. La perception de frais d'études couvre une partie des

coûts encourus par la Ville pour l'étude de la demande de la subvention.

L'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale L.R.Q., c. F-2.1, indique qu'une municipalité peut, par règlement, prévoir que ses biens, services ou activités, en totalité ou en partie, soient financés au moyen d'un mode de tarification.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction de l'habitation prévoit en 2014 des revenus de 135 000 \$ provenant de frais d'étude de dossiers dans le cadre des différents programmes de subventions à la rénovation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de ce tarif est prévu à l'article 6 du Règlement 03-006.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue pour le présent sommaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Claude GIRARD
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Martin WEXLER
C/d planification de l'habitation

Le : 2014-03-27

CE : 40.007

2014/04/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.008

2014/04/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1140314001

Unité administrative responsable :	Capital humain et des communications , Rémunération globale et systèmes d'information R.H. , Division des avantages sociaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Entériner la terminaison du Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle au 31 décembre 2013.

Il est recommandé :

1. d'entériner la terminaison du Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle au 31 décembre 2013;
2. d'autoriser une somme maximale de 75 000 \$ pour les frais reliés à la terminaison du régime;
3. d'autoriser le directeur principal du Service du capital humain et des communications à signer et transmettre l'avis de terminaison au comité de retraite et d'agir au nom de la Ville de Montréal au cours du processus de terminaison;
4. d'imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Danny BOUDREAULT **Le** 2014-04-01 10:09

Signataire :

Danny BOUDREAULT

Directeur
Capital humain et des communications , Relations de travail et soutien-conseil
à la gestion

IDENTIFICATION

Dossier # :1140314001

Unité administrative responsable :	Capital humain et des communications , Rémunération globale et systèmes d'information R.H. , Division des avantages sociaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Entériner la terminaison du Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle au 31 décembre 2013.

CONTENU

CONTEXTE

Au cours des dernières années, le Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle (le « Régime »), enregistré à la Régie des rentes du Québec (la « RRQ ») sous le numéro 22055, a été modifié afin que les actifs et les passifs des participants puissent être scindés et fusionnés aux régimes de retraite harmonisés correspondant.

Au 31 décembre 2013, il y a deux participants inactifs dans le Régime, soit deux anciens employés de la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal.

Selon l'article 205 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (la « Loi »), la Régie des rentes du Québec peut demander la terminaison pour un régime de retraite qui ne compte plus de participants actifs. Ainsi, il y a lieu de procéder immédiatement à la terminaison au 31 décembre 2013 afin d'éviter les frais relatifs au maintien temporaire du Régime.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1230 – Le 1^{er} août 2012 – Modification au Règlement du Régime relativement au processus de scission et de fusion pour les participants cols blancs;

- CE11 0600 – Le 27 avril 2011 – Modification au Règlement du Régime relativement au processus de scission et de fusion pour les participants professionnels;
- CE10 0164 – Le 10 février 2010 – Modification au Règlement du Régime relativement au processus de scission et de fusion pour les participants cadres et cols bleus.

DESCRIPTION

Le Régime sera terminé au 31 décembre 2013 et les droits des deux participants visés seront transférés dans un véhicule d'épargne retraite non parrainé par la Ville de Montréal (la « Ville »).

Toute somme due par la Ville selon le rapport de terminaison sera versée au Régime. Ceci aura pour effet de ne pas pénaliser les deux participants visés.

JUSTIFICATION

Retarder la terminaison du Régime occasionnerait des frais évitables, incluant les frais d'administration, d'enregistrement et la production d'un rapport actuariel. Au terme du processus de fusion des actifs et des passifs aux régimes harmonisés, le retrait de l'agrément de tous les régimes de retraite des ex-banlieues sera demandé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Ville devra anticiper le paiement du déficit attribuable à ces deux participants qui est évalué à près de 41 000 \$ en date du 31 décembre 2013. À ce montant s'ajoute des intérêts jusqu'à la date du paiement du déficit, des frais de terminaison évalués à 537,20 \$ payable à la RRQ ainsi que des frais d'actuaire. Le paiement maximal pour terminer le régime est estimé à 75 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le processus de terminaison est encadré par la RRQ et l'administrateur du Régime est responsable de la communication aux participants et de la transmission d'un relevé de droits.

Au besoin, le Bureau des régimes de retraite, qui est responsable de l'harmonisation des régimes de retraite, pourra accompagner l'administrateur au cours du processus.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier et les étapes subséquentes sont déterminés au chapitre XIII de la Loi :

- Envoi de l'avis de terminaison;
- Production du rapport de terminaison;
- Transmission des relevés de droits aux participants;
- Publication d'un avis de terminaison;
- Acquiescement des droits.

Un second sommaire décisionnel pourrait être requis pour abroger le Règlement du Régime.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Constant DENIGER)

Avis favorable avec commentaires :

LaSalle , Direction des services administratifs (Louise TRAHAN)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Financement_trésorerie et caisses de retraite (Genevieve OUELLET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

David BÉLANGER
Conseiller en avantages sociaux

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-21

Anne P BERGERON
Chef de division avantages sociaux

CE : 50.002

2014/04/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.003

2014/04/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.004

2014/04/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.005

2014/04/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.006

2014/04/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.007

2014/04/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.008

2014/04/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.009

2014/04/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.010

2014/04/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.011

2014/04/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.012

2014/04/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1143592003

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Informations financières et contrôles internes , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt à l'assemblée du conseil municipal du 28 avril 2014 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013 tel que produit sur les formules prescrites par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Je recommande de prendre connaissance du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013 tel que produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et de le déposer à l'assemblée du conseil municipal du 28 avril 2014.

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2014-03-12 10:08

Signataire :

Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION

Dossier # :1143592003

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Informations financières et contrôles internes , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt à l'assemblée du conseil municipal du 28 avril 2014 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013 tel que produit sur les formules prescrites par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

CONTENU

CONTEXTE

L'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, en regard des obligations du trésorier, indique que le trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier, le rapport du vérificateur général transmis en vertu de l'article 107.14 et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 108.3.

L'article 105 mentionne que le rapport financier est dressé sur les formules fournies par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Il comprend les états financiers, un état établissant le taux global de taxation réel de la municipalité, conformément à la section III du chapitre XVIII.I de la Loi sur la fiscalité (chapitre F-2.1), et tout autre renseignement requis par le ministère.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Prendre connaissance du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013 tel que produit sur les formules fournies par le ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et le déposer au conseil municipal du 28 avril 2014.

JUSTIFICATION

Procédure exigée par la Loi sur les cités et villes. Le document sera envoyé au ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire après le dépôt au conseil. La transmission de ces rapports au ministère ne doit pas excéder le 30 avril.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du GDD 1133592004 au conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Respect de l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raoul CYR
Directeur - Informations financières et
contrôles internes

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-12

Raoul CYR
Directeur - Informations financières et
contrôles internes



Dossier # : 1143592004

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Informations financières et contrôles internes , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Dépôt à l'assemblée du conseil d'agglomération du 1er mai 2014 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013 tel que produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Je recommande de prendre connaissance du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013 tel que produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et de le déposer à l'assemblée du conseil d'agglomération du 1er mai 2014.

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2014-03-12 10:09

Signataire :

Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION

Dossier # :1143592004

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Informations financières et contrôles internes , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Dépôt à l'assemblée du conseil d'agglomération du 1er mai 2014 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013 tel que produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

CONTENU

CONTEXTE

L'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, en regard des obligations du trésorier, indique que le trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier, le rapport du vérificateur général transmis en vertu de l'article 107.14 et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 108.3.

L'article 105 mentionne que le rapport financier est dressé sur les formules fournies par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Il comprend les états financiers, un état établissant le taux global de taxation réel de la municipalité, conformément à la section III du chapitre XVIII.I de la Loi sur la fiscalité (chapitre F-2.1), et tout autre renseignement requis par le ministère.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Prendre connaissance du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013 tel que produit sur les formules fournies par le ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et le déposer au conseil d'agglomération du 1er mai 2014.

JUSTIFICATION

Procédure exigée par la Loi sur les cités et villes. Le document sera envoyé au ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire après le dépôt au conseil.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Respect de l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raoul CYR
Directeur - Informations financières et
contrôles internes

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-12

Raoul CYR
Directeur - Informations financières et
contrôles internes



Dossier # : 1140280001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Prendre connaissance des orientations pour la gestion du Fonds du patrimoine culturel du Québec, pour la restauration des biens patrimoniaux appartenant à la Ville de Montréal ou aux villes liées, dans le cadre de l'Entente de développement culturel de Montréal (2012-2015) convenue avec le ministère de la Culture et des Communications.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:

- de prendre connaissance des orientations pour la gestion du Fonds du patrimoine culturel du Québec, pour la restauration des biens patrimoniaux appartenant à la Ville de Montréal ou aux villes liées, dans le cadre de l'Entente de développement culturel de Montréal (2013-2015) convenue avec le ministère de la Culture et des Communications.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2014-03-18 16:07

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur - Culture et Patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1140280001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Prendre connaissance des orientations pour la gestion du Fonds du patrimoine culturel du Québec, pour la restauration des biens patrimoniaux appartenant à la Ville de Montréal ou aux villes liées, dans le cadre de l'Entente de développement culturel de Montréal (2012-2015) convenue avec le ministère de la Culture et des Communications.

CONTENU

CONTEXTE

L'Entente du développement culturel 2012-2015, approuvée le 20 décembre 2012, ne comprenait aucun investissement pour le Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ), volet 1 (2013-2015). Il avait été prévu de présenter un dossier distinct sur la nouvelle Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois volet 1 (2013-2015) pour la mise en valeur de bâtiments municipaux d'intérêt patrimonial situés sur le territoire de l'île de Montréal dès que le ministre de la Culture et des Communications serait prêt à réapprovisionner le Fonds du patrimoine culturel du Québec.

Le 5 juillet 2013, le Ministre a donné son accord de principe pour une somme totale supplémentaire de 12 000 000 \$ provenant du Fonds du patrimoine culturel québécois, en contrepartie de l'engagement de la Ville à verser une somme équivalente pour la restauration et la mise en valeur des bâtiments municipaux d'intérêt patrimonial.

Le 30 janvier 2014, l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel Québécois, volet 1 (2013-2015) de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (2012-2015) intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, pour un montant total de 24 000 000 \$, représentant une participation financière égale de 12 000 000 \$ pour le Ministère et pour la Ville, a été approuvée par le conseil d'agglomération. Cette entente a été signée le 28 février 2014 par le Ministre de la culture et des communications. Le Fonds du patrimoine québécois répond à deux objectifs partagés par la Ville et le Ministère: l'engagement pris par la Ville, dans le cadre de sa Politique du patrimoine, de se comporter comme un propriétaire exemplaire, de même que la volonté de la Ville d'intervenir non seulement sur des immeuble visés par la Loi sur les biens culturels, mais aussi sur des immeubles régis par un instrument de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le sommaire décisionnel préparé en appui à la décision CG 140020 prévoit que la Direction de la culture et du patrimoine présente au comité exécutif les orientations pour

l'identification et la sélection des projets de restauration et de mise en valeur du patrimoine bâti municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM10 0789 - 26 octobre 2010 - Approuver la promesse faite par Samir Boulos et Marie Tawfik par laquelle ils s'engagent à vendre, à la Ville de Montréal, le site historique de la maison Robert-Bélanger, sis aux numéros 3900 -3902, chemin du Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, composé du lot numéro 3 067 406 du cadastre du Québec, pour un montant de 1 350 000 \$ (excluant les taxes applicables, le cas échéant)
N/Réf. : 31H12-005-0244-01, mandat 09-0173-S

CG120471 -20 décembre 2012 - Approuver l'Entente de développement culturel 2012-2015 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal - montant total de 121 505 000 \$, part du ministère 58 351 000 \$, part de la Ville 63 154 000 \$.

CG13 0169 – Le 13 mai 2013 - Approuver la Modification no 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 (CG12 0471) entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal aux fins de l'établissement d'un cadre d'intervention contribuant au développement culturel de Montréal, majorant ainsi le montant total de la contribution de 121 505 000 \$ à 167 405 000 \$

CG 140020 - 30 janvier 2014 - Approuver l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel Québécois, volet 1 (2013-2015) de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (2012-2015) intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, pour un montant total de 24 000 000 \$, représentant une participation financière égale de 12 000 000 \$ pour le Ministère et pour la Ville.

DESCRIPTION

Le Fonds du patrimoine culturel québécois s'adresse à l'ensemble de l'agglomération de Montréal. Il permet de financer des travaux de restauration de bâtiments municipaux d'intérêt patrimonial visés par un instrument d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ou par la Loi sur le patrimoine culturel. Il s'adresse aussi bien à des bâtiments régis par des arrondissements, des villes liées, ou des services centraux.

Les bâtiments admissibles à ce Fonds doivent donc être:

- de propriété municipale ;
- visés par un instrument d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ou par la Loi sur le patrimoine culturel ;
- construits avant 1975.

Les travaux admissibles doivent être:

- des travaux de restauration susceptible de maintenir l'intérêt patrimonial ;
- des travaux portant sur l'enveloppe extérieure du bâtiment ;
- des travaux d'une valeur minimale de 250 000 \$..

Les orientations proposées pour l'attribution des montants du Fonds du patrimoine culturel québécois s'inscrivent en continuité avec les orientations retenues dans le cadre de la dernière Entente (2008-2011). Ainsi, il est proposé de répartir les sommes provenant du Fonds selon deux catégories de projets :

- 8 M pour les projets majeurs, qui font l'objet d'un financement supérieur;

- 16 M pour les projets courants, qui font l'objet d'un pourcentage de subvention pré-défini décrit plus loin.

1. Projets majeurs

Les projets majeurs comprennent :

- i. Maison Robert Bélanger, phase 2, (projet en cours et engagement déjà annoncé) -
La maison Robert-Bélanger, citée le conseil municipal, à sa séance du 15 juin 2009. a été acquise par l'arrondissement de Saint-Laurent le 2 novembre 2010. Un des facteurs évoqués lors de l'achat du bâtiment était que la maison possédait un bon degré d'authenticité et que le projet de restauration serait admissible à une aide financière dans le cadre du Fonds du patrimoine culturel québécois prévu dans l'entente sur le développement culturel, pour la conservation et la mise en valeur des biens culturels patrimoniaux appartenant à la Ville. Compte-tenu que l'arrondissement prenait à sa charge l'acquisition du bâtiment, il avait été convenu dans le cadre de cette transaction, que l'entièreté des travaux de restauration pourrait, sous réserve de la disponibilité budgétaire, être financée par le Fonds.
- ii Hôtel de Ville de Montréal (projet majeur; fenestration, maçonnerie) - financement des travaux jusqu'à concurrence de 6M\$

2. Projets courants

Les projets courants sont financés aux deux-tiers par le Fonds, jusqu'à concurrence d'une subvention de 1 M\$, le financement résiduel devant provenir de l'arrondissement ou de la ville liées ou du service central concerné. Les frais couverts peuvent comprendre les coûts des études préalables à la restauration jusqu'à concurrence d'environ 60 000 \$.

L'engagement des projets au Fonds pourra se faire comme suit :

- Confirmation de la recevabilité à la suite d'une analyse plus détaillée permettant de valider la conformité des travaux aux critères retenus. Pour ce faire, les requérants devront compléter la documentation des dossiers (l'évaluation de l'état du bâtiment, études préalables, la liste des travaux de restauration et autres documents lorsque requis) pour la compréhension du projet.
- Autorisation de l'engagement des fonds par le comité de gestion de l'Entente sur le développement culturel de Montréal
- Approbation du projet de restauration, suivi des travaux et des dépenses par la Division du patrimoine de la Direction de la culture et du patrimoine afin d'assurer que chaque projet soit conçu et réalisé dans le respect des exigences de restauration
- Les projets faisant l'objet d'enjeux particuliers de restauration pourront faire l'objet d'un énoncé de l'intérêt patrimonial.

Les projets seront traités sur réception des demandes accompagnées de dossier complet de documentation, en tenant compte des calendriers de réalisation des projets.

En prévision de l'approbation de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois, un appel de candidatures a été lancé à la fin de l'été 2013 auprès des arrondissements, des villes liées et des services centraux, afin de connaître leurs projets visant des immeubles patrimoniaux pour les deux prochaines années. Cet exercice nous a permis, d'une part, d'évaluer à une vingtaine le nombre de projets qui pourraient se qualifier pour un financement dans le Fonds et, d'autre part, d'anticiper que les sommes disponibles

permettent le financement de l'ensemble des projets soumis. Par ailleurs, si les demandes excèdent les fonds disponibles, les projets seraient priorisés comme suit :

1. Projets visant un bâtiment qui a un statut en vertu de la LPC
 - i. bâtiment classé
 - ii. bâtiment cité
 - iii. situé dans un secteur visé par LPC
2. Projet visant un bâtiment protégé par un instrument d'urbanisme (PIIA), actuellement en péril
3. Projet visant un bâtiment protégé par un instrument d'urbanisme (PIIA, PPU)
 - i. répartition sur le territoire;
 - ii. importance de l'intérêt patrimonial.

JUSTIFICATION

L'adoption du Fonds contribuera à la poursuite de l'objectif de la Ville d'être un propriétaire exemplaire en restaurant et en mettant en valeur son patrimoine bâti municipal.

Le gouvernement du Québec est un partenaire de premier plan pour la Ville de Montréal et, dans le cas de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, pour l'avenir de la métropole culturelle. La culture est maintenant reconnue comme un vecteur de développement majeur, autant d'un point de vue social qu'économique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Chacun des projets sera soumis aux autorités au moment opportun.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4^e pilier du développement durable et, en ce sens, les projets contenus dans l'Entente sur le développement culturel 2012-2015 contribuent directement au développement durable et à la protection du patrimoine, citée nommément dans la *Stratégie de développement durable de la Ville de Montréal*.

De plus, le Ministère a lancé en décembre 2011, un *Agenda 21C* qui énonce que la « culture est une composante majeure et essentielle de la société ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Entretien et mise en valeur de bâtiments municipaux d'intérêt patrimonial

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'a été élaborée, tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les divers projets entreront en réalisation au cours des prochains mois.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Liette CHARLAND
Architecte

ENDOSSÉ PAR

Isabelle DUMAS
Chef de division

Le : 2014-03-18



Dossier # : 1145075001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de la gestion durable de l'eau_des mesures corporatives et d'urgences
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Dépôt du bilan annuel consolidé 2013 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Il est recommandé de recevoir le bilan annuel consolidé 2013 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) et de le déposer au conseil d'agglomération.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2014-04-01 13:24

Signataire : Michel SÉGUIN

DIRECTEUR DE LA DIRECTION DE LA GESTION DURABLE DE L'EAU ET DU
SOUTIEN à L'EXPLOITATION
Eau , Direction de la gestion durable de l'eau_des mesures corporatives et
d'urgences

IDENTIFICATION

Dossier # :1145075001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de la gestion durable de l'eau_des mesures corporatives et d'urgences
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Dépôt du bilan annuel consolidé 2013 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (ci-après nommé "le règlement"), le comité technique doit présenter à la fin de chaque année un bilan annuel consolidé faisant état de l'ensemble des activités d'entretien déléguées conformément aux exigences de l'article 4 du règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0429 – 26 septembre 2013 - Adoption du règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe B révision 4A).

CG13 0251 – 20 juin 2013 - Adoption du règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui au sein du réseau d'aqueduc et d'égout, ne sont pas de la nature la plus locale afin d'apporter des modifications aux cartes visées à l'article 36 du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) pour inclure ou soustraire des tronçons de conduites principales d'égout tel que recommandé par le comité technique.

CG13 0145 – 30 mai 2013 - Dépôt du bilan annuel consolidé 2012 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement de délégation RCG 05-002.

CG05 0020 - 19 décembre 2005 - Adoption du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées.

DESCRIPTION

A. Bilan des activités

Au cours de l'année 2013, le comité technique s'est réuni quatre fois et ses principales activités ont été les suivantes :

1. Adoption de la nouvelle carte du réseau principal d'égout (révision 02)

La révision des réseaux principaux d'aqueduc et d'égout a débuté en 2006. Les municipalités avaient alors déposé au comité technique des demandes de révision des cartes afin d'y inclure les conduites qu'elles considéraient de responsabilité d'agglomération, mais qui n'avaient pas été identifiées comme telles, par le comité de transition. Une carte du réseau principal d'égout a été adoptée à l'été 2011 par le conseil d'agglomération réunissant les demandes analysées en 2008 et en 2009 par la Direction de l'épuration des eaux usées telles qu'approuvées en 2010 par le comité technique.

Suite à cet exercice, une nouvelle carte (révision 02) était requise afin d'officialiser les modifications suivantes :

- migration de la carte du réseau principal d'égout vers la base géomatique SIGS;
- modifications au réseau principal d'égout déposées par la Ville de Dorval en octobre 2011.

2. Adoption de la révision de la «Liste des ouvrages et stations de pompage de l'agglomération ne faisant pas l'objet de la délégation aux municipalités liées» (annexe B, révision 4A)

Lorsqu'une activité d'entretien pour un ouvrage ou poste de pompage est déléguée aux villes liées, elle apparaît à l'annexe A du règlement et est définie dans l'annexe C; cependant, l'ouvrage sur lequel cet entretien est réalisé ne doit pas figurer à l'annexe B du règlement de délégation.

Il est primordial de modifier l'annexe B du règlement de délégation RCG 05-002 afin d'y refléter la délégation de l'entretien des ouvrages dans un cadre opérationnel actuel.

3. Modification du délai de facturation stipulé au sein du Règlement

Dans le but de refléter la réalité opérationnelle, le délai de 30 jours stipulé au règlement de délégation RCG 05-002 pour le dépôt des documents requis au remboursement des activités d'entretien du réseau principal, a été modifié par le délai suivant:

- 90 jours de la fin des travaux pour les travaux d'urgence et les réparations;
- 90 jours suivant la fin de l'exercice financier pour les contrats d'entretien annuel.

4. Instauration d'un règlement régissant les forages

Issu des discussions à la table du comité technique depuis le printemps 2010 concernant la problématique de bris de conduites principales en tréfonds causés par des forages géothermiques sous le domaine privé, un projet visant l'établissement d'un règlement sur la protection des infrastructures souterraines contre les forages sur la propriété privée a été préparé par la Division de la gestion durable de l'eau du Service de l'eau de la Ville de Montréal.

Ce projet de règlement intitulé *Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions pour la protection des conduites d'eau et d'égout de*

compétence d'agglomération contre les forages sur la propriété privée sera présenté pour approbation, au courant de l'année 2014, aux instances concernées.

B. Bilan financier

Coûts des activités déléguées

Les activités déléguées de réparation et d'entretien sur les réseaux principaux d'aqueduc et d'égout ont généré, en 2013, 90 demandes de remboursement se répartissant ainsi :

- 20 réclamations pour des travaux concernant les 13 bris répertoriés sur le réseau principal d'aqueduc;
- 26 réclamations pour d'autres réparations et travaux d'entretien standard sur des équipements et des composantes du réseau principal d'aqueduc;
- 33 réclamations pour des bris et travaux d'entretien standard sur le réseau principal d'égout;
- 11 réclamations rejetées (délai de facturation expiré selon le règlement ou ouvrage concerné n'étant pas de la responsabilité de l'agglomération).

Un montant de 612 884,78 \$ a été imputé à l'exercice financier 2013 pour des réclamations de 2013 et un montant de 170 677,04 \$ a été imputé à l'exercice financier 2013 pour des réclamations de 2012.

Ces demandes de réclamations totalisent un montant de 783 561,82 \$ au bilan financier 2013.

JUSTIFICATION

Le bilan permet d'illustrer les faits saillants résultant de la délégation en vertu du règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent dossier est nécessaire afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2014:

- Préparation de la révision 03 du plan des conduites principales d'égout (anomalies relevées par la DÉEU au long de l'étude des demandes de modification en vue de la révision 01);
- Révision de la grille tarifaire d'agglomération des équipements et véhicules (annexe D);

- Dépôt du sommaire décisionnel en vue de l'adoption, par le conseil d'agglomération, d'un nouveau règlement régissant les forages sur la propriété privée.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Patrice LANGEVIN)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Avis favorable :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics (Sylvain MARCOUX)

Avis favorable :

Eau , Direction de l'eau potable (Daniel TURCOT)

Avis favorable :

Ville de Mont-Royal , Direction (Ava L. COUCH)

Avis favorable :

Ville de Pointe-Claire , Direction (Daniel MCDUFF)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle MARIN
Agente technique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-19

Michel SÉGUIN
Directeur de la Direction de la gestion durable
de l'eau et du soutien à l'exploitation

**Dossier # : 1143624009**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa troisième année d'activité

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa troisième année d'activité

Signé par Yves SAINDON **Le** 2014-03-31 16:10**Signataire :**

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1143624009

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa troisième année d'activité

CONTENU

CONTEXTE

Conformément au Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et au Règlement sur la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (11-007), la commission invite le comité exécutif à prendre connaissance de son rapport portant sur le bilan de sa troisième année d'activité. Le rapport de la commission a été déposé à la séance du conseil municipal du 24 mars 2014 et à la séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite aux vingt-sept (27) séances de travail et aux quarante-trois (43) contrats étudiés par la commission en 2013. Il présente un bilan détaillé des travaux de la commission ainsi que quatorze (14) recommandations portant sur le fonctionnement de la commission et sur des améliorations administratives qui vont dans le sens d'une meilleure gestion contractuelle à la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-31

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions



Dossier # : 1144233001

Unité administrative responsable :	Conseil des Montréalaises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Dépôt pour information et reddition de compte par le Conseil des Montréalaises au conseil municipal du rapport d'activité 2013 " Montréalément femmes : vivre en ville, gouverner et travailler à la Ville ".

Il est recommandé :
de prendre acte du dépôt du rapport d'activité 2013 du Conseil des Montréalaises, intitulé *Montréalément femmes : Vivre en ville, gouverner et travailler à la Ville*, au conseil municipal de la Ville de Montréal.

Signé par Maxime TETRAULT **Le** 2014-04-01 12:15

Signataire : Maxime TETRAULT

Adjoint - présidence conseil
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1144233001

Unité administrative responsable :	Conseil des Montréalaises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Dépôt pour information et reddition de compte par le Conseil des Montréalaises au conseil municipal du rapport d'activité 2013 " Montréalément femmes : vivre en ville, gouverner et travailler à la Ville ".

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a procédé en mai 2004, à la création du Conseil des Montréalaises dont les membres ont été nommées en septembre de la même année, conformément au règlement CM04 0410 du 18 mai 2004. Le Conseil des Montréalaises est une instance consultative auprès de l'Administration municipale sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine. Il contribue, par son expertise, à l'avancement des débats et des décisions touchant les Montréalaises. Chaque année, les membres déterminent leurs objectifs et leur plan d'action selon différents axes. Elles travaillent, par différents moyens, à l'atteinte de ces objectifs pour améliorer les conditions de vie et de travail des Montréalaises. Le Conseil des Montréalaises présente donc son rapport d'activité 2013 *Montréalément femmes : Vivre en ville, gouverner et travailler à la Ville*.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM04 0753 du 25 octobre 2004 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises (04-064).

CM04 0665 du 28 septembre 2004 - Nomination de 15 membres, de la présidente et des deux vice-présidentes du Conseil des Montréalaises.

CM04 0410 du 18 mai 2004 - Adoption du Règlement sur le Conseil des Montréalaises (04-064).

DESCRIPTION

Le Conseil des Montréalaises présente son rapport d'activité 2013 *Montréalément femmes : Vivre en ville, gouverner et travailler à la Ville*. Il contient ses grandes orientations, sa

mission, les dossiers traités, les avis et mémoires produits ainsi que les représentations réalisées au cours de l'année 2013. De plus, il fait part de ses priorités pour l'année 2014.

JUSTIFICATION

Le Conseil des Montréalaises croit important, par la production de son rapport d'activité, d'assurer une reddition de compte au conseil municipal par rapport à l'année d'activité 2013 et démontrer comment il remplit son mandat. Il souhaite donc le déposer conformément à l'article 18 du règlement 04-064.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes nécessaires à la production de ce document ont été prises à même le budget du Conseil des Montréalaises.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le travail mené par le Conseil des Montréalaises s'inscrit dans l'objectif d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes et à ce titre, rejoint le principe de développement durable qui vise la collectivité au coeur du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La diffusion du rapport d'activité démontre l'atteinte des objectifs fixés par l'Administration municipale et s'inscrit dans une démarche visant la consolidation de l'intervention municipale en matière de condition féminine. De plus, elle assure une meilleure visibilité des actions du Conseil des Montréalaises et la promotion des enjeux de condition féminine. Le conseil municipal pourra approfondir sa connaissance de cette assemblée consultative.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Diffusion du rapport d'activité auprès des partenaires externes et internes et mise en ligne sur le site internet de la Ville de Montréal :
www.ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la Charte de la Ville de Montréal et à l'adoption du Règlement constituant le Conseil des Montréalaises.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine POIRIER
Conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-01

Maxime TETRAULT
Adjoint - présidence conseil



Dossier # : 1140119001

Unité administrative responsable :	Commission de la fonction publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du Rapport annuel 2013 de la Commission de la fonction publique de Montréal

Dépôt du Rapport annuel 2013 de la Commission de la fonction publique de Montréal.

Signé par Sylvie B FARAND **Le** 2014-04-02 13:52

Signataire : Sylvie B FARAND

President(e) de la commission de la fonction pub.montreal
Commission de la fonction publique de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1140119001

Unité administrative responsable :	Commission de la fonction publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du Rapport annuel 2013 de la Commission de la fonction publique de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt du rapport annuel 2013 de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM).

JUSTIFICATION

Selon le règlement 04-061 "Au moins une fois l'an, la CFPM rend compte au conseil de la Ville de ses activités."

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement 04-061 article 11

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian RUELLAND
Secrétaire exécutif

ENDOSSÉ PAR

Sylvie B FARAND
Présidente

Le : 2014-04-02



Dossier # : 1143624010

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE141009002 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville, inc., pour la reconstruction d'un égout collecteur, d'une conduite d'eau principale et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue William, de la rue Dalhousie à la rue Duke. Lots 17 et 18 – Projet Bonaventure. Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Dépense totale de 5 231 100,00 \$, taxes incluses (contrat : 4 581 000,00 \$ + incidences : 650 100,00 \$). Appel d'offres public 214708 - 6 soumissionnaires.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat Mandat SMCE141009002 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville, inc., pour la reconstruction d'un égout collecteur, d'une conduite d'eau principale et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue William, de la rue Dalhousie à la rue Duke. Lots 17 et 18 – Projet Bonaventure. Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Dépense totale de 5 231 100,00 \$, taxes incluses (contrat : 4 581 000,00 \$ + incidences : 650 100,00 \$). Appel d'offres public 214708 - 6 soumissionnaires.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2014-04-14 08:21

Signataire : Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1143624010

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE141009002 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville, inc., pour la reconstruction d'un égout collecteur, d'une conduite d'eau principale et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue William, de la rue Dalhousie à la rue Duke. Lots 17 et 18 – Projet Bonaventure. Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Dépense totale de 5 231 100,00 \$, taxes incluses (contrat : 4 581 000,00 \$ + incidences : 650 100,00 \$). Appel d'offres public 214708 - 6 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE141009002 reçu du comité exécutif le 26 mars 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville, inc., pour la reconstruction d'un égout collecteur, d'une conduite d'eau principale et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue William, de la rue Dalhousie à la rue Duke. Lots 17 et 18 – Projet Bonaventure. Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Dépense totale de 5 231 100,00 \$, taxes incluses (contrat : 4 581 000,00 \$ + incidences : 650 100,00 \$). Appel d'offres public 214708 - 6 soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 9 avril 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE141009002 reçu du comité exécutif le 26 mars 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville, inc., pour la reconstruction d'un égout collecteur, d'une conduite d'eau principale et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue William, de la rue Dalhousie à la rue Duke. Lots 17 et 18 – Projet Bonaventure.

Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Dépense totale de 5 231 100,00 \$, taxes incluses (contrat : 4 581 000,00 \$ + incidences : 650 100,00 \$). Appel d'offres public 214708 - 6 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE

Le : 2014-04-09

Secrétaire recherchiste

Chef de division - Élections et soutien aux
commissions



Dossier # : 1143624011

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144822011 - Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc., pour la reconstruction des conduites d'eau secondaire et principale. Réaménagement géométrique incluant la reconstruction de la chaussée, construction de trottoirs architecturaux avec bordures de granit et fosse de plantation munies de grilles en fonte par endroits, fourniture et installation de signalisation lumineuse, de mobilier d'éclairage et de mobilier urbains dans la rue Ontario, de la rue D'Iberville à la rue Lespérance. Projet de développement Pôle Frontenac, phase 1. Arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 12 378 372,11 \$ (contrat: 10 831 872,11 \$ + incidences: 1 546 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 256902 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144822011 - Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc., pour la reconstruction des conduites d'eau secondaire et principale. Réaménagement géométrique incluant la reconstruction de la chaussée, construction de trottoirs architecturaux avec bordures de granit et fosse de plantation munies de grilles en fonte par endroits, fourniture et installation de signalisation lumineuse, de mobilier d'éclairage et de mobilier urbains dans la rue Ontario, de la rue D'Iberville à la rue Lespérance. Projet de développement Pôle Frontenac, phase 1. Arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 12 378 372,11 \$ (contrat: 10 831 872,11 \$ + incidences: 1 546 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 256902 - 5 soumissionnaires

Signé par Yves SAINDON **Le** 2014-04-14 08:23

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1143624011

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144822011 - Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc., pour la reconstruction des conduites d'eau secondaire et principale. Réaménagement géométrique incluant la reconstruction de la chaussée, construction de trottoirs architecturaux avec bordures de granit et fosse de plantation munies de grilles en fonte par endroits, fourniture et installation de signalisation lumineuse, de mobilier d'éclairage et de mobilier urbains dans la rue Ontario, de la rue D'Iberville à la rue Lespérance. Projet de développement Pôle Frontenac, phase 1. Arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 12 378 372,11 \$ (contrat: 10 831 872,11 \$ + incidences: 1 546 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 256902 - 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE144822011 reçu du comité exécutif le 26 mars 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc., pour la reconstruction des conduites d'eau secondaire et principale. Réaménagement géométrique incluant la reconstruction de la chaussée, construction de trottoirs architecturaux avec bordures de granit et fosse de plantation munies de grilles en fonte par endroits, fourniture et installation de signalisation lumineuse, de mobilier d'éclairage et de mobilier urbains dans la rue Ontario, de la rue D'Iberville à la rue Lespérance. Projet de développement Pôle Frontenac, phase 1. Arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 12 378 372,11 \$ (contrat: 10 831 872,11 \$ + incidences: 1 546 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 256902 - 5 soumissionnaires

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 9 avril 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE144822011 reçu du comité exécutif le 26 mars 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc., pour la reconstruction des conduites d'eau secondaire et principale. Réaménagement géométrique incluant la reconstruction de la chaussée, construction de trottoirs architecturaux avec bordures de granit et fosse de plantation munies de grilles en fonte par endroits, fourniture et installation de signalisation lumineuse, de mobilier d'éclairage et de mobilier urbains dans la rue Ontario, de la rue D'Iberville à la rue Lespérance. Projet de développement Pôle Frontenac, phase 1. Arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 12 378 372,11 \$ (contrat: 10 831 872,11 \$ + incidences: 1 546 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 256902 - 5 soumissionnaires. À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-09

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions



Dossier # : 1143624012

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144822024 - Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie et d'éclairage dans l'avenue Papineau, de la rue Ontario Est à l'avenue du Mont-Royal Est. Arrondissements : Ville-Marie et Le Plateau Mont-Royal. Dépense totale de 13 267 723,85 \$ (contrat : 11 982 223,85 \$ + incidences : 1 285 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 26202 – 7 soumissionnaires.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144822024 - Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie et d'éclairage dans l'avenue Papineau, de la rue Ontario Est à l'avenue du Mont-Royal Est. Arrondissements : Ville-Marie et Le Plateau Mont-Royal. Dépense totale de 13 267 723,85 \$ (contrat : 11 982 223,85 \$ + incidences : 1 285 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 26202 – 7 soumissionnaires.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2014-04-14 08:24

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1143624012

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144822024 - Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie et d'éclairage dans l'avenue Papineau, de la rue Ontario Est à l'avenue du Mont-Royal Est. Arrondissements : Ville-Marie et Le Plateau Mont-Royal. Dépense totale de 13 267 723,85 \$ (contrat : 11 982 223,85 \$ + incidences : 1 285 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 26202 – 7 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE144822024 reçu du comité exécutif le 2 avril 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie et d'éclairage dans l'avenue Papineau, de la rue Ontario Est à l'avenue du Mont-Royal Est. Arrondissements : Ville-Marie et Le Plateau Mont-Royal. Dépense totale de 13 267 723,85 \$ (contrat : 11 982 223,85 \$ + incidences : 1 285 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 26202 – 7 soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 9 avril 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE144822024 reçu du comité exécutif le 2 avril 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à

accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie et d'éclairage dans l'avenue Papineau, de la rue Ontario Est à l'avenue du Mont-Royal Est. Arrondissements : Ville-Marie et Le Plateau Mont-Royal. Dépense totale de 13 267 723,85 \$ (contrat : 11 982 223,85 \$ + incidences : 1 285 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 26202 – 7 soumissionnaires. À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions



Dossier # : 1143624013

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE125950001 - Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Régis Côté et associés, SDK et associés inc. Bouthillette Parizeau et Vinci Consultants pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et accompagnement LEED pour le projet de rénovation majeure de la cour de services Mercier-Hochelaga-Maisonnette, site Dickson – Dépense totale de 1 902 502,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (13-12809) - (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE125950001 - Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Régis Côté et associés, SDK et associés inc. Bouthillette Parizeau et Vinci Consultants pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et accompagnement LEED pour le projet de rénovation majeure de la cour de services Mercier-Hochelaga-Maisonnette, site Dickson – Dépense totale de 1 902 502,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (13-12809) - (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2014-04-14 08:25

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1143624013

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE125950001 - Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Régis Côté et associés, SDK et associés inc. Bouthillette Parizeau et Vinci Consultants pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et accompagnement LEED pour le projet de rénovation majeure de la cour de services Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, site Dickson – Dépense totale de 1 902 502,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (13-12809) - (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE125950001 reçu du comité exécutif le 26 mars 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat de services professionnels aux firmes Régis Côté et associés, SDK et associés inc. Bouthillette Parizeau et Vinci Consultants pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et accompagnement LEED pour le projet de rénovation majeure de la cour de services Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, site Dickson – Dépense totale de 1 902 502,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (13-12809) - (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats
CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 9 avril 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres tenu dans le cadre du mandat SMCE125950001 reçu du comité exécutif le 26 mars 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat de services professionnels aux firmes Régis Côté et associés, SDK et associés inc. Bouthillette Parizeau et Vinci Consultants pour la fourniture de services

professionnels en architecture, ingénierie et accompagnement LEED pour le projet de rénovation majeure de la cour de services Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, site Dickson – Dépense totale de 1 902 502,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (13-12809) - (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-09

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions